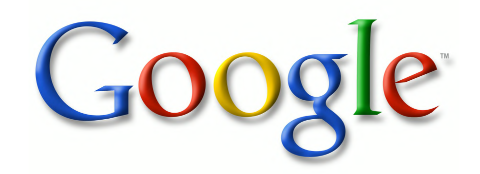
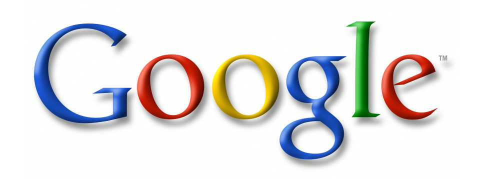
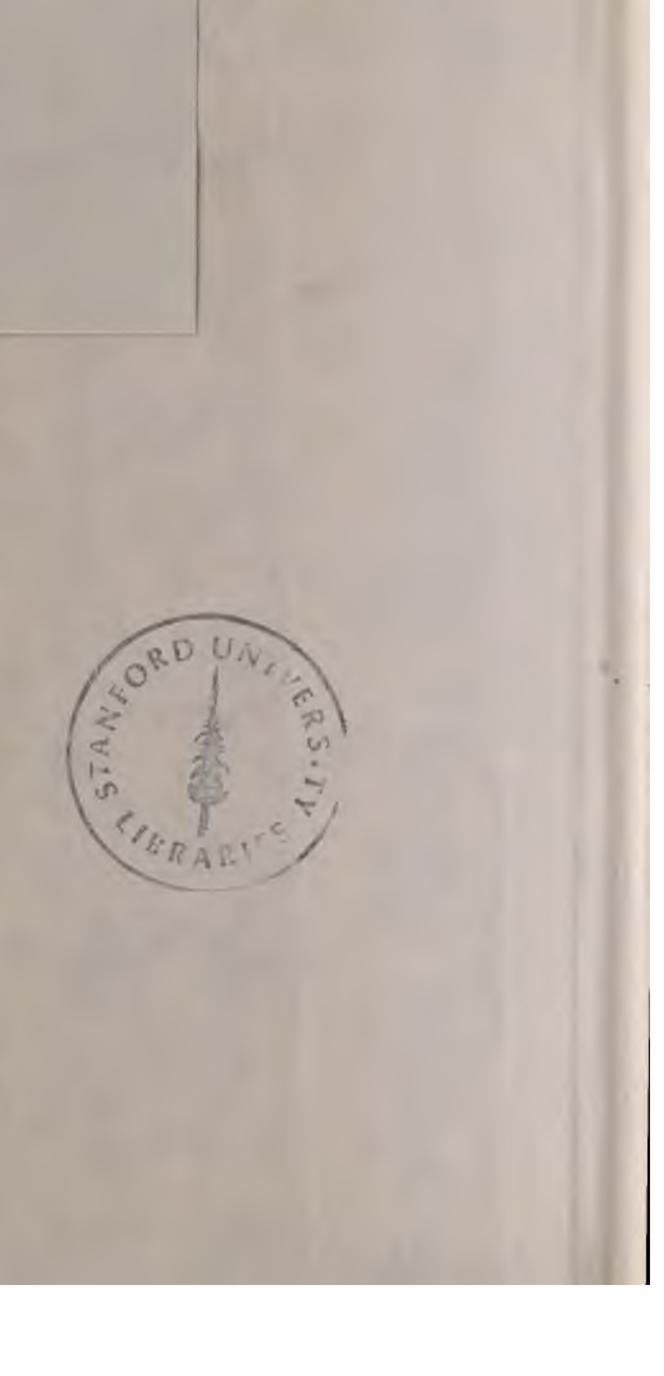


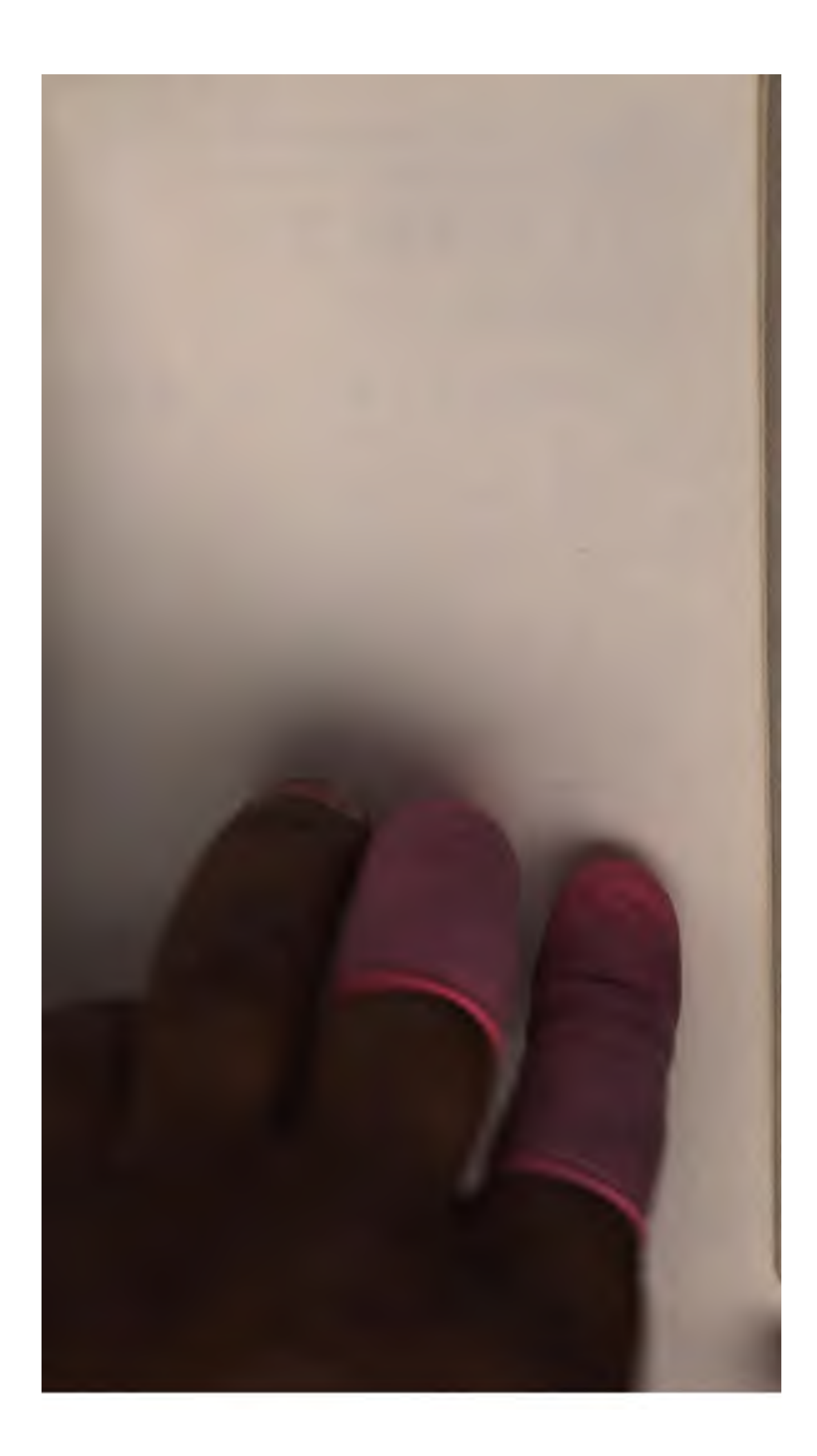














HISTOIRE
MILITAIRE
DE LA SUISSE,
ET
CELLE DES SUISSES
DANS LES DIFFÉRENS SERVICES DE L'EUROPE.

COMPOSÉE ET REDIGÉE SUR DES OUVRAGES ET PIECES AUTHENTIQUES.

Par M. MAY, DE ROMAINMOTIER.

Helvetii bellica Gens, olim armis virisque mox memoria nominis clara. TACIT. *Hist. lib. I. cap. lxvij.*

TOME V.



A LAUSANNE,
Chez J. P. HEUBACH ET COMP.

M. DCC. LXXXVIII.

HISTOIRE
MILITAIRE
DES SUISSES
AU
SERVICE DE FRANCE,
rédigée jusqu'en 1787.

INTRODUCTION
ET
PREMIER VOLUME.

dent, de ces ouvertures de Louis XII, des intrigues de Jules II & du cardinal de Sion, qui les firent rejetter, & du parti avantageux que les cantons auraient pu en tirer, en s'y prêtant. François I, qui depuis la malheureuse journée de Pavie, se disait, l'*ami de cœur des cantons*, ne cessa de leur témoigner les deux premieres années de son regne, combien il se battait à regret contre eux, & secourut, en 1536, Berne contre le duc de Savoye, en contenant, sur-tout par ses déclarations fermes, les envieux & les ennemis secrets de ce canton en Suisse; qui, voyant son aggrandissement de très-mauvais œil, s'y seraient volontiers opposés, en offrant même des troupes au duc Charles III; le tout par un zele fanatique pour la conservation de la religion catholique au pays de Vaud, s'ils n'avaient pas vu l'armée Bernoise agir de concert avec celles de ce monarque. Henri le grand, ne cessa de manifester envers le corps Helvétique les sentimens d'un allié très-zélé: il est vrai que divers cantons avaient sacrifié leurs biens & leur sang pour soutenir ce valeureux monarque contre les efforts réunis de l'Espagne &

de la Ligue. Louis XIII rendit à la Suiſſe les ſervices les plus eſſentiels, ſoit en pacifiant les troubles des Griſons, ſoit en prévenant, en 1634, une nouvelle rupture entre les cantons qui, dans ces conjonctures critiques, dûrent leur tranquillité à la conduite ferme & ſyſtématique du cardinal de Richelieu, de même qu'aux meſures remplies de ſagacité que le duc de Rohan prit de concert avec le cardinal premier miniſtre. De plus, les ambaſſadeurs de France ont toujours donné tous leurs ſoins à pacifier & à réconcilier les deux corporations réformées & catholiques de la Suiſſe, tandis que les miniſtres de quelques autres puiſſances tenaient auprès des cantons une conduite directement oppoſée, en ne ceſſant d'animer les catholiques contre les proteſtans. Enfin, Sa Majeſté regnante, venant d'annuller par l'alliance de 1777, celle que les cantons catholiques contracterent en 1715 avec Louis XIV, a rendu un très-grand ſervice au corps Helvétique; ſervice dont les patriotes ſentent ſi bien toute l'étendue, qu'il eſt inutile de nous expliquer davantage là-deſſus.

A la ſuite de ces réflexions préliminaires,

nous rédigerons cette introduction au ſervice de France, avec toute l'impartialité qui n'a ceſſé de nous guider dans tout cet ouvrage. Nous garderons pour cet effet un juſte milieu entre les déclamations de Stumpf, de Bullinguer, de Valére Anſelme & de Stettler, contre divers rois de France & leurs miniſtres, en commençant par le regne de Louis XI; & les louanges de M. le baron de Zurlauben & Vogel ont prodigués aux mêmes monarques, parce que l'un & l'autre, écrivant à Paris & ſous les yeux du miniſtere, avaient pour lors leur chemin à faire, & dans l'attente des récompenſes de la cour, n'ont cherché qu'à nous peindre les avantages de nos alliances avec la couronne de France, en évitant ſoigneuſement de nous inſtruire de tous les faits qui auraient pu détruire ou même affaiblir leurs aſſertions.

Ces ménagemens, réunis en divers endroits au ton panégyriſte, ſont les ſeules choſes que l'on trouve à redire dans l'excellent ouvrage de Vogel, au ſurplus très-authentique pour tout ce qui concerne la diplomatique, & que par cette raiſon nous avons ſuivi quelquefois.

Remplis de conſidération pour M. le baron

Introduction.

de Zurlauben, & rendant toute la juſtice qui eſt due aux lumieres hiſtoriques & diplomatiques très-étendues de cet illuſtre compatriote, nous l'avons pris pour guide dans cette introduction, toutes les fois qu'il n'a pas été retenu & même intimidé par les conſidérations citées ci-deſſus; ce qui perce viſiblement dans pluſieurs endroits de ſon hiſtoire militaire des Suiſſes; ou qu'il n'a pas ſuivi certaines impulſions ou préjugés régnans encore pour lors dans la Suiſſe catholique contre les cantons proteſtans, & diminué, par cette raiſon, la créance qu'à cela près, tout lecteur inſtruit ne ſaurait lui refuſer ſur la partie eſſentielle de ſon ouvrage. Il eût été à déſirer, pour la gloire littéraire de cet auteur, d'ailleurs très-eſtimable ſurtout à nos yeux, qu'il eût eu un plan déterminé avant de mettre la main à ſon hiſtoire militaire des Suiſſes; ce qui lui aurait évité une infinité de répétitions. Nous ne craignons pas de ſoumettre ces remarques au jugement même de M. le baron de Zurlauben.

SECTION I.

CHARLES VII.

NOUS avons rendu compte, dans le troisieme 1444. volume, section XIV, des motifs qui porterent Charles VII, roi de France, à envoyer le dauphin à la tête d'une armée dans le Suntgäw & sur le territoire de Bâle, soit au secours de la maison d'Autriche & de Zurich contre le corps Helvétique, soit aussi pour dissiper le concile de Bâle; section XV, de la défaite de l'avant-garde Française à Brattelen & à Mutenz, de même que de la bataille de St. Jaques; & section XVI, des suites de cette sanglante & mémorable journée, qui, ayant coûté plus de quatorze mille hommes à l'armée Française, décida Charles VII, sur le compte qui lui en fut rendu, d'ordonner à son fils de se réconcilier avec cette nation belliqueuse, que ce monarque préféra dès lors d'avoir pour alliée plutôt que de continuer à la combattre; ce qui occasionna la pacification, conclue le 28 Octobre 1444 à Ensisheim, entre la couronne de France & les cantons de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug & de Glarus, de même qu'avec les villes de Soleure & de Bâle, dont les plénipotentiaires,

Introduction.

1444. envoyés pour cet effet à Enſisheim, ſont nommés dans l'inſtrument latin de ce traité, dans lequel les cantons firent comprendre leurs autres co-alliés, qui avaient pris les armes en leur faveur contre Zurich & la maiſon d'Autriche.

Ce fut Gabriel de Bernêtier, maître-d'hôtel de Charles VII, & lieutenant-général du Dauphiné, qui dreſſa ce traité, conjointement avec les ſeigneurs de Beuil, de Châtillon, d'Eſtiſſac, de Malicornes, de Fontaines & de Boisrogues, au nom du monarque & du dauphin Louis, dans lequel les parties contractantes ſtipulerent.

1°. Une réconciliation ſincere entr'elles & particuliérement de la nobleſſe Bâloiſe, (qui dans cette guerre, avait pris parti pour la maiſon d'Autriche,) avec la ville de Bâle, les cantons & leurs co-alliés; le dauphin s'engageant à y contraindre cette nobleſſe, au cas qu'il en fût beſoin.

2°. Le dauphin s'engage de ne pas approcher des domaines confédérés avec ſes troupes, ni de permettre que les ſuſdits domaines, de même que ceux de leurs co-alliés fuſſent moleſtés en aucune maniere par ſes troupes; & de faire jurer l'obſervation de ce traité à tous ſes capitaines, ſur les ſaints Évangiles.

3°. En échange, les ſujets & marchands des

puiſſances contractantes auront liberté entiere de paſſer & trafiquer dans leurs domaines mutuels.

4°. L'on réparera mutuellement de bonne foi, & ſans délai, toutes contraventions qui pourront être faites à ce traité de la part des puiſſances contractantes.

5°. Le dauphin offre ſa médiation aux puiſſances belligérantes, ſans néanmoins porter aucun préjudice à la teneur du préſent traité. NB. Cette médiation fut rejettée par la maiſon d'Autriche, ainſi que par Zurich, & aurait, ſelon toute apparence, été éludée par les cantons, au cas que leurs parties adverſes l'euſſent acceptée.

En 1448, Charles VII manifeſta déja l'intérêt qu'il prenait à ſes nouveaux alliés; car ce monarque ayant envoyé conjointement avec le duc de Bourgogne, Philippe le bon, une ambaſſade au concile de Bâle, pour arranger l'accommodement définitif entre les papes Félix & Nicolas; ces ambaſſadeurs furent auſſi chargés de la part de leurs maîtres de réconcilier Berne avec Fribourg; ce qu'ils exécuterent le 16 Juillet de cette année, au congrès de Morat, comme on l'a vu dans la vingt-unieme ſection du volume précédent.

Introduction.

En 1452, ce monarque désirant s'allier avec le corps Helvétique plus étroitement que par la pacification d'Ensisheim, envoya, au milieu de Janvier, aux cantons, un projet d'extension sur ce traité, sur-tout aux articles trois & quatre, en rendant au surplus cette pacification perpétuelle. Cette ouverture de Charles VII, ayant été reçue avec reconnoissance par les cantons, de même que par les villes de Soleure & de Bâle; ce projet fut signé de leur part sur le pied d'une lettre annexe au traité d'Ensisheim, & ratifié par ce monarque le 27 Février, à Monteuil près de Tours.

En 1453, le roi de France, toujours dans les mêmes dispositions à l'égard de nos ancêtres, désira fondre le traité d'Ensisheim & la lettre annexe du 27 Février 1452, & en former une alliance avec le corps Helvétique. Ce nouveau traité fut conclu & signé le 8 Novembre de cette année entre les mêmes puissances contractantes, dont voici le résumé. 1°. *Le roi fait un accord & convention durable avec les huit cantons & les villes de Soleure & de Bâle, de ne jamais leur être contraire, non plus que ses successeurs, ni par lui, ni par ses sujets; & de ne donner ni aides, ni secours, ni faveur à quiconque voudra les molester ou guerroyer.*

Section I. Charles VII.

2°. *Que les habitans & sujets des cantons, de toutes qualités, pourront passer, repasser & séjourner par & dans tout le royaume de France, avec leurs biens, armes & équipages, en toute sûreté & sans aucuns troubles, avec liberté entiere d'y trafiquer sans aucun empêchement; pourvu qu'à l'occasion de cette permission, il ne soit apporté aucun dommage, préjudice ou incommodité au roi, à ses sujets, ni à ses alliances.*

Dans l'intervalle de la signature de ces deux derniers traités, Louis I, duc de Savoye, en ayant signé un avec le roi de France, le 27 octob. 1452, dans lequel le duc s'engageait à secourir Charles VII envers & contre tous: cette clause excita les réclamations de Berne, comme lésant ouvertement l'alliance antérieure & perpétuelle de cette république avec la maison de Savoye; & le duc Louis promit, en 1454, à la régence de Berne de la faire redresser, dès qu'il serait parvenu à conclure l'accommodement du dauphin avec le roi son pere: ce qui ayant traîné quelque temps, ce ne fut qu'en 1456 que le duc de Savoye put négocier cet acte de réserve pour Berne, que Charles VII accorda sans difficulté, en date du 9 Décembre 1456 à St. Saphorien d'Auzon. Dans cet acte, le roi de France déclare positi-

vement, que les obligations contractées le 27 Octobre 1452, par le duc de Savoye, avec lui, ne doivent préjudicier en aucune maniere, & même céder au besoin, à l'alliance perpétuelle de la maison de Savoye avec le canton de Berne & ses combourgeois.

Charles VII, un peu trop adonné à ses maîtresses, mais ayant, à cela près, déployé, durant son regne très-orageux, toutes les qualités d'un grand & excellent roi, essuya les dernieres années de sa vie les chagrins les plus cuisans de la part du dauphin, & se laissa mourir de faim, au rapport de Mézerai & d'autres historiens Français, de crainte d'être empoisonné par ce fils dénaturé: ce bon prince expira le 22 Juillet 1461, au grand regret de ses sujets.

SECTION II.

LOUIS XI.

CE prince est un des rois de France dont on a dit le plus de bien & le plus de mal: il nâquit le 4 Juillet 1423 de Charles VII & de Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Naples; & vêcut depuis 1451 dans le Dauphiné son ap-

Section II. Louis XI.

panage, où il épousa en seconde noce la princesse Charlotte, fille de Louis I, duc de Savoye, sans en avoir demandé l'agrément à son pere, qui lui pardonna néanmoins en 1452, sur l'intercession du duc de Savoye. Le dauphin ayant commis en 1453 & en 1454 un grand nombre de vexations dans le Dauphiné, cette province porta ses plaintes aux pieds du trône; Charles VII tança vivement son fils sur ce sujet, mais il le fit en vain: indigné du mépris que le dauphin faisait de ses remontrances, le roi Charles rassembla en 1454 une armée pour châtier son fils, de même que le duc de Savoye son beaupere, qu'il soupçonnait de soutenir le dauphin dans sa révolte: le duc de Savoye ne conjura cet orage, qu'en refusant toute espece de secours & de réfuge au dauphin, qui, à ce défaut, se réfugia à la cour de Bourgogne; mais Philippe le bon ne voulant pas se brouiller dérechef avec Charles VII pour l'amour de son fils, dont il connaissait l'ame double, le duc de Bourgogne assigna au dauphin la ville de Genepp en Flandres pour son séjour, & eut la générosité de lui faire une pension très-considérable, afin qu'il pût y vivre d'une maniere convenable à son rang. Le dauphin séjourna depuis 1456 dans cet exil, jusqu'à la mort

Introduction.

de ſon pere, en ſuſcitant à Charles VII des ennemis & des traitres de tous côtés, de ſorte qu'il abrégea ſes jours. Parvenu au trône de France, Louis XI révolta en moins de deux ans tous les princes de ſa maiſon, de même que tous les grands ſeigneurs du royaume de France, & ſur-tout les vieux capitaines de ſon pere, qui tous formerent, en 1463, une ligue contre le nouveau roi, ſous le nom *du bien public*. L'on voyait à la tête de cette ligue Charles, duc de Berri, frere de Louis XI; François, duc de Bretagne; Charles, comte de Charolois, fils de Philippe, duc de Bourgogne; le duc Jean de Bourbon; Louis, duc d'Alençon; Jean de Longueville, comte de Dunois, bâtard légitimé de Louis duc d'Orléans, & un des plus grands capitaines de ce ſiecle; &, enfin, Louis de Luxembourg, comte de Saint Paul & connétable de France.

Louis XI, menacé d'être détrôné par ces princes & ſeigneurs ainſi ligués contre lui, ſongea pour lors à s'aſſurer de nos ancêtres; informé de l'influence que le duc de Bourgogne avait ſur eux, Louis dépêcha pour cet effet, au printemps de 1463, Jaques Hurault, un de ſes miniſtres affidés, en Suiſſe, chargé de propoſer aux cantons

le

le renouvellement du traité de 1453, & de leur demander à resserrer cette alliance par divers articles, en spécifiant des secours réciproques contre les ennemis des puissances contractantes. Berne, instruite par le margrave Rodolphe d'Hochberg, comte de Neuchâtel, de la situation critique du royaume de France, & que la maison de Bourgogne se trouvait à la tête de la ligue *du bien public*, & ne voulant pas désobliger un prince auquel nos ancêtres avaient les obligations les plus essentielles, détourna les autres cantons d'entrer dans les vues de Hurault, de sorte que ceux-ci ne voulant entendre à autre chose qu'à renouveller purement & simplement le traité de 1453; Hurault fut obligé de s'en retourner, faute de mieux. Ce renouvellement se fit à la diéte de Baden, le 28 Juillet 1463, de la part des cantons & de la ville de Soleure, qui parurent se soucier si peu de ce traité, qu'ils ne chercherent pas même à y faire comprendre leurs co-alliés respectifs, tant les uns & les autres, remplis d'attachement pour Philippe le bon, duc de Bourgogne, évitaient de donner la moindre atteinte à l'harmonie qui subsistait alors entre ce bon prince & le corps Helvétique. Ce fut en vain que Hurault résida en Suisse durant trois ans,

en se partageant entre Zurich, Berne & Lucerne, à dessein d'obtenir des levées de troupes pour le roi de France, qui avait ratifié, le 27 Novembre 1463, à Abbeville, le renouvellement de ce traité; ce ministre ne put en obtenir des cantons, par les raisons indiquées ci-dessus. Voilà ce que Vogel & M. Zurlauben n'ont eu garde de nous apprendre, non plus que beaucoup de choses contenues dans la suite de cette section, quoiqu'elles soient constatées par les annales & les mémoires de ce temps.

1464. Tandis que le roi de France, (habitué de longue main à l'art de dissimuler, cachait, de même que son ministre en Suisse, leur mécontentement du ton négatif des cantons à toutes les propositions de Hurault,) usa de toutes ses ressources, pour tenir tête à cette ligue formidable au défaut de troupes Suisses, en tombant sur le duc de Bourgogne, avant qu'il pût se réunir au duc de Bretagne, & en l'obligeant de poser les armes, en détachant d'autres princes de cette ligue, à force d'argent & de promesses magnifiques, dont Louis ne remplit ensuite que la moindre partie, & en expédiant le bâtard de Rubempré avec une centaine de cavaliers, ou pour mieux dire, de bandits déterminés, en Flandres, pour

se saisir du comte de Charolais mort ou vif; complot qui, ayant été découvert à temps, manqua, & occasionna cette haine implacable entre Louis XI & Charles. Tandis, enfin, que les princes ligués armerent de tous côtés, pour s'opposer à forces réunies au roi de France, & que diverses provinces de ce royaume devenaient, tour à tour, le théatre de cette guerre intestine, le comte de Charolais employa le crédit du margrave d'Hochberg auprès de la régence de Berne, pour l'engager à lui accorder une levée de troupes. Le margrave Rodolphe, vivement appuyé dans cette négociation par Thuring de Ringoltinguen, chevalier & avoyer de cette république, & par le sénateur & chevalier, Adrien, baron de Bubenberg, cité avec éloges en divers endroits des volumes III, & IV, porta, sans peine, les Bernois à complaire au duc de Bourgogne & à son fils, en donnant une approbation tacite à cette levée, au défaut d'une autorisation publique qui lui fut refusée par ce canton. De sorte qu'au printemps de 1465, 1465.
Adrien, baron de Bubenberg & de Spiez, leva, d'un côté, un corps d'élite d'environ 500 hommes, à la tête duquel il joignit le comte de Charolais, servit auprès de sa personne, & combattit avec la plus grande valeur sous les yeux de ce

Introduction.

1465. prince, à la bataille de Monthléri, pendant que Hartmann de Stein, ſeigneur de Munziguen, leva, de ſon côté, une troupe de 600 hommes, avec laquelle il ſervit auſſi dans l'armée des princes ligués, mais ſous les ordres de Jean, duc de Calabre, fils de Réné d'Anjou, comte de Provence & roi de Sicile, en ſe diſtinguant de même à la ſanglante journée de Monthléri du 24 Septembre, où les princes ligués reſterent maîtres du champ de bataille. Sur quoi Louis XI détacha le comte de Charolais de cette ligue, le 9 Octobre, par le traité de Conflans, en lui cédant quelques places en Picardie; puis ſatisfit, le 29 Octobre, par le traité de St. Maur, ſon frere Charles, duc de Berri, de même que les autres princes & ſeigneurs ligués. Cette guerre ayant été terminée par ces deux pacifications, le baron de Bubenberg & Hartmann de Stein revinrent, les premiers jours de Novembre, avec leurs troupes à Berne, dont la régence, pour donner quelque ſatisfaction aux plaintes que Hurault lui avait portées, au nom du roi de France, ſur cette levée, condamna ces deux ſénateurs à une amende de trois florins du Rhin, par homme, de leurs corps reſpectifs, en appliquant cette ſomme à la bâtiſſe de l'égliſe de St. Vincent.

Section II. Louis XI.

En 1468, le roi de France, plus acharné que 1468.
jamais à la perte de Charles, duc de Bourgogne, qui, depuis le 17 Juillet 1467, venait de ſuccéder à Philippe ſon pere; prévoyant que le caractere ambitieux & altier de ce prince, le mettrait, tôt ou tard, aux priſes avec nos ancêtres, ſongea à prendre les devans auprès de ces derniers, en leur faiſant, pour cet effet, de nouvelles ouvertures, tendant à reſſerrer ſon alliance avec les cantons. Joſt de Silénen, prieur de Munſter, en 1467, dont Hurault avait découvert le génie ſupérieur & intriguant, & qu'il avait attaché aux intérêts du roi ſon maître, était devenu l'agent de Louis XI en Suiſſe, depuis le départ de Hurault en 1466 & ſur la recommandation de ce miniſtre. Informé par Silénen, de la guerre de Mullhauſen, de la poſition brillante des cantons & de la ſupériorité de leurs armes ſur celles de l'archiduc, le roi de France ſaiſit cette occaſion, pour écrire à ces républiques diverſes lettres très-obligeantes, remplies d'offres d'un ſecours illimité à leur premiere réquiſition; offres dont Louis devint plus prodigue à meſure qu'il apprit les ſuccès des troupes confédérées. A la ſuite de ces offres, reçues avec beaucoup de reconnaiſſance par le corps Helvétique, ce mo-

1468. narque témoigna aux cantons, dans une derniere lettre, l'envie de s'allier plus étroitement avec eux, en les requérant de lui envoyer quelques députés, afin de pouvoir conférer avec eux fur ce fujet. Sur cette propofition de Louis XI, les cantons, affemblés à Lucerne les premiers jours de Septembre, pour délibérer là deffus, chargerent de cette commiffion importante Nicolas de Diesbach, avoyer de Berne, conjointement avec fon coufin, Guillaume de Diesbach, cités, l'un & l'autre, avec éloges, fur-tout le premier, dans le volume pénultieme.

Ces deux ambaffadeurs du corps Helvétique fe rendirent, fur la fin de Septembre, à Paris, où ils reçurent, le 28, leur premiere audience du roi qui leur fit rendre toutes fortes d'honneurs & les combla de diftinctions. A la fuite de quelques autres audiences de ce monarque, & de plufieurs conférences avec fes miniftres, les ambaffadeurs Helvétiens arrangerent avec ces derniers le projet d'une alliance défenfive, qui fut approuvée de Louis XI, dont ils eurent leur audience de congé le 22 Octobre, & quitterent Paris le lendemain, comblés des largeffes de ce monarque. Revenus à Berne les premiers jours de Novembre, l'avoyer de Diesbach & fon cou-

Section II. Louis XI.

ſin y rendirent compte de leurs négociations à une diéte convoquée pour les entendre, & donnant les plus grands éloges, ſoit aux procédés du roi de France à leur égard, ſoit auſſi au zele de ce monarque pour les cantons, ils diſpoſerent cette diéte à accepter le dit projet d'alliance, en prenant néanmoins la choſe *ad referendum.*

Ayant rendu compte, dans la vingt-quatrieme ſection du troiſieme volume, des offres de l'archiduc Sigismond, faites à Louis XI, ſur la fin de cette année, de lui hypothéquer une partie de ſes domaines, en cherchant à l'animer contre les confédérés, & de la conduite de ce monarque dans cette occaſion, il eſt inutile de les répéter ici.

Louis XI, ayant eu depuis le départ de l'ar- 1470.
chiduc, des démêlés continuels avec Charles, duc de Guyenne & de Berri, ſon frere, de même qu'avec le duc de Bourgogne & de Bretagne, & ſe trouvant ſans ceſſe les armes à la main, pour ſoumettre diverſes provinces Françaiſes révoltées contre lui, ce monarque ne put s'occuper de l'alliance citée ci-deſſus qu'à la S. Jean de 1470: ce fut alors qu'il envoya Jaques Hurault en Suiſſe comme ambaſſadeur, en lui adjoignant Joſt de Silénen, prieur de Munſter,

1470. revêtu du même caractere. Ces deux ministres de France comparurent d'abord devant une diéte convoquée à Berne pour les entendre, & peu de temps après le retour de l'avoyer de ce canton, Adrien, baron de Bubenberg & de Spiez, de sa mission infructueuse auprès du duc de Bourgogne, où, profitant de l'indisposition du corps Helvétique contre le duc Charles, ils n'eurent pas de peine à faire entrer les cantons & Soleure dans leurs vues; l'on s'ajourna néanmoins pour une seconde diéte à Lucerne, sur la fin d'Août, où ce traité fut conclu & signé le 3 Septembre, & ratifié le 23 à Tours par le roi de France.

Nous avons instruit nos lecteurs, dans le volume pénultieme, section XXV à XXXII, des procédés de Louis XI à l'égard du corps Helvétique, depuis 1470 jusqu'en Septembre 1475, & des services essentiels que ce monarque rendit aux cantons durant cet intervalle, vû que leurs intérêts se trouvaient intimément liés avec

1475. les siens. A cette derniere époque, le roi de France voyant le duc de Bourgogne, débarrassé de l'empereur & des forces réunies de l'empire, (malgré les cabales des ministres de Louis pour rompre, ou du moins pour retarder la pacifica-

tion de Trèves,) s'avancer en Picardie à la tête 1475.
de 70000 hommes, abandonna, sans hésiter, les intérêts du corps Helvétique, viola ouvertement les traités & les alliances qu'il avait faites avec les cantons & leurs alliés, le 23 Septembre 1470, le 10 Janvier, 14 Février & 30 Mars 1474, & conclut, à Vervins, le 13 Septembre 1475, une trêve de neuf ans avec le duc Charles, en lui cédant St. Quentin & d'autres places en Picardie, qui, depuis quelques années, formaient un objet continuel de litige entre ces deux princes. Si Louis XI se couvrit de honte par cette lâcheté, le duc de Bourgogne ne se déshonora pas moins dans ce traité, en s'y engageant à livrer Louis de Luxembourg, comte de St. Paul & connétable de France, au roi, qui le fit périr sur l'échaffaud quelques mois après, quoique Charles eût donné se parole solemnelle quelques années auparavant au connétable, de ne jamais l'abandonner, lorsque ce seigneur vint chercher à la cour de Bourgogne un asyle contre les persécutions du roi de France. La vérité de l'histoire est, que Charles & Louis, sacrifiant également, sans aucune espece de scrupule, les engagemens les plus sacrés à leurs vues d'ambition & d'intérêt, ne chercherent qu'à se tromper & à se sur-

1475. prendre mutuellement, dans tous les traités qu'ils contracterent ensemble, au rapport unanime de toutes les annales de ces temps.

Les cantons informés de la défection de Louis XI, en firent les reproches les plus sanglans au prieur de Munster; Berne sur-tout exhâla son courroux contre ce ministre, ayant le plus appuyé ses négociations en Suisse, & cette république se trouvant compromise, par cette raison, à ce sujet, d'une maniere très-fâcheuse vis-à-vis des autres états confédérés. Se doutant de l'orage qui allait fondre sur le prieur de Munster, à la premiere nouvelle du traité de Vervins, le roi de France renvoya le comte d'Eberstein, au milieu de Septembre, en Suisse, chargé de justifier ou du moins de colorer cette démarche honteuse auprès du corps Helvétique. Cet ambassadeur, réuni au prieur de Munster, ayant demandé la convocation d'une diéte pour les entendre, ils comparurent à Lucerne, le jour de la St. Michel, devant les représentans des cantons & de leurs coalliés, ces derniers ayant été invités à cette diéte, & leur communiquant le traité de Vervins, leur montrerent que Louis XI s'y était réservé *de fournir des secours indirects à ses alliés des ligues de la Haute-Allemagne, au cas que le roi de France*

ne pût les engager à s'accommoder à l'amiable avec le duc de Bourgogne. Et en expliquant à cette diéte la nature de ces fecours indirects, ces deux miniftres Français lui offrirent, de la part du roi leur maître, un fubfide annuel de 20 mille florins du Rhin, pour les huit cantons & la ville de Soleure. Cette propofition ayant été prife *ad referendum*, l'on s'ajourna, pour le milieu d'Octobre, à Berne, où les cantons & Soleure, après diverfes altercations, foit entr'eux, foit avec les ambaffadeurs de France, fe trouvant une fois embarqués dans cette guerre, confentirent à fe contenter d'un fubfide annuel de la part du roi, après, néanmoins, que fes miniftres fe furent engagés, en fon nom, à une gratification annuelle & proportionnée au dit fubfide, envers les pays d'Appenzell & les villes de Bâle, de St. Gall, de Fribourg, de Bienne, de Schaffhaufen, de Rothweil & de Mullhaufen. En conféquence de cette réfolution, les cantons & Soleure, érigerent le 26 Octobre une tranfaction avec le comte d'Eberftein & le prieur de Munfter, au fujet de ce fubfide annuel de 20 mille florins du Rhin, qui fervit de lettre annexe au traité d'alliance du 10 Janvier 1474. 1475.

Louis XI conféra l'évêché de Grenoble au

1475. prieur de Munfter fur la fin de Novembre, en récompenfe de ce qu'il l'avait tiré de ce mauvais pas.

Du refte, la régence de Berne fut fi peu découragée de la défection de l'empereur & du roi de France, que déclarant la guerre à Jaques de Savoye, comte de Romont, & à fon frere, évêque de Geneve, elle enleva, dans le courant d'Octobre, le Pays-de-Vaud au premier, & rançonna le fecond, de même que les Genevois, comme on l'a vu dans la fection XXXV du troifieme volume.

1476. Réné d'Anjou, roi de Sicile & comte de Provence, ayant perdu, depuis quelques années, fon fils aîné, Jean, duc de Calabre, de même que fes autres enfans; & outré contre Louis XI qui venait de lui enlever l'Anjou, s'était lié, depuis quelques mois, avec le duc de Bourgogne, & lui avait promis, fur la fin de l'année précédente, de l'inftituer fon héritier par fon teftament; il propofa même à Charles, les premiers jours de Janvier, de lui remettre la Provence de fon vivant, pourvu que ce Prince procurât, de façon ou d'autre, la reftitution de l'Anjou à Réné, & lui payât une groffe rente viagere. Tandis que le duc de Bourgogne rece-

vait ces ouvertures de Réné avec autant de re- 1476.
connaiſſance que d'empreſſement, & qu'elles cauſaient les allarmes les plus vives à Louis XI, dans l'habitude d'entretenir, à grands frais, des eſpions chez les princes ſes voiſins, le margrave Rodolphe d'Hochberg avait ménagé une ſuſpenſion d'armes entre le duc Charles & les confédérés, puis un congrès à Neuchâtel, afin d'y pacifier ces puiſſances belligérantes. Quoique nous ayons rendu compte de ce congrès infructueux, & de ſa rupture, au commencement de la XXXVe ſection du troiſieme volume, nous ajouterons néanmoins ici: que les margraves d'Hochberg, pere & fils, très-zélés, de même que le prince d'Orange, pour les véritables intérêts du duc de Bourgogne, lui conſeillerent *de donner, dans ce moment, tous ſes ſoins à parachever & conſolider la donation du roi de Sicile, qui, lui procurant des bords de la Méditerranée à ceux de l'Océan, de vaſtes états; formant une barriere entre l'empire & la France, le rendrait également redoutable aux empereurs & aux rois de France, dont le ſort ſerait, de cette maniere, entre les mains de la maiſon de Bourgogne: mais que pour cela, il fallait ſacrifier, de toute néceſſité & avant toutes choſes, à ce projet d'aggrandiſſement, ſon animo-*

1476. à Grandſon, & craignant que les margraves d'Hochberg & le prince d'Orange ne portaſſent le duc à s'accommoder avec les confédérés, le roi de France fit ordonner au traître Commines & à ſes complices, d'exciter Charles à la vengeance contre nos ancêtres, à quoi il n'était déja que trop porté. D'un autre côté, le duc de Bourgogne qui avait rejetté, avec dédain, une entrevue que Louis lui avait fait propoſer à Auxerre ſur la fin de l'année précédente, redoutant le reſſentiment & les cabales de ce monarque, lui dépêcha d'abord, après ſon retour à Nozeroi, le ſeigneur de Contay, à Lyon, chargé d'excuſer le refus de Charles ſur l'entrevue d'Auxerre, & de ſonder les diſpoſitions de Louis XI. Ce prince ayant démêlé, du premier abord, les inſtructions de ce député, auſſi bien que les projets de ſon maître, n'eut garde de l'inquiéter: mais lui donnant les aſſurances les plus fortes d'obſerver, avec la fidélité la plus ſcrupuleuſe, le traité de Vervins; il le renvoya à Nozeroi rempli de ſécurité, tandis que le ruſé monarque fit aſſurer les cantons, par l'évêque de Grenoble, qu'il tenait ſes troupes toutes prêtes pour faire une invaſion en Bourgogne, du moment que le duc Charles ferait rentré en Suiſſe avec les ſiennes.

La

Section II. Louis XI.

La régence de Berne ayant le plus à redouter 1476.
de cette ſeconde invaſion du duc de Bourgogne, fit, d'un côté, les inſtances les plus fortes à l'évèque de Grenoble, dès les premiers jours de May, pour que le roi de France ſe déclarât ouvertement, & prit les armes en faveur du corps Helvétique, en écrivant, pour cet effet, à Louis, dans le courant de May & de Juin, diverſes lettres qui devenaient plus preſſantes à meſure que le danger augmentait. Les réponſes du roi & de ſon miniſtre furent toujours très-obligeantes & remplies de promeſſes magnifiques; mais auſſi, ce fut là tout le ſecours que les cantons en obtinrent dans ce péril imminent: enfin, laſſé des délais éternels de l'évèque de Grenoble, le conſeil ſouverain de Berne fit partir ſon ancien avoyer, Thuring de Ringöldinguen, le 2 Juin pour Lucerne, réſidence du prélat ambaſſadeur, avec une lettre très-altiere, dans laquelle cette régence s'exprima entr'autres ainſi, au rapport des mémoires de Commines & du journal hiſtorique de Tſchachthlan: *dites au roi que s'il ne ſe déclare, nous nous déclarerons & appointerons contre lui.* L'avoyer de Berne fut encore pourvu d'inſtructions analogues au ſtyle

1476. de cette miſſive, qui ne produiſit pas plus d'effet que les précédentes.

Nos ancêtres s'étant de nouveau couverts de gloire, le 22 Juin, à la bataille de Morat, le roi de France, ravi de voir ſon ennemi terraſſé par cette ſeconde défaite, dépêcha, ſans délai, en Suiſſe, Louis, bâtard de Bourbon, comte de Rouſſillon en Dauphiné, & amiral de France, chargé de féliciter les cantons, de ſa part, ſur cette victoire déciſive, & de les aſſurer que l'armée Françaiſe allait ſe mettre en marche, pour faire une diverſion en leur faveur, lorſque la nouvelle de leurs armes victorieuſes avait rendu cette démarche ſuperflue. Les cantons, particuliérement celui de Berne, ayant beſoin de l'entremiſe de Louis XI, pour terminer leurs démêlés avec la maiſon de Savoye, parurent ſe contenter des aſſurances du comte de Rouſſillon; & agréant ſes offres de médiation, à l'égard du comte de Romont & de l'évêque de Geneve, cet ambaſſadeur joignit, avec l'évêque de Grenoble, l'armée confédérée, le 7 Juillet, à Lauſanne. On a vu dans la derniere & pénultieme ſection du troiſieme volume, le réſultat de la médiation de ces deux miniſtres de France, ſoit à Lauſanne, ſoit au congrès de Fribourg, où ces derniers

ayant montré beaucoup de zele pour les intérêts 1476.
de Berne & de Fribourg, contre la maison de Savoye, acheverent d'effacer la méfiance que les cantons avaient prise de la conduite de Louis XI, durant cette campagne. Ce monarque n'épargnant rien pour y contribuer de son côté, fit inviter les cantons, par l'amiral, de lui envoyer une députation de leurs premiers magistrats, soit pour cultiver l'harmonie & resserrer les nœuds de leur alliance, soit aussi pour se concerter ensemble sur les mesures ultérieures à prendre contre le duc de Bourgogne, leur ennemi commun.

Le corps Helvétique s'étant rendu, avec empressement, à cette invitation du roi, choisit pour ses représentans, dans ces circonstances très-importantes, ses chefs & les magistrats les plus illustres. De Zurich, Jean Waldmann & Hans de Breiten-Landenberg. De Berne, Adrien, baron de Bubenberg & de Spiez, ancien avoyer de ce canton, qui venait de se couvrir d'une gloire immortelle par sa belle défense de Morat, Guillaume de Diesbach, & Petermann de Waberen, baron de Pelp, fils de l'avoyer de Berne de ce nom. De Lucerne, l'avoyer Gaspard d'Hertenstein & Arnold Ségesser de Baldegg. D'Ury, Jaques Arnoldi, baron de Spiringuen. De Schweitz,

Introduction.

1476. Rodolphe de Réding. D'Underwalden, Zug & Glarus, les landammans de ces trois cantons, Rodolphe Zimmermann, Hans Spiller, & Hans, baron de Tſchudi. De Bâle, Arnold de Rothberg. De Soleure, l'avoyer Ulrich Byſs ou Biſo, & le banneret Conrad Vogt. De la part du prince abbé de St. Gall, Rodolphe Giel de Glattbourg. Du pays d'Appenzell, le landammann Ulrich Tanneri. De la ville de St. Gall, le bourguemaître Hans Schupf. De Fribourg, Rodolphe de Wuippens & Jaques Fégelin; & de Bienne, le maire Bénoit de Römerſtal. Une diéte convoquée à Berne, ſur la fin d'Août, pour régler les inſtructions de cette ambaſſade, les fixa ſur les points ſuivans, au rapport des annales de Stettler & des mémoires de Tſchuchtlan.

1°. De prier le roi d'être garant du prononcé des arbitres au congrès de Fribourg. Voyez la derniere ſection du troiſieme volume.

2°. De demander à ce monarque un prompt & puiſſant ſecours, au cas d'une troiſieme invaſion du duc de Bourgogne.

3°. De demander que le ſubſide annuel des cantons & de Soleure, fût porté à 24 mille florins du Rhin; que les gratifications des états co-alliés, dont nous venons de nommer les dé-

putés, devaient être augmentées dans la même 1476.
proportion, le tout à commencer du premier Janvier 1476; que Sa Majesté payât de plus, pour deux soldes de bataille, aux cantons & à Soleure, 24 mille florins du Rhin; & qu'enfin, les dits subsides seraient payés à l'avenir par les ministres du roi à Lucerne.

4°. De recommander fortement le duc Réné de Lorraine, à l'appui de Louis XI, afin que ce prince pût parvenir d'autant plus aisément avec le secours de Sa Majesté, & celui des troupes confédérées, qui venaient de lui être accordées par les cantons, à reconquérir ses états sur le duc de Bourgogne.

Le bâtard de Bourbon, amiral de France, étant reparti d'abord après le congrès de Fribourg, pour rendre compte au roi du succès de sa mission, ces ambassadeurs Suisses, tous chevaliers, commandans de leurs concitoyens respectifs à la bataille de Morat, & cités, avec éloge, dans le troisieme volume, se mirent en route les premiers jours de Septembre, avec l'évêque de Grenoble, & reçurent le 23 leur premiere audience de Louis XI, au château de Loches. Outre l'envie qu'avait ce prince, de connaître ces illustres magistrats des républiques Helvétiennes, il sentit

1476. le beſoin de les attacher à ſa couronne, de ſorte qu'après leur avoir accordé leurs demandes dans cette premiere audience, il les combla de toutes ſortes de diſtinctions, & les fit manger à ſa table avec la reine, les princes & les princeſſes de ſa cour. Le roi témoigna ſur-tout une conſidération infinie au baron de Bubenberg, donnant les plus grands éloges à ſa défenſe de Morat, & le décora de ſon ordre de St. Michel, qu'il venait d'inſtituer en 1469, à Amboiſe, & qui pour lors était brigué par les plus grands ſeigneurs Français. Le ruſé monarque, informé, d'un côté, par l'évêque de Grenoble, que le baron de Bubenberg jouiſſait, depuis la bataille de Morat, d'un crédit ſans bornes, non ſeulement à Berne, mais encore dans tout le corps Helvétique, & de l'autre côté, par Commines, que le duc de Bourgogne, atterré par ſa défaite de Morat, venait de faire parvenir aux cantons, par le canal du margrave d'Hochberg, des propoſitions de paix très-avantageuſes, s'ils voulaient abandonner les intérêts du duc de Lorraine, n'épargna rien pour s'attacher le baron de Bubenberg; & démêlant d'abord les ſentimens relevés de cet illuſtre chef de la régence Bernoiſe, Louis ne ſe contenta pas de faire doubler, en ſa faveur, la

Section II. Louis XI.

gratification usitée pour les autres députés, mais 1476.
en le revêtissant lui-même, le jour de la St. Michel, de cet ordre, il le décora d'un collier garni de pierreries, tel que le portaient alors les princes de cette cour. Cette ambassade ayant passé un mois à Loches, comblée de faveurs & de distinctions du roi, & à son imitation, fêtée par les princes & les seigneurs de sa cour, eut son audience de congé le 23 Octobre, revint en Suisse avec l'évêque de Grenoble, ne pouvant assez se louer de Louis, ni exalter le zele de ce monarque pour les intérêts du corps Helvétique, soit à la diéte convoquée le jour de la St. Martin à Berne, pour entendre sa relation, soit aussi auprès de ses souverains; les recits de ces ambassadeurs contribuerent beaucoup à raffermir nos ancêtres dans l'alliance de la couronne de France.

Charles, duc de Bourgogne, ayant été tué 1477.
le 5 Janvier à la bataille de Nanci, comme nous l'avons exposé dans la Section II du volume précédent, Louis XI aurait pu réunir, pour toujours, les vastes états & les domaines de la maison de Bourgogne à son royaume, eu faisant épouser à son fils Charles, la princesse Marie, unique héritiere de cette immense succession;

Introduction.

1477. dans ce moment, elle ſe trouvait à Gand avec ſa belle-mere, d'où ayant beaucoup à ſouffrir de l'arrogance des Gantois, elle ſe fit offrir au roi de France pour épouſe du dauphin, quoiqu'il n'eut encore que ſept ans, & qu'elle en eut plus de vingt. Louis, eſpérant dépouiller cette princeſſe par la force des armes, & ayant gagné, pour cet effet, le prince d'Orange, rejetta les offres de Marie, & eut la lâcheté de faire livrer les deux miniſtres de cette princeſſe, qui étaient venus lui faire cette propoſition de ſa part, aux Gantois, leſquels leur firent trancher la tête, ſous les yeux de leur ſouveraine; & malgré ſes prieres & ſes larmes, ces rebelles voulurent forcer Marie d'épouſer Adolphe, duc de Gueldre. Le roi de France, qui avait deſtiné au dauphin Anne de Brétagne, héritiere de ce duché, que Charles épouſa effectivement en 1491, fut la dupe de ſa lâche & cruelle politique; car, quoiqu'avec le ſecours de Philippe de Crévecœur, Louis tombant, à l'improviſte, ſur la Picardie & l'Artois, ſe rendit maître de diverſes places dans ces deux provinces, tandis que la cour des pairs, réunie au parlement de Paris, adjugeait au roi le duché de Bourgogne, comme un grand fief de ſa couronne, qui lui était dévolu à l'extinction des

mâles de cette maison ; & que le prince d'O- 1477.
range, réuni aux ministres de Charles vendus de longue main à Louis, engageât les états de ce duché à se soumettre au seigneur de Chaumont, gouverneur de la Champagne, qui vint en prendre possession, au nom du roi de France, à la tête d'un nombreux corps de cavalerie ; néanmoins, une grande partie de cette vaste succession échappa à la rapacité de Louis XI. Le prince d'Orange, mécontent du roi, s'étant déclaré contre lui au printemps, conserva le comté de Bourgogne, dit *Franche-Comté*, à la princesse Marie, qui, de son côté, sauva les dix & sept provinces des Pays-bas des armes Françaises, en renouant, dans le même temps, les négociations de son mariage avec l'archiduc Maximilien, qu'elle épousa le 20 Août de cette année.

Tandis que Louis XI dépouillait ainsi, contre toute justice, la princesse Marie de Bourgogne, il dépêcha Jean, comte de Rupé-Canardi, Piémontais, sur la fin de Février, en Suisse, chargé, conjointement avec l'évêque de Grenoble, d'y négocier une levée de troupes, qu'ils obtinrent des cantons, au nombre de 6000 hommes. Ce corps se mit en marche les premiers jours d'Avril, joignit l'armée Française, sous les or-

Introduction.

1480. dres du Sire de Craon, dans le comté de Bourgogne & au ſiege de Dole, & fut licencié à la fin de cette campagne, après avoir ſervi en Picardie dans divers ſieges. Nos annales varient ſur le commandement en chef de cette levée; la premiere qui ſervit ſous les bannieres Françaiſes.

En 1479, l'archiduc Maximilien ayant réuni toutes les forces de la maiſon d'Autriche, aux débris de celles de la maiſon de Bourgogne, pour arracher à Louis XI les états & les places que ce monarque avait enlevé à la princeſſe Marie, il en réſulta une guerre aſſez vive, qui ſe ſoutint, entre ces deux princes, avec des ſuccès variés, pendant dix mois: mais les troupes Françaiſes ayant reçu quelques échecs au printemps de 1480, le roi fit demander, par l'évêque de Grenoble, un prompt ſecours aux cantons, qui l'accorderent à ce miniſtre ſans difficulté, au nombre de 6400 hommes, dont Guillaume de Diesbach fut le commandant en chef, quoique les contingens des autres cantons & des états coalliés euſſent leurs chefs de bandes particuliers. Le rendez-vous de cette levée fut aux environs de Berne, d'où elle ſe mit le 18 Août en marche, & joignit l'armée royale, au milieu de Septembre, en Normandie. Louis XI en fit la revue

auprès du Pont-de-l'Arche, & ayant conclu, ſur 1480.
ces entrefaites, une trêve de ſept ans avec l'archiduc Maximilien, il renvoya, ſur la fin d'octobre, ces troupes auxiliaires en Suiſſe, en les payant pour trois mois, à raiſon de 27 florins du Rhin par cavalier, & de 14 florins & demi du Rhin par fantaſſin, pour chaque mois; ce qui, ſelon la valeur numéraire en 1786, fait 270 Liv. Françaiſes par mois pour chaque cavalier, & 140 pour chaque fantaſſin. Les *Rottmeiſters*, ou bas-officiers, ayant la moitié en ſus de cette ſolde, les lieutenans le double, & les chefs de bande le quadruple, outre les profits du non complet. A la vérité, la paye des officiers & des ſoldats mariés, qui avaient été tués, était remiſe fidélement à leurs femmes & à leurs enfans.

Cette ſolde exhorbitante, vu ſur-tout la modicité des denrées, ſe trouve vérifiée par les annales de Schilling, & citée, d'après cet auteur, par M. de Zurlauben, dans ſon hiſtoire militaire des Suiſſes, tome IV, page 57. Une autre choſe tout auſſi remarquable, concernant cette levée, c'eſt qu'outre ſes 6000 fantaſſins, il s'y trouva un eſcadron de 400 gendarmes, commandés par Pétermann de Waberen, baron de Pelp & ſéna-

Introduction.

1480. teur de Berne, & composés de la jeune nobleſſe Helvétienne, de même que de ſes citoyens les plus notables. Les contingens de Zug, de Glarus & de Baden, ayant deſcendu l'Aar juſqu'à Brugg, pour retourner dans leur patrie, quelques-uns de leurs bâteaux ſe briſerent contre les arches du pont de Wanguen; il y périt 204 hommes.

1481. Louis XI ayant reſſenti toute l'utilité de ſon alliance avec nos ancêtres, & voulant attacher cette nation belliqueuſe, de plus en plus, au ſervice de ſa couronne, fit enrégiſtrer, le 21 Septembre 1481, des lettres patentes à la chambre des comptes de Paris, par leſquelles ce monarque accorda aux citoyens & ſujets des cantons & états co-alliés, participans à l'alliance du 10 Janvier 1474, diverſes exemptions très-importantes, qui forment la baſe des privileges dont la nation Suiſſe jouit dès lors, ſans interruption & inconteſtablement, dans tout le royaume de France, de même que dans les états ſoumis à la domination Françaiſe; privileges conteſtés, à la vérité, depuis 1770, par les miniſtres de Louis XV & de Louis XVI, auxquels nous reviendrons ſur la fin de ce volume.

Voyez la ſubſtance des lettres patentes de Louis

XI, d'après l'excellent ouvrage de Vogel, sur 1481.
les alliances des rois de France avec les treize cantons, édition de Paris *in*-8°. 1733, p. 12 & 13.

Que tous ceux de cette nation, s'entend les Suisses, *qui étaient alors, ou seraient à l'avenir au service de Sa Majesté, à ses gages & solde, & qui étaient mariés ou habitués, se marieraient ou habitueraient ci-après dans le royaume, pourront y acquérir tous les biens, meubles & immeubles, les posséder & en disposer par testament, ainsi que bon leur semblera; & que leurs femmes, enfans ou héritiers, pourront les recueillir & leur succéder, comme s'ils étaient natifs du royaume; à l'effet de quoi le roi les déclare authorisés & habitués, sans que eux, leurs femmes ou enfans & héritiers, puissent être tenus de payer, pour raison de ce, aucune finance ni indemnité, dont il leur fait dès lors don, à quelques sommes qu'elle puisse monter. Et afin que les gens de guerre de la ditte nation, qui demeuraient alors & voudraient dans la suite demeurer dans le royaume, & qui seraient à ses gages & solde, puissent mieux vivre & s'entretenir honnêtement sans être inquiétés, & que les autres ayent meilleur courage de s'y habituer en plus grand nombre, eux & leurs femmes veuves, durant leur viduité, seront, leur*

1484. Juillet devant la diéte, convoquée à Lucerne, pour les entendre, où ils parvînrent à renouveller l'alliance du 10 Janvier 1474, avec les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Fribourg & de Soleure. L'on ajouta à ce traité, qui fut ſigné à Lucerne, le 4 Août, par les ambaſſadeurs du roi & les députés de ces huit cantons, les deux articles ſuivans.

1°. *Le roi ne pourra retenir aucun ſoldat des cantons ſans leur conſentement.*

2°. *Dès que les cantons auront guerre contre quelques-uns de leurs voiſins, le roi ſera obligé de lui déclarer la guerre, de l'attaquer & de le pourſuivre, comme ſon ennemi propre, ſans fraude ni dol.*

Néanmoins, ces ambaſſadeurs n'ayant pu ſatisfaire au payement des ſubſides arriérés depuis quatre ans, que par des promeſſes vagues, le duc d'Orléans qui, depuis devint ſi cher à la France, ſous le nom de Louis XII, rempliſſant pour lors ce royaume de troubles, du moment qu'il fut deſtitué de la régence, & ces miniſtres n'ayant pas voulu s'engager, au nom du roi, au même traitement pour les troupes Suiſſes, qu'elles avaient reçues en 1479 & cités ci-deſſus, les cantons de Zug & de Glarus, le pays d'Appenzell,

penzell, les villes de Bâle, de Schaffhausen & de St. Gall ne voulurent pas accéder à ce traité, non plus que le prince abbé de St. Gall, malgré tous les soins que les ambassadeurs se donnerent à cet effet. Voilà du moins ce que nous avons pu conjecturer sur les raisons du refus obstiné de ces sept membres du corps Helvétique, d'après les annales de Stumpf, de Bullinguer, de Valere-Anselme & de Stettler, qui désapprouvent hautement ce traité, sans nous expliquer les motifs de leur censure; tandis que Vogel, & M. de Zurlauben après lui, gardent un profond silence sur ce sujet, paraissant même chercher, l'un & l'autre, à nous persuader, que ce traité fut signé de la part de tout le corps Helvétique, par ceux de ses représentans, dont ils nous ont donné l'énumération. A l'égard de Bienne & de Mullhausen, ces deux villes suivirent, sur la fin du mois d'Août, l'exemple de Berne, de Soleure & de Fribourg, en accédant à ce traité, & les sept dixains du Vallais en firent autant à la St. Martin de la même année, ayant été portés à cette accession par Jost de Silénen, évêque de Sion depuis 1482, & qui s'était démis pour lors de l'évèché de Grenoble. 1484.

Peu de temps après la signature de ce traité,

1484. les huit anciens cantons & Soleure ſe déciderent d'envoyer le chevalier Barthélemi May, ſeigneur de Sträthliguen, de Blumiſtein & de Toffen, ſénateur de Berne, & cité avec éloges dans les deux volumes qui précedent, en leur nom, à Lyon, c'eſt-à-dire, au milieu de Septembre, où ſe trouvait pour lors la cour de France, chargé d'exiger de la régente le payement des ſubſides arriérés, & ſur-tout celui des 150 mille florins du Rhin, que Louis XI s'était engagé, en 1477, de payer aux ſuſdits huit cantons & à Soleure, pour leur renonciation ſur la Franche-Comté: voyez à ce ſujet la quatrieme ſection du volume précédent. Ce député, chicané très-mal à propos par les miniſtres de la régente ſur ſes demandes, n'en obtint que la moindre partie, revint, au milieu d'Octobre, très-mal ſatisfait en Suiſſe, communiqua ſon mécontentement aux cantons, qui, irrités au dernier point, ſongeaient à s'allier avec Maximilien, roi des Romains, lorſque l'évêque de Sion prévint cette rupture par ſes repréſentations à la cour de France, qui engagerent le roi à dépêcher, l'année ſuivante, Philippe Baudôt, chancelier de Bourgogne, en Suiſſe, avec des ſommes ſuffiſantes pour ſatisfaire aux prétentions des cantons; ce miniſtre, ayant em-

ployé le reste de 1485 à parcourir les cantons 1488.
de Zug & de Glarus, de même que les états co-alliés, qui avaient refusé, l'année précédente, de renouveller l'alliance de 1474, les engagea pour lors tous à y accéder successivement, ayant été vivement appuyé, dans cette négociation, par l'évêque de Sion.

Charles VIII soutenait, depuis 1486, une guerre très-vive, & avec des succès mêlés d'échecs, contre François II, duc de Bretagne & Louis, duc d'Orléans; ceux-ci ayant été renforcés par 6000 lansquenets, que leur amena, sur la fin de Février 1488, le prince d'Orange, de la part du roi des Romains; le chancelier de Bourgogne fut dépêché sans délai, par le roi de France, en Suisse, pour demander aux cantons une levée de 8000 hommes, qui lui fut accordée, le 28 Mars, dans une diéte convoquée pour cet effet à Berne. Ce corps servit à l'armée royale, commandée par Louis, duc de la Tremouille, que nous avons fait connaître dans le volume précédent, & qui remporta, le 28 Juillet, sur les princes ligués, une victoire complette auprès de St. Aubin de Cormier. Les Suisses se distinguerent beaucoup dans cette sanglante journée, où le duc d'Orléans & le prince d'Orange fu-

rent pris, & le dernier par un officier confédéré. Le roi de France ayant accordé, le 28 Août, à Sablé, la paix au duc de Bretagne, cette levée fut renvoyée, le 20 Septembre, en Suiſſe, avec la paye de ſix mois & une ſolde de bataille en ſus, faiſant celle d'un mois.

Le vieux duc de Bretagne étant mort peu de temps après la paix de Sablé, il y eut, durant trois ans, des alternatives continuelles d'hoſtilités & de négociations entre Charles VIII & la princeſſe Anne de Bretagne, héritiere de ce duché, qui furent terminées, le 12 Décembre 1491, par le mariage de ce monarque avec cette princeſſe, malgré le mariage qu'elle avait contracté l'année d'auparavant, par procureur, avec Maximilien, roi des Romains; & quoique Charles eût été fiancé du vivant de ſon pere en 1482, & à la ſuite de la paix d'Arras, à l'archiducheſſe Marguerite, fille de Maximilien, élevée depuis lors à la cour de France, & renvoyée honteuſement ſur la fin de 1491 à ſon pere. Ce qui ralluma la guerre, au printemps de 1492, entre les deux rivaux de cette héritiere; Maximilien, ayant un double affront à venger, convoqua, les premiers jours de Mars, une diéte d'empire à Conſtance, y manda les députés du corps Helvétique,

Section III. Charles VIII.

s'exhâla en plaintes ameres contre le roi de France; sollicita d'abord les princes de l'empire à faire cause commune avec lui contre Charles VIII, & à leur refus, le roi des Romains demanda une levée de troupes aux cantons, qui ne voulurent pas s'immiscer dans cette querelle, & encore moins y prendre parti contre leur nouvel allié, qui dépêcha, dans le même temps, l'évêque de Montauban & Antoine de Lameth en Suisse, qui demanderent, au milieu d'Avril, à la diéte de Berne, une levée de troupes pour le roi leur maître; mais comme les cantons venaient de refuser la même demande à Maximilien, ils ne crurent pas devoir l'accorder aux ambassadeurs Français: néanmoins ceux-ci parvinrent à lever sous main 4000 confédérés, qui servirent en Picardie, & furent licenciés au bout de quelques mois, après la trève arrangée entre Charles & Maximilien, par les soins des cantons & de quelques princes d'empire.

Les prétentions de Charles VIII sur les royaumes de Naples & de Sicile, du chef de Réné, duc d'Anjou & comte de Provence, qui légua, en 1480, à Louis XI ses droits sur ces deux royaumes, flatterent l'ambition du jeune monarque à un tel point, qu'il vendit, en 1493, la Cerdai-

Introduction.

gne & le Roussillon à Ferdinand, roi d'Arragon, afin de n'être pas inquiété par ce prince dans la conquête des deux Siciles, qu'il projettait pour l'année d'après; *perdant ainsi le réel pour une chimere*, dit le président Hénault. Charles envoya Antoine de Bussey, baron de Trichâtel & bailli de Dijon, en Suisse, afin d'obtenir
1494. des cantons une levée de 8000 hommes, qui lui fut accordée au milieu d'Août. Ce corps, conduit par ce ministre en Piémont, joignit l'armée Française, le 15 Septembre, dans les environs d'Asti; tandis que le roi, son maitre, ayant franchi les Alpes, quinze jours auparavant, à la tête de 4000 lances ou gensdarmes, de 800 chevaux légers, de 200 gentilshommes de sa garde, de 2000 archers à cheval, & de 9000 hommes d'infanterie, presque tous arbalètriers, fit son entrée à Turin le 5 Septembre, où il emprunta, chemin faisant, une somme considérable de sa tante Jolande de Valois, duchesse douairiere de Savoye, en lui laissant ses pierreries en gages, & se rendit de là à Aniers & à Asti, où ce monarque séjourna avec son armée jusqu'au 6 d'Octobre. Charles VIII apprit, dans cet intervalle, la victoire remportée par sa flotte, sous les ordres du duc d'Orléans, sur les vaisseaux

Section III. Charles VIII.

du roi de Naples, près du golphe de Rapallo. 1494.

Louis Sforce, dit le Maure, duc de Milan, avait affermi, par ſes ſollicitations, le roi de France dans ſes projets de conquêtes ſur les deux Siciles, en faiſant à ce monarque les promeſſes les plus ſolemnelles de le ſéconder, dans cette expédition, de toutes ſes forces, eſpérant pouvoir s'aggrandir, de ſon côté, avec l'appui de Charles VIII, dont les armes imprimaient la terreur & la ſoumiſſion dans toute l'Italie. En effet, la marche de l'armée Françaiſe fut un triomphe continuel, depuis le 6 Octobre qu'elle quitta Aſti, juſqu'au 31 Décembre qu'elle entra à Rome, ayant le roi à ſa tête. On a vu, dans la ſoixante-cinquieme ſection du ſecond volume, ce qu'étaient les cavaliers Italiens ſous leurs *condottieri*; ces ſpadaſſins furent épouvantés du bruit ſeul de cette groſſe artillerie, traînée à la ſuite de l'armée Françaiſe, chaque piece par une douzaine de chevaux; eux qui ne connaiſſaient que de petites coulevrines, portées à dos de mulet, & des coups portés par la gendarmerie Françaiſe & l'infanterie Suiſſe. Une guerre auſſi meurtriere les effraya tous, & aucun n'oſa paraître. Ce fut en vain que le pape Alexandre VI & les Vénitiens eſſayerent de traverſer ſous main

1494. ce jeune roi, victorieux par-tout où il se présentait. Pierre de Médicis, contraint d'implorer la protection Française, fut chassé de Florence pour l'avoir demandée, & obligé de se retirer à Venise. Charles, ayant soumis Lucques & Pise les premiers jours de Novembre, obligea les Florentins de lui ouvrir leurs portes, entra le 17 dans Florence en conquérant, & contraignit cette république de remettre Sienne dans sa liberté primitive. Le roi de France se remit, le 21 Novembre, en marche pour Rome, mais Alexandre VI, ayant su gagner, par la promesse d'un chapeau de cardinal, Briçonnet, favori de ce monarque, & devenu évêque de Nismes de président de la chambre des comptes qu'il était; cet indigne pontife retint, par ce moyen, le roi encore six semaines dans la Toscane.

Enfin, Charles VIII outré de toutes les perfidies de ce pape, entra le 31 Décembre dans Rome, marchant à la tête de son armée, à cheval & l'épée à la main.

1495. Alexandre VI, renfermé dans le château St. Ange, vit cette entrée triomphante & l'artillerie Française, braquée contre les faibles murs de sa retraite, il demanda grace au roi, & l'obtint par le canal de Briçonnet, qui, en récompense de ce service, fut re-

vêtu de la pourpre Romaine. Jamais pape ne 1495.
mérita sa déposition & l'indignation de l'Europe chrétienne à plus juste titre & par des crimes les plus atroces; il est avéré, qu'il avait envoyé un nonce, nommé Bozzo, au sultan Bajazet II, pour implorer ses secours contre le roi de France, qui du reste ne tarda pas à se répentir de son indulgence envers Alexandre; car tandis que Charles était occupé à conquérir le royaume de Naples, les quatre premiers mois de cette année, sur Alphonse II, le pape parvint à former une ligue contre le monarque Français, entre l'empereur Maximilien I, Ferdinand le catholique, roi d'Arragon, Venise & Louis le Maure. Charles VIII, informé que toute l'Italie armait contre lui, donna le gouvernement de Naples au duc de Montpensier, & lui laissa 6000 hommes, parmi lesquels on distinguait 2500 Suisses, pour défendre ce royaume nouvellement conquis, & déja las de la domination Française.

A la suite de ces précautions, le roi se détermina à reprendre la route de France & à regagner ce royaume, avant que ses ennemis eussent le temps de l'envelopper. Il partit le 20 Mai de Naples, & marcha vers Rome, d'où le pape, craignant sa vengeance, s'était sauvé à Pérouse.

Introduction.

1495. Charles ne fit point de mal aux Romains, & arriva le 13 Juin à Sienne; de là il se rendit à Pise, y resta trois jours, arriva le 23 à Luques, d'où il marcha à Pietra Santa, & alla camper aux pieds de l'Appennin. L'embarras du roi, pour traverser ces montagnes, aurait été extrême, & le péril encore plus imminent, si ses ennemis avaient pris la précaution de se saisir du passage, nommé *il Salto della Cerva*, & de s'y retrancher; le maréchal de Gié profita de leur négligence, se saisit de cette gorge à la tête de l'avant-garde, composée de 1000 lances & de 2000 Suisses, avec lesquels il pénétra par ce défilé dans les plaines du Parmésan, & s'y retrancha auprès du bourg de Fornoue, en attendant l'arrivée de Charles avec le reste de l'armée Française. Cet obstacle levé, il restait celui de transporter l'artillerie par dessus l'Appennin, lorsque les 2000 Suisses restans vinrent s'offrir au roi de se charger de ce transport, & de traîner les canons à force de bras; ce qu'ils exécuterent avec une vigueur & une promptitude étonnante. La gendarmerie Française, imitant ce zele, chaque cavalier se chargea d'un boulet de canon, ayant le duc de la Trimouille à leur tête, qui ne voulut pas s'exempter de cette corvée, non plus que les autres sei-

gueurs Français. Ce transport de l'artillerie, des 1495.
munitions & des bagages, très-pénible à la montée, le devint bien davantage, & même très-périlleuse à la descente de cette gorge, qui était des plus rapides. Cette traversée des Appennins dura sept jours, & le roi ne joignit, avec ses troupes le maréchal de Gié, auprès de Fornoue, que le 5 Juillet.

L'armée liguée qui, au rapport de Commines, montait à 35000 hommes, campée auprès de Plaisance, sans songer à garnir les passages de l'Appennin, fut toute surprise de voir le maréchal de Gié, avec Trivulce, descendre dans ces plaines; & tandis que ses généraux, le marquis de Mantoue, Rodolphe de Gonzague, son oncle, Rainuce Farnese & le comte de Cayazzo perdaient le temps à délibérer, au lieu de tomber sur l'avant-garde Française, le roi la joignit & la mit à couvert de ce péril imminent. Sans s'embarrasser de cette foule d'ennemis, Charles VIII rangea son armée dans l'ordre suivant: l'avant-garde, sous les ordres du maréchal de Gié & de Jean Jaques Trivulce, composée de 1000 lances & de 2000 arbalètriers Français, suivait l'artillerie, couverte par le corps de bataille, formé par 4000 Suisses, & conduit par le roi, à la tête

Introduction.

1495. d'un efcadron de fes gardes & de la nobleffe Françaife de 800 chevaux; ce monarque s'était refervé fous lui, dans ce commandement, Engibault, frere du duc de Cleves, le bailli de Dijon & le grand écuyer de la reine, le comte de Lornai : ce corps de Suiffes faifait, felon Comines, *l'oft & l'efpérance de l'armée Françaife.* L'arriere-garde, commandée par les ducs de la Trimouille & de Guife, était compofée de 1000 lances & de 2000 arbalêtriers. La colonne des bagages, conduite par le capitaine Odet, s'avançait hors des rangs, & fut couverte par 500 chevaux légers & autant d'archers à cheval.

Telle fut la difpofition de l'armée Françaife, lorfqu'elle fe mit en marche, au nombre d'environ 12000 arbalêtriers, le 6 Juillet, de grand matin, & que les quatre généraux de l'armée liguée lui firent paffer le Taro, pour attaquer celle du roi; tandis que Rainuce Farnefe marcha avec les Eftradiots & les arbalètriers à cheval, pour tomber fur les bagages Français, & mettre, par cette manœuvre, la confufion dans leurs troupes; le comte de Cayazzo fe chargea d'attaquer l'avant-garde, pendant que le marquis de Mantoue & fon oncle fe porteraient avec le refte de leur armée fur l'arriere-garde, afin, qu'après avoir

défait ces deux divisions de l'armée Française, ils pussent tomber, à forces réunies, sur le roi & les Suisses. Ces trois attaques manquerent également, à la suite d'une mèlée très-sanglante. Le roi fit couvrir ses bagages par son escadron d'élite, qui, joint aux chevaux légers & aux archers à cheval, battit & dispersa, dès la premiere charge, les Estradiots & les arbalètriers à cheval, Rainuce de Farnese y ayant été tué. Le comte de Cayazzo, à la tête d'un gros de cavalerie & de plus de 12000 hommes d'infanterie, fut mis entre deux combats par l'avant-garde & une partie du corps de bataille, chargé si vivement par les Suisses, & foudroyé tellement par l'artillerie Française, servie par ces derniers, qu'il fut contraint, au bout d'une heure, de se retirer en désordre & de repasser le Taro. Le marquis de Mantoue & son oncle, conduisant le reste de l'armée liguée, contraignirent, après une heure de combat, l'arriere-garde Française, vu leurs forces supérieures, à se replier sur son corps de bataille. Le roi se conduisit, dans ce moment critique avec autant de valeur que de présence d'esprit; parvenu, avec le secours des ducs de la Trimouille & de Guise, à joindre, sans aucune confusion, une partie du corps de bataille 1495.

1495. à l'arriere-garde, ce monarque ſe mit à la tête de ſa cavalerie, renforcée dans ce moment par l'eſcadron d'élite, qui revenait de la pourſuite des Eſtradiots, chargea avec ſes gend'armes ceux des ennemis, & cela avec une telle furie, qu'à la ſeconde charge, ils furent culbutés, & ſe ſauverent à la débandade, après avoir laiſſé le vieux marquis de Mantoue & d'autres officiers de marque ſur la place. Dans le même temps, l'autre moitié des Suiſſes, ayant battu le comte de Cayazzo, vint en diligence au ſecours de ſes camarades avec l'artillerie, dont le feu, très-vif, emportait des rangs entiers de l'infanterie Italienne. Les Suiſſes, profitant de cet avantage, attaquerent les ennemis avec tant d'impétuoſité, qu'à la ſuite d'une mêlée très-ſanglante, ils les enfoncent, les mettent en fuite & les pourſuivent juſques ſur les bords du Taro, où ils en font un carnage horrible. Guichardin évalue la perte de l'armée liguée à 4000 hommes tués, ſans compter les bleſſés & les priſonniers, & celle de l'armée Françaiſe, en tout à 500 hommes.

Cette victoire déciſive pour l'honneur & la liberté de Charles VIII, entouré d'ennemis qui en voulaient à l'un & à l'autre de ce monarque, le remplit de reconnaiſſance envers les Suiſſes,

auxquels il en donna les marques les plus flatteuſes. La garde de l'artillerie Françaiſe fut confiée dès-lors aux troupes de notre nation par Charles & ſes ſucceſſeurs, juſqu'à ce que Louis XIV inſtitua le corps de royal artillerie. Dans les armées Françaiſes, où il y avait des Suiſſes, le parc de l'artillerie formait toujours le centre de leur quartier. Nos ancêtres, en guerre avec Louis XII & François I, convainquirent ces deux monarques, que les lanſquenets n'étaient pas auſſi dignes qu'eux de ce dépôt précieux, en enlevant l'artillerie Françaiſe à la bataille de Novarre, & ſur le point d'en faire autant à celle de Marignan, lorſque le roi accourant avec l'élite de ſes troupes, parvint à la ſauver de leurs mains, comme on l'a vu dans le volume précédent. 1495.

Mais revenons aux exploits de Charles VIII. A dix heures du matin, toute l'armée liguée était battue & diſperſée, quoique trois fois plus forte que celle de ce monarque. Engilbert de la Mark, frere du duc de Cléves, était colonel général des Suiſſes durant cette expédition, *qui les fit ſi vaillamment combattre à cette bataille*, ſelon Brantome, *comme un gentil prince qu'il eſtoit. L'on vit alors*, dit un auteur célebre, *ce que le roi aurait*

1495. *fait en Italie, si la prudence, guidant ses mesures dans cette expédition, avait sécondé son courage. Les Italiens n'oserent plus attaquer les Français depuis cette déroute, craignant, disaient-ils, la Furia Francese, & ne pouvant lui résister.* Le roi ayant couché sur le champ de bataille, la nuit du 6 au 7 Juillet, prit le lendemain la route de Tortonne; parut le 11 à la vue de cette ville, & arriva le 15 à Asti, où il apprit que Louis le Maure assiégeait le duc d'Orléans dans Novarre. Charles VIII dépêcha le même jour le bailli de Dijon en Suisse, chargé de remercier les cantons de leurs secours; de donner les éloges les plus flatteurs à la valeur de leurs troupes; de se plaindre vivement de la perfidie de Louis le Maure, & de leur demander une nouvelle levée.

Le bailli de Dijon réussit dans cette négociation, malgré les efforts des ambassadeurs impériaux pour la traverser. Il obtint de la diéte de Baden une levée de 6000 hommes, à laquelle se joignirent 2000 Grisons & autant de Vallaisans. Ce ministre de France conduisit ces 10000 hommes en Piémont au milieu d'Août, & les fit défiler à Montcallier devant le roi. *Elles estaient*, ces troupes, nous dit la Vigne dans son journal de Charles VIII, *en très-belle ordonnance, comme ils*

ils ont accoustumé de faire, ayant l'air de soldats 1495.
bien délibérés, & avec eux force tabourins, &
trompettes & clayrons, & autres instruments servant au mestier de la guerre. Quelques jours après, le roi reçut cette levée à Verceil, & fit l'accueil le plus flatteur à ses chefs, qui avaient Jost de Silénen, évèque de Sion, à leur tête.

Tandis que Charles VIII était occupé à la conquête du royaume de Naples, Louis, duc d'Orléans, était resté à Asti, dépendance du Milanais, qui appartenait à ce prince du chef de son ayeule, avec un corps d'armée de 1000 lances, d'autant d'archers à cheval & de 1500 Suisses, pour recevoir les renforts qui arrivaient successivement de France par le Dauphiné & le Piémont. Le duc d'Orléans ayant encore été renforcé par 1500 confédérés volontaires, que l'esprit de licence & les inclinations belliqueuses engagerent à passer le St. Bernard, sans aucun ordre de leurs souverains, il se trouva à la tête d'environ 10 mille combattans, & en état de se venger de la perfidie de Louis le Maure, qui malgré son alliance avec Charles VIII, travaillait de toutes ses forces à soulever & liguer toute l'Italie contre ce monarque. Ayant surpris Novarre, place très-forte du Milanais, le duc d'Or-

1495. léans prit le parti de s'y renfermer avec ſes 3000 Suiſſes, afin de conſerver cette conquête, qui, dans ces conjonctures, lui devenait de la plus grande importance; après avoir pourvu à la ſureté d'Aſti, de Tortone & de Valence, en y diſtribuant le reſte de ſes troupes. Louis le Maure raſſembla au printemps toutes ſes forces, aſſiégea Novarre les premiers jours de Mai, & repouſſé dans toutes ſes attaques, il parvint néanmoins à affamer cette place au bout de treize ſemaines. Obligé d'envoyer, ſur la fin de Juin, une partie de ſes troupes à l'armée liguée, ſous les ordres du comte de Cajazo, le duc de Milan n'en continua pas moins le ſiege de Novarre; & renforcé le 12 Juillet, par les débris de ces troupes, échappées au glaive des Français & des Suiſſes, de même que par le marquis de Mantoue, Louis le Maure eut, à la ſuite de cette jonction, une armée ſi puiſſante, que les généraux & les miniſtres de Charles VIII lui conſeillerent d'attendre l'arrivée du renfort Suiſſe, avant que de marcher au ſecours de Novarre. D'un autre côté, le duc de Milan, informé que le bailli de Dijon était en pleine marche avec 10 mille Suiſſes, Vallaiſans & Griſons, ſe hâta d'offrir, le 4 Août, la capitulation la plus avantageuſe & la retraite

Section III. Charles VIII.

la plus honorable au duc d'Orléans, que celui-ci accepta, étant tellement resserré, qu'il n'avait reçu aucune nouvelle du roi & de son armée, & se trouvant réduit, avec sa garnison, à la famine la plus affreuse. 1495.

Louis le Maure se voyant menacé, quinze jours après la reddition de Novarre, d'être attaqué par Charles VIII, à la tête d'une armée formidable, & effrayé du sort des troupes alliées après la bataille de Fornoue, se hâta d'en prévenir un pareil, en dépêchant son ministre de confiance, Galéas Visconti, au monarque victorieux, chargé d'appaiser son ressentiment, & d'en obtenir la paix à quel prix que ce fut. Visconti ayant eu soin de corrompre & gagner le cardinal Briçonnet, parvint, sans peine, à fléchir le roi de France, & à en obtenir, sur la fin de Septembre, pour le duc de Milan, un accommodement beaucoup plus avantageux que ce dernier n'avait osé l'espérer; de maniere que toutes ces troupes Suisses, Vallaisannes & Grisonnes, furent renvoyées au milieu d'Octobre, en Suisse; la derniere levée ayant été payée pour quatre mois, à raison de 10 florins du Rhin par mois pour chaque homme, & les officiers & *Rott-Meisters* payés dans la même proportion

Introduction.

1495. qu'à la levée, qui fut accordée en 1479, à Louis XI, & citée dans la section précédente. Nous observerons à ce sujet, que dans l'intervalle de 20 ans, la valeur numeraire avait baissé d'un cinquieme, de sorte que le florin de Rhin n'en valait, depuis 1496 à 1499, que quatre florins d'aujourd'hui, ou neuf livres Françaises, les denrées ayant haussé dans la même proportion en Suisse & en Italie. Il est apparent que les richesses & les trésors de Charles, duc de Bourgogne, répandues en Suisse depuis 1476, contribuerent à cette baisse des especes & au réhaussement des comestibles; mais ce qui l'occasionna sur-tout, furent les trésors de l'Amérique, portés, depuis 1492, en Espagne, par les freres Colomb, & prodigués à mesure par Ferdinand le catholique, dans toute l'Italie, pour en chasser les Français.

1496. Charles VIII retourna les premiers jours de Janvier en France, & fut aussi négligent à conserver ses conquêtes, qu'il avait été prompt à les faire. Il ne resta nul vestige de ce torrent qui avait inondé l'Italie, que quelques mille hommes sous le duc de Montpensier, refugié dans un coin du royaume de Naples, où il se trouvait en quelque sorte bloqué par Ferdinand II, roi des deux Siciles, fils d'Alphonse II, qui

venait d'être détrôné & de mourir. Ce Ferdinand assisté de Gonsalve de Cordoue, sur-nommé *le Grand-Capitaine*, que Ferdinand le catholique envoya à son sécours, reprit le royaume de Naples en peu de mois. Le roi de France chargea l'évêque de Sion, de lui obtenir des cantons une levée de 6000 hommes. Ce prélat ayant demandé pour les premiers jours de Février, la convocation d'une diéte à Lucerne, y exposa sa commission, & en obtint une levée de 4000 hommes, auxquels se joignirent 1000 Vallaisans & 1000 Grisons. Cette levée, conduite par l'évêque de Sion, au milieu de Mars en France, fut embarquée le 20 Avril à Marseille pour le royaume de Naples, à l'insçu & même contre le gré de la diéte, qui fut très-mécontente de cette destination de ses troupes, lesquelles périrent presque toutes de maladies, de même que les 2500 Suisses qui, l'année précédente, avaient été laissés au duc de Montpensier par Charles VIII; de sorte que de ces 8500 hommes, il n'en revint que 350 avec très-peu d'officiers en Suisse, sur la fin d'Octobre de cette année. Outre les reproches que l'évêque de Sion essuya de la diéte de Baden, au sujet de cet embarquement illicite, Matthieu Schiner & son éleve Georges Auf-

1496.

1496. de Flue, en prirent occaſion de cabaler dans le Vallais contre ce prélat, & de le faire chaſſer de ſon ſiége épiſcopal. Heureuſement pour Joſt de Silenen, que l'évêché de Grenoble étant venu à vaquer ſur ces entrefaites, Charles VIII le lui conféra de nouveau, de ſorte que ce prélat, expulſé du Valais, paſſa le reſte de ſa vie à Grenoble & à Lucerne, où il mourut en 1500.

Jean Jaques Trivulce, que nous avons fait connaître dans le volume précédent, fut chargé du commandement de ce tranſport de troupes, embarqué pour Naples, parmi leſquelles ſe trouverent 1500 lanſquenets, qui, arrivés dans la Baſilacate auprès du duc de Montpenſier, & voyant tout ce que l'armée Françaiſe avait à ſouffrir, ſe vendirent lâchement à Gonſalve de Cordoue, & prirent parti dans ſes troupes, au rapport de Comines & de Mezerai, qui nous apprennent que les Suiſſes ſe diſtinguerent par leur valeur & leur fidélité, en défendant la ville d'Atelle avec la plus grande bravoure, & en ſe refuſant conſtamment aux offres très-avantageuſes du roi de Naples & du général Eſpagnol. Comines dit à ce ſujet: *Ceux-ci*, les lanſquenets, *ſe voyant en ce péril, ne nous porterent point l'amour que font les Suiſſes, qui ne voulu-*

Section III. Charles VIII.

rent prendre le parti du roi Ferrand, (Ferdinand II, qui mourut le 17 Septembre de cette année) *& eussent avant enduré la mort, comme plusieurs firent dans l'isle de Prousse*, (l'isle de Procida) *tant de chaleur & maladie, comme de faim; & enfin servirent loyaument jusqu'à la mort, & tant que plus on ne saurait dire.* Tel est le témoignage d'un auteur contemporain sur la loyauté de ces troupes, d'autant moins suspect, qu'il ne flatta jamais nos ancêtres.

Nous terminerons le regne de Charles VIII par quelques remarques sur les troupes Suisses, depuis les temps de Louis XI jusqu'à ceux d'Henri II; ce qui forme proprement la premiere époque de leur service en France. Les levées, accordées à ces monarques, quoiqu'elles montassent quelquefois à 15 à 20000 hommes, n'avaient qu'un seul commandant en chef, choisi par les diétes qui avaient accordé lesdites levées, & nommé *Feld-Oberst*; lequel ne pouvait néanmoins rien entreprendre d'important, sans le consentement des divers chefs de bandes de son corps. Le capitaine ou chef de bande du contingent de Berne, avait quelquefois une troupe de 1500 à 2000 hommes sous ses ordres, nommée indifféremment compagnie ou bande; celle

Introduction.

de chaque canton ou état co-allié, était composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne & d'un *Rott-Meister*, ou chef d'escouade par 100 hommes; (ces derniers faisant les fonctions de bas-officiers, & composés de jeunes gens des premieres maisons de la Suisse, qui se formaient, dans ces places, aux grades supérieurs, tout comme cela se pratique, de nos jours, dans divers services) furent doublés au tems d'Henri II, en établissant un *Rott-Meister* pour 50 hommes. La force de ces levées était plus ou moins considérable, selon l'importance des guerres que les rois de France avaient sur les bras; ces monarques nommant un prince ou seigneur Français pour conduire cette levée à l'armée, & lui servir de capitaine ou colonel-général, durant la campagne ou l'expédition où elle se trouvait employée; mais nous reviendrons à cette charge dans le premier chapitre du volume suivant. A peine le dixieme des troupes Suisses se servait pour lors d'armes à feu, c'est-à-dire d'arquebuses; il en était de même de ceux qui avaient des corcelets & des casques. Il y avait alors deux façons différentes de diviser & de repartir ces levées; la premiere, qui concernait la solde, se faisait par bande ou contingent de chaque république con-

fédérée ; la seconde concernait la maniere de ranger ces troupes en bataille, suivant les différentes armes dont elles se servaient. Ces corps étaient pour l'ordinaire partagés en piquiers, hallebardiers, arquebusiers & arbalêtriers : la même diéte qui avait nommé le *Feld-Oberst*, choisissait, parmi les chefs de bandes, les commandans de ces quatre troupes. La principale force de l'infanterie Suisse, sans contredit la meilleure de l'Europe, consistait dans sa maniere de combattre, dont nous avons rendu compte dans la derniere section du volume précédent.

L'infanterie Française était, en échange, pour lors sur un très-mauvais pied, au rapport de Brantôme, qui, dans son discours sur les colonels de l'infanterie de France, s'explique ainsi sur ce sujet : *Il y avait alors de bons hommes, mais la plupart de sacs & de cordes, méchans garnemens échappés à la justice, & sur-tout force marqués de fleurs de lis sur l'éspaule, ésorilliés, & qui cachaient leurs oreilles, à dire vrai, par de longs cheveux hérissés & des barbes horribles, tant pour cette raison que pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis.* Tous les historiens qui ont écrit, depuis la guerre de Bourgogne jusqu'à la fin du seizieme siecle, dans l'Europe méridio-

nale, comblent l'infanterie Suiſſe d'éloges. L'auteur du livre, attribué à M. de Langey, dit: *que les autres nations leverent & diſciplinerent leur infanterie ſur le modele de celle des Suiſſes.* Guichardin écrit, en parlant de la bataille de Fornoue, *que l'armée Françaiſe n'avait pas grande confiance dans ſon infanterie, parce qu'elle n'était pas exercée comme celle des Suiſſes. Nation*, ajoute-t-il, *qui, dans tous les temps, a été indomptable, & qui, depuis vingt ans, avait beaucoup augmenté ſa réputation dans les guerres de Bourgogne.* Cet auteur loue, au même endroit, la diſcipline des Suiſſes, & fait dire au prince d'Orange, dans une harangue à Charles VIII, *que l'infanterie Suiſſe eſt le principal nerf de l'armée Françaiſe.*

Charles VIII mourut, au château d'Amboiſe, d'une chûte, le 7 Avril 1498: rempli d'attachement pour notre nation; ce monarque lui confirma, en 1488, & amplifia même les privileges que Louis XI lui avait accordé ſept ans auparavant. Charles VIII inſtitua, en 1496, une troupe de 100 Suiſſes, pour la garde de ſa perſonne, en lui accordant beaucoup de prérogatives. Nous rendrons compte de ce corps, le plus ancien de notre nation, au ſervice d'une-

puiſſance étrangere, dans le quatrieme chapitre du volume ſuivant.

SECTION IV.

LOUIS XII.

LOUIS, (duc d'Orléans, fils de Charles, duc d'Orléans, & de Marie de la Marck, fille d'Adolphe, duc de Cléves, & petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI, & fils de Charles V, roi de France, qui, ayant épouſé Valentine Viſconti, fille de Jean Galeas Viſconti, duc de Milan, fut aſſaſſiné, en 1407, par les ſatellites de Jean, duc de Bourgogne,) nâquit le 27 Mars 1443, prit, en 1464, à la mort de ſon pere, le titre de duc d'Orléans, & en ſa qualité d'héritier préſomptif de la couronne, ſe fit déclarer, après la mort de Louis XI en 1483, régent du royaume, fut deſtitué de cette régence, le 2 Mai 1484, par un arrêt des états généraux, aſſemblés à Tours: il ſe ligua dès-lors avec le duc de Bretagne & le roi des Romains, contre la régente & Charles VIII, & fut pris, le 28 Juillet 1488, à la bataille de St. Aubin, & remis en

Introduction.

liberté au bout de deux ans, fur l'interceffion d'Anne, princeffe & héritiere de Bretagne. Le duc d'Orléans s'attacha dès-lors inviolablement aux intérêts du jeune monarque Français, qui étant mort, à l'âge de 28 ans, & fans laiffer de poftérité, Louis lui fuccéda, prit le nom de Louis XII, & devint, en peu d'années, tellement cher à ce royaume, que la voix publique lui donna ce titre fi précieux à un bon roi, *de Pere du peuple.*

1498. Louis XII fuivit, pour le malheur de la France, & même pour celui de nos ancêtres, le fyftême politique de fon prédéceffeur, par rapport à l'Italie, & fe fit proclamer à fon couronnement, roi de France, de Naples, de Sicile & de Jérufalem, duc de Milan, feigneur de Genes & marquis d'Afti. Ce monarque fe trouvant, du chef de fon ayeule, Valentine de Vifconti, inconteftablement unique héritier de la maifon de Vifconti, & ayant, par cette raifon, des droits beaucoup plus légitimes fur le duché de Milan & fes dépendances, que Louis le Maure, prit toutes les mefures néceffaires, dès fon avénement au trône de France, pour les faire valoir avec fuccès: pour cet effet, les foins de Louis XII fe porterent d'abord à cultiver l'amitié & l'alliance

du corps Helvétique, aſſuré de retrouver dans 1498.
ſes troupes les ſecours remplis de fidélité & de zele, dont il avait été témoin ſous le regne précédent. Le bailli de Dijon, qui, ſous Charles VIII, avait ſu gagner l'amitié & la confiance de la plupart des cantons, fut envoyé comme ambaſſadeur auprès du corps Helvétique, leur notifier l'avénement de Louis XII au trône de France, & lui propoſer le renouvellement de l'alliance de 1474, avec les adjonctions qu'elle avait reçue en 1484. Ce miniſtre reçut les mêmes marques de conſidération, quant à ſa perſonne, que dans ſes ambaſſades précédentes; mais il ne trouva pas les cantons de Zurich, de Berne & d'Uri diſpoſés à ſervir aveuglément le roi de France, dans ſes projets de conquètes en Italie, ni à ſacrifier pour cet effet, comme on l'avait fait, des milliers de leurs concitoyens & de leurs ſujets, & encore moins à ſe brouiller à ce ſujet avec l'empereur Maximilien; ces trois républiques ſe donnant, ſur ces entrefaites, tous les ſoins poſſibles, afin de prévenir une rupture entre ce monarque & le corps Helvétique.

Ces obſtacles ne purent décourager le bailli de Dijon; il ſut ſi bien s'intriguer dans pluſieurs diétes, convoquées dans le courant de cette an-

Introduction.

1498. née, pour entendre & discuter ses propositions, qu'il parvint à lever la plus grande partie des difficultés, que plusieurs cantons opposaient à la conclusion de ce traité. Ce ministre répandit, même à propos, des sommes si considérables parmi plusieurs particuliers, très-accrédités en Suisse, qu'il engagea divers états de ce pays, à fermer les yeux sur une levée considérable de troupes qu'il enrôla sous main, pour les faire passer dans le Milanais: mais comme Louis XII changea tout-à-coup de résolution, en renvoyant son expédition en Italie à l'année suivante, cette levée ne passa pas les Alpes, mais fut licenciée dans les environs de Coire, qui lui avaient été assignés pour quartiers d'assemblée. Nous n'avons pu découvrir dans nos annales, ni le nombre, ni les chefs de cette levée, dans laquelle Berne défendit, très-sévérement, à ses bourgeois & à ses sujets d'entrer.

1499. Le roi de France envoya, au milieu de Janvier, une nouvelle ambassade en Suisse, composée de Tristan de Salazar, archevêque de Sens, & de Rigault d'Oreilles, gouverneur de Chartres, chargés de mettre la derniere main à l'alliance proposée, & en partie arrangée avec les cantons, par le bailli de Dijon, l'automne d'au-

paravant. Ces deux ministres se rendirent d'abord à Fribourg, afin d'y sonder le terrain à l'égard de Berne, & de préparer de-là leur réception dans ce canton prépondérant, dont la régence ayant perdu tout espoir de prévenir la guerre de Suabe, reçut, avec beaucoup d'égards, cette ambassade Française, qui fit quelque séjour à Berne, & n'omit ni libéralités, ni promesses magnifiques, pour ramener cette république aux intérêts de la France; & y étant parvenue d'autant plus aisément que les hostilités venaient de commencer, cette ambassade se rendit de-là à Zurich, où elle s'arrêta quelques jours avec le même succès, en répandant par-tout, disent nos annales, l'or à pleines mains. Arrivés le 1 Mars à Lucerne, les ambassadeurs Français parvinrent, par les raisons & les moyens indiqués ci-dessus, à une diéte convoquée dans cette ville pour les entendre, & discuter leurs propositions, à renouveller, le 10 de ce mois, avec les dix cantons, au nom de Louis XII, l'alliance de 1484, dont la durée fut fixée à dix années, en ajoutant à ce traité les cinq articles suivans, par rapport à la guerre de Suabe, & au commerce des Suisses. 1499.

1°. *Sa Majesté s'engage à faire payer aux LL.*

de cette révolution, jusqu'après la pacification d'Arona, signée le 11 Avril 1503, entre le roi de France & les cantons.

1503. Le bailli de Dijon se rendit en Suisse, un mois après la conclusion du traité d'Arona, chargé de proposer aux cantons, de la part du roi, le renouvellement du capitulat de Milan, sur le pied qu'il avait été signé le 8 Novembre 1499, entre ce monarque & les ambassadeurs Suisses. Mais le bailli demandant à la diéte, convoquée à Lucerne pour entendre ses propositions, que ce capitulat fût dressé à perpétuité entre la couronne de France & le corps Helvétique, les députés de Berne firent sentir, à ceux des autres cantons, toute l'importance de l'engagement qu'ils allaient prendre par cette clause, qui les auraient obligés de déclarer la guerre à toute puissance, sans réserves quelconques, même à l'empereur ou à tout autre allié du corps Helvétique, qui entreprendrait de déposséder les rois de France du Milanais. Par cette raison, Berne s'opposa de toutes ses forces à la susdite clause, & ayant convaincu les autres états confédérés, du piege dangereux que l'ambassadeur de France leur tendait, cette république les engagea à renouveller ce capitulat purement & simplement,

ſans aucune adjonction; ce qui ſe fit à Lucerne 1503.
le 16 Juin, par le bailli de Dijon, au nom de Louis XII, & par les députés de tout le corps Helvétique, à la réſerve des ligues Griſes & de la république du Vallais. Ce traité, très avantageux à la nation Suiſſe, & dont Vogel nous a tranſmis le réſumé, page 79 à 85, fut étendu pour tout le temps que Louis XII poſſéderait le *Milanais*.

Les Génois, s'étant révoltés en Janvier contre le roi de France, à l'inſtigation de Veniſe & 1507.
du pape Jules II, chaſſerent George de Ravenſtein, leur commandant & la garniſon Françaiſe de Génes, & établirent un nouveau gouvernement avec un duc ou doge à leur tête; lequel, ayant levé des troupes ſans délai, parvint à déloger celles de France de toutes les places & terres Génoiſes. Louis XII, extrêmement ſenſible à cet affront, prit à l'inſtant les meſures les plus efficaces, pour en tirer une vengeance éclatante, & envoya, pour cet effet, l'évêque de Riès avec les ſeigneurs de Roquebertin & de la Marche, au milieu de Janvier, en Suiſſe, chargés de demander aux cantons, de la part du roi, une levée de 10000 hommes, pour lui aider à ſoumettre les Génois. Cette levée ayant été ac-

Introduction.

1507. cordée par nos ancêtres ſans aucune difficulté, ſe mit en marche les premiers jours de Mars, & paſſa le 14 le St. Bernard. Arrivée en Piémont, Robert de la Marck, prince de Sédan, & pere du maréchal de Fleuranges, la joignit à Verceil; il avait été nommé par le roi, pour ſervir de capitaine général à ce corps Suiſſe, & ce ſeigneur le conduiſit, le 26 Mars, à l'armée royale, commandée par Louis XII en perſonne. Comme l'on n'attendait que l'arrivée de ces troupes pour commencer les opérations, le ſeigneur d'Alégre fut détaché le lendemain à la tête de l'avant-garde, pour faire lever aux Génois le ſiege de Monaco; d'Alégre attaqua le 2 Avril l'armée Génoiſe, commandée par le doge Juſtiniani, la battit complettement, & l'obligea de ſe retirer avec précipitation à Génes, en abandonnant, ſaiſie de terreur, les gorges retranchées, par leſquelles il fallait néceſſairement paſſer pour parvenir à s'approcher de Génes, & qui furent à l'inſtant occupées par une partie de cette avant-garde.

L'heureux ſuccès de cette expédition, auquel un détachement de 2500 Suiſſes contribua beaucoup, ſous les ordres de Louis d'Erlach & de Hans Friſching, Bernois, en combattant avec la

plus grande valeur: ayant ainſi facilité les appro- 1507.
ches de Génes à l'armée Françaiſe, le roi fit attaquer, le 10 Avril, le château de Caſtelazzo par un corps de 6000 Suiſſes; cette place fut emportée d'aſſaut au bout de 24 heures, malgré la réſiſtance déſeſpérée de la garniſon Génoiſe, qui n'ayant pas voulu demander quartier, fut maſſacrée dans la premiere furie du ſoldat. La priſe de Caſtelazzo mit le roi à portée d'aſſieger Génes dans toutes les formes, pendant que la flotte Françaiſe bloquait cette ville par mer, & fermait l'entrée de ſes ports à toute eſpece de ſecours. Les Génois ainſi reſſerrés de toutes parts, & abſolument abandonnés du pape, auſſi-bien que des Vénitiens, qui cependant les avaient excités à cette révolte, perdirent courage au bout d'une dixaine de jours, & prirent le parti d'implorer la clémence du roi, en lui ouvrant leurs portes.

Louis XII fit, le 28 Avril, ſon entrée dans Génes, à la tête d'un eſcadron de ſes gardes-gentilshommes, aujourd'hui gardes-du-corps, armé de toutes pieces & l'épée à la main, précédé par les 100 Suiſſes de ſa garde, qui s'étaient extrêmement diſtingués dans cette expédition, ayant leur capitaine colonel, Guillaume de la

Introduction.

1507. Marck, ſeigneur de Montbazon, à leur tête, *tous ſuperbement empennachés*, au rapport de Jean d'Anton, hiſtoriographe de France, *armés de leurs hallecrets & la hallebarde au poing, & commençant à battre leurs gros tabourins.* Les hallecrets étaient leurs eſpadons à deux mains, & les tabourins leurs tambours. (*Voyez* Sect. III. du Volume IV.) Louis XII, ſuivi de la levée Suiſſe & du reſte de ſon armée, paſſa ainſi entre deux haies de Génois, qui élevant leurs mains ſuppliantes, pour implorer ſa miséricorde, toucherent l'ame magnanime de ce monarque, au point qu'il leur remit une partie des punitions qu'il avait d'abord réſolu de leur infliger, en faiſant néanmoins lacérer & brûler, le même jour, par la main du bourreau, toutes les chartes & privileges que Génes avait reçues ſucceſſivement de divers empereurs. Le roi ayant fait dreſſer le lendemain ſon trône dans la grande place, ſur un échaffaut ſuperbe, il y fit conduire les Génois, qui, proſternés aux pieds de cet échaffaud & environnés des troupes Suiſſes & Françaiſes, entendirent, dans cette humble poſture, leur ſentence, qui les condamna à une amende de 100 mille ducats; à faire frapper leur monnoie au coin de la France, & à s'employer, tout de ſuite,

Section IV. Louis XII.

ſans aucune interruption, à la conſtruction d'u- 1508.
ne citadelle, que Louis nomma *la bride de Génes*, & qui fut achevée en moins de ſix mois.

Ce triomphe du roi ne fut pas ſans retour de reconnaiſſance envers les troupes Suiſſes, qui y avaient autant contribué. A la double ſolde que ce monarque leur fit diſtribuer, pour le temps de leur expédition, il ajouta pluſieurs marques de diſtinction, dont il honora leurs principaux officiers, & en les admettant diverſes fois à ſa table, durant ſon ſéjour à Genes. A l'iſſue d'un de ſes feſtins, Louis arma chevaliers Reinhard Göldlin & Jaques Eſcher, de Zurich; Louis d'Erlach & Hans Friſching, de Berne; & Jean Kilchmann de Bâle. Le roi quitta Genes le jour de l'aſcenſion; viſita Milan & les principales places de Lombardie ſoumiſes à ſa domination; puis repaſſa les monts, & revint le 6 Juillet à Lyon.

L'empereur Maximilien ſoutenait depuis le commencement de 1508 une guerre très-malheureuſe contre Veniſe, & venant d'être battu au printemps de cette année, par l'Alviane, général de cette république, dans la vallée de Cadurio, ce monarque ſuſpendit, pour quelque temps, ſon animoſité contre le roi de France,

Introduction.

1508. afin de pouvoir se venger d'autant plus efficacément des Vénitiens. Maximilien parvenu à faire entrer le pape Jules II, & Ferdinand le Catholique, dans ses ressentimens contre Venise, ces trois puissances engagerent Louis XII, aussi très-irrité contre cette république altiere, à se liguer avec eux pour abattre & détruire les Vénitiens. Cette ligue, signée à Cambrai le 10 Décembre, partageait d'avance les dépouilles Vénitiennes, en stipulant de quel côté & avec combien de troupes chacun des alliés devait attaquer cette république.

1509. Le roi de France, le seul de ces princes ligués qui s'y conduisit de bonne foi, tandis que les autres alliés, ne cherchant que leur intérêt particulier, comptaient, en temporisant, profiter des succès de ce monarque, sans exposer leurs armées respectives aux périls & aux hasards de cette campagne, envoya, dès le milieu de Janvier, Aimon de Montfalcon, évêque de Lausanne, avec le bailli de Troyes, & le Sr. de Mornac, auprès des cantons, chargés de demander, de sa part, une levée de 8000 hommes pour cette expédition. Quoique divers membres du corps Helvétique, (fortement sollicités par les ambassadeurs de Venise, d'interposer, en faveur de cette

république, leurs bons offices; & ne voulant pas 1509.
féconder, par leurs troupes, une ligue, dont le succès ne pouvait que les allarmer) s'oppofaffent vivement à cette demande des ambaffadeurs Français; ceux-ci ne laifferent pas que de réuffir dans leurs négociations, ayant été vivement fécondés par tous les officiers Suiffes qui, deux ans auparavant, avaient aidé à foumettre Genes. Les cantons ainfi partagés fur cette levée, y donnerent un confentement tacite; démarche, à tous égards, très-blâmable de leur part, en ce qu'ils contribuerent à écrafer une république, leur alliée naturelle.

Cette levée de 8000 Suiffes ayant paffé le St. Gothard, vers la fin de Mars, fe rendit les premiers jours d'Avril dans le Milanais; le feigneur de Chaumont la reçut à Côme, & la conduifit jufqu'à Novarre, où elle joignit, le 15 Avril, l'armée Françaife, qui avait paffé les monts au commencement d'Avril, ayant le roi à fa tête. Louis XII nomma derechef Robert de la Marck, prince de Sédan, colonel général des Suiffes, & fe mit le 19 en marche, avec environ 40 mille hommes de troupes d'élite. Sans nous arrêter aux opérations militaires de cette campagne, nous ne parlerons que de la bataille de la Ghiarradadda

1509. ou d'Agnadel, d'après les détails que Guichardin nous a tranſmis à ce ſujet.

L'armée Françaiſe ayant décampé le 14 Mai de Rivolta, ſe mit en marche dès l'aube du jour, afin de ſe ſaiſir du poſte de Vayla, & de couper, par cette manœuvre, les troupes Vénitiennes du Crémonais & de Creme, dont elles tiraient la plus grande partie de leurs ſubſiſtances. Les généraux Vénitiens, le comte de Pitigliano & Barthelémi l'Alviane, qui connaiſſaient toute l'importance du poſte de Vayla, & décidés à y prévenir leurs ennemis, ſe mirent en marche en même temps qu'eux pour s'en emparer; & comme ils en étaient plus près de quatre lieues que les Français, le comte de Pitigliano parvint à s'y établir avec une partie de ſon avant-garde & du corps de bataille. Il arriva, par cette manœuvre, que l'avant-garde Françaiſe, compoſée de 4000 Suiſſes & de 500 gendarmes, & commandée par Charles d'Amboiſe & le maréchal de Trivulce, ſe trouva, près de Ghiarradadda, en face avec la moitié & l'élite de l'armée Vénitienne, ſous les ordres de l'Alviane, qui rangea ſes troupes en bataille derriere une digue, garnie d'une batterie de gros canons. Les capitaines Suiſſes demanderent d'être conduits tout de ſuite à l'en-

nemi, avant qu'il eut le temps de se fortifier 1509.
davantage dans ce poste avantageux, & de les foudroyer par son artillerie. Trivulce goûtant cet avis, & rempli de confiance en la bravoure de ses troupes, attaqua l'Alviane sans hésiter: mais, comme il fallait franchir un ravin & escalader la digue avant que de parvenir aux ennemis, & que dans cette position, la gendarmerie Française ne pouvait être d'aucun secours aux Suisses; ceux-ci furent repoussés au bout de deux heures, d'un combat très-sanglant; l'Alviane s'étant défendu, dans ce poste, avec la plus grande valeur, à la tête de son infanterie Allemande & Albanaise. Si le comte de Pitigliano était accouru, dans ce moment critique, au secours de l'Alviane avec le reste de l'armée Vénitienne, celle de France, bien loin de remporter la victoire, aurait probablement perdu tous les avantages de cette campagne: mais soit jalousie de ce général contre l'Alviane, soit une timidité très-punissable qui lui fit désespérer du sort de cette bataille; & ayant, pour le malheur de Venise, le commandement en chef, il fit ordonner à son collegue de venir le joindre à Vayla, & d'abandonner le poste de la Ghiarradadda ou d'Agnadel.

Cette retraite de l'Alviane devint impossible;

Introduction.

1509. car le roi étant arrivé dans ce moment avec le corps de bataille, où se trouvaient les 4000 Suisses restans, ces derniers furent à peine rejoints à leurs compatriotes, que les uns & les autres, furieux de l'échec qu'ils venaient de recevoir, de même que de la perte de 1500 de leurs compagnons étendus sur le champ de bataille, & brûlant du désir de les venger, demanderent, à grands cris, à ce monarque, d'être ramenés tout de suite à l'ennemi; sur quoi le roi se mit à leur tête, & sécondé par Robert de la Marck, aussi-bien que par le maréchal de Trivulce, attaqua, malgré le désavantage de sa position, l'Alviane avec une telle furie, que les Suisses s'emparerent, au bout d'une heure, de l'artillerie Vénitienne, qui fut tournée à l'instant contre ses premiers maîtres. Le général Vénitien se défendit encore pendant plus d'une heure, malgré la perte de son canon, avec la plus grande valeur, quoiqu'il se vit lâchement abandonné du comte de Pitigliano; il n'espérait plus de vaincre, & cherchait à mourir avec gloire, & il fut sécondé, dans cette résolution magnanime, par son infanterie Allemande & Albanaise qui, bien éloignée de tourner le dos ou de reculer d'un pas, se fit toute tuer, de même que ses officiers, sur la place,

après avoir vendu chérement leur vie. Du moment que les Suiſſes furent parvenus à s'emparer de la digue & de l'artillerie Vénitienne, leur attaque fut vivement ſécondée par l'infanterie Françaiſe, en grande partie compoſée d'arquebuſiers & arbalêtriers Gaſcons & Baſques, qui prenant les ennemis des deux côtés en flanc, & les tirant à bout portant, tandis qu'ils étaient attaqués de front par les Suiſſes & foudroyés par leur propre artillerie, acheva de les tailler en pieces. De ſorte que cette bataille finit à deux heures après midi faute de combattans, & ſon terrain fut jonché de 8000 lanſquenets & Albanais, de 2000 Suiſſes, & de 1000 Gaſcons & Baſques. Les Suiſſes prirent l'Alviane couvert de bleſſures, vingt pieces de gros canons & pluſieurs drapeaux. 1509.

La rélation de cette journée, très-ſanglante pour nos ancètres, augmenta le mécontentement de quelques cantons au ſujet de cette levée, quoique le roi fit payer à ces troupes la ſolde de bataille, & diſtribuer, ſur la fin de cette campagne, une gratification conſidérable.

Louis XII qui avait déployé, dans cette bataille, tous les talens d'un grand général, réunis à la valeur la plus intrépide, ne ſongea qu'à profiter de cette victoire déciſive, ſans faire atta-

Introduction.

1509. quer le comte de Pitigliano, ni permettre même que la gendarmerie Françaiſe troublât la retraite de ce général Vénitien. Soit que ce monarque voulût éviter d'exciter la jalouſie de l'empereur & du pape, par des ſuccès trop brillans, ſoit qu'il ne voulût pas commettre la gloire de cette journée à un ſecond combat, avec un ennemi, qui probablement ſerait obligé d'abandonner de lui-même les places cédées à ce monarque par la ligue de Cambrai. Quoique le roi de France uſât de ſa victoire avec autant de modération envers les Vénitiens que de généroſité envers ſes alliés, il ne put prévenir la défection du pape & du roi d'Eſpagne.

Nous avons rendu compte de ces événemens dans le volume précédent, de même que de ceux qui ſuivirent pendant le regne de ce monarque, décédé le 1 Janvier 1515, au grand regret de ſes ſujets, dont il était généralement aimé, & dont il avait reçu la dénomination flatteuſe de *Pere du peuple;* quoique les dernieres expéditions de Louis XII en Italie fuſſent très-malheureuſes pour la France.

Nous terminerons ce régne par une notice hiſtorique de la famille de Hohenſax, que nous avons pris le parti d'inſérer ici, parce que les

exploits les plus glorieux du baron Ulrich de Hohensax tombent sur les dernieres années de ce régne.

SECTION V.

NOTICE DES BARONS DE HOHENSAX.

L'ORIGINE de la famille de Hohensax se perd dans le neuvieme siecle; elle possédait la seigneurie de Hohensax avec plusieurs terres adjacentes dès l'année 940. Cette baronie, qui fait aujourd'hui un bailliage du canton de Zurich, est située entre le Rhinthal, le comté de Werdenberg, les rives occidentales du Rhin & le Toggenbourg. Frédéric, seigneur de Hohensax, fut en grande considération auprès de l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, suivit ce monarque dans ses diverses expéditions contre les Huns & les Vandales, se trouva du nombre des douze seigneurs que ce monarque admit, en 934, au premier & fameux tournois, qui fut donné la même année à Mersebourg. Frédéric de Hohensax fut un des juges qui composa & rédigea les premieres loix de ces fêtes militaires, selon

Introduction.

l'histoire de l'empire d'Allemagne du baron de Bunaco. L'on trouve dans les regiſtres de pluſieurs tournois, donnés en Allemagne, dans le dixieme & l'onzieme ſiecles, par les empereurs de la maiſon de Saxe, Wolfhard de Hohenſax, fils de Frédéric, de même que ſes petits fils, Wolfgang & Louis. Le duché d'Allémanie ayant été réuni à la couronne impériale, en 1090, ſous l'empereur Henri IV, il paraît que la famille de Hohenſax profita de ces temps de troubles, pour s'ériger en dynaſtes, ou barons ſouverains, dans ſes domaines, de même que tous les comtes & barons qui, juſqu'au commencement du quatorzieme ſiecle, poſſédaient & opprimaient cette partie de la Suiſſe. Les barons de Hohenſax ne s'allierent que dans les maiſons ſouveraines de ces contrées, & ſe partagerent, au milieu du treizieme ſiecle, en trois branches; dont la premiere fut celle des barons de Hohenſax, où de *Alto-Saxo*, dont il ſera queſtion dans cette notice.

La ſeconde branche de cette famille fut celle des comtes de Maſox ou de Montſax, de *Monté-Saxo*, qui, après avoir poſſédé la vallée de Montſax, & d'autres domaines conſidérables dans le pays des Griſons, de même que la ville & le

comté

Section V. Notice des barons de Hohensax.

comté de Belinzona, qu'ils vendirent, en 1419, aux cantons d'Uri & d'Underwalden, s'est éteinte à la fin du quinzieme siecle.

La troisieme & derniere branche de la famille de Hohensax fut celle des seigneurs de Sax ou de *Saxo*, qui servit la maison d'Autriche dans ses différentes guerres contre les confédérés, avec beaucoup de zele, obtint, en 1390, la seigneurie de Castris, dans le pays des Grisons, de Hartmann, comte de Werdenberg & évêque de Coire. Cette branche acquit, par achats & par des mariages, plusieurs terres considérables dans ces contrées; hérita, en 1492, d'une partie des possessions des comtes de Montsax, fut souvent revêtue des premieres charges de la magistrature dans les ligues Grises, & s'est éteinte à la fin du siecle passé. Les trois branches de la famille de Hohensax ont eu, en 1204, Ulric de Hohensax, abbé de St. Gall, lorsque ces prélats n'étaient élus & choisis que parmi les maisons souveraines; &, dans le quatorzieme siecle, des évêques de Coire & de Sion.

Les barons de Hohensax ou de *Alto-Saxo*, posséderent, outre la baronie de leur nom, plusieurs terres considérables dans le canton de Zurich & dans la Thurgovie. Les deux freres,

Introduction.

Guillaume & Jean, contracterent, en 1379, un traité de combourgeoisie avec la ville de St. Gall. Les châteaux de Hohensax & de Forstek furent envahis & détruits, en 1405, par les Appenzellois, & ces deux seigneuries ravagées à plusieurs reprises, par ce peuple belliqueux, dans le cours de cette guerre. Le baron Eberhard de Hohensax recouvrit, en 1408, ces deux terres par le traité de Constance; conclut, en 1410, une alliance avec les citoyens d'Appenzell, & fit rebâtir les châteaux de Forstek & de Frischenberg. Les fils de ce seigneur, Burkhardt & Albert, furent assez heureux pour garder la neutralité pendant la guerre de Zurich, de même que leur beau-frere le baron Gaspard de Bonstetten, qui avait épousé leur sœur Élisabeth.

Ulrich, baron de Hohensax, fils ainé de Burkhardt, se trouva à la tête de ses sujets dans les armées confédérées, qui remporterent sur celles du duc de Bourgogne les victoires de Morat & de Grandson, fut créé chevalier par le comte de Thierstein le matin de la bataille de Morat; servit les cantons, avec le même zele, en 1478, dans leur expédition dans le Milanais, & mourut en 1480.

Le fils unique du précédent, Ulrich, nâquit

Section V. Notice des barons de Hohensax.

en 1464, racheta, en 1481 & les années suivantes, une grande partie des domaines de sa famille, aliénés par son pere & son grand-pere, & acquit, en 1488, la bourgeoisie de Zurich. Et quoiqu'il eût passé une grande partie de sa jeunesse à la cour impériale, où il fut comblé de bontés par l'empereur Maximilien I, il n'hésita pas d'embrasser le parti de ses combourgeois dans la guerre de Souabe. Le baron de Hohensax commanda, avec autant de valeur que d'habileté, les armées confédérées qui remporterent les batailles de la Hardt & de Frastenz, & contribua beaucoup à celle de la Malser-Heidt. Les cantons lui firent présent de quatre pieces de gros canons & de 80 arquebuses, prises aux impériaux à Frastenz. Il fut requis, par le corps Helvétique, d'assister au congrès de Bâle, où il donna tous ses soins à pacifier la Suisse. Les cantons de Zurich, de Berne, d'Uri & d'Underwalden le députerent, en 1500, auprès de l'empereur Maximilien I, pour renouveller, en leur nom, l'union héréditaire avec la maison d'Autriche. Il fut en 1501, en 1508, en 1509, en 1510 à deux reprises, & en 1512, un des ambassadeurs envoyés par ce monarque, dans ces différentes époques, en Suisse; & quoiqu'il ne

pût réussir mieux que ses collégues, dans les objets de toutes ces missions, à la réserve de celle de 1512, il trouva néanmoins le moyen d'augmenter, en même temps, l'attachement de Maximilien & celui des cantons pour sa personne. Il eut le bonheur encore d'arranger, en 1502, le traité d'Aronna, & en 1511 la pacification de Galéran.

En 1512, les cantons élurent le baron de Hohensax, d'une voix unanime, commandant en chef de l'armée confédérée qu'ils envoyerent dans le Milanais, & avec laquelle il réconquit ce pays en moins de six semaines. Il fut choisi, à la fin de la même année, par la diéte de Baden, en qualité de chef de l'ambassade, chargée d'installer Maximilien Sforze dans ses états. Nous avons rendu compte, dans le volume précédent, de la maniere distinguée, dont il remplit ces places importantes, ainsi que le commandement d'un corps de 8000 hommes, dont il se chargea en 1513. Ce corps, formé par les contingens de Zurich, de Glaris, de Bâle, de Schaffhausen, d'Appenzell, de la ville & de l'abbé de St. Gall & des ligues Grises, était destiné à marcher au secours de l'armée Suisse assiégée dans Novarre. Malgré la diligence extrême du baron de Hohen-

Section V. Notice des barons de Hohensax.

sax, il ne put arriver sur le champ de bataille qu'après la déroute des troupes Françaises ; mais il dirigea avec tant d'habileté les opérations de l'armée victorieuse, dont il prit le commandement en chef, du jour de sa réunion avec elle, que les avantages, retirés par nos ancètres de cette victoire décisive, lui furent dus en grande partie. Pour le malheur de la Suisse, la santé délâbrée du baron de Hohensax ne lui permit pas d'assister, la même année, à l'expédition de Dijon, dont on lui avait offert le commandement. Il refusa, par la même raison, en 1515, celui de l'armée confédérée en Italie. Les mémoires manuscrits qui nous ont guidés, en grande partie, dans la description des guerres du Milanais, assurent, que les cabales du cardinal de Sion, réunies à celles de quelques chefs des cantons de Zurich & de Berne, parvinrent à éloigner le baron de Hohensax de ces deux commandemens, & l'engagerent à les refuser. Quoiqu'il en soit, il y a toute apparence que ces deux campagnes auraient eu des succès tout différens, si les armées Suisses avaient été dirigées par cet habile général.

Ce seigneur manifesta encore, en 1516, son zele patriotique, en travaillant, avec succès, à

Introduction.

la conclusion de la paix perpétuelle entre la couronne de France & le corps Helvétique. Il termina sa carriere glorieuse, en employant ses dernieres années à pacifier sa patrie, déchirée par une guerre intestine, abusivement appellée guerre de religion. Les cantons lui durent, en grande partie, la premiere pacification, ou paix de religion, signée le 23 Janvier 1529. La guerre s'étant rallumée en Suisse, malgré ses soins pacifiques, il n'hésita pas de secourir les Zuricois à la tête de ses sujets, quoiqu'il professât la religion catholique, & malgré son âge avancé, rempli d'infirmités. Ayant joint l'armée Zuricoise, le lendemain de sa déroute à Capel, il se donna tant de soins auprès des chefs des cantons & des troupes catholiques, qu'il les engagea de conclure, le 16 Novembre 1531, la seconde paix de religion. Le baron Ulrich de Hohensax mourut en 1538, âgé de 74 ans, laissant une mémoire aussi chérie que révérée dans toute la Suisse.

Philippe Ulrich, fils ainé du précédent, nâquit en 1512, fit ses premieres armes en France, & fut, en 1536, un des onze capitaines Suisses qui leverent chacun une bande de 500 hommes pour le service de cette couronne; il servit à la tête de cette troupe avec beaucoup de dis-

Section V. Notice des barons de Hohensax.

tinction, & surtout, lorsque l'armée du roi fit lever le siege de Péronne aux troupes de l'empereur. En 1537, le baron de Hohensax servit à la tête d'une autre bande en Provence; il fit la campagne suivante en Italie sous Claude de Savoye, comte de Tende, se trouva à l'attaque du pas de Suze & à celle de Veillane. Il fut un des colonels de la levée de 14000 Suisses qui furent conduits, en 1543, en France, se signala au siege de Maubeuge sous le dauphin, & après la prise de cette place, ces 14000 Suisses, conduits par François I en personne au secours de Landréci, firent lever le siege de cette place à Charles-quint. Le baron de Hohensax s'étant fait connaître du roi, dans cette expédition, d'une maniere fort avantageuse, ce monarque l'envoya en 1544, à la tête de sept compagnies, en Piémont, renforcer l'armée de François de Bourbon, comte d'Enghien; il séconda les opérations de ce jeune prince à la tête de 5000 Suisses, avec autant de valeur que d'habileté, ur-tout le 12 Avril, à la victoire décisive que le comte d'Enghien remporta, auprès de Cérisolcò, sur les Espagnols. En poursuivant les ennemis, il reçut un coup de pique dans la gorge, qui le délivra d'un goître prodigieux; & quoi-

qu'il vécût encore 41 ans, au moyen de ce remede peu usité, cependant cette blessure, dont il eut beaucoup de peine à guérir, iointe à deux autres qu'il avait reçues la campagne précédente, ne lui permirent pas de servir davantage. Il vendit en 1559 la terre de Bürglen en Thurgovie, & acheta, en 1560, la baronie d'Uster, de Jean Conrad, baron de Bonstetten. Il embrassa en 1563 la religion évangélique-réformée, & mourut en 1585, à l'âge de 73 ans.

Son fils ainé, Jean Albert, nâquit en 1540, fut élevé & vécut dans la religion catholique, entra en 1574 au service de Philippe II, roi d'Espagne, & levant une compagnie de reithres ou de cavalerie Allemande, il servit en cette qualité plusieurs années en Flandres; il obtint en 1584 un régiment de reithres, se fit remarquer du duc de Parme dans plusieurs expéditions à la tête de ce corps; accompagna ce prince en 1590, lorsqu'il sécourut Paris, & en 1592, quand il fit lever le siege de Rouen à Henri IV. Le baron de Hohensax quitta en 1593 le service d'Espagne, après la mort du duc de Parme, dont il était chéri & considéré. Il se retira dans ses terres; & quoique l'esprit de fanatisme, qui dominait alors au suprême degré dans l'Europe

catholique, le porta à vivre dans une mésintelligence continuelle avec son frere cadet, il fut si éloigné d'approuver l'assassinat de ce frere par son fils ainé, Ulrich Georges, qu'il en mourut de chagrin trois mois après, le 10 Août 1596.

Jean Philippe, frere cadet de Jean Albert, nâquit en 1550, fut élevé par son pere dans la religion évangélique-réformée, se rendit en 1568 à Geneve, pour faire ses études, & en 1571 à Paris, où il les continua. Il eut beaucoup de peine d'échapper, l'année suivante, au massacre de la St. Barthélemi, obtint néanmoins un passeport de Charles IX pour sortir de France. Il passa en 1573 en Angleterre, continua ses études jusqu'en 1575, à l'université d'Oxford, s'arrèta, en revenant d'Angleterre, à la cour Palatine, & entra, la même année, au service de l'électeur Palatin Frédéric III, qui le créa son conseiller d'état, & l'envoya, en 1576, à une diéte d'empire, convoquée à Ratisbonne, en qualité de son représentant. Ce prince étant mort à la fin de cette année, le baron de Hohensax passa, en 1577, au service du prince Guillaume d'Orange, qui lui donna un régiment de lansquenets, & lui confia, au bout de quelques années, le commandement de la Gueldre. Il se retira en 1588

Introduction.

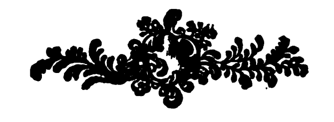
de ce ſervice & rentra à celui de la cour Palatine, ayant été ſollicité, pour cet effet, par le prince Jean Caſimir, adminiſtrateur de cet électorat, auquel il s'était attaché pendant ſon ſéjour à Geneve, & qui le créa miniſtre d'état & conſeiller de la régence Palatine. Jean Philippe revint, en 1593, dans ſes terres, ayant quitté, la même année, le ſervice du jeune électeur Fréderic IV; il fit rebâtir le château de Forſtek, conſumé en 1586 par les flammes, & fut aſſaſſiné, le 4 Mai 1596, dans le cabaret de Salèz, où il tenait les ſeſſions de juſtice uſitées dans cette ſaiſon, par ſon propre neveu, Ulrich Georges, baron de Hohenſax, qui lui fendit la tête d'un coup d'eſtramaçon. L'aſſaſſin ſe ſauva, mais il fut décapité, quelques années après, à Vienne en Autriche, pour d'autres crimes.

Il eſt très-remarquable, que le corps de Jean Philippe, dépoſé dans la tombe de ſa famille, dans l'égliſe de Sennewald, fut ſeul préſervé de toute eſpece de corruption juſqu'en 1757, ſans qu'on ait pris aucun ſoin pour le conſerver ainſi. Cette tombe ayant été pillée au printemps de 1757 par une troupe de voleurs, & le corps du baron Philippe Albert enlevé, fut retrouvé au bout de quelques ſemaines, dépouillé tout nud, dans

Section V. Notice des barons de Hohenſax.

des buiſſons, & s'eſt totalement deſſéché depuis lors, ſans néanmoins ſe corrompre. C'eſt un fait très-avéré; l'auteur a vu pluſieurs perſonnes qui ont viſité cette tombe avant 1757, & depuis ce vol ſacrilege, tant en 1779 qu'en 1786.

Fréderic Louis, fils ainé de Jean Philippe, vendit en 1615 la baronie de Hohenſax pour 115 mille florins d'Empire, mourut en 1629 ſans poſtérité, & laiſſa les terres de Forſtek, de Friſchberg & de Kempten à ſon couſin iſſu de germain, Jean Chriſtophle, baron de Hohenſax, qui poſſédait déja la baronie d'Uſter, & qui mourut, en 1633, ſans héritiers mâles. Avec lui s'éteignit entiérement l'illuſtre maiſon de Hohenſax.



SECTION VI.

FRANÇOIS I. PREMIERE PARTIE.

FRANÇOIS I, ſucceſſeur de Louis XII, parvint au trône de France le 15 Janvier 1515. Sa premiere campagne, & ſans contredit ſa plus glorieuſe, ſe trouvant décrite dans le volume précédent, de même que ſes négociations avec le corps Helvétique juſqu'à la concluſion de la paix perpétuelle avec la couronne de France, ſignée à Fribourg le 27 Novembre 1516, incluſivement avec ce traité; nous ne commencerons
1521. le regne de ce monarque qu'en 1521.

Le caractere affable, généreux & magnanime de François I, joint à pluſieurs marques de diſtinctions dont il combla divers chefs de cantons, qui avaient beaucoup d'influence aux diétes Helvétiques, engagea ces républiques à reprendre, en peu d'années, leur attachement pour la France. Le roi profita de ces diſpoſitions, & voulant reſſerrer ſon union avec le corps Helvétique par une alliance plus étroite, il députa, pour cet effet, Antoine de Lameth en Suiſſe, qui ſe préſenta, vers la fin d'Avril, devant une diéte convoquée à Lucerne, pour l'ouir. Ce fut

en vain que le cardinal de Sion, pour lors à la 1521.
cour de l'empereur, écrivit à cette diéte, pour traverſer cette négociation, & lui fit les repréſentations les plus fortes contre cette alliance, il ne put ébranler que le canton de Zurich, qui perſiſta à s'en tenir à la paix perpétuelle. Lameth ſigna à Lucerne, le 7 Mai, au nom du roi, un traité d'alliance offenſif & défenſif avec les douze cantons & les états co-alliés du corps Helvétique, ſans aucune exception.

L'on avait inſéré dans ce traité pluſieurs articles, qui l'avaient déja été dans celui de la paix perpétuelle, & que, par cette raiſon, nous ne rapporterons pas ici, nous nous bornerons à tranſcrire le reſte de ſon contenu.

1°. Le nombre des troupes, qui compoſeront les levées accordées au roi pour la défenſe de ſes états de la part des cantons & co-alliés, ne paſſeront pas 16000 hommes, & ne ſeront pas au-deſſous de 6000.

2°. Les capitaines & officiers de ces troupes, ſeront nommés & choiſis par leurs cantons reſpectifs, & approuvés par Sa Majeſté.

3°. Les levées ſe mettront en marche dix jours après que les ambaſſadeurs en auront fait la demande aux cantons; leur ſolde courra du jour

1521. qu'ils quitteront leurs paroiſſes, & ces troupes reſteront au ſervice du roi auſſi longtemps que la guerre durera, au cas que Sa Majeſté l'exige.

4°. A moins qu'il ne ſurvienne aux cantons une guerre; car alors ils feront libres de rappeller leurs troupes tout de ſuite, & Sa Majeſté ſera tenue à les renvoyer ſans aucun délai.

5°. Ces troupes ne ſeront jamais partagées en campagne, & chaque levée ne ſervira pas dans deux armées différentes. Mais la campagne finie, Sa Majeſté ſera maître de les partager, & mettre en garniſon dans les différentes places de ſes états.

NB. Les cantons enviſageaient cet article d'une telle importance pour la gloire & la conſervation de leurs troupes, qu'ils préféreront d'accorder deux levées différentes à François I, quand ce prince avait en même temps deux armées différentes en France & en Italie, à l'inconvénient d'affaiblir ces levées en les partageant.

6°. Ces troupes ne ſeront jamais embarquées, ni employées ſur mer, mais ne ſerviront que ſur terre.

7°. Chaque ſoldat recevra pour ſa ſolde quatre florins & demi du Rhin par mois.

8°. La paye des capitaines ou chefs de bandes, & celle de leurs lieutenans & enſeignes,

ſera la même qu'elle avait été ſous les regnes 1521.
précédents.

Au cas que les cantons fuſſent attaqués, l'on ſtipula dans ce traité les ſecours que le roi leur fournirait, & cela de la maniere ſuivante.

1°. Sa Majeſté enverra aux cantons deux compagnies de gensd'armes ou d'ordonnance. NB. Faiſant près de 800 cavaliers.

2°. Item un train de douze pieces de gros canons, avec les maîtres canoniers, munitions & attelages néceſſaires, aux frais & dépens de Sa Majeſté, auſſi longtemps que cette guerre durera.

3°. Le roi fera toucher aux cantons tous les trois mois, dans la ville de Lyon, 25000 écus d'or de ſubſides extraordinaires pendant la durée de cette guerre.

4°. Les cantons ne pourront conclure de paix avec leurs ennemis, ſans y comprendre Sa Majeſté avec tous ſes états, & avoir retiré ſes ſujets priſonniers d'entre leurs mains.

Enfin, les ſubſides des cantons & alliés du corps Helvétique ſeront augmentés de moitié, par Sa Majeſté, pendant toute la durée de cette alliance, qui fut fixée à la vie du roi & trois années après ſa mort. Les puiſſances réſervées

1521. dans ce traité de la part du roi, étaient le pape, Léon X, les rois d'Angleterre, d'Écoffe & de Danemark; les ducs de Lorraine, de Savoye, de Gueldres & de Holftein; les républiques de Venife, de Florence, la maifon de Médicis, le margrave de Brandebourg & le marquis de Montferrat. De la part des cantons, l'on réferva dans ce traité, l'empereur, l'empire d'Allemagne, la maifon d'Autriche, les ducs de Savoye & de Wirtemberg, la république de Florence & la maifon de Médicis, & Octavien Marie Sforze, évêque de Lodi. Bien entendu, qu'au cas qu'un de ces alliés attaquât Sa Majefté dans fon royaume & états d'Italie, ou les cantons dans leurs terres & feigneuries, qu'alors la partie attaquée fera obligée de fécourir l'autre, felon la teneur de cette alliance, fans aucun égard aux dites réferves.

On convoqua une diéte à Berne au mois de Juillet, afin de choifir une ambaffade qui pût remettre l'acte de cette alliance au roi, & la ratifier avec lui. Sébaftien de Diesbach, chevalier, feigneur de Diesbach, Signau, Worb & Landshut, & quelques années après avoyer de Berne, fut à la tête de cette députation, qui joignit François I dans la ville de Dijon. Le prince avait envoyé Réné, bâtard de Savoye, & grand-maître de

François I. Premiere Partie.

de sa maison, à une journée au-devant de ces 1521.
ambassadeurs, pour leur témoigner son empressement à les recevoir, & à consommer un ouvrage qui devait être le garant de leur tranquillité réciproque. Cette ambassade fut accueillie du roi très-gracieusement; ce monarque ratifia ce traité le 25 Juillet, & en jura l'observation, le même jour, dans la cathédrale de Dijon, aussi bien que les députés Suisses; à l'intercession desquels Sa Majesté voulut bien rendre ses bonnes graces à Octavien Marie Sforze, évêque de Lodi, & à Louis Borromé, comte d'Arena. Le roi pourvut aussi à la subsistance des invalides de sa garde Suisse, & leur donna le même traitement qu'à ceux de sa garde Écossaise. Cette députation se termina par accorder à François I, selon le plein pouvoir qu'elle en avait reçu de la diéte, une levée de 6000 hommes, afin de couvrir les frontieres Françaises, du côté de la Flandre, contre les irruptions de Charles-Quint, qui était sur le point de déclarer la guerre au roi de France.



SACTION VI.

VIE DU CARDINAL SCHINER.

LA derniere partie du volume précédent ſe trouvant remplie des intrigues du cardinal Schiner, auſſi bien que de pluſieurs expéditions dont ce prélat était un des principaux moteurs, il nous a paru qu'un abrégé de ſa vie turbulente ſerait très en place dans cet ouvrage; d'"autant plus que cet évèque de Sion eut une influence prodigieuſe ſur le ſyſtême politique de la Suiſſe, depuis 1503 juſqu'en 1516. Cette derniere raiſon nous avait d'abord décidé à placer cette épiſode à la fin du volume précédent, mais comme la derniere campagne du cardinal de Sion en Italie, fait en même temps l'hiſtoire des opérations militaires des généraux Français dans ces contrées, pendant l'année 1521, nous avons cru qu'elle ne pouvait être inſérée nulle part plus à propos qu'ici. Cette notice a été rédigée, en grande partie, ſur le dictionnaire Helvétique de Lew, & en partie auſſi ſur pluſieurs mémoires manuſcrits, concernant cette époque hiſtorique de la Suiſſe.

Mathias Schiner nâquit en 1456 dans la paroiſſe de Gombs, un des ſept dixains du haut

Section VII. Vie du Cardinal Schiner.

Vallais. Sa famille, très-ancienne, & même illustrée dans la république du Vallais, avait perdu une grande partie de ses biens dans la guerre civile qui désola ce pays depuis 1414 jusqu'en 1420, & fut entiérement ruinée par une inondation du Rhône en 1459. Mathieu Schiner fut envoyé par ses parens, devenus pauvres, en 1468, à l'école publique à Sion; obligé de servir, dans la cathédrale de cette ville, comme enfant de chœur, pour s'entretenir, il se fit connaître, quelques années après, de Walther de Hohensax, évêque de Sion, par une repartie remplie d'esprit. Ce prélat fit avoir une prébende à Schiner, qui le mit à même de continuer ses études à Zurich & à Côme, où il acquit beaucoup de réputation dans la littérature. Revenu dans sa patrie en 1480, le même évêque de Sion lui conféra une place de curé dans cette ville. Schiner joignit aux fonctions de ce poste celles de précepteur auprès de Georges *Auf der-Flue*, depuis 1481 jusqu'en 1485.

Schiner sut s'insinuer, par sa souplesse, auprès de Jost de Silénen, qui succéda, en 1482, au baron de Hohensax, à l'évêché de Sion, & en obtint une place de chanoine dans ce chapitre en 1490. Cette place ayant mis Schiner à portée

Introduction.

de ſe faire connaître des perſonnes les plus accréditées dans le Vallais; il parvint à s'en faire conſidérer, tant par ſon éloquence que par la vie auſtere qu'il affectait de mener. Son coup d'eſſai, dans les brigues, tendit à expulſer ſon bienfaiteur, l'évêque de Sion, du Vallais; il réunit, pour cet effet, ſon crédit naiſſant à celui de Georges *Auf-der-Flue*, qui paſſait alors pour le citoyen le plus riche du Vallais, & qui, depuis quelques années, s'était extrêmement attaché à Louis Sforze, duc de Milan. Le précepteur & l'éleve ainſi ligués, parvinrent, au milieu de Septembre 1496, à exciter tellement les Vallaiſans contre Joſt de Silénen, évêque de Sion, au ſujet de leurs concitoyens embarqués pour le royaume de Naples, ſous Trivulce, & qui y périrent, que ce prélat fut obligé de s'expatrier, & d'abandonner ſon évêché, en ſe retirant dans celui de Grenoble que Louis XI lui avait conféré en 1475, dont il s'était démis en 1482, & que Charles VIII lui rendit à la St. Martin de 1496, parce qu'alors ce ſiege était devenu vacant.

Ces deux factieux parvinrent, la même année, à faire nommer au ſiége de Sion, quoiqu'il ne fût pas vacant ſelon les canons de l'égliſe, Nicolas Schiner, oncle de Matthieu, & depuis

1494 grand-vicaire de cet évêché. Le neveu se rendit tout de suite à Rome, où il fit approuver au pape Alexandre VI, alors ligué contre la France, l'expulsion de Jost de Silénen du Vallais, comme une créature de Charles VIII, & l'élection de Nicolas Schiner à l'évêché de Sion, dont il obtint pour lui la charge de grand-vicaire. Toujours réuni avec son ancien éleve, Schiner sut si bien s'intriguer, lorsque son oncle mourut en 1500, qu'il fut élu évêque de Sion à sa place, & confirmé par le pape Alexandre VI; qui, commençant à être fort inquiet des conquêtes de Louis XII en Italie, engagea l'évêque de Sion à favoriser les levées de troupes qui se faisaient alors dans quelques cantons & dans le Vallais, en faveur de Louis le Maure. Le mauvais succès de cette expédition engagea ce prélat & *Auf-der-Flue*, d'offrir leurs services & leur crédit à Louis XII. L'on prétend que ces deux personnages, ayant mis ces offres à un prix excessif, & que l'évêque ayant demandé, entr'autres récompenses, l'expectative de plusieurs abbayes des plus riches en France, le roi avait répondu: *l'attachement de deux particuliers en Suisse ne m'importe pas assez, pour le payer aussi chérement.*

Pendant les deux années qui suivirent le refus

de Louis XII, Schiner ſe contenta de montrer aux ambaſſadeurs Français le crédit qu'il venait d'acquérir dans divers cantons, & combien ſes opinions influaient déja ſur les délibérations des diétes. Et pour le prouver d'autant mieux, ce prélat ſouffla d'abord le feu de la diſcorde, en 1502 & en 1503, parmi les cantons démocratiques, au ſujet de Belinzona; après cela il ſe rendit, avec *Auf-der-Flue*, au camp de l'armée confédérée près d'Arona, lui offrant leur médiation, qui ayant été acceptée, ils arrangerent, avec le baron Ulrich de Hohenſax, le traité d'Arona. Schiner fit ſentir, dans ces conjonctures, au bailli de Dijon, toute l'étendue de ſon crédit en Suiſſe, & lui fit réitérer, par ſon ancien éleve, leurs précédentes offres de ſervices, en promettant de s'attacher, tous les deux, inviolablement aux intérêts de la France. Le bailli de Dijon en écrivit à ſon maître, & fit tous ſes efforts pour l'engager à ne pas rejetter une ſeconde fois leurs offres; mais ce monarque, naturellement économe, & le plus ſouvent mal à propos, refuſa encore, contre l'avis de ſes miniſtres, de s'attacher le prélat Vallaiſan & ſon éleve.

L'évèque de Sion devint, dès ce moment, l'ennemi le plus implacable de la couronne de

Section VII. Vie du Cardinal Schiner.

France, & entraîna, jusqu'en 1510, *Auf-der-Flue* dans cette animosité. Le Vallais, gouverné despotiquement par ces deux personnages, aussi longtemps qu'ils furent unis, fournit constamment des troupes aux ennemis de Louis XII jusqu'en 1510. Ce prélat se trouva en 1504 aux diétes de Baden & de Zug, déclama beaucoup contre les levées illicites, pratiquées cette année & la précédente par les ambassadeurs de France. Schiner, ayant été appuyé par Zurich & Berne, parvint à faire promulguer aux cantons une ordonnance très-févere contre les capitaines qui, sous main, léveraient des troupes pour une puissance étrangere. Cette ordonnance, dressée à Zug, fut approuvée par tous les cantons, & renouvellée en 1505 & en 1506. Il s'éleva, en 1504, des différends entre Charles III, duc de Savoye, & le Vallais, qui auraient dégénéré en guerre ouverte, sans la médiation de Berne & de l'évêque de Sion; ces deux arbitres terminerent cette querelle à l'amiable avec les ministres de Charles, à la diéte de Baden, où Schiner s'était rendu.

C'était dans ces assemblées confédérées que ce prélat mettait en usage l'éloquence la plus nerveuse & la mieux adaptée aux mœurs de nos

ancêtres, ſachant toujours ramener la plupart des députés à ſon avis, qui d'ordinaire était coloré par dès vues patriotiques. Ses auſtérités qu'il affectait de pratiquer, ſur-tout dans ces occaſions, jointes à ſa vie frugale, faiſaient un contraſte frappant avec le luxe & la molleſſe, étalées aux mêmes diétes par l'archevêque de Sens & l'évêque de Ries, ambaſſadeurs de Louis XII en Suiſſe depuis 1499 juſqu'en 1508. Par ce moyen, l'évêque de Sion acquit, dans la plus grande partie de la Suiſſe, le même aſcendant ſur le peuple qu'il avait déja acquis, par ſon éloquence, ſur les premiers magiſtrats de ce pays. C'eſt ainſi que ce prélat ſachant voiler ſes vues ambitieuſes ſous ces déhors impoſans, parvint, en peu d'années, à diriger les opérations de la plupart des diétes.

Nous avons fait voir, en divers endroits du volume précédent, les intrigues & les vues politiques du pape Jules II, qui ne tendaient qu'à faire de l'Italie un corps d'états puiſſans, dont le pape ſerait le chef. Pour exécuter ce plan, il fallait agrandir, avant toutes choſes, les domaines du St. Siege; détourner, pour cet effet, les Suiſſes de leur attachement à la couronne de France, & les engager à s'allier étroitement avec

la cour de Rome, qui ne pouvait oppoſer que cette nation belliqueuſe aux armées Françaiſes, comme la ſeule barriere capable de leur fermer l'entrée de l'Italie, après les en avoir délogés. Perſonne ne pouvait mieux ſéconder le pape dans un projet ſi hardi que l'évèque de Sion, & perſonne ne pouvait plus contribuer à l'élevation de Schiner que Jules II. L'évèque de Sion ſe rendit à Rome en 1504, offrit ſes ſervices au ſouverain pontife, & en fut reçu à bras ouverts; dès lors ce prélat ſervit la cour de Rome avec un zele d'autant plus ardent que, par ce moyen, il parvenait à ſatisfaire ſon animoſité contre la France. Le pape obtint par ſon crédit, en 1505, une garde Suiſſe permanente, de 200 hallebardiers, fournis indifféremment par tous les cantons.

L'évèque de Sion fut revêtu en 1510, par le ſouverain pontife, du caractere de légat *à latére*, envoyé en cette qualité auprès du corps Helvétique, & comparut le 4 Février devant une diéte convoquée à Schweiz pour l'entendre. Le légat ſut ſi bien profiter du mécontentement, qu'il avait fomenté, l'année précédente, entre Louis XII & les cantons, qu'il les engagea à conclure, pour cinq ans, une alliance offenſive & défenſive avec la cour de Rome. L'on indiqua une nou-

velle diéte à Lucerne, afin de mettre la derniere main à ce traité, qui fut figné le 4 Mars dans cette ville, par les députés de tous les cantons. Nous avons détaillé, dans le volume précédent, les fuites des alliances de ces républiques avec le St. Siege, ainfi nous n'en ferons pas mention ici. Pendant que ce prélat s'intriguait aux diétes, pour animer le corps Helvétique contre la France, il fe forma une cabale contre lui dans le Vallais, qui le faifant déchoir tout-à-coup du crédit fans bornes dont il jouiffait dans ce pays, le réduifit même, en 1511, à s'expatrier pour quelque tems.

George *Auf-der-Flue* qui jufqu'alors n'avait épargné ni fon crédit, ni fes richeffes, pour contribuer à l'élévation de fon ancien précepteur, piqué de la fupériorité que ce prélat affecta de prendre fur lui, dans toutes les occafions, depuis qu'il fut revêtu de la dignité de légat *à latére*, devint dès lors l'ennemi mortel de Schiner, de fon ami le plus dévoué qu'il était auparavant. Il faifit le tems où l'évêque négociait à Lucerne une levée de 8000 Suiffes pour le pape Jules II, & hâtait le rendez-vous de ce corps dans les environs d'Aigle, pour ameuter tout le Vallais contre lui, en dépeignant aux habitans de ce pays, les vues & le caractere de ce prélat,

Section VII. Vie du cardinal Schiner.

ſous les couleurs les plus odieuſes. *Auf-der-Flue* profitant de ces diſpoſitions des Vallaiſans, les engagea d'accéder, à l'inſçu de leur évèque, au traité d'alliance que les ligues Griſes venaient de conclure avec Louis XII. Tous les dixains du Vallais ſignerent ce traité, ſans y faire la moindre mention de l'évèque de Sion, ni ſtipuler aucune réſerve ſur ſes droits de ſouveraineté.

Quelque vivement irrité que fut ce prélat de cette injure, il ſe vit contraint de diſſimuler avec les habitans du Vallais; obligé, avant toutes choſes, d'appaiſer le reſſentiment de pluſieurs cantons, qui lui attribuaient un bref fulminant de Jules II à ces républiques, au ſujet de l'expédition de Vareſe. Son adverſaire, qui connaiſſait trop bien Schiner, pour ne pas s'attendre aux effets les plus cruels de ſa vengeance, réſolut de le prévenir, & excita tellement l'indignation de ce peuple turbulent contre leur évêque, qu'il parvint, en Février 1511, à ſuſciter un ſoulévement général contre lui dans tout le Vallais. Schiner ne voulant pas s'expoſer à la fureur des Vallaiſans, paſſa le St. Bernard, malgré les rigueurs de la ſaiſon, & ſe réfugia à Rome. Le pape, pour le conſoler de cette diſgrace, lui confirma les pouvoirs de légat du St.

Introduction.

Siege en Suisse ; le décora du chapeau de cardinal, & lança les foudres de l'excommunication contre George *Auf-der-Flue* & ses adhérans.

L'attentat commis en 1510 par les troupes Françaises à Lugano, envers les messagers d'état de Berne, de Soleure & de Fribourg, ayant achevé d'irriter les cantons contre Louis XII, le cardinal saisit ces conjonctures favorables pour revenir en Suisse, les premiers jours d'Octobre 1511. Il se rendit d'abord à Zurich, de-là à Berne, & après quelque séjour dans cette ville, à Fribourg, mettant tout en œuvre dans cette tournée, afin d'animer ces républiques contre la France & contre les Vallaisans. Il réussit si bien à cet égard, que ces trois cantons écrivirent des lettres très-fortes aux Vallaisans, pour les exhorter à se réconcilier avec leur évêque, & à se relever, par ce moyen, de l'excommunication. Les partisans du cardinal, dans le Vallais, ayant sécondé ces exhortations, les habitans de ce pays jetterent toute la faute de leur conduite sur les intrigues d'*Auf-der-Flue*, & l'obligerent, vers la St. Martin, à s'expatrier à son tour, après avoir pillé & saccagé plusieurs de ses terres. Le cardinal, ainsi débarrassé de son adversaire, fut reçu dans sa patrie aux acclamations du même peuple,

qui, huit mois auparavant, voulait le mettre en pieces. Il fut remis en possession de ses châteaux, qu'il trouva dévastés & pillés, & ses baillis, de même que ses autres officiers, furent réintégrés dans leurs fonctions & dans leurs biens.

Quant à George *Auf-der-Flue*, il se retira à Vevay, & se mit sous la protection du duc de Savoye avec sa famille, qui, au rapport des annales de Stettler, consistait en vingt-quatre enfans légitimes, & en vingt bâtards. Il avait acquis la bourgeoisie de Berne & de Fribourg, & lorsqu'il apprit que la premiere de ces républiques l'avait rayé du régistre de ses bourgeois, il se rendit dans ces deux villes, afin de pouvoir s'y justifier des imputations du cardinal. Les Fribourgeois firent arrêter *Auf-der-Flue* le 26 Novembre 1511 dans leur ville, où il fut mis en prison, & appliqué même à la torture. Il allait être condamné à mort, lorsque le chevalier Arsent, avoyer de Fribourg, le fit évader le 6 Janvier 1512, & lui fournit les moyens de se sauver à Neuchatel. Cet avoyer, convaincu que l'injustice & la partialité dirigeaient cette procédure, par animosité contre la France, touché par les larmes de l'épouse de l'accusé, qui était sa proche parente, & indigné de l'ambition dé-

Introduction.

mésurée du cardinal, se laissa aller à cette acti compatissante, dont il fut la premiere victim car toute la fureur de cette faction s'étant tou née contre lui, sécondée par la populace de Fi bourg, le chevalier Arsent fut traîné publiqu ment en prison, & eut la tête tranchée quelqu jours après l'évasion d'*Auf-der-Flue*; ce derni fut livré au canton de Berne par les Neuchat lois, à la réquisition de cette république, sur sa promesse, d'examiner impartialement le chefs d'accusation portés contre lui par les dé putés de Fribourg. Le grand conseil de Berne après avoir ouï les deux parties à plusieurs re prises, libéra, le 24 Mars 1512, par une sen tence authentique, Georges *Auf-der-Flue*, de tou tes les accusations qu'on portait contre lui, & lui rendit son droit de bourgeoisie dans leur ville

En 1512, le cardinal de Sion fut un des prin cipaux moteurs de la ligue, à laquelle on don nait l'épithete de Sainte, & contribua beaucou à décider les cantons d'y entrer, le 19 Avril de cette année. Nous avons fait voir dans le vo lume précédent, section XLVI—LXVIII, toute la conduite de ce prélat, depuis cette époque jusqu'en 1516, faisant partie de l'histoire mili taire de la Suisse pendant ces quatre années. Le

Section VII. Vie du cardinal Schiner.

cardinal obtint, en 1513, une bulle du pape, Léon X, qui soumit le siege de Sion à la jurisdiction immédiate de la cour de Rome, ayant été attaché auparavant à celle de l'archevêché de Tarantaise.

Auf-der-Flue voulant se relever de l'excommunication lancée contre lui en 1511, par le pape Jules II, fut se jetter en 1516 aux pieds de Léon X, qui, à l'instigation du cardinal Schiner, le fit jetter dans les cachots de l'inquisition, & le fit languir, dans cette affreuse prison, pendant une année entiere, au bout de laquelle il fut élargi, sur l'intercession de Berne, jointe à celle des cardinaux Français. *Auf-der-Flue*, revenu en 1517 dans le Vallais, souleva de nouveau tout ce pays contre le cardinal; les Vallaisans chasserent, pour la seconde fois, les officiers de ce prélat; prirent & pillerent ses maisons & ses châteaux. Celui de Martigny ne se rendit que le 18 Janvier 1518, & fut rasé à la suite d'un blocus très-long. Toute la famille Schiner fut obligée de s'expatrier derechef, pour éviter la fureur du peuple.

Le fils aîné de Georges *Auf-der-Flue*, prévôt du chapitre de Sion, fut commis par son pere & cette faction, pour régir cet évêché. Ce fut en vain que Léon X lança derechef les foudres

de l'excommunication ſur *Auf-der-Flue*, toute ſa famille & ſes adhérens; que l'empereur Maximilien I les mit au ban de l'empire; & que les cantons envoyerent, à diverſes repriſes, des députés dans le Vallais, pour engager ſes citoyens à chaſſer les *Auf-der-Flue*, & à ſe ſoumettre au cardinal de Sion; ce prélat ne put jamais rentrer dans ſa patrie, ni être rétabli dans ſon ſiege épiſcopal, qui continua, malgré tout cela, à être adminiſtré, juſqu'à la mort de Schiner, par le grand-prévôt de ce chapitre. Ce qui rendit les négociations des cantons inutiles dans cette affaire, c'eſt que, d'un côté, le cardinal, ne voulant reconnaître pour juge compétent que l'empereur & le pape, refuſa l'arbitrage de ces républiques. D'un autre côté, la famille *Auf-der-Flue* & ſes adhérens exigerent d'être relevés, avant toutes choſes, de l'excommunication, ne voulurent accepter d'autres arbitres que les états confédérés, & exclurent le légat du pape, de même que les miniſtres impériaux, de cette médiation.

Il y eut, pendant quatre années, diverſes diétes en Suiſſe, pour accommoder ce différend; dans leſquelles les empereurs, Maximilien I & Charles-Quint, s'employerent, de même que le pape Léon X, avec beaucoup de vivacité, mais ſans aucun

aucun ſuccès, au rétabliſſement du cardinal de Sion; qui, depuis cette époque, paſſa le reſte de ſa vie, ſoit auprès de ces deux chefs de l'empire, ſoit à la cour de Rome, & à Zurich. Ce canton ayant conſervé, pour ce prélat, ce dévouement aveugle qu'il avait ſu acquérir dans la plupart des républiques confédérées, avant la ſanglante & funeſte bataille de Marignan.

En 1519, l'empire d'Allemagne étant venu à 1521.
vaquer par le décès de l'empereur Maximilien I, le cardinal de Sion ſe rendit à Francfort à la diéte d'élection, & s'intrigua beaucoup pour faire élire l'archiduc Charles. Il aſſiſta, l'année ſuivante, au couronnement du nouvel empereur, qui ſe fit à Aix-la-Chapelle, & accompagna ce jeune monarque dans la tournée qu'il fit de ſes états d'Allemagne. Charles-Quint envoya ce prélat, l'année ſuivante, en Suiſſe, à la tête d'une ambaſſade, compoſée de Rodolphe, comte de Sulz, & gouverneur du Tirol; de Maximilien de Bergue, de Wolf de Hombourg & du docteur Sturzel. Le cardinal ſe préſenta avec les miniſtres impériaux devant la diéte de Zurich, le 6 Août, communiqua aux cantons la ligue concluе, depuis quelques mois, entre l'empereur & le pape, afin de rétablir François Sforze dans le duché

1521. de Milan, & s'étendit fort au long ſur la juſtice de cette reſtitution, au dernier héritier de la maiſon de Sforze. En promettant que ce prince ſe rendrait lui-même en Suiſſe, pour implorer les ſecours des cantons; le cardinal pria ces républiques de refuſer leurs troupes au roi de France, & leur demanda une levée de 15000 hommes, pour aider Charles-Quint dans cette entrepriſe, comme une ſuite des engagemens pris dans l'union héréditaire.

Le cardinal, après avoir parlé comme ambaſſadeur impérial, fit un long diſcours en qualité de prélat Suiſſe, & co-allié du corps Helvétique, afin d'engager les cantons d'adhérer à ſes propoſitions; mais ſoupçonnant qu'il employait ſa réthorique à pure perte, il réduiſit ſes demandes à deux points. Le premier, de ne point accorder de troupes au roi de France, en cas qu'il voulût les employer en Italie. Le ſecond était, d'accorder une levée de 8000 hommes à Léon X, uniquement deſtinée à la défenſe des états du St. Siege. Les députés des cantons, après avoir communiqué les demandes du cardinal à leurs ſouverains reſpectifs, & après avoir obtenu leurs inſtructions à ce ſujet, lui répondirent le 17 Août: que ne pouvant entrer dans

la ligue de Sa Majesté impériale & de Sa sainteté, 1521.
comme contraire à l'alliance qu'ils venaient de contracter avec la couronne de France; ils ne pouvaient, par cetter aison, accorder des troupes pout cette guerre, qui d'ailleurs n'avait rien de commun avec l'union héréditaire. Qu'ils se faisaient un scrupule d'accorder des troupes à Sa sainteté, de crainte qu'elles ne fussent employées à reconquérir le Milanais. Qu'enfin les cantons offraient, pour prouver leur dévouement au saint Siege, de ne pas laisser employer en Italie, dans le courant de cette année, les levées qui seraient accordées au roi de France.

Le cardinal se servit de son crédit à Zurich, pour engager cette république de permettre une levée de 3000 hommes. Ce canton, n'ayant pas voulu accéder à l'alliance conclue, cette année, avec François I, crut pouvoir accorder cette levée à Léon X pour la défense des états du saint Siege, sans faire aucune infraction à la paix perpétuelle. Ce prélat se mit, au commencement de Septembre, à la tête de ce corps, & le conduisit à Coire, ses agens avaient pendant ce tems là si bien manœuvré dans quelques autres cantons, qu'ils parvinrent à y lever, sous main, un autre corps de 3000 hommes, divisé en six

Introduction.

1521. enseignes, qui, malgré les défenses des magistrats de ces divers états, vinrent joindre le cardinal à Coire, où il s'arrêta une quinzaine de jours, pendant lesquels ses troupes furent encore augmentées par 4000 Grisons. Cette petite armée, portée par ces différens renforts à 10000 hommes, ranima les inclinations guerrieres de l'évêque de Sion, & elle marcha sous ses ordres auprès de Bergame.

Albert de Stein, Bernois, le même qui, dans le volume précédent, a été cité plusieurs fois avec éloge, commandait dans Bergame, pour le roi de France, une garnison de 4000 Suisses, qui faisaient partie d'une levée accordée six semaines auparavant à ce prince. De Stein, piqué de voir ces compatriotes dans le parti ennemi, leur refusa le passage aussi-bien que les vivres, espérant les contraindre, par cet obstacle & la disette, à retourner dans leur patrie. Ce colonel Bernois négocia à ce sujet avec eux, & ne pouvant venir à bout, il finit à les exhorter de ne pas se laisser employer contre les troupes Françaises. Le cardinal fut d'abord très-embarrassé du refus d'Albert de Stein, qui l'obligeait à changer sa route; & comme tous les passages de l'Adda étaient gardés par des troupes Fran-

çaiſes, il aurait été réduit à ramener ſon armée 1521.
en Suiſſe, ſi George Göldlin & Gottfried de Hohen-Landenberg n'avaient trouvé moyen de s'emparer du pont & de la ville de St. Pierre, en attaquant ce poſte à la tête d'un détachement de 2000 Zuricois. Le comte Pépolo & le ſieur de Pont-d'ormi, chargés de défendre cette place avec 3000 hommes, lâcherent le pied avec leurs gens au bout d'une heure. Cette conquête mit le cardinal en état de paſſer les deux bras de la Séria à Brignano & à Marengo, de traverſer l'Oglio à Ponté d'Oglio, de pénétrer dans le Breſſan, & de s'avancer dans le duché de Mantoue par Montéchiarro, Caſtiglioné & Rivolta.

Le cardinal fit rafraîchir ſon armée dans cette derniere place pendant quelques jours, afin de la laiſſer reprendre d'une route auſſi pénible, & prit alors le parti de déclarer à ſes chefs de bandes la véritable deſtination de leurs troupes, qui était de réconquérir le Milanais. Et quoique la plupart de ces officiers fiſſent d'abord de grandes difficultés de ſervir dans cette expédition, cet habile prélat ſut ſi bien les gagner, à force d'argent & de promeſſes magnifiques, qu'ils ſéconderent aveuglément les projets de Léon X. Le cardinal, ainſi parvenu à ſon but, fit traverſer

Introduction.

521, à ses troupes le Mincio, & les conduisant au dessus de Mantoue, il joignit l'armée liguée le 13 Septembre au camp d'Ostiglia.

Pendant que le cardinal était retenu sur les bords de l'Adda, sans pouvoir forcer les passages de cette riviere, gardés par les troupes Françaises, l'armée de la ligue, sous les ordres du marquis de Pescaire & de Prosper Colonne, avait entrepris le siege de Parme. Et quoique le maréchal de Foix se fût jetté dans cette place avec plusieurs compagnies de gensd'armes, dites d'ordonnance, & 2000 hommes d'infanterie Française, il fut obligé d'évacuer la grande ville & de se retirer dans la petite, séparée de l'autre par la riviere du même nom. Albert de Stein, prévoyant que la perte de Parme entraînerait celle d'une grande partie du Milanais, offrit à Lautrec de sécourir cette place, & ayant été relevé dans Bergame par un corps d'infanterie Françaife, il se mit à la tête de 6000 Suisses, avec lesquels il perça l'armée assiégeante par un des quartiers que commandait Colonne. De Stein se jetta dans la grande ville, dont il s'empara sans coup férir, de même que d'une batterie de dix gros canons, établie depuis quinze jours sur les bords de la riviere, afin de battre

Section VII. Vie du cardinal Schiner.

la petite ville, & tailla en pieces près de 2000 lansquenets répandus dans Parme. 1521.

Après cette expédition glorieuſe, dans laquelle Louis d'Erlach, Jacques May & Louis de Dies-bach ſéconderent parfaitement leur chef; ce dernier envoya couriers ſur couriers à Lautrec, pour le preſſer d'attaquer l'armée ennemie, qui, découragée par cet échec, avait levé le ſiege de Parme, & s'était campée à deux lieues de là avec beaucoup de déſordre; le marquis de Peſcaire & Proſper Colonne s'accablant ſans ceſſe de reproches réciproques ſur cette ſurpriſe des Suiſſes. Lautrec s'amuſa à battre le château de Roque-blanque, ſans aucun égard aux inſtances ſenſées d'Albert de Stein, & les trois jours qu'il employa à l'attaque de cette place, furent le ſalut de l'armée liguée, qui, profitant de cette lenteur, paſſa le Po, ſans avoir été ſeulement harcelée dans ſa retraite, & prit poſte à Rébec. Une autre faute de Lautrec fut, d'ordonner à ſon frere de venir le joindre avec toute la garniſon de Parme, malgré les repréſentations d'Albert de Stein, qui prévit que les habitans de cette ville, abandonnés à eux-mêmes, ſecoueraient le joug Français, & ſe remettraient ſous la domination du pape. Ce qui ne manqua pas d'arriver deux jours après

I 4

Introduction.

1521. que le maréchal de Foix eût évacué Parme. Cette fausse démarche de Lautrec était d'autant plus impardonnable, qu'ayant été joint, quelques jours auparavant, par l'armée Vénitienne, il se trouva, par ce renfort, supérieur aux ligués, indépendamment de la garnison de Parme.

N'ayant pas voulu interrompre le récit des opérations militaires en Italie, nous n'avons pu parler plutôt des négociations du roi de France en Suisse. Les ambassadeurs de ce monarque avaient obtenu, les premiers jours d'Août, de la plupart des cantons, une levée de 12000 hommes, dont Albert de Stein était le chef, sous le prétexte d'être employés à défendre les frontieres de Flandres; mais à peine ces troupes furent-elles arrivées en Bourgogne que le maréchal de Foix, frere de Lautrec, les conduisit, par Lyon & le Dauphiné, dans la Savoye, & de là par le Piémont au secours de son frere. Les cantons, très-mécontens de cette supercherie du maréchal de Foix, regardant dès-lors ces deux levées comme également illicites, & inquiets de voir 22000 confédérés répandus en Italie, & au risque de s'entr'égorger, ils envoyerent une députation dans ce pays, qui fut chargée d'exhorter toutes ces troupes à revenir dans leur patrie, & sur-

tout de s'abſtenir de toute hoſtilité les uns en- 1521.
vers les autres; de défendre expreſſément aux 10000 Suiſſes, commandés par le cardinal de Sion, d'envahir la Lombardie Françaiſe; & aux 12000 confédérés, ſous les ordres de Lautrec, d'attaquer les états du ſaint ſiege.

Cette ſage précaution du corps Helvétique ne produiſit pas tout l'effet qu'il devait en attendre; ſes députés furent reçus, à la vérité, avec beaucoup d'honneurs dans les deux armées, avec liberté entiere d'expliquer aux capitaines Suiſſes les intentions de leurs ſouverains. Mais ceux de l'armée liguée, déja gagnés par le cardinal, répondirent aux députés, que ne pouvant quitter cette armée ſans ſe déshonorer, ils éviteraient de combattre leurs compatriotes. Quant aux chefs des bandes Suiſſes, ſervant ſous Lautrec, quoique très-mécontens de ce général & de ſon frere, ils ſe firent un ſcrupule de les abandonner dans un temps où leur retraite aurait entraîné la perte de l'armée Françaiſe. Ces ſentimens généreux ne prirent pas autant ſur l'ame des ſoldats, qui, n'étant point payés & fort irrités des mauvais traitemens qu'ils recevaient chaque jour des deux maréchaux, ſe débanderent par troupes entieres en Novembre, & cela avec leurs rott-

taillés en pieces, d'autant plus que les troupes 1521.
liguées n'auraient pu se mettre en bataille, sans essuyer tout le feu de l'artillerie Française & Vénitienne. De Stein & ses capitaines, prévoyant que l'arrivée de la députation Suisse à leur armée, de même que la jonction du cardinal avec celle des ennemis, lierait les mains à leurs troupes, insisterent avec beaucoup de vivacité sur leur sentiment, & fournirent même aux deux maréchaux un plan d'attaque, dont le succès paraissait immanquable. Le croira-t-on? des dispositions si bien concertées furent non-seulement rejettées; mais ces deux freres, aussi remplis d'incapacité que de présomption, menacerent de Stein de le faire arrêter, s'il s'avisait encore de vouloir diriger leurs opérations.

Lautrec, après avoir perdu deux jours dans l'inaction la plus complette au camp de Bourdelaine, se mit le troisieme en marche, pour attaquer les ennemis, qu'il trouva délogés & postés sous le fort d'Ostiglia. Il essaya envain de les attirer, par de fréquentes escarmouches, en rase campagne, il ne put parvenir à les tirer de leurs retranchemens, jusqu'à ce qu'ils eussent été renforcés par le cardinal Schiner. Alors Lautrec revint sur ses pas, & se retrancha à son tour

Introduction.

1521. dans le camp de Rébec; de Stein lui ayant déclaré positivement, que puisqu'il avait perdu le moment favorable de combattre & de défaire les ennemis, selon les instances réitérées de tous les capitaines Suisses, ceux-ci ne serviraient plus avec leurs troupes que pour la défense des places Milanaises, depuis l'arrivée de leurs compatriotes au camp d'Ostiglia, ne voulant pas se mettre dans le cas de s'égorger mutuellement.

Toutes ces opérations militaires se passerent dans le courant du mois de Septembre & jusqu'au milieu du mois d'Octobre. Pendant que l'armée Française était campée à Rébec, & celle des ligués à Ostiglia, les députés Suisses arriverent le 15 auprès du cardinal, se rendirent le 18 au camp de Rébec, & retournerent le 21 dans leur patrie. Nous sommes entré dans les détails de la conduite des généraux Français, afin de démontrer toute l'injustice du pere Daniel, qui imputa à la mauvaise volonté de cette levée Suisse, & à leur abandon de l'armée Française, toutes les pertes que Lautrec essuya cette campagne & la suivante en Italie. Martin du Bellai Langey, témoin oculaire de cette malheureuse campagne, s'étend, dans ses mémoires, sur les fautes de Lautrec & de son frere, leur attribuant tous les

désastres que l'armée de France éprouva cette 1521.
année, quoique cet auteur ne paraisse rien moins que partisan de notre nation.

Lautrec, parvenu par sa hauteur & sa mauvaise conduite, à mécontenter les Suisses qui servaient sous ses ordres, & se voyant abandonné au milieu de Novembre de la plus grande partie de ses troupes, ne se trouva plus assez fort pour garder les frontieres du Milanais au camp retranché de Rébec, & fut obligé de se replier, par St. Bénédetto & Sabionetta, sur Crémone, qu'il munit d'une nombreuse garnison. De là il se retira à Lodi; & après avoir pourvu à la sûreté de cette place par un bon corps de troupes, il se rendit à Milan, dont il se hâta de faire relever les remparts & les fortifications. Pendant que Lautrec faisait travailler, nuit & jour, les habitans de Milan, aussi bien qu'une partie de ses troupes, à mettre cette ville en état de défense, il avait détaché quelques corps de son armée pour garder les bords de l'Adda, & arrêter les ennemis au passage de cette riviere. Mais le comte Pépolo, chargé de cette commission, ne réussit pas mieux cette fois que lorsqu'il devait arrêter, deux mois auparavant, le cardinal Schiner sur ces mêmes bords. Il fut battu par Prosper Co-

Introduction.

1521. lonne, qui conduisait l'avant-garde de l'armée liguée, & poursuivi si vivement qu'il eut beaucoup de peine à se sauver à Lodi. Colonne s'arrêta pendant quelques jours à l'abbaye de Chéraval, qui n'était éloignée de Milan que de quelques milles d'Italie, jusqu'à ce qu'il fut joint par le marquis de Pescaire & le cardinal Schiner.

Ces trois généraux, sollicités par les factieux de Milan, de venir attaquer cette ville avant que Lautrec l'eût mise en état de défense, se mirent en marche au déclin du jour, & arriverent à huit heures du soir à un de ses fauxbourgs. Les troupes Vénitiennes, chargées de le garder, ayant pris la fuite, après une résistance assez faible, le marquis de Pescaire établit l'infanterie Espagnoie & Suisse dans les rues de ce fauxbourg. Le maréchal de Foix & le général Trivulce, fils du maréchal de ce nom, se mirent à la tête de quelques troupes Françaises; mais, bientôt accablés par le nombre de leurs ennemis, ils furent pris, après s'être défendus avec beaucoup de valeur, de même que Jules de St. Séverin & le marquis de Vigevano. Cette perte acheva de décourager Lautrec, désespérant de se maintenir dans une ville dont les deux tiers des habitans étaient attachés au parti ennemi, & qui venaient,

en quelque ſorte, de lui livrer les fauxbourgs; 1521. il n'héſita pas d'évacuer Milan la même nuit, après avoir mis dans le château une bonne garniſon.

Ce maréchal, ſuivi de 500 gensd'armes & de 4000 Suiſſes, prit la route de Côme, où il arriva le lendemain à midi avec le provéditeur André Gritti, qui était à la tête de l'armée Vénitienne, compoſée encore de 400 gensd'armes & de 6000 hommes d'infanterie. Albert de Stein, Louis d'Erlach, Jaques May & Louis de Diesbach, qui, malgré l'ingratitude de Lautrec, s'étaient attachés à lui avec une fidélité inviolable, ayant appris qu'il voulait ſe retirer ſur les terres de Veniſe avec les débris de ſon armée, juſqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait du roi de France, lui demanderent congé, pour retourner dans leur patrie, & promettant à Lautrec de revenir le printemps prochain, *lui faire de nouveaux & bons ſervices*, ſelon Guichardin. Lautrec congédia cette troupe avec mille remercimens, mais ſans la payer.

Quant au cardinal Schiner, il enrichit les Suiſſes qui étaient ſous ſes ordres du pillage de Milan; cette malheureuſe ville y ayant été livrée pendant dix jours, pour appaiſer l'armée liguée,

Introduction.

1521. qui, n'étant pas payée, menaçait de ſe débander faute de ſolde. Après cette expédition, ce prélat conduiſit les Suiſſes vers les places qui avaient été cédées au St. Siége, & s'en empara au nom de Léon X, comme Parme, Plaiſance & Guaſtalla, qu'il pourvut de garniſons Suiſſes. Colonne & le cardinal de Médicis étant venus joindre celui de Sion à Plaiſance, ils réſolurent d'envahir les états du duc de Ferrare, lorſque tous leurs projets furent renverſés par la mort ſubite de Léon X. Guichardin prétend, que ce pontife eut une joie ſi immodérée du ſuccès de ſes armes, qu'il en prit une fievre chaude, dont il mourut le 1 Décembre.

Les deux cardinaux congédierent pour lors les troupes Suiſſes au ſervice du St. Siége, chargerent Colonne de la garde des places conquiſes, & ſe rendirent en diligence à Rome, ayant l'un & l'autre des vues ſur la thiare pontificale, qui furent détruites par l'élection d'Adrien IV, parvenu, les premiers jours de 1522, à la triple couronne. Le nouveau pontife, ayant continué au cardinal Schiner toute la faveur que ſes deux prédéceſſeurs lui avaient accordé, & même ne ſe guidant que par ſes conſeils, ce prélat reſta à Rome, & engagea le pape d'envoyer Ennius Philonardus,

Section VII. Vie du cardinal Schiner.

Philonardus, évêque de Vérule, en Suisse, en qualité de légat du St. Siége, avec un bref très-flatteur pour les cantons. C'est le même que l'on a vu, dans le volume précédent, nonce de Léon X auprès du corps Helvétique & à plusieurs reprises. Ce fut la derniere affaire politique dont le cardinal Schiner se mêla, étant tombé, peu de temps après, malade d'une fievre maligne, qui le mit au tombeau le 30 Décembre 1522; il fut enterré à Sainte Marie Majeure. Plusieurs de nos historiens ont prétendu que le poison avait hâté ses jours. Quoiqu'il en soit, François I fut délivré, par cette mort, de son ennemi le plus implacable, & la Suisse d'un prélat ambitieux, qui, depuis 1512, avait fait couler le sang de plusieurs milliers de ses citoyens. 1521.



SECTION VIII.

FRANÇOIS I. SECONDE PARTIE.

1521. A la ſuite de cet épiſode, que l'on voudra bien nous pardonner, nous revenons au regne de François I. En ayant terminé la premiere partie à l'époque où ce monarque reſſerra en 1521, avec le corps Helvétique, les nœuds de la paix perpétuelle par une nouvelle alliance, à la ſuite de laquelle les cantons accorderent à Sa Majeſté, la levée d'un corps de 6000 hommes, pour couvrir les frontieres de Flandres, contre les irruptions de Charles-Quint, lequel déclara la guerre, peu de tems après, au roi de France; ſur quoi, l'on ſe mit en campagne, de part & d'autre. Comme l'on vient de voir dans la vie du cardinal Schiner, tout le détail des opérations militaires en Italie, pendant cette année, nous ne parlerons ici, que de ce qui s'eſt paſſé du côté de la Flandre.

Ce corps de 6000 Suiſſes ſervit en Picardie avec beaucoup de diſtinction; Sébaſtien de Dieſbach chevalier, & quelques années après, avoyer de Berne, était le chef ou *Feld-oberſt* de cette levée; & l'on diſtinguait parmi les capitaines,

François I. Seconde Partie.

Hans Friching, fils de celui que l'on a cité avec 1521.
éloges, dans le précédent volume, au siége de Novarre, Ofwald & Conrad de Zurlauben de Zug, & Fridolin Gallaty de Glaris. L'armée du roi emporta Bapaume, Landrecie, Hesdin & quelques autres places, pendant cette campagne. Martin du Bellai dit: *Que le roi marchait, armé en tête devant le bataillon des Suiffes, à Valenciennes, où l'empereur s'était retiré. Que les Suiffes lui demandaient fans ceffe de donner bataille, pour lui faire connaître le defir qu'ils avaient de lui faire fervice.* Ces troupes furent licenciées à la fin de Novembre, & revinrent en Suiffe extrêmement fatisfaites des bons traitemens qu'elles avaient reçu de Sa Majefté.

L'année fuivante, le roi envoya auprès des 1522.
cantons une ambaffade, compofée des feigneurs les plus diftingués de fa cour. C'était René Bâtard de Savoye & grand-maître de fa maifon, Jaques de Chabannes, maréchal de France, Anne, duc de Montmorency, depuis connétable de ce royaume, & le grand écuyer Galéas de St. Séverin, qui après avoir fait quelque féjour à Zurich & à Berne, parurent en Mars à la diéte de Lucerne, où n'étant plus contrecarrés par les intrigues du cardinal de Sion, ils n'eurent pas de

1522. peine d'obtenir une levée de 16000 hommes, & l'usage de toute l'artillerie, que les cantons avaient laissé dans les bailliages Italiens. Ces républiques, non contentes de témoigner ainsi leur attachement à la France, firent publier des ordonnances dans tous leurs états, par lesquelles il était défendu très-sévérement, de se jetter dans le service des puissances en guerre avec cette couronne.

Cette levée considérable, destinée à reparer les désastres, que les armes Françaises avaient essuyées la campagne précédente, en Lombardie, fut composée de troupes d'élite, dont 12000 hommes passerent les Alpes les derniers jours de Mars. Ses deux chefs furent chargés de faire exécuter à toute rigueur le réglement, cité dans la derniere section du précédent volume, dont la diéte les avait rendu dépositaires, avec ordre de faire prêter le serment sur cette ordonnance, à leurs soldats, dès qu'ils seraient entrés en Lombardie. Berne fournit 2100 hommes, pour son contingent de cette levée, & les autres cantons à proportion. Le commandement de l'armée Suisse, ou la charge de *Feld-oberst*, fut confiée par les cantons, à Albert de Stein & à Arnold de Winkelriedt, que nous avons déja fait con-

naître. Cependant ils étaient subordonnés tous 1522. les deux, à Anne, duc de Montmorency, commis par Sa Majesté, à la dignité de capitaine général des Suisses, qui se mit à leur tête à Vieilmarqua.

Le maréchal de Lautrec, général de l'armée Française en Italie, qui n'attendait que l'arrivée de ce renfort, pour recommencer ses opérations, vint le joindre à Monza, & pénétra au bout de quelques jours, jusqu'aux portes de Milan, dont il avait résolu de faire le siége; mais il fut obligé de le lever, & de revenir du côté de Crémone & de Pavie, après avoir perdu deux de ses meilleurs officiers généraux, Marc Antoine Colonne & Camille Trivulce, fils du célébre maréchal de ce nom, qui furent emportés par le canon de la place. Les alliés ligués, pour rétablir François Sforze, dans les états de son frere Maximilien, s'étaient postés à la Bicoque, près de Pavie, afin d'occuper le général Français, & de le tenir éloigné de Milan; ils avaient même fortifié le poste de la Bicoque de façon, à ne pas craindre d'y être attaqués. Lautrec en sentit toute la difficulté, & s'étant posté à Cassin, gros bourg entre Milan & Pavie, il coupa par cette position, les vivres aux habitans de Milan, & le passage aux ennemis, qui voulaient ravitailler cette capitale.

Introduction. Section VIII.

1522. Lautrec fortifia son camp, & y resta jusqu'à l'arrivée du renfort, que le maréchal de Foix lui amenait par Gènes, au devant duquel il envoya le duc de Montmorency avec 3000 Suisses, 1000 Italiens, 200 gensd'armes & quatre pieces d'artillerie. Ce corps parvint à joindre le maréchal de Foix, après avoir surmonté mille difficultés, & revint au milieu d'Avril, avec ces troupes, au camp de Cassin.

Louise de Savoye, mere de François I, & ennemie des deux freres de Foix, engagea Semblençai sur-intendant des finances, à lui remettre les sommes destinées au payement de l'armée d'Italie. Ce qui occasionna une disétte extrême de vivres parmi ces troupes, & mécontenta les Suisses, qui n'avaient pas encore reçu un sol de paye. Lautrec obligé d'abandonner le camp de Cassin, par le défaut de vivres, prit celui de Monza, & ayant assemblé le lendemain un conseil de guerre, des principaux chefs de son armée, tous, à la réserve d'Albert de Stein & d'Arnold de Winkelriedt, furent d'avis; de chercher à se rapprocher par des marches savantes d'Arona, d'où la communication était coupée par divers postes ennemis, & où la caisse militaire, avec la paye des Suisses, était enfin arrivée. Les deux

colonels Suisses voyant leurs troupes fort mécontentes, faute de solde & de vivres, ne purent goûter un projet soumis à tant de longueurs & d'incertitudes, au lieu qu'espérant ramener l'abondance de toutes choses, dans l'armée, par une bataille, qu'ils croyaient devoir être suivie de la victoire, ils presserent si fortement Lautrec d'attaquer le poste de la Bicoque, qu'après leur avoir opposé tous les dangers de cette entreprise, ce général fut obligé de se rendre à leurs instances réitérées. Craignant, en cas de refus, une séparation des troupes Suisses, événement plus fâcheux pour les armes Françaises, que la perte d'une bataille, dont Lautrec prévoyait tous les désavantages, dans la position actuelle des deux armées. 1522.

Nous commencerons avant toutes choses à tracer celle des ennemis. Le poste de la Bicoque, rendu mémorable par cette sanglante journée, était un vieux château bâti au milieu d'un parc immense, où les ducs de Milan prenaient autrefois le plaisir de la chasse. Ce parc environné de toutes parts, de larges & profonds fossés, pouvait contenir une armée de plus de 20000 hommes, & formait naturellement un camp inexpugnable; la campagne des environs était coupée d'une infinité de canaux. Prosper Colonne, qui

1522. commandait en chef l'armée liguée, augmenta encore beaucoup les fortifications naturelles de ce camp, en faiſant excaver & relever les foſſés, dont il forma un parapet fort haut, & en faiſant élever tout à l'entour du château des plateformes, qui dominaient ſur toute la campagne, & qu'il fit garnir de groſſe artillerie.

Telle était la poſition avantageuſe des ennemis, que Lautrec fut forcé d'attaquer. Ayant donc réſolu de livrer cette bataille le lendemain 27 Avril, il fit les meilleures diſpoſitions, que le génie & la prudence pouvaient ſuggérer à un général, réduit à ſurmonter de pareils obſtacles. C'eſt un témoignage que tous les auteurs contemporains ont rendu à Lautrec, même ceux qui ont blâmé, avec le plus de vivacité, ſes fautes dans la campagne précédente.

Le maréchal de Foix fut mis à la tête de l'avant-garde, compoſée de la gendarmerie, & chargé d'attaquer les retranchemens ennemis & d'y pénétrer par un pont de pierre, comme le ſeul chemin praticable pour cette cavalerie. Pendant que le duc de Montmorency avec 8000 Suiſſes, devait attaquer ce poſte du côté oppoſé. De Stein & de Winkelriedt, prévoyant combien cette attaque ſerait meurtriere, demanderent d'en

être chargés. Plusieurs jeunes seigneurs Français, conduits à l'armée par le désir de la gloire, voulant partager les périls de cette attaque, combattirent aux côtés de Montmorency, dans les premiers rangs Suisses. Lautrec se plaça lui-même avec le maréchal de Chabannes, le Bâtard de Savoye, & le grand-écuyer dans le corps de bataille, où se trouvait le reste des Suisses & de l'infanterie Française. Comptant former avec ces troupes, une troisieme attaque, vers le pont, au moyen d'un stratagème qui devait tromper les Impériaux, il fit quitter aux soldats de cette division, la croix blanche, marque distinctive des troupes Françaises & Suisses, leur substituant les croix rouges, qui étaient celles des Impériaux. En même tems, Lautrec faisant un détour, il prit la route de Milan à la Bicoque, afin de persuader aux Impériaux, que c'était un renfort de leurs gens arrivés de cette ville. Les troupes Vénitiennes, commandées par le duc d'Urbin, furent destinées à former l'arriere-garde. Pierre de Navarre dirigea les travaux des pionniers, & fut chargé d'applanir les chemins & de combler une partie du fossé. Pontdormi à la tête d'une espece de corps de réserve, devait tout observer, se porter par-tout où le danger serait le plus pres-

1522.

Introduction. Section VIII.

1522. Cette bataille commencée avec autant de témérité par les Suiſſes, ne put qu'avoir les ſuites les plus funeſtes pour eux, l'artillerie ennemie leur tua plus de 1000 hommes, avant que d'arriver aux pieds des retranchemens; & lorſqu'ils y furent parvenus, ils trouverent un foſſé ſi profond & un rempart ſi élevé, qu'ils pouvaient à peine y atteindre avec le bout de leurs piques. Les Suiſſes s'arrêterent un inſtant à cette vue, pour ſe former en bataille, ſur une colonne de 100 hommes de front; ſes premiers rangs conduits par Montmorency, environné de jeunes ſeigneurs Français, & par ſes deux colonels, ſe précipiterent ſans héſiter dans le foſſé, afin d'eſcalader ce retranchement. Ils y parvinrent après des efforts incroyables; Fronsberg, à la tète des lanſquenets, fut obligé de céder à l'impétuoſité de leur attaque, & de ſe replier à une portée d'arquebuſe, ſur un corps d'infanterie Eſpagnole. Mais ayant été ſécondé dans cet inſtant critique, par les décharges redoublées de l'artillerie du château, qui foudroyait les Suiſſes de front, par deſſus la tête des lanſquenets, pendant que le feu de quelques mille arquebuſiers, en faiſait un carnage affreux par les deux flancs, Fronsberg revint ſur ſes pas, avec cette infanterie Allemande,

& parvint au bout d'une heure d'une mêlée très- 1522.
ſanglante, à repouſſer les Suiſſes, qui perdirent dans ce combat 4000 hommes, avec leurs chefs & leurs principaux officiers. Le petit nombre qui en reſtait, fit la retraite vers ce vallon, d'où ils avaient débouché auſſi témérairement.

Montmorency fut porté par terre d'un coup d'arquebuſe, & mis hors de combat par pluſieurs bleſſures, de même que tous ces jeunes ſeigneurs Français, dont la plus grande partie fut tuée aux côtés de ce général, en faiſant des prodiges de valeur. Le peu d'officiers qui reſtaient à ce corps Suiſſe, n'étant pas gens de poids, & par cette raiſon incapables de contenir le ſoldat, qui dans cette malheureuſe journée, paraiſſait avoir perdu de vue toute diſcipline, il n'y eut pas moyen de ramener ces troupes au combat; d'autant plus que les uns & les autres étaient fort irrités contre Lautrec: jugeant ce général par ſa conduite de la campagne précédente, ils avaient cru qu'en les poſtant ainſi, il avait voulu les ſacrifier à ſon reſſentiment, ſous prétexte de leur fournir l'occaſion de ſe diſtinguer, ſans confondre leur valeur, avec celle des autres troupes. Soupçon auſſi injuſte de la part des Suiſſes, que leur conduite fut inconſéquente dans cette funeſte journée.

1522. Cependant le maréchal de Foix agissait de son côté, & s'étant emparé du pont de pierre, il pénétra dans les retranchemens Impériaux, à la tête de la gendarmerie, & culbuta du premier choc le duc de Milan, avec les troupes Italiennes, de maniere qu'il se crut pendant quelque tems, assuré de la victoire. Lautrec, qui sur ces entrefaites, avait inutilement essayé son stratagême, se voyant découvert, renforça son frere du reste de sa cavalerie, & d'une partie de son infanterie, pendant qu'il fit prier les Suisses de recommencer leur attaque; ce que ceux-ci refuserent, par les raisons que nous venons d'alléguer. D'un autre côté, le duc d'Urbin posté avec les troupes Vénitiennes, hors de la portée du canon ennemi, refusa de séconder le maréchal de Foix, même par une fausse attaque; ayant, à ce que l'on croit, reçu des ordres secrets de Venise, de ne jamais contribuer à une défaite totale de l'armée liguée, cette république songeant dès-lors à quitter le parti de la France, & à embrasser celui de la ligue.

Ce fut le moment décisif où Lautrec perdit derechef la tête; car si, au lieu de négocier ainsi de tous côtés, il s'était porté au secours de son frere avec tout le corps de bataille & celui de

réserve, qui l'un & l'autre n'avaient point encore 1522. été entamés, il est probable qu'il aurait remporté une victoire complette. C'était l'avis du Bâtard de Savoye, du maréchal de Chabannes & du grand écuyer, qui ne purent tirer Lautrec de son incertitude. Le maréchal de Foix, ainsi abandonné, se vit, au bout d'une heure, toutes les forces impériales sur les bras: car le baron de Fronsberg, parvenu à repousser les Suisses, laissa quelques troupes à la garde de son poste, & avec le reste de ses lansquenets & des arquebusiers, il prit la cavalerie Française, d'un côté, en flanc, pendant que le marquis de Pescaire & don Antonio de Léve, à la tête de l'infanterie Espagnole, chargeaient l'autre flanc de ces gensd'armes, & que Colonne, aussi bien que le duc de Milan, les attaquaient de front avec les troupes Italiennes. Le maréchal de Foix, dont les troupes, chargées de tous côtés, diminuaient toujours, étant faiblement remplacées, fut obligé de songer à la retraite, après qu'une bonne partie de ses gens eût été taillée en pieces.

Cette retraite devenait fort difficile, & ne pouvait s'exécuter que par le même pont de pierre qui leur avait donné entrée dans les retranchemens ennemis, & par lequel l'on ne pouvait

1522. défiler que trois à trois. Le maréchal de Foix couvrit, avec quelques ſeigneurs Français, cette retraite par des prodiges de valeur, ne ſe retira que lorſque toute ſa troupe fut hors de danger, & après avoir fait emporter du champ de bataille pluſieurs officiers de marque couverts de bleſſures. Le marquis de Peſcaire ſortit alors de ſes retranchemens, contre l'avis de Colonne, avec quelque infanterie Eſpagnole, afin de pourſuivre l'avant-garde Françaiſe; mais celle-ci, ſoutenue de Pontdormi à la tête du corps de réſerve, fit face, & toutes ces troupes réunies chargerent ſi vivement Peſcaire, qu'il fut contraint de ſe retirer dans ſon poſte retranché.

Tels furent les viciſſitudes de cette journée, ſi fatale à la France & aux Suiſſes; ces derniers y perdirent environ 4000 hommes, avec vingt-deux de leurs chefs & capitaines, tués ſur la place, parmi leſquels l'on regretta ſur-tout: de Berne, Albert de Stein, Rodolphe Nägelin, Rodolphe de Mullinen, Guillaume de Bonſtetten, Antoine de Diesbach, Jaques de Buttikon & Louis Schwinkhardt, qui a laiſſé des mémoires très-intéreſſants ſur les guerres du Milanais, cités dans le volume précédent: un fils cadet du baron de Hohenſax. De Lucerne, Gaſpard Pfyffer

fer & Jean Jaques Zur-Gilgen; d'Underwalden, l'illustre Arnold de Winkelriedt, l'honneur de sa patrie, & le dernier rejetton de cette famille si féconde en grands hommes. Nous remarquerons encore ici, que les quatre batailles les plus funestes au corps Helvétique, furent celles de Bélinzona, de St. Jaques, près de Bâle, de Marignan & de la Bicoque, dont la malheureuse issue fut due à la valeur fougueuse des confédérés & à leur indiscipline. 1522.

Ce fut envain que Lautrec voulut recommencer, le 28, l'attaque des retranchemens impériaux, il avait absolument perdu la confiance des troupes Suisses, qui, désolées de la perte de tous leurs chefs, quitterent l'armée Française le 29 Avril, & reprirent la route de la Suisse, malgré les prieres & les instances de ce général. Ces 8000 Suisses furent conduits, dans cette retraite, par le Bâtard de Savoye, le maréchal de Chabannes & le grand écuyer, qui, tous les trois, chercherent à soutenir les intérêts de leur maître auprès des cantons, & sur-tout à Zurich, à Berne & à Underwalden, où l'on était extrêmement sensible à la mort de tant d'illustres officiers péris à la Bicoque.

Ce fut l'époque d'une suite de malheurs pour

1522. les armées Françaises en Italie; Lodi se rendit au marquis de Pescaire, Crémone tomba également sans coup férir; les Vénitiens se détacherent de l'alliance du roi, Gênes se révolta de nouveau, & Pierre de Navarre fut pris dans cette ville. Lautrec ne put soutenir la vue de tant de disgraces, & quitta l'Italie, préférant de s'exposer aux reproches du roi, plutôt que d'ètre témoin de tous les désastres qui suivirent sa défaite. Il les rejetta sur le manque des 400 mille écus d'or, détournés par les ordres secrets de la mere du roi, qui avaient été destinés à la paye des Suisses. Le roi fit faire des recherches à cet égard, la duchesse d'Angoulème parvint à s'excuser, & il en coûta la vie à Semblançai sur-intendant des finances.

N'ayant pas voulu interrompre le récit de cette campagne désastreuse, nous sommes obligés de revenir sur nos pas. Le roi, qui saisissait toutes les occasions de marquer son estime aux cantons, les fit inviter, les premiérs jours de Mars, par le Bâtard de Savoye & ses collégues, de tenir le duc d'Angoulême, son troisieme fils, sur les fonds de baptême. Ces républiques choisirent Jean Zukacs, avoyer de Lucerne, & Jaques Troger, landammann d'Ury, pour les représenter dans

cette cérémonie. Ils nommerent ce jeune prince 1522.
Charles, & lui offrirent deux grandes médailles d'or aux armes des cantons. A leur retour à la diéte de Lucerne, ces députés ne purent assez se louer des honneurs que Sa Majesté leur avait fait rendre.

La même année, 4000 Suisses, faisant partie de cette levée de 16000 hommes, accordés par les cantons au roi, servirent ce monarque en Picardie, sous les ordres du duc de Vendôme, plus utilement que leurs compatriotes n'avaient fait en Italie, en garantissant cette frontiere de toute invasion ennemie. Ce corps revint à la fin de la campagne en Suisse, très-bien payé, & ce qui valait encore mieux, avec une lettre de remerciement du roi aux cantons, pour les bons services rendus par cette troupe en Picardie.

Pendant qu'une partie des républiques de la 1523.
Suisse était occupée à introduire la religion réformée dans ses états, & que les autres apportaient tous leurs soins pour empêcher cette religion de pénétrer parmi leurs sujets, François I, uniquement attentif à reconquérir la Lombardie, avait déja fait traverser les Alpes à une armée de 20000 fantassins & de 4000 chevaux, dont il confia le commandement en chef à l'amiral Bon-

Introduction. Section VIII.

1523. nivet. Le maréchal duc de Montmorency s'étant joint ſur ces entrefaites au Bâtard de Savoye en Suiſſe, ces deux ambaſſadeurs Français s'intriguerent ſi bien auprès des divers états confédérés, qu'ils en obtinrent une levée de 12000 hommes, dont les colonels & les capitaines furent choiſis par la diéte avec beaucoup d'attention. Le duc de Montmorency conduiſit ces troupes en Piémont, & joignit, ſur la fin d'Août, l'armée Françaiſe près de Turin. Comme l'amiral n'attendait que ce renfort pour agir, il pénétra, les premiers jours de Septembre, dans le Milanais, & s'empara, ſans obſtacles, de toute la partie de ce pays ſituée en deçà du Téſin, l'armée de la ligue n'étant point encore raſſemblée.

L'on croit que ſi Bonnivet avait profité de la premiere conſternation des bourgeois de Milan, & qu'il eût marché droit à cette capitale, il s'en ſerait rendu maître ſans coup férir; mais l'amiral, ne voyant pas cette entrepriſe praticable à l'égard d'une place défendue par une garniſon nombreuſe, il ſe contenta d'en faire le blocus. Proſper Colonne raſſemble ſur ces entrefaites les troupes alliées, parvient à déloger celles de France de pluſieurs poſtes très-importans au blocus de Milan, & s'étant ouvert la communication avec

cette ville, il y ramene l'abondance, pendant qu'il 1523.
vient à bout d'affamer l'armée de Bonnivet, qui, ayant d'ailleurs beaucoup à souffrir des rigueurs de l'arriere-saison, fut obligé d'abandonner son entreprise sur Milan, de se retirer au delà du Tésin, de mettre ses troupes en quartiers d'hiver dans le Novarrese & dans la Lonrelline. Quant aux Suisses, ils furent extrêmement affaiblis cette campagne par diverses maladies.

Dans le même temps, Charles, duc de Bourbon & connétable de France, persécuté par la duchesse d'Angoulême, mere du roi, sortit de ce royaume par la Franche-Comté, & se jetta dans le parti de l'empereur. Ce seigneur mécontent porta ses premiers soins à donner avis de sa démarche aux cantons, dont il présumait envain pouvoir se concilier la bienveillance. Le connétable chercha, dans sa lettre, à justifier son évasion & sa révolte, qui fut une des causes principales de tous les désastres de la France pendant cette année & les suivantes. La diéte eut moins d'égard à cette lettre du connétable, à laquelle l'on ne fit aucune réponse, qu'à la requête des états de Bourgogne & de Marguerite d'Autriche, princesse d'Orange, qui, à cette occasion, se voyaient menacés d'une invasion

1523. Françaife, dont les troupes avaient déja brûlé quelques villages. Cette affemblée, convaincue de la vérité de leur expofé, qu'ils n'avaient eu aucune connaiffance de la fuite du duc de Bourbon à travers de la Franche-Comté, parvint à appaifer la colere du roi de France, & à obtenir de Sa Majefté la continuation de la neutralité pour cette province.

1524. L'amiral envoya, fur la fin de Janvier, Antoine de Lameth en Suiffe, afin de folliciter les cantons pour une nouvelle levée de troupes, & en attendant l'arrivée de ce fecours & de celui qu'il attendait de France, il raffembla fon armée auprès de Novarre. Lameth obtint une levée de 8000 hommes de plufieurs cantons, & une de 5000 de la part des ligues Grifes. Pendant que ce premier corps devait joindre Bonnivet à Sorée, les 5000 Grifons, fous les ordres du colonel Dietegan de Salis, devaient pénétrer par le Bergamafque à Lodi, s'y joindre à Frédéric de Bozzolo, à la tête de quelques efcadrons de gensd'armes, & attaquer enfemble les Vénitiens, afin de divifer, par ce moyen, les forces ennemies. Le colonel Salis, étant entré dans le Bergamafque, y trouva, au lieu de Bozzolo, l'armée Vénitienne, renforcée par le marquis de

François I. Seconde Partie.

Marignan, à la tête de 4000 Italiens, la plupart 1524.
cavalerie. Ces troupes réunies, du triple plus fortes que les Grifons, les harcélerent fi vivement que Salis, dénué de cavalerie, fut obligé de rentrer avec fon corps dans la Valteline, fans avoir pu exécuter cette diverfion.

L'autre levée Suiffe, de 8000 hommes, fe rendit, au commencement d'Avril, auprès de Novarre, & ne fut féparée, le 6, de l'armée Françaife que par la Séfia. L'amiral fe trouvait, depuis la prife de Biagraffe par les Impériaux, pour ainfi dire bloqué avec fes troupes, entre la Séfia & le Téfin, dans une difette totale de vivres, & pour comble de maux, la pefte, s'étant répandue dans fon camp, y faifait des ravages affreux. Ce qui détermina le général Français à faire conftruire deux ponts fur la Séfia, afin de faire paffer à fon armée cette riviere, le 7 Avril, à la pointe du jour. Le connétable ayant eu avis de ce projet, engagea Louis Lanoi, vice-roi de Naples, & le duc d'Urbin à fe mettre en marche, la même nuit, avec l'armée impériale, pour attaquer celle de France au moment de ce paffage. Bonnivet avait fait fes difpofitions de maniere à fe défendre de fon mieux en cas qu'il fut attaqué, faifant prendre les devans à l'artille-

1524. rie, aux munitions & aux gros bagages, qui, avec quelque cavalerie légere, formait l'avant-garde, suivait le corps de bataille, composé de toute l'infanterie Françaife & Italienne. L'amiral fécondé par le chevalier Bayard & le comte de St. Pol, se mit à la tête de l'arriere-garde, formée de l'élite de l'armée, c'est-à-dire, de la gendarmerie & des Suisses.

L'armée Françaife, ainsi rangée, se mit en mouvement, le 7 Avril de grand matin, ses deux premieres divisions avaient déja passé la Sésia, lorsque l'arriere-garde fut attaquée par les troupes impériales, au nombre de 20000 hommes, conduites par le connétable de Bourbon. Dès la premiere charge, l'amiral reçut un coup d'arquebuse, qui, lui fracassant le bras, le mit hors de combat; ce qui l'obligea de remettre le commandement au comte de St. Pol & au chevalier Bayard. Ce dernier fut blessé mortellement, quelques instans après, par une arquebusade; le capitaine de Diesbach lui ayant offert de le faire transporter sur les piques d'une demi douzaine de ses soldats de l'autre côté de la riviere, de la même maniere qu'il avait sauvé Bonnivet, le brave chevalier le pria de le laisser, pour un peu songer à sa conscience.

François I. Seconde Partie.

La perte de ces deux généraux répandit une 1524.
telle consternation parmi la gendarmerie qu'elle fut mise dans une déroute totale par le duc de Bourbon. Il n'en serait probablement réchappé que très-peu, si les Suisses, réduits à 6000 hommes, en soutenant tous les efforts de l'armée impériale, n'eussent donné le temps à cette cavalerie de se remettre en ordre & de passer la Séssia. Le connétable, n'ayant pu forcer, ni même entamer ce corps Suisse, fut obligé de faire sonner la retraite & de revenir sur ses pas; ce fut alors qu'il trouva le chevalier Bayard expirant au pied d'un arbre, entre les bras de son maître d'hôtel, & qu'il eut avec lui cet entretien cité dans tous les historiens. Entrevue qui de nos jours vient d'être gravée par le célebre West, qui en a formé une très-belle estampe.

Les Suisses, ayant ainsi sauvé une bonne partie de l'armée Française, payerent cette gloire du sang de plus de 1000 hommes, parmi lesquels l'on comptait onze chefs de bandes. Le comte de St. Pol leur confia l'artillerie, ils la conduisirent à la Cité d'Aost, d'où ils regagnerent leur patrie, si fort affaiblis par la contagion, que de ces 12000 hommes sortis de la Suisse, il y rentra à peine 4000, encore étaient-ils consumés de

1524. langueur & hors d'état de servir. Le comte de St. Pol se retira en Dauphiné avec le reste des troupes Françaises; bientôt les Impériaux s'emparerent de Lodi & d'Alexandrie, les seules places qui restaient aux Français en Lombardie; de sorte que ce pays fut repris pour la quatrieme fois sur les rois de France.

Toutes ces disgraces ne furent pas capables de rebuter François I, ni de le détourner du dessein si funeste à son royaume, & à ses fideles alliés, de reconquérir la Lombardie. Il falloit pour cet effet, demander de nouveaux secours au corps Helvétique, & prévoyant que ses membres feraient peu disposés à épuiser leurs états de leurs meilleurs citoyens, nécessaires à y reparer des pertes, qu'un grand royaume aurait eu peine à soutenir, ce monarque n'omit rien, pour s'attacher de plus en plus les cantons. Les députés de ceux de Berne, de Fribourg & de Soleure, s'étant rendus à Lyon auprès du roi, afin de solliciter l'élargissement du prince d'Orange, obtinrent leur demande sans aucune difficulté, reçurent de Sa Majesté l'accueil le plus gracieux, & des explications satisfaisantes, sur ce qui avait occasionné les désastres des armées Françaises en Italie, pendant les dernieres campagnes. Le roi

assura ces députés, dans une audience particuliere, 1524.
que ne pouvant attribuer la perte du Milanais, qu'au dérangement de ses finances, il avait résolu de se mettre lui-même à la tête de ses armées, afin de faire cesser ces désordres; espérant avoir l'œil sur tout, & donner des ordres si précis, sur le transport des vivres, que l'abondance régnerait toujours dans ses camps. Que d'ailleurs sa présence contenant ses généraux, ils ne pourraient plus faire naître par jalousie réciproque, des contretems dans les opérations, dont on n'avait que trop ressenti les suites fâcheuses. Qu'enfin Sa Majesté comptait mettre les pierreries de sa couronne en dépôt à Berne, pour assurer à ce canton, le remboursement des 300 mille florins du Rhin, qu'il lui avait avancé en 1521 & 1522, de même que pour satisfaire à la solde des troupes, demandées au corps Helvétique, afin de reconquérir la Lombardie.

Antoine de la Lameth, Louis de Boisrigault & Antoine Morelet, envoyés sur ces entrefaites en Suisse, afin de négocier cette levée de troupes, trouverent la plûpart des états confédérés rebutés de leurs pertes précédentes, & peu disposés à leur accorder de nouvelles levées. Les ministres Français allaient essuyer un refus formel de la

1524. diéte, convóquée pour les entendre, lorſque le retour des députés de Berne, de Fribourg & de Soleure à cette aſſemblée, changea ces diſpoſitions peu favorables des cantons. Touchés du rapport de ces députés, qui exaltaient les manieres affables de ce monarque, de même que ſes offres, auſſi ſincères que remplies de généroſité, toutes les difficultés furent bientôt applanies, & l'on accorda à Sa Majeſté, une levée de 8000 confédérés, de 6000 Griſons & de 2000 Vallaiſans.

Le roi aſſuré de ces troupes auxiliaires, qui ſe mirent en marche au milieu de Septembre, paſſa de ſon côté par le Piémont, avec l'armée la plus leſte, que l'on eût vue dans ces contrées, depuis la campagne de Marignan, & arriva ſur la fin d'Octobre, aux environs de Pavie. Les forces de ce monarque conſiſtaient, en 6000 lances, 10000 Suiſſes & Vallaiſans, 8000 lanſquenets, toujours nommés bandes noires, & envoyées par les ducs de Gueldres & de Cleves; 8000 hommes triés ſur toute l'infanterie Françaiſe, & 4000 Italiens, dont le nombre groſſiſſait tous les jours. Ce qui faiſait en tout près de 40000 hommes, troupes d'élite. Quant aux 6000 Griſons, ils s'étaient vu contraints de revenir bien vite ſur leurs pas, afin de voler au ſecours

1524. pes d'argent & de munitions, mais ils jugerent plus convenable pour leurs intérêts, de rentrer dans la neutralité. Le Milanais épuisé depuis 25 ans, par cette suite continuelle de guerres, était hors d'état de fournir à la subsistance de l'armée Impériale. D'un autre côté, le roi d'Angleterre, bien loin d'avancer de nouvelles sommes, pour entretenir cette guerre contre la France, pressait l'empereur de lui rembourser celles qu'il lui avait avancées, les années précédentes.

Toutes ces conjonctures favorables paraissaient assurer à François I, la conquête entiere & peu éloignée du Milanais; & afin de profiter de la terreur, que son approche avait répandue dans ces contrées, ce prince marcha droit à la capitale, qui ayant été évacuée par Launoi, après une faible résistance, ouvrit ses portes au vainqueur. La conquête de Milan ne décidait plus comme autrefois, du sort de ce duché, dans lequel il en restait de plus importantes à faire. Le roi croyant avoir des troupes de reste, pour combattre des ennemis affaiblis & fuyant devant lui, envoya un gros détachement de son armée, sous les ordres du duc d'Albanie, vers le royaume de Naples, afin d'en faire la conquête, & de porter de cette façon, à l'empereur deux coups

à la fois. Il se trouva 2500 Suisses dans ce corps, 1524.
après le départ duquel, l'on délibéra dans le conseil du roi, si l'on s'attacherait au siége de Lodi, ou à celui de Pavie. La prêmiere de ces deux places, rendait maître des bords de l'Adda, les débris de l'armée Impériale s'y étaient retirés à la vérité, mais dans un tel état de dépérissement, qu'il paraissait impossible qu'elle résistât. Le duc de la Tremouille, les maréchaux de Chabannes & de Foix, de même que tous les vieux capitaines Français, opinerent pour le siége de Lodi, dont la prise aurait, selon toutes les apparences, entrainé celle du reste de la Lombardie.

Cet avis conforme aux vrais intérêts du roi, fut vivement combattu par l'amiral Bonnivet, auquel se joignirent le duc de Montmorency & Chabot Brion, depuis amiral, qui tous les trois conseillerent le siege de Pavie. Et comme ce parti se trouvait plus conforme à l'ardeur de ce monarque, d'en venir bientôt à une bataille décisive, il se détermina au siége de Pavie. Mais avant que d'investir cette place, ce prince laissa Théodore Trivulce, avec une bonne garnison à Milan, veiller à la sureté de cette ville & de sa citadelle. Antoine de Léve, un des capitaines les plus expérimentés de Charles-quint, s'était jetté dans Pavie; ses

1525. talens & sa valeur, animée par la gloire d'arrêter François I devant cette place, suffirent pour l'exciter à la défense la plus opiniâtre. Sécondé par un débordement du Tésin, qui d'abord après la St. Martin, inonda & détruisit les ouvrages construits par les Français, de Léve fit si bien traîner ce siége en longueur, qu'il donna le tems au connétable de Bourbon & aux autres généraux de l'empereur, de rassembler les secours qu'ils attendaient de toute part, & de venir attaquer l'armée assiégeante.

Tandis que François I pressait lentement les opérations de ce siége, en Décembre & Janvier; que le duc d'Albanie s'avançait plus lentement encore vers le royaume de Naples; que de Léves fatiguait l'armée assiégeante, par des sorties continuelles & toujours faites à propos; que le vice-roi de Naples augmentait journellement les troupes Espagnoles & Italiennes; que le marquis de Pescaire faisait chaque jour, à la tête de ces troupes, des courses heureuses, dans lesquelles il s'emparait pour l'ordinaire, de quelque fort ou poste Français; le connétable de Bourbon était parti pour l'Allemagne, afin de hâter la marche des 12000 lansquenets cités ci-dessus. Bourbon aidé du crédit de l'archi-duc Ferdinand, trouve des

sommes

ſommes conſidérables chez les Fugger d'Augſ- 1525.
bourg, diſtribue un mois de ſolde à ces troupes, auſſi aguerries que bien diſciplinées, & commandées par Georges, baron de Fronsberg. Ce dernier d'une taille giganteſque & d'une force de corps ſurnaturelle, avait ſervi avec diſtinction ſous l'empereur Maximilien I, avait augmenté cette réputation dans les dernieres campagnes d'Italie, & ſur-tout à la bataille de la Bicoque. Le baron de Fronsberg a laiſſé des mémoires très-curieux, ſur ſes expéditions militaires.

Le connétable ſe met à la tête de cette petite armée, la conduit par le Tirol & le Trentin dans la Lombardie, & joint, les premiers jours de Février, Launoi & Peſcaire auprès de Lodi. Pendant que l'armée Impériale ſe renforçait ainſi, celle du roi diminuait tous les jours, tant par les maladies, ſuites de la diſette de vivres, dont elle commençait à ſouffrir, que par les pertes journalieres qu'elle faiſait à ce ſiége, devenu tous les jours plus meurtrier, par les ſorties vigoureuſes d'Antoine de Léve. Le roi croyait avoir encore plus de 30000 hommes, & en avait près du tiers de moins, aucun corps Français & Italien ne ſe trouvant complet, leurs commandans d'accord avec les commiſſaires, pour tromper le maître,

1525. partageaient ensemble la paye des soldats qui leur manquaient. Dans cette supposition, ce monarque détacha au commencement de Février, le marquis de Saluces avec quatre à cinq mille hommes, pour s'emparer de quelques places dans la riviere de Gênes. Les généraux Impériaux réunis dans le même tems, avec 18000 hommes d'infanterie bien aguerrie, de même qu'avec 5000 lances & chevaux légers, instruits du mauvais état de l'armée Française, prirent toutes les mesures pour l'attaquer, après le départ du marquis de Saluces. Le roi voyant que tout annonçait une affaire générale, rappella le marquis de Saluces & la plûpart des garnisons répandues dans le Milanais; mais les généraux ennemis avaient si bien manœuvré, pour les couper de l'armée royale, que fort peu de ces détachemens parvinrent à s'y réunir.

Ce fut le 24 Février, que se donna la bataille de Pavie, si fatale à la France, par la prise de son roi, par la destruction de ses meilleures troupes, par la perte de ses généraux les plus habiles, & par celle du Milanais, qui en fut la suite. L'on tint la veille un conseil de guerre chez le roi, où tous les vieux généraux qui avaient déconseillé le siége de Pavie, voyant

l'état déplorable de l'armée royale, conſeillerent 1525. de lever ce ſiege & de ſe retirer à Binaſco ; camp avantageux, où l'on pouvait ſe réunir avec tous les détachemens Français, & avoir la facilité de tirer des ſubſiſtances abondantes du Piémont, ainſi que de la riviere de Gènes ; ce qui aurait remis les troupes épuiſées, par ce ſiege d'hiver. Bonnivet toujours préſomptueux, combattit encore un ſi ſage conſeil, & pour le malheur de la France, décida le roi d'attendre l'armée ennemie devant Pavie.

Ce parti pris, François I, aidé de l'amiral, fit les meilleures diſpoſitions poſſibles, pour recevoir les ennemis. Le camp royal fut placé de maniere, qu'il défendait l'entrée de Pavie de tous côtés, & donnait la main au parc de Mirabel, qui, comme la Bicoque, était un château ſitué dans un parc fort étendu, & entouré d'un mur très-épais, de même que d'un foſſé aſſez profond. Le duc d'Alençon occupait le château & le parc, avec l'arriere-garde, dont on avait abattu le mur & comblé le foſſé du côté du camp, qui ſe trouvait défendu par de bons retranchemens, derriere leſquels l'on avait placé l'avant-garde, ſous les ordres du duc de la Tremouille & du maréchal de Chabannes, de même qu'une partie du corps

525. de bataille, commandé par le roi en perſonne. Comme ce camp dominait avec avantage ſur toute la campagne des environs, Gaillot de Génouillac qui avait dirigé avec tant de ſuccès l'artillerie Françaiſe, au ſecond combat de Marignan, plaça ſi avantageuſement ſes batteries, dans cette ſanglante journée, qu'il eût détruit tout ſeul l'armée Impériale, par le feu de ſon artillerie, ſi le roi ne l'avait maſqué & rompu de cette façon toutes ſes meſures.

Les ennemis ayant fait mettre à leurs ſoldats, des chemiſes par deſſus leurs armes, afin de les reconnaître pendant l'obſcurité, s'avancerent dans la nuit du 23 au 24 Février, en grand ſilence contre le parc de Mirabel, & pour détourner les Français de cette attaque, ils en firent deux fauſſes d'un autre côté, ſoutenues d'un feu continuel de leur artillerie, dont le bruit cachait celui des pionniers, qui pendant ce tems là, abattaient un grand pan de murailles, & comblaient le foſſé avec ſes décombres. Cette brèche faite, une grande partie de l'armée impériale ſe ſervit de cette ouverture pour entrer dans le parc; & pendant que le marquis du Guaſt digne diſciple & couſin de Peſcaire, ſurprenait & forçait le château de Mirabel, ce dernier à la tête d'un corps d'élite & fort

nombreux, tournait le poſte de Mirabel, pour 1525.
ſe jetter dans Pavie & ſe réunir à la garniſon de cette place. Dans ce moment critique, où la négligence & la lâcheté du duc d'Alençon ſe manifeſtaient déjà, les Suiſſes poſtés ſur le terrain qui communiquait du camp au parc de Mirabel, offrirent au maréchal de Fleuranges leur capitaine général, de tomber ſur les Impériaux & le preſſerent beaucoup de les faire charger; ce ſeigneur n'oſant les conduire au combat, ſans ordre du roi, quoiqu'il fût perſuadé que c'était le moment d'attaquer, l'offre des Suiſſes fut portée tout de ſuite à Sa Majeſté, par Jean de Diesbach, chef des troupes Bernoiſes; mais ce prince daigna à peine l'écouter, & fit ordonner à Fleuranges, de ſe rejoindre au corps de bataille.

Cette faute du roi fut ſuivie d'une autre plus conſidérable, qui décida du ſort de cette bataille; car, pendant que le duc de Montmorency & Chabot Brion ſe mettent à la tête d'une partie de l'arriere-garde, reprennent le château de Mirabel ſur le marquis du Guaſt, & l'acculent dans un coin du parc, avec ſon corps coupé, de cette maniere, avec les troupes Impériales; Genouillac foudroyait par des décharges continuelles de ſon artillerie, le corps du marquis de Peſcaire, de même que le

1525. connétable de Bourbon, qui à la tête des lansquenets, cherchait à pénétrer dans le camp par la brèche. Les Impériaux ainsi foudroyés, couraient dans le plus grand désordre, afin de gagner un vallon voisin, qui pût les mettre à l'abri de ces décharges si meurtrieres; & c'était dans ce moment favorable que les Suisses avaient voulu les charger. Le roi croyant se réserver cette gloire & emporté par son ardeur, se mit à la tête de sa gendarmerie, quitta avec cette troupe, le poste avantageux qu'il occupait, sortit par la brèche, afin de poursuivre les lansquenets sous les ordres de Bourbon, & par cette manœuvre imprudente, masqua lui-même ses batteries.

Ce fût le moment décisif, dont les généraux Impériaux profiterent; se voyant à l'abri de l'artillerie Française, ils rallierent promptement leurs troupes. Le connétable, d'un côté, à la tête des Allemands, & le vice-roi, de l'autre, à la tête des Italiens, attaquent le corps de bataille, qui avait suivi la gendarmerie, aussi vite qu'il était possible, & cherchent à l'envelopper; pendant que le marquis de Pescaire, parvenu, après des efforts incroyables, à se réunir à du Guast, chargeait avec celui-ci l'armée Française par derriere. Car le duc d'Alençon, poussé cette fois

par Montmorency & Brion, voyant l'affaire entamée en pleine campagne, accourut au ſecours du corps de bataille, & lui forma l'aile gauche. Le duc de la Tremouille & le maréchal de Chabannes en firent autant de l'avant-garde, & compoſerent l'aile droite avec ce corps. Les lanſquenets, réduits à 5000 hommes, & conduits par le duc de Suffolk, dernier rejetton de la maiſon d'York, ou roſe blanche, ſe poſterent entre l'aile droite & le corps de bataille. Les Suiſſes, au nombre de 6500 hommes, furent placés entre la gendarmerie & l'arriere-garde. Les Impériaux diviſerent leur armée en pluſieurs corps particuliers, prêts à ſe porter par-tout & à s'entreſécourir, ayant au ſurplus ſur l'armée du roi l'avantage d'une artillerie nombreuſe & bien ſervie; Genouillac ne pouvant plus faire uſage de la ſienne, depuis que l'armée Françaiſe était ſortie de ſes retranchemens. 1525.

La bataille ainſi entamée, les plus grands efforts des Impériaux ſe porterent d'abord contre le centre des Français & contre leur aile droite; pendant que le connétable attaquait le roi avec la cavalerie allemande, Fronsberg & Sith, à la tête des lansquenets, tomberent ſur les bandes noires, les combattant comme des rebelles, &

1525. soutenus par l'horreur qu'elles leur inspiraient, ils les enveloppent & les taillent en pieces jusqu'au dernier; le duc de Suffolk & le comte de Vandemont y furent tués. Les lansquenets, fiers de cette victoire, chargerent, sans perdre un instant, les flancs de l'aile droite, séparée du corps de bataille depuis la défaite des bandes noires. La Tremouille & Chabannes, attaqués de front par Launoi, à la tête de la cavalerie Napolitaine, & enveloppés par les lansquenets, furent défaits & taillés en pieces au bout d'une heure & demi d'une résistance très-opiniâtre. Le duc de la Tremouille périt dans les premiers rangs de sa division, après avoir fait des prodiges de valeur. Le maréchal de Chabannes se défendant comme un lion, environné d'ennemis, fut pris par Castaldo, colonel de cette cavalerie Napolitaine, & massacré, quelques instans après, contre le droit des gens, par un officier Napolitain, nommé Buzarto. Telle fut la fin de ces deux illustres généraux, qui, l'un & l'autre, avaient vieilli, depuis 45 ans, sous les armes, & avaient servi avec gloire quatre rois de France.

Bourbon & Launoi, profitant de ce double avantage, attaquent de tous côtés le roi & le corps de bataille, pendant que Pescaire & du

Guaſt combattent les Suiſſes, ſans pouvoir les 1525.
entamer. Ceux-ci, foudroyés par l'artillerie ennemie, qui emportait des rangs entiers de leurs troupes, ſe défendent avec bravoure, & pénétrent même dans les rangs ennemis, qu'ils font reculer, pour quelques inſtans, d'une portée d'arquebuſe. Cet avantage ne fut pas de longue durée, quoique les Suiſſes fuſſent ſécondés à merveille par le roi, qui, à la tête de ſa gendarmerie, faiſait des miracles de bravoure; la défaite & la diſperſion totale de l'aile droite, jointe à l'inaction où la gauche était tenue par la lâcheté du duc d'Alençon, leur ayant attiré toutes les forces ennemies ſur les bras, ils furent repouſſés à leur tour & enveloppés de toutes parts. Ce fut alors que les Suiſſes ſe formerent en bataillon quarré; le connétable de Bourbon, ayant trouvé moyen de pénétrer, avec de la cavalerie Allemande, entre leur corps & la gendarmerie, les chargea par la droite; le marquis du Guaſt les attaqua de front, & Sithe acheva de les entourer avec une partie de ſes lanſquenets, la retraite du duc d'Alençon avec l'arriere-garde lui ayant laiſſé le champ libre. Dans cette poſition déſeſpérée, les Suiſſes font face de tous côtés; mais Fronsberg & Caſtaldo, après avoir détruit & pris l'eſcadron

1525. du roi, étant accouru avec la cavalerie Napolitaine, & le reste des lansquenets, pour achever d'accabler ce bataillon Suisse, qui venait de perdre la plus grande partie de ses chefs & 4000 hommes, il accepta les conditions honorables que le connétable de Bourbon lui fit offrir, & se rendit prisonnier de guerre, avec le maréchal de Fleuranges, au nombre de 2500 hommes.

Pendant que les généraux Impériaux chargeaient les Suisses, de tous côtés, avec une grande partie de leurs troupes, le roi, entouré & suivi de l'élite de sa noblesse, de même que des gardes du corps & des cent Suisses, combattait avec une valeur héroïque contre Launoi à la tête de la cavalerie Napolitaine, contre le marquis de Pescaire & contre Fronsberg, qui, avec ses lansquenets, attaquait par derriere ces gensd'armes; mais accablé par le grand nombre d'ennemis, & ayant perdu le plupart des seigneurs de sa cour par les arquebusades d'un corps de Catalans, entremêlés par pelotons parmi les lances Espagnoles du marquis de Pescaire; François I, resté presque seul & couvert d'un parapet d'ennemis immolés de sa main, fut obligé de se rendre prisonnier au vice-roi de Naples. Ce monarque, couvert de blessures, passant sur une foule de

cadavres des ſeigneurs Français, de même que 1525.
ſur ceux des cent Suiſſes de ſa garde, tous étendus dans leurs rangs & files, dit à Launoi, les larmes aux yeux: *Si tout le monde avait fait ſon devoir comme ces braves gens, je ne ſerais pas votre priſonnier, mais vous ſeriez les miens.* Cet attendriſſement du roi, ſur le triſte ſort de ſes ſujets & de ſes alliés, pendant qu'il ſoutenait, avec une fermeté héroïque, ſes propres infortunes, caractériſe d'une maniere frappante la grande ame de ce prince.

La lâcheté inouïe du duc d'Alençon, beau-frere du roi, qui, malgré les inſtances & les repréſentations des ſeigneurs & des généraux, placés à cette arriere-garde, ſe retira avec ce corps vers la riviere de Gènes, fut une des principales raiſons de la funeſte iſſue de cette bataille. Cependant ce prince voulant effacer l'opprobre d'une pareille conduite, ſe réunit au corps du marquis de Saluces de 4500 hommes, à la garniſon de Milan, commandée par Théodore Trivulce & Chandieu, au nombre de 2000 hommes, de même qu'aux autres détachemens Français, coupés la veille de la bataille par les généraux Impériaux de l'armée royale, dont le duc d'Alençon ramena les débris en France, en ſe retirant par le Piémont.

1525. Les cantons, ayant appris l'iſſue ſanglante & fatale de la journée de Pavie, où leurs troupes avaient perdu Jean de Diesbach, colonel de cette levée, pluſieurs capitaines & 4000 hommes; peu accoutumés à voir 2500 Suiſſes ſe rendre aux ennemis, furent indignés de cette capitulation, & punirent très-ſévérement les officiers qui l'avaient ſignée, malgré leur poſition déſeſpérée. Cette anecdote, tirée des annales de Stettler, eſt une preuve inconteſtable de la conduite intrépide dont les Suiſſes ne s'étaient jamais écarté, ayant juſqu'alors eu pour maxime fondamentale de vaincre ou de mourir.

Ce récit auſſi ſuccinct que véridique de la campagne de 1521 & des quatre ſuivantes, compoſé ſur le témoignage de tous les auteurs contemporains, eſt plus que ſuffiſant pour réfuter & détruire les calomnies odieuſes dont un hiſtorien de François I, nommé Gaillard, a oſé noircir notre nation. Ce déclamateur empoulé prodigue à chaque page de ſon hiſtoire les injures les plus atroces & les épithétes les plus indécentes aux Suiſſes; ce qui ne peut inſpirer à tout lecteur ſenſé qu'un profond mépris pour un tel auteur. Ainſi nous ne prendrons pas même la peine de les relever, non plus que les

erreurs & les bévues continuelles dans lesquelles 1525.
il tombe au sujet de notre nation. Cependant, il nous serait très-facile de lui prouver que tout ce qu'il avance sur les Suisses, est non seulement destitué de toute vérité, mais même de toute vraisemblance.

Tous ces revers de la France, bien loin de diminuer l'attachement des cantons pour cette couronne, les mirent, au contraire, dans le cas de lui en donner les preuves les plus essentielles. Il fut décidé à la diéte que l'on accorderait, sans difficulté, les levées que la régente pourrait demander pour la défense de ce royaume, & que, vu l'épuisement des finances Françaises, l'on attendrait des temps plus favorables pour en demander le payement. Cette époque, de même que celle de l'année 1588 & des suivantes, doit rendre les Suisses bien chers à la France, & convaincre ses monarques & leurs ministres que l'esprit d'intérêt guida bien rarement les cantons dans les services qu'ils rendirent à ce royaume.

En Mars 1526, François I sortit de sa captivité, & conclut, le 22 Mai de la même année, une ligue avec le pape Clément VII, la seigneurie de Venise & le grand duc de Toscane, pour procurer la paix à l'Italie & la liberté aux

enfans de France, qui avaient été remis entre les mains de l'empereur à la place de leur pere. Ce traité porte, *qu'on y inviterait les vaillans & magnifiques seigneurs Suisses, les treize cantons de la haute ligue d'Allemaigne.*

En 1527, les cantons accorderent au roi une levée de 10000 hommes. Parmi les capitaines de ces troupes l'on voyoit, Roch & Pierre de Diesbach, Jaques May, Wolfgang de Weingarten, Jaques de Roveréa, surnommé de Crèt, François Armbruster, Georges Hubelmann, Gaspard Effinger, Pierre Carli & Louis Spichter, tous Bernois. Le roi fit assurer les cantons, que pour introduire plus d'exactitude dans le payement de ces troupes, l'on en ferait la revue tous les mois; ce qui ne s'était point pratiqué jusqu'alors. Que la premiere montre se ferait sur les confins du Valais, & qu'ensuite elles joindraient l'armée Française en pleine marche pour l'Italie, au nombre de plus de 4000 hommes; & qu'enfin cette levée aurait pour colonel général Claude de Savoye, comte souverain de Tende, & fils de René, bâtard de Savoye, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie.

Le maréchal de Lautrec, ayant eu le com-

mandement en chef de cette armée floriſſante, employa les derniers mois de 1727 & les premiers mois de 1728 à reconquérir une grande partie des places Milanaiſes. Pavie fut de ce nombre, qui, s'étant défendue avec beaucoup d'opiniâtreté, Lautrec fit entrer ſes troupes par la brêche dans cette ville, où tout fut mis à feu & à ſang. Après cette conquête, le général Français ſe rendit maître de Parme & de Plaiſance; il en partit au milieu de Février, pour délivrer le pape Clément VII, détenu priſonnier par les généraux Impériaux, depuis le ſac de Rome. Lautrec paſſa à Boulogne, & obligea par ſon approche le marquis de Peſcaire & Launoi à mettre le ſouverain pontife en liberté. Pouſſant toujours les ennemis devant lui, il traverſa toute l'Italie en vainqueur, & ſe rendit maître, en moins d'un mois, de la plus grande partie du royaume de Naples, dont il ne reſtait preſque plus que la capitale à ſoumettre. Lautrec commença ſur la fin d'Avril à former le ſiége de cette ville, qui ſe défendit, pendant deux mois, avec la plus grande valeur, & qui, par cette réſiſtance, termina les progrès étonnans des armes Françaiſes. Naples, affligée de la peſte, communiqua cette contagion à l'armée aſſiégeante,

qui y fit des ravages ſi affreux qu'il en périt plus de 20000 hommes en moins d'un mois. Lautrec lui-même en fut attaqué, &, ſoit le chagrin d'un pareil revers, ſoit la force de l'épidémie, il en fut emporté au bout de trois jours.

Après la mort de Lautrec, le comte de Tende prit le commandement de l'armée, &, levant le ſiége de Naples, il ramena les débris de ces troupes, qui, trois mois auparavant, avaient fait la terreur de l'Italie, par le pays d'Averſe & la Romagne, dans le Milanais, non ſans perdre encore beaucoup de monde. A la fin de cette campagne, les troupes Suiſſes furent licenciées, & elles revinrent dans leur patrie, diminuées d'environ 6000 hommes.

La paix ſe conclut, en Octobre 1529, entre l'empereur Charles-Quint & François I. Les cantons eurent cette année & les deux ſuivantes le malheur de ſe déſunir au ſujet de la religion. Ce fut envain que le roi de France, toujours rempli d'attachement pour le corps Helvétique, fit tous ſes efforts pour appaiſer ces troubles, excités par un faux zele de religion, qui animait également les deux partis. Les miniſtres de Ferdinand, roi des Romains, & Sadolet, nonce de Clément VII, ſoufflerent ſi bien le feu de la

diſcorde

difcorde entre ces républiques, qu'ils rendirent la médiation de François I inutile, de même que celle de quelques états confédérés, reftés neutres. L'on ne put jamais empêcher les deux partis de recourir aux armes; ce ne fut qu'après bien du fang répandu, que les Suiffes ouvrirent les yeux fur les fuites déplorables de cette guerre civile, & rétablirent, par une pacification générale, l'union & la concorde entr'eux.

Quoique la Suiffe fût rentrée, en 1534, dans le calme, François I ne laiffa pas de craindre de nouvelles intrigues de la part du nonce Sadolet auprès des cantons catholiques; & comme il défirait autant de maintenir l'union entre les divers membres du corps Helvétique, que de cultiver leur attachement pour fa couronne, il chargea Guillaume du Bellay, feigneur de Langey, de ces deux objets de négociation, & le revêtit du caractere de fon ambaffadeur en Suiffe. Comme ce monarque fe propofait d'abord d'être fpectateur tranquill e des troubles dont l'Allemagne était fur le point d'être agitée par la ligue de Smalkalde, la réputation que le feigneur de Langey s'était acquife dans divers états où il avait négocié, prévint les Suiffes en fa faveur, de maniere que, s'étant préfenté, au milieu de

Mai, à la diéte de Baden, convoquée pour l'entendre, il trouva dans cette assemblée tout l'accès qu'il pouvait désirer pour les intérêts de son maître.

Dans le courant de la même année, Charles III voulut subjuguer Geneve, & profiter, pour cet effet, des divisions qui régnaient dans cette ville, au sujet de la religion. Berne, dont Geneve avait imploré la protection & les secours, prit fait & cause en main, afin de maintenir cette ville dans sa liberté. Les remontrances réitérées de Berne au duc de Savoye, en faveur des Genevois, n'ayant fait, pendant dix-huit mois, aucun effet sur ce prince, cette république ne balança pas à déclarer la guerre à la maison de Savoye par un manifeste, daté du 16 Janvier 1536. Le canton de Fribourg, participant avec beaucoup d'empressement à cette expédition, se jetta de son côté sur les domaines du duc de Savoye le plus à sa bienséance, dans le partage desquels il obtint de Berne la cession des districts qui forment, de nos jours, les bailliages Fribourgeois de Romont, de Rhue, d'Estavayer & de Châtel St. Dénis.

François I trouva de quoi flatter les projets de vengeance qu'il méditait depuis long-temps contre

ſon oncle le duc de Savoye, dans la rupture de ce prince avec les Bernois, qui étaient déja au plus fort de leur expédition, lorſque le roi envoya Antoine Morelet à leur armée, campée à Unache, pour avertir ſes chefs, qu'il avait donné ordre au comte de St. Pol de s'avancer du côté de Montmélian avec un corps d'armée, afin de ſe jetter ſur la Maurienne, & de s'emparer de tous les pays Savoyards au-delà de Rumilly & de Chambéri. Morelet ajouta, que Sa Majeſté eſpérait que ſes troupes recevraient de celles de Berne toute l'aſſiſtance qu'elles étaient en droit d'attendre de leurs bons alliés, qui avaient le même intérêt. Les généraux Bernois accepterent, avec reconnaiſſance, la propoſition de Morelet; l'on ſe concerta enſemble ſur les opérations de cette campagne, de maniere que Charles III ſe vit dépouillé, au bout de quelques ſemaines, de tous ſes états. François I avait, en effet, des griefs très-fondés & très-conſidérables contre le duc de Savoye, ſur-tout depuis la bataille de Pavie.

Dans la même année de 1536, la guerre s'étant rallumée, au milieu du Juin, entre l'empereur & le roi de France, les cantons obtinrent de ce dernier monarque, toujours prêt à les obliger, la neutralité pour le comté de Bourgogne, malgré

les actes d'hostilités que le comte de Nassau, gouverneur de cette province, avait exercé contre les frontieres Françaises. Ces républiques, voulant témoigner à Sa Majesté leur gratitude de cette complaisance, envoyerent, à sa premiere réquisition, un corps de 6000 Suisses, réparti en douze bandes de 500 hommes chacune. Ce corps s'avança vers la Picardie avec une telle diligence que, s'étant réuni à l'armée Française, sous les ordres du duc de Vendôme, ce prince obligea les Impériaux de lever le siége de Péronne, & mit toutes ces frontieres à couvert de leur invasion.

En 1537, le roi obtint, avec la même facilité, des cantons une levée de 8000 hommes, qui joignit, à Avignon, ce monarque à la tête d'une armée très-leste, rassemblée dans ces contrées, afin de les garantir d'une irruption, dont l'empereur paraissait les menacer. Parmi les chefs de ce corps l'on distinguait Gaspard Gallaty de Glaris, Jérôme de Luternau & Werner Saler de Soleure, Jean Junker de Rapperschweil & Henri Kaltschmidle du comté de Baden. L'empereur pénétra en Provence, le roi voulait aller lui livrer bataille, mais il en fut détourné par l'avis de ses généraux les plus expérimentés, qui conseillerent

à leur maître, de laiſſer Charles-Quint conſumer & ruiner ſon armée au ſiége de Marſeille. François I, qui ſe rappellait les ſuites funeſtes de ſon ardeur inconſidérée à Pavie, déféra à cet avis ſenſé; & l'armée impériale s'étant en effet de beaucoup diminuée devant Marſeille, l'expédition de Charles-Quint n'aboutit qu'à ruiner une partie de la Provence, & à ſe voir obligé de regagner l'Italie, avec perte de plus de 12000 hommes. Le roi ſe contenta d'envoyer les troupes Suiſſes & quelques mille gensd'armes à la pourſuite des ennemis, afin de les harceler dans leur retraite. Ce corps, commandé par Anne, duc de Montmorency, chargea pluſieurs fois l'arriere-garde impériale avec ſuccès, & rejoignit l'armée royale près de Lyon, où les troupes Suiſſes furent licenciées. Le roi garda les chefs de cette levée encore quelques jours auprès de ſa perſonne, & leur fit le traitement le plus favorable.

En 1538, le roi obtint une levée de 14000 Suiſſes, qui paſſerent en Italie, & contribuerent beaucoup à ſoumettre entiérement le Piémont à la domination Françaiſe. Claude de Savoye, comte ſouverain de Tende, fut encore capitaine général de cette levée, qui ſe diſtingua beaucoup à l'attaque de Suze, ſous les ordres du dauphin. Au

siége de Veillane, les troupes Suisses, voyant que l'on ne pouvait transporter le canon sur une hauteur qui dominait ce château, afin d'y établir une batterie, offrirent à leur colonel général de traîner cette artillerie à force de bras sur ce poste; ils y réussirent, & cette artillerie, placée dans ce lieu, fit, en moins de deux jours, une brèche considérable aux murs de Veillane: les Suisses demanderent alors d'être conduits à l'assaut, & emporterent cette place le 28 Octobre. Le roi, ayant passé lui-même en Piémont, joignit son armée, au milieu de Novembre, à Carignan, où il fit publier, le 28 Novembre, une trêve avec l'empereur, & licencia les Suisses, après avoir honoré leurs chefs d'une bienveillance très-flatteuse. Cette trêve fut convertie en une pacification de dix années, à la suite d'une entrevue que le pape Paul III arrangea, le 15 Juin 1539 à Nice, entre Charles-Quint & François I.

En 1542, le roi fut lézé contre tout droit des gens, alors reçu dans toute l'Europe, par l'assassinat de deux de ses ambassadeurs, César Frégose & Antoine Rinçon, massacrés & dépouillés dans le Milanais, en se rendant à leur destination, pour Venise & Constantinople. Sa Majesté demanda

ſatisfaction à l'empereur, de cet attentat atroce, commis, à ce que l'on croyait, par les ordres du marquis du Guaſt; & ſur les refus de Charles-Quint, le roi de France lui déclara la guerre. Les cantons firent marcher 8000 Suiſſes au ſécours du roi, & cela à ſa premiere réquiſition, ſans ſe laiſſer détourner dans cette démarche zélée, par une lettre de l'empereur. Les députés des électeurs & autres princes de l'empire, s'étant préſentés à la même diéte, afin d'engager le corps Helvétique, de fournir des ſecours à Charles-Quint, furent renvoyés avec un refus très-ſec de cette aſſemblée.

Cette levée de 8000 Suiſſes ſe rendit d'abord en Piémont, où elle fut conduite par le maréchal d'Annebault; & après avoir ſervi pendant deux mois dans ces contrées, elle paſſa ſous les ordres du même général à l'armée que le dauphin raſſemblait près d'Avignon: peu de tems après, elle fut renforcée par un autre corps de 6000 Suiſſes, accordé par la même diéte, aux inſtances de Guillaume Maillard, chargé des affaires du roi auprès du corps Helvétique, en l'abſence de Louis d'Anguerrand, ſeigneur de Boiſrigault, ambaſſadeur ordinaire de France en Suiſſe, arrèté par maladie à Lyon. Toutes ces troupes réunies,

ſervirent très-bien dans l'armée du dauphin, en Rouſſillon, & furent licenciées à la fin de la campagne. François I remercia les cantons de cet empreſſement à le ſécourir, par une lettre très-obligeante, datée de Rieux, du 21 Octobre 1542, dont on peut voir l'original dans l'hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le baron de Zurlauben, tome IV, page 199-102.

En 1543, le roi obtint une nouvelle levée de 14000 Suiſſes, qui renforcerent l'armée royale en Picardie, & ſervirent aux ſiéges de Maubeuge & de Luxembourg. La premiere de ces places fut priſe par le dauphin, & la ſeconde par le duc d'Orléans. Charles-Quint ſe rendit les premiers jours d'Octobre dans ces contrées, avec une armée de plus de 56000 hommes, fit le ſiége de Landrecy, qu'il fut obligé de lever au bout de ſix ſemaines, ſur la nouvelle que François I marchait au ſecours de cette place, à la tête de toutes ſes forces réunies, parmi leſquelles ſe trouvaient les 14000 Suiſſes & Griſons. Cette levée fut pour la premiere fois partagée en trois régimens différens, le baron Philippe Ulrich de Hohenſax, en commandait un, Jérôme de Luternau était le chef de l'autre, & Hercule de Salis était colonel des Griſons. Toutes ces troupes furent

licenciées à l'entrée de l'hiver, à la réſerve de ſept compagnies qui furent envoyées en Piémont, ſous les ordres du baron de Hohenſax.

Ce corps fut joint en 1544, par une nouvelle levée de 6000 Suiſſes, dont Guillaume Frölich de Soleure était colonel. Ces deux officiers ſervirent pendant cette campagne, avec beaucoup de diſtinction à la tête de leurs troupes, & ſurtout à la bataille de Cériſoles, livrée le 12 Avril; où le comte d'Enghien, jeune héros de la maiſon de Bourbon, remporta une victoire complette, ſur l'armée Impériale, quoique deux fois plus nombreuſe que celle de France, & commandée par le marquis du Guaſt. Les Suiſſes placés par ce jeune prince au corps de bataille, & conduits aux ennemis par lui, déciderent la victoire, par des efforts inouis de valeur. Dans la pourſuite des ennemis, les Suiſſes ne leur donnerent aucun quartier, pour venger le maſſacre de deux bandes de leur nation, paſſées au fil de l'épée, après la reddition de Montdovi, par les troupes Eſpagnoles, contre la foi de la capitulation. Cette perfidie des Eſpagnols leur coûta bien 7000 hommes à la journée de Cériſoles, les Suiſſes ne ceſſant de crier pour s'animer, *Montdovi, vengeance*, & tuant ſans miſéricorde tous les ennemis qui leur tombaient entre les mains.

Introduction. Section VIII.

En 1545, l'armée Françaiſe en Piémont, fut encore renforcée de 6000 Suiſſes, qui ſéconderent le comte d'Enghien, dans toutes ſes opérations militaires, avec la même bravoure que la campagne précédente, quoiqu'ils fuſſent très-mal payés; ils revinrent en Novembre, dans leur patrie.

En 1546, une levée de 10000 Suiſſes & de 6000 Griſons, joignit l'armée royale en Picardie, & hâta par ſes ſuccès dans diverſes expéditions, la paix ſignée le 7 Juin de cette année, à Boulogne, entre la France & l'Angleterre, dans laquelle le corps Helvétique fut compris. Les dernieres années du régne de François I, remplies de guerres continuelles & ſouvent malheureuſes, avaient ſi fort affaibli les revenus de ce prince & jetté tant de confuſion dans ſes finances, que malgré toute l'envie de Sa Majeſté, de ſatisfaire les troupes Suiſſes, l'on ne put leur payer à peine que la moitié de la ſolde qui leur était due, pour ces deux dernieres campagnes. Les mémoires de Du Bellay citent avec éloge, pluſieurs colonels & capitaines Suiſſes, qui avancerent la paye de leurs troupes, de leur propre argent.

François I mourut le 31 Mars 1547; & fut extrêmement regretté dans toute la Suiſſe. Ce

prince réduit par les intrigues du cardinal de Sion, à être les premieres années de ſon regne, l'ennemi du corps Helvétique, devint ſon allié le plus fidèle, dès l'époque de la paix perpétuelle. Les manieres affables de ce monarque & ſa franchiſe de caractere, lui gagnerent preſque tous les cœurs de notre nation, & cela en peu d'années. Il voulut bien s'appeller *l'ami de cœur des ligues Suiſſes*; c'était l'expreſſion favorite de ce bon roi, ſi reſſemblant à Henri IV. Auſſi les cantons ſaiſirent avec empreſſement les occaſions de témoigner leur zèle à François I, & de mériter ainſi un titre ſi flatteur de ſa part. L'on vit les troupes Suiſſes donner à ce prince, les marques d'attachement les plus fortes & les plus déſintéreſſées, le ſervir avec la même ardeur, quand même elles étaient aſſurées d'avance de n'être point payées, ou du moins de ne recevoir leur ſolde, qu'au bout de quelques années d'attente.

SECTION IX.

HENRI II.

HENRI II, ayant ſuccédé à ſon pere, donna aux cantons, à l'imitation du roi défunt, toutes les marques d'attachement imaginables, pendant le cours de ſon regne. Il confirma Louis d'Anguerrand, ſeigneur de Boiſrigault, comme ſon ambaſſadeur auprès de ces républiques, & chargea ce miniſtre, de leur notifier ſon avénement au trône de France, en y joignant les aſſurances les plus fortes, du déſir ſincere de Sa Majeſté, de conſerver & même de reſſerrer davantage, s'il était poſſible, l'union qui depuis 30 ans, avait regné ſans interruption, entre ces deux puiſſances.

Et pour donner aux cantons des preuves de ſa bienveillance, ce monarque les fit prier en Novembre 1547, d'être les parreins d'une princeſſe qui venait de lui naître. Les cantons choiſirent Antoine Schmith, banneret de Zurich, Dieterich, In-der-Halden, landammann de Schweiz, & le colonel Jérôme de Luternau, tréſorier de Soleure, pour les repréſenter dans cette cérémonie. Schmith eut l'honneur de porter la princeſſe à l'égliſe, & In-der-Halden jouit de celui de la porter au retour. Les marraines étaient, Marguerite de Valois, reine de Navarre & ſœur

de François I, & Jeanne d'Albret, mere d'Henri IV. Les ambassadeurs firent à leur filleule & aux deux marraines, un présent de trois grandes médailles, aux armes des treize cantons, chacune du poids de trois cents écus à couronne. Cette cérémonie se fit au milieu de Février 1548.

Cette ambassade revenue au milieu de Mars en Suisse, fit à la diéte de Baden, convoquée pour entendre son rapport, une rélation détaillée de tous les honneurs que Sa Majesté leur avait fait rendre. Que ce prince les avait assurés, que s'il avait eu un fils, il les aurait également prié pour parrains. Que si les cantons étaient attaqués par quelque puissance, Sa Majesté employerait toutes ses forces pour les défendre, & qu'elle les y conduirait même en personne, aux secours de ses fidèles alliés. Et qu'enfin le roi leur avait témoigné un désir extrême, de renouveller l'alliance avec le corps Helvétique. Ce rapport facilita beaucoup le succès des négociations du seigneur de Boisrigault, aidé par Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt & Jaques Ménage, qui parcoururent pendant le reste de 1548 & les premiers mois de l'année suivante, les différens cantons, afin d'arranger avec ces états, les divers articles de ce traité. Il n'y eut que Zurich & Berne,

Introduction.

qui refuſerent conſtamment d'y accéder, ces deux républiques ayant pris de grands ombrages des ſupplices dont Henri II faiſait punir ceux de ſes ſujets, qui embraſſaient la religion réformée.

Le reſte des états confédérés ayant donné la main au renouvellement de l'alliance, elle fut ſignée le 7 Juin 1549 à Soleure, par les miniſtres Français que nous venons de citer, & par les députés des onze cantons, par ceux de l'abbé & de la ville de St. Gall, de même que par ceux du Vallais & des ligues Griſes. Ce traité confirme la paix perpétuelle & l'alliance de 1521, en rappellant dans toute ſon étendue, les articles qui concernent la réunion des troupes Suiſſes un jour de bataille, l'étendue des pays où elles devaient ſervir, la défenſe de les employer ſur mer; la ſtipulation de leur ſolde, l'exercice de la juriſdiction du colonel & des officiers ſur ces troupes, & enfin leurs exemptions & privileges, de même que ceux des autres Suiſſes négociant en France. Il eſt auſſi marqué dans cette alliance, qu'au cas que le roi fût attaqué dans les pays & terres qu'il poſſédait, il pourra lever avec la permiſſion des cantons, tel nombre de gens de pied qu'il lui plaira, pour la défenſe de ſon royaume, pourvû que ce nombre ne fût pas au-deſſous de

6000, ni au-dessus de 16000 hommes. Si les cantons étaient attaqués par quelque puissance voisine, Sa Majesté devait les sécourir, soit par un subside en argent, soit par un nombre suffisant de troupes, entretenues pendant le courant de cette guerre, aux dépens de ce monarque; le tout au choix de ces républiques. Le roi & les cantons s'engagent, à ne faire ni paix, ni trêve avec l'ennemi commun, sans le consentement l'un de l'autre. La durée de cette alliance fût fixée, pour toute la vie du roi, & cinq ans après sa mort. Les deux parties se réservent dans ce traité, diverses puissances, bien entendu qu'elles continueraient à vivre en paix, avec Sa Majesté & le corps Helvétique; car au cas qu'elles vinssent à rompre cette bonne intelligence, avec une de ces deux parties contractantes, cette réserve n'aura plus lieu.

Les ligues Grises ne se trouvant pas assez expressément comprises dans cette alliance, & simplement dénommées du titre général d'allié des cantons, demanderent une explication là-dessus, aux ambassadeurs de France, afin d'être nommées spécialement dans ce traité. Ce que le roi accorda par une lettre annexe, du 12 Juillet 1550, & remplie d'expressions obligeantes pour

Introduction.

ces republiques. C'est depuis cette époque, qu'il a toujours été fait mention particuliere des ligues Grises, dans tous les traités conclus avec la couronne de France.

Cette alliance fut à peine ratifiée par Sa Majesté, qu'elle en ressentit encore la même année toute l'utilité, résolue d'enlever la ville de Boulogne aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1544; le roi demanda & obtint des cantons, une levée de 12000 hommes, qui se mirent en marche les premiers jours de Septembre 1549, & se rendirent au milieu de ce mois, dans le Boulonnais. Ces troupes divisées en deux régimens de 6000 hommes, composés de douze compagnies de 500 hommes chacun, ayant Jérome de Luternau, banneret de Soleure, & Dieterich In-der-Halden, landammann de Schweiz pour colonels; servirent Henri II contre les Anglais, jusqu'à la paix d'Outreau, conclue le 1 Avril 1550, entre ces deux royaumes, par laquelle la ville de Boulogne fut rendue à la France.

En 1551, Octave Farnése, duc de Parme, attaqué par le pape Jules III, implora la protection du roi de France, & obtint un prompt sécours de Sa Majesté. Le maréchal de Brissac passa en Italie, à la tête d'une armée considérable, dans laquelle

laquelle l'on diftinguait un régiment de 4000 Suiffes, commandé par Guillaume Frölich de Soleure. La guerre de Parme produifit celle du Piémont, pendant laquelle, Briffac s'empara de plufieurs places ennemies, à la rédition defquelles le régiment de Frölich contribua beaucoup. Cette expédition fut terminée à la fin de la campagne de 1552, par une pacification, entre le roi & le duc de Parme, avec le fouverain pontife.

En 1552, Henri II, ayant déclaré la guerre à Charles-quint, les cantons accorderent au roi un régiment de 4000 hommes, divifé en dix enfeignes. Ours Schwaller de Soleure, en fut le colonel, lequel parvint en 1559, à la charge d'avoyer de ce canton. Ce corps fe rendit en Picardie, fervit au fiége de Damvilliers, & à celui de diverfes autres places, perdit beaucoup de monde par la contagion, répandue dans cette armée Françaife, & fut licencié à la fin de la campagne.

Dans le même tems, le roi de France s'était avancé à la tête d'une armée de 30000 hommes, dans la baffe Alface, pour être à portée d'affifter les princes de l'Empire, qui l'avaient prié de venir à leur fecours. Les états d'Alface craignant que leur pays ne devint le théâtre de cette guerre, implorerent la protection des cantons. La diéte

Introduction.

aſſemblée les premiers jours de Mai à Baden, touchée des inſtances qui lui furent faites à ce ſujet, par les députés de la régence d'Enſisheim, de même que par ceux des villes de Strasbourg, de Colmar & de Séleſtat, réſolut d'envoyer une ambaſſade au roi, pour le prier d'épargner l'Alſace. Ces ambaſſadeurs reçurent à Saverne leur audience d'Henri II, qui voulut bien ſe rendre à leurs ſollicitations, & prouver aux cantons ſon attachement, par une condeſcendance d'autant plus obligeante, qu'il aurait été fort aiſé à ce monarque de faire la conquête de cette province.

Henri II, ayant tourné ſes armes contre les trois évêchés, Metz, Toul & Verdun, il s'en empara encore cette campagne. Nicolas Irmi ſénateur de Bâle, avait levé avec l'agrément de pluſieurs cantons, un régiment de 4000 hommes, pour le ſervice de Sa Majeſté. Ce corps diviſé en dix enſeignes, de 400 hommes chacune, ſervit à la conquête des trois évêchés, fut mis en garniſon dans les villes conquiſes, rendit la campagne ſuivante, des ſervices utiles ſur les frontieres de Picardie, & fut licencié en Novembre 1553.

Sébaſtien de l'Aubeſpine, abbé de Baſſefontaine, qui depuis deux ans avait relevé Louis d'Anguer-

rand, ſeigneur de Boiſrigault, dans les fonctions d'ambaſſadeur de France en Suiſſe, demanda en 1553 aux cantons, un ſecours de 10000 hommes, qui lui fut accordé ſans aucune difficulté, afin de maintenir la neutralité du comté de Bourgogne, où Charles-quint comptait faire agir une armée, ſous les ordres d'Albert, margrave de Brandebourg. Ce corps diviſé en trente compagnies, après avoir rempli ſon premier but en Bourgogne, joignit l'armée royale en Picardie, ayant pour capitaine général, Claude Gouffier grand écuyer de France, ſervit aux diverſes expéditions de cette campagne, & fut licencié au bout de l'année. Les cantons dreſſerent avec l'ambaſſadeur de France, la capitulation de cette levée, qui ſervit conſtamment de régle à toutes celles que les divers membres du corps Helvétique, conclurent depuis cette époque, juſqu'en 1671, avec la couronne de France.

Quoique Zurich & Berne euſſent refuſé d'accéder en 1549, à l'alliance conclue cette année par les autres cantons, avec la couronne de France, Berne ne laiſſa pas de trouver en 1553 auprès du roi, tous les égards qu'il pouvait déſirer. Après la mort de François d'Orléans, duc de Longueville, les états de Neuchâtel avaient reconnu

Introduction.

pour leurs ſouverans légitimes, le duc de Nemours & la marquiſe de Röthelin, au nom de ſon fils encore mineur. La reine douairiere d'Ecoſſe, qui s'était préſentée par procuration, comme mere du duc de Longueville, n'eût pas plutôt appris cette déciſion, qu'elle fit aſſigner les nouveaux inveſtis au parlement de Paris, pour y être jugés définitivement. Le canton de Berne, protecteur & coallié des comtés de Neuchâtel & de Valengin, ayant reçu les plaintes du duc de Nemours & des états de Neuchâtel, ſur cette procédure irréguliere, envoya un député au roi, chargé de repréſenter à Sa Majeſté, toutes les conſéquences d'une pareille entrepriſe. Ce député fut très-bien reçu à la cour de France, & le roi finit cette conteſtation, en ſe rendant à la demande du canton de Berne, ſans aucun égard aux ſollicitations de la reine d'Ecoſſe. Sa Majeſté fit donc défendre au parlement de Paris, de ſe mêler davantage d'une affaire qui n'était nullement de ſon reſſort, & de la laiſſer décider aux états de Neuchâtel, ſes juges naturels. Henri II, non content d'une déférence auſſi gracieuſe, répondit le 23 Juin, à la lettre de la république de Berne, qu'il la regardait toujours comme un ancien allié de ſa couronne, & qu'il ſerait dans tous les tems prêt

à redreſſer, tout ce qui pourrait ſurvenir de contraire aux précédens traités & alliances.

En 1554, le colonel Guillaume Frölich de Soleure, leva derechef un régiment de 5600 hommes pour le ſervice du roi, qui fut diviſé en 14 enſeignes, chacune de 400 hommes. Ce corps toujours conduit par ſon brave chef, ſervit avec beaucoup de valeur en Piémont, cette campagne & la ſuivante, ſous les ordres du maréchal de Briſſac, & fut licencié en Novembre 1555.

En 1554, Diéterich In-der-Halden, ancien landammann de Schweiz, & Petermann Cléry de Fribourg, leverent, avec l'agrément des cantons, deux régimens de 5200 hommes, diviſés chacun en 13 enſeignes, de 400 hommes. Ces troupes ſervirent dans l'armée de Picardie, ayant Jean de Mendoza, pour capitaine général, & ſe diſtinguerent infiniment au combat de Renti, livré le 13 Août. Le lendemain de cette journée, le roi qui avait combattu à la tête des Suiſſes, témoin de leur valeur, voulut la récompenſer, en créant chevaliers Mendoze, les colonels In-der-Halden & Cléry, & le capitaine Stehelin de Bâle. Ces deux régimens furent licenciés en Octobre de la même année.

En 1555, les cantons accorderent au roi, la

levée d'un nouveau régiment de 4000 hommes, divisé en dix enseignes, de 400 hommes chacune. Jean Hug, avoyer de Lucerne, fut colonel de ce corps, & le conduisit en Italie, à l'armée du maréchal de Brissac. Le colonel Hug, étant mort peu de tems après, ce régiment fut donné au capitaine Von-Pro, du canton d'Uri, & après avoir partagé les lauriers du régiment de Frölich, pendant cette campagne, il fut licencié en même tems, à la fin de Novembre, de cette année.

En 1556, le colonel Frölich leva de nouveau un régiment de 6000 hommes, divisé en quinze enseignes, Suisses & Grisonnes, chacune de 400 hommes, qu'il conduisit en Italie, à l'armée du duc de Guise. Ce corps séconda très-bien ce prince, dans les conquêtes qu'il fit sur les Florentins & les Espagnols, en faveur du pape Paul IV, de la maison de Caraffe. Réné de Lorraine, marquis d'Elbœuf, fit les fonctions de colonel général des Suisses, pendant cette campagne, dont les succès n'aboutirent à rien, le duc de Guise ayant été obligé d'évacuer la plûpart des places conquises au mois de Septembre, & d'accourir après la déroute de St. Quentin, au secours de la France, menacée d'une invasion de l'armée Espagnole. Le régiment de Frölich

conduit en France par son colonel, aida à couvrir les frontieres de la Picardie, les derniers mois de cette année, & la campagne suivante.

Le duc de Longueville ayant été pris le 10 Août à la bataille de St. Quentin, sa mere demanda au canton de Berne, ses secours & ses bons offices. Cette république prêta 30000 écus d'or à la duchesse, & obtint la liberté de son fils, par deux lettres de recommandation très-pressantes, à Philippe II, roi d'Espagne, & au comte de Horn.

Un écrivain Français dit : *qu'après la déroute de St. Quentin, le roi envoya vers les Suisses, ses anciens confédérés & alliés, pour leur demander secours, qu'ils lui ottroyerent franchement & de bon cœur. Et fust faicte levée en leurs quantons, d'un costé de six mil, soubs la charge de Luc Reitre de Bâle, & d'un autre costé, de huit mil, soubs la conduite de Clariz de Huriz.* C'est François de Rabutin, qui s'exprime ainsi dans ses commentaires, des dernieres guerres, en la Gaule Belgique, depuis 1551, jusqu'en 1558. Mais il paraît que cet auteur se trompe, autant sur la force de ces deux régimens, que sur le nom de leurs colonels. Le premier de ces corps, sous les ordres de Lux Reichet de Lucerne, était de 4000 hommes,

divisé en dix bandes, de 400 hommes chacune, & fut licencié, à la fin de la campagne de 1557. Le second de ces régimens, commandé par Jost, baron de Tschudi de Glaris, était effectivement de 8000 hommes, & composé de vingt enseignes, de 400 hommes chacune.

En 1557, les Ligues-Grises leverent pour le service du roi, un régiment de 3000 hommes, divisé en dix compagnies, de 300 hommes chacune, qui avait pour colonel, Rodolphe de Schauenstein. Ce régiment servit avec ceux de Frölich & de Tschudi, dans les diverses expéditions de cette campagne, sous les ordres du duc de Guise, & surtout au siége de Calais, qui fut très-long & très-meurtrier, de même que celui de Guines, ces deux places ne s'étant rendues qu'au mois de Janvier 1558. Les troupes Suisses affaiblies, par diverses maladies, suites de cette campagne d'hiver, furent mises en garnison dans Calais, Ardres, Guines & Amiens, afin de pouvoir se réunir, au premier mouvement de l'armée Espagnole, & de couvrir de cette façon, le reste de cette année, les frontieres de la Picardie, jusqu'à la paix.

En 1558, Bernadin Bochetel, abbé de St. Laurent, & ambassadeur d'Henri II en Suisse,

demanda & obtint des cantons, une nouvelle levée de 6000 hommes, qui fut partagée en deux régimens, dont l'un devait ſervir en Picardie & l'autre en Piémont, & tous les deux diviſés en dix compagnies, de 300 hommes chacune. Le colonel du premier de ces corps, fut Gebhart Tamman de Lucerne, qui ſe rendit avec ſa troupe en Picardie, & aida à ſes compatriotes, à défendre les places frontieres de ces contrées. Le chef du ſecond de ces régimens, fut Von-Pro du canton d'Uri, qui ſervit en Piémont, dans l'armée du maréchal de Briſſac. Les mémoires de Villars diſent de Von-Pro: *qu'il était petit de corps & gros, de cœur.*

Les différentes diſgraces que la France eſſuya après la déroute de St. Quentin, enhardirent les partiſans de l'Eſpagne, d'attaquer les places frontieres du comté de Bourgogne, & d'y pénétrer par cette province, malgré la neutralité dont elle jouiſſait. Nicolas de Pollweiler, un des ſeigneurs les plus puiſſans de l'Alſace, avait raſſemblé un corps de 4000 hommes, & profitant de l'époque, où toutes les troupes Françaiſes étaient occupées en Picardie, il paſſa le Rhin au-deſſous de Briſſach, & tira vers le duché de Wurtemberg, en publiant qu'il allait joindre

Introduction.

l'armée Impériale, en Hongrie. Ce qui grossit ses troupes au double, tant cavalerie, qu'infanterie; mais arrivé à la hauteur de Strasbourg, il fit passer le pont du Rhin, à sa petite armée, & après avoir traversé les Vosges, il se jetta dans le pays Messin, où il mit tout à feu & à sang. Pollweiler pénétra de-là, dans la Bourgogne, où il commit les mêmes ravages, & se posta sur les frontieres de la Franche-Comté, afin de se retirer dans cette province, au cas qu'il fût attaqué par des forces supérieures. En effet, le roi de France, sur les premiers avis de cette expédition, voulut faire marcher une partie de son armée, contre Pollweiler; mais les cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure, éviterent à Sa Majesté, l'inconvénient d'affaiblir ainsi ses troupes en Picardie, où elles étaient indispensables à la conservation de ses provinces. Ces trois républiques voulant, à toute force, maintenir la neutralité du comté de Bourgogne, se chargerent seules, d'arrêter les progrès de cette irruption. Et ayant rassemblé, en peu de jours, une armée destinée à marcher contre Pollweiler, il ne se crut pas en état de leur résister, se retira avec précipitation en Alsace, & fut abandonné dans cette retraite, par la plus grande partie de ses trou-

pes. Cet événement arriva en Novembre 1557.

La paix s'étant conclue à Château-Cambréfis, le 3 Avril 1559, entre les rois de France & d'Efpagne, ces deux monarques eurent l'attention d'y comprendre le corps Helvétique. Les régimens de Frölich, de Tfchudi, de Schauenftein, de Tamman & de Von-Pro, furent licenciés un mois après la fignature de cette paix.

Henri II périt peu de tems après, à Paris, dans un tournoi, le 29 Juin 1559. Ce prince ayant terminé fa carriere, d'une maniere tragique, à l'âge de quarante ans, excita par cette fin prématurée, les regrets des divers états de la Suiffe. Obfervateur fidèle de fa parole, ce monarque avait toujours rempli à la lettre, tous les engagemens contractés, avec les différentes républiques Helvétiques, par la paix perpétuelle, & l'alliance de 1549. Henri non content d'obferver ces traités, très-fcrupuleufement, fe montra dans toutes les occafions, un allié généreux & inébranlable des cantons. Quoique ceux de la religion proteftante montraffent de l'éloignement pour fon alliance, parce que ce prince manifefta un zèle fanatique, en voulant extirper par les fupplices, cette même religion, dans fon royaume, il ne laiffa pas que de témoigner à ces républiques,

beaucoup de bienveillance dans diverſes rencontres, & ſur-tout au canton de Berne, qui rendit à ſon tour, un ſervice très-eſſentiel, en 1557 à Sa Majeſté, en la délivrant des irruptions de Pollweiler.

Comme la ſeconde époque du ſervice des troupes Suiſſes en France, commença avec le régne d'Henri II, & dura juſqu'en 1671 & les ſix années ſuivantes, lorſque Louis XIV créa de l'aveu des cantons, pluſieurs régimens permanens, qui exiſtent tous aujourd'hui; nous avons cru, devoir placer ici les remarques ſuivantes, ſur la maniere dont les troupes de notre nation ſervirent en France, pendant cette époque de 125 ans.

Les troupes Suiſſes prirent, dès le commencement de cette ſeconde époque, une formation plus réguliere. C'étaient des régimens à la vérité de trois à huit mille hommes, mais diviſés en bandes, enſeignes ou compagnies, d'une compoſition & d'une force égale. Toutes ces compagnies avaient la même quantité d'arquebuſiers, de piquiers & d'hallebardiers. L'on réuniſſait chacune de ces troupes, dans un même corps, lorſque le régiment ſe mettait en bataille, ou exécutait quelqu'autre évolution, & ſurtout lorſqu'il attaquait l'ennemi. Alors les arquebuſiers, piquiers & hallebardiers étaient commandés par leurs capi-

taines & lieutenans particuliers; ces officiers étant attachés à chacune de ces troupes, de la même maniere, qu'on les a vu ſervir de nos jours juſqu'en 1763, ſoit aux grenadiers, ſoit aux fuſiliers. Ces régimens, ſans état major, n'avaient qu'un ſeul commandant, c'était le colonel, ayant ſa compagnie, qui était toujours élu aux diétes. Elles conſerverent cette prérogative juſqu'en 1630, que les cantons voulurent bien remettre le choix des colonels, au maréchal de Baſſompierre, envoyé cette année, par Louis XIII en Suiſſe, revêtu du caractere d'ambaſſadeur extraordinaire. Ce ſeigneur, qui était colonel général des Suiſſes & Griſons, depuis 1614, & fort aimé de notre nation, obtint ſans peine cette marque de déférence, du corps Helvétique.

Du reſte, chaque capitaine commandait ſa compagnie, avec un pouvoir preſque abſolu, & pour l'ordinaire était beaucoup plus dépendant de ſon canton, que de ſon colonel. Voilà pourquoi nos hiſtoriens diſaient, en parlant de ces colonels : *Diéterich In-der-Halden, chef de treize enſeignes Suiſſes.* Chaque compagnie avait outre ſon capitaine, un lieutenant, un enſeigne & un premier ſergent. Ce dernier avait rang d'officier; ſe trouvait chargé de l'inſpection des *rottmeiſters*;

Introduction.

faisait les fonctions de sergent major, & la plûpart du tems, était exercé par de jeunes gens de famille, qui se formaient de cette maniere, aux grades supérieurs. Il se trouvait de plus dans chaque bande, un *rottmeister*, ou chef d'escouade pour 50 hommes, qui, en 1636 furent remplacés par des sergens, & quatre trabans; il y en avait six dans la compagnie colonelle. Ces derniers institués, pour garder la caisse militaire, & qui sous les régnes de Louis XIII & de Louis XIV, sont devenus la garde personnelle des capitaines, les accompagnant dans toutes les actions de guerre, armés d'une grande hallebarde, ou pertuisanne, étaient depuis 1671 quatre payes mortes, qui ne paraissaient qu'aux jours de revue, & qui furent abolis en 1764, par la quatrieme & derniere formation des troupes Suisses, au service de France.

Les drapeaux de ces régimens resterent aux armes & couleurs des cantons, jusqu'à la fameuse capitulation que Sancy fit à Berne. La musique de ces corps, consistait en trois tambours & un fifre par compagnie; souvent l'on y ajoûtait des clairons, ou *harschhörner*, selon le bon plaisir du colonel & des capitaines, qui tous étaient dépendans du général d'armée, & même de leur colonel

général, pour tout ce qui concernait la justice, la police & l'armement de leur troupe. Quant à l'habillement, il n'y avait rien d'uniforme dans l'infanterie, & jusqu'au régne de Louis XIV, l'on ne connaissait d'autre marque distinctive pour les soldats; que les croix de toile blanche, cousues sur le dos & les manches des pourpoints. L'usage des écharpes s'introduisit parmi la gendarmerie, sous François I en 1520; & sur la fin du régne d'Henri II, elles devinrent la marque distinctive de toute la cavalerie, de même que des officiers d'infanterie, dans les grades supérieurs, & eela dans tous les services de l'Europe méridionale. Ce ne fut qu'au commencement du dix septieme siecle, que les lieutenans, sous-lieutenans & enseignes, furent décorés des écharpes, qui, jusqu'àlors furent plutôt des marques d'honneur, que des marques distinctives.

Dans la capitulation dressée le 10 Juillet 1567, entre Pomponne de Belliévre, ambassadeur de France en Suisse, & les cantons catholiques, pour la levée du régiment de Pfyffer de 6000 hommes; il est dit que chaque compagnie de 300 hommes, devait avoir trente arquebusiers & trente corcelets, les uns & les autres étant regardés pour lors comme troupes d'élite, vû que l'arquebuse

était la feule arme à feu, dont le fantassin se servit. Ce que l'on appellait corcelets, étaient des piquiers & des hallebardiers, armés de casques, cuirasses & brassards. Tous les officiers portaient en outre, des gantelets & des cuissards. Le reste des soldats, qui n'avaient point d'armes défensives, étaient nommés piques & hallebardes séches, comme cela se voit dans la capitulation, que Sancy fit à Berne, le 24 Décembre 1590, pour la levée du régiment de Diesbach. Quant aux arquebusiers, ils avaient tous des cuirasses, casques & corcelets. Sous le régne de François I, l'on comptait dans les levées Suisses, par centaine d'hommes, 50 piquiers, 30 hallebardiers, 10 arquebusiers & 10 arbalètriers. Ces derniers mêlés avec les arquebusiers, n'eurent plus depuis 1522 de chef, ou capitaine particulier; & furent entiérement abolis en 1570, à la réforme des régimens de Pfyffer, de Cléry & de Schorno. De façon que depuis cette époque, l'on voyait dans ceux de Tamman & de Heidt, 20 arquebusiers, ou *haken-schuz*, par centaine d'hommes.

Dans l'état de revue, pour 6000 hommes de guerre à pied & Suisses: *soubz vingt enseignes, dont était colonel Ludovic Pfyffer*, daté de Lucerne du 21 Juillet 1567, il est parlé du capitaine, ou commandant

commandant des piquiers, de celui des hallebardiers, de celui des arquebusiers, de celui du guet ou de la justice, & enfin de celui du bagage. (Voyez code militaire des Suisses, tome II, page 31.) Les cantons nommaient à ces charges, & les confiaient aux capitaines, qu'ils jugeaient les plus capables de les bien remplir. Mais aussi quelquefois la diéte assemblée, pour accorder cette levée, remettait au colonel la nomination de ces places.

Le régiment de Pfyffer fut le premier corps Suisse, qui eut une compagnie d'enfans perdus. (Voyez là-dessus, recherches sur les grenadiers, faites dans la dixieme section, du chapitre VII, du volume suivant.)

Nous terminerons cette seconde époque du service des troupes de notre nation en France, par le témoignage flatteur que leur rend le premier maréchal de Schomberg, qui les commanda dans diverses expéditions, où elles se sont signalées. *Un corps de Suisses*, disait-il, *est dans une armée Française, ce que sont les os dans un corps humain, non-seulement pour leur valeur, mais surtout pour leur discipline & patience, qui ne se décourageait par aucun revers ni retardement. Aussi les Suisses sont aussi fiers à la fin d'une campagne, qu'au commencement.*

SECTION X.

FRANÇOIS II.

HENRI eut pour ſucceſſeur le dauphin, ſon fils, âgé de ſeize ans, qui prit le nom de François II. Matthieu Coignet, maître des requêtes, & quoique proteſtant, nommé par ce prince ſon ambaſſadeur en Suiſſe, ſe rendit, le 21 Juillet 1559, à la diéte de Baden, afin de notifier cet événement au corps Helvétique. Ce miniſtre était au ſurplus chargé, de la part du roi, d'aſſurer ces diverſes républiques, *que ſon maître ſe propoſant de ſuivre en tout les traces de Sa Majeſté défunte, il en avait ſur-tout hérité cet attachement inviolable pour les cantons & leurs co-alliés.*

Ce jeune monarque ayant été tenu, pendant le peu de durée de ſon regne, ſous la tutéle la plus deſpotique par le duc & le cardinal de Guiſe; l'abus énorme que ces deux freres firent de leur autorité, prépara & cimenta cette haine invétérée des catholiques contre les proteſtans. Ces derniers, ſans ceſſe trahis par les premiers & immolés à leur vengeance de la maniere la plus barbare, leur rendirent bientôt le change-

Section X. François II.

François, duc de Guiſe, donna à la France une idée des anciens maires du palais, dont il eut le pouvoir, ſous le titre tout nouveau de lieutenant général du royaume. Ses perſécutions contre les proteſtans, & les ſupplices affreux qu'on leur fit ſubir, par ſes ordres, en augmenta plus le nombre que les prédications de leurs réformateurs, enfanta la fameuſe conjuration d'Amboiſe, & plongea la France dans trente ans de troubles & de guerres civiles.



SECTION XI.

CHARLES IX.

FRANÇOIS II étant mort, le 5 Décembre 1560, d'un abcès à l'oreille, fon frere lui fuccéda, fous le nom de Charles IX, au trône de France; ce qui termina, du moins pour quelque temps, le pouvoir fans bornes de la maifon de Guife; laquelle avait tenu, fous le regne précédent, la reine mere, les princes du fang & les grands officiers de la couronne éloignés de toute autorité; le prince de Condé en prifon, condamné contre toutes les formalités de la juftice, & prêt à monter für l'échaffaud; & enfin toute la nation Françaife en efclavage. Charles IX fe trouvant encore mineur, les états généraux furent affemblés à Orléans, & déférerent la tutelle complette du jeune roi, de même que la régence du royaume, à fa mere Catherine de Médicis. Remplie d'ambition & de fanatifme, & décidée à perfécuter les proteftans, elle fe réunit avec le clergé puiffant à fa cour, qui craignait pour fes biens temporels & fon autorité. La régente protégea, par les mêmes principes, la ligue des Guifes, du duc de Montpenfier, du connétable de

Section XI. Charles IX.

Montmorency & du maréchal de St. André. Soutenue elle-même par cette ligue, elle résolut d'extirper, à tout prix, la religion évangélique-réformée en France, que l'on pouvait y tolérer sans aucun inconvénient, parce qu'il importait fort peu à l'état que la moitié de ses sujets chantassent les louanges de Dieu en mauvais vers Français, pendant que l'autre moitié les célébrait en vers latins, plus mauvais encore. Mais ce système d'intolérance faisait celui de la ligue, formée le 5 Avril 1561, pour la défense de la religion catholique, entre les seigneurs que nous venons de citer.

En laissant la liberté de conscience aux protestans, l'on aurait conservé à la France une multitude d'excellens sujets, qui, soumis aux loix, auraient contribué à remettre ce royaume dans un état florissant, & mis ses rois en état de contrebalancer, dans l'Europe méridionale, l'ambition & la puissance formidable de Philippe II, roi d'Espagne. Le chancelier de l'Hôpital, magistrat éclairé, citoyen zélé & intrépide, philosophe chrétien dans ces temps de fureur & de fanatisme, & enfin l'honneur de son siecle, ne cessa de prêcher la tolérance dans les conseils du roi, & de démontrer les suites funestes de ces

Introduction.

maximes de perſécution, qui animaient les divers membres de cette aſſemblée contre les proteſtans. En effet, ceux-ci pourſuivis ſans ceſſe par le glaive, livrés aux ſupplices les plus cruels, trahis même & aſſaſſinés, lorſqu'ils ſe voyaient en ſûreté par un traité de pacification, comme cela leur arriva au maſſacre de la St. Barthélemi, devaient naturellement ſonger à ſe défendre & à exterminer, à leur tour, des ennemis auſſi acharnés à leur perte.

C'eſt ainſi que l'on força les proteſtans à devenir des rebelles & à déſoler leur patrie par des guerres inteſtines, toujours ſanglantes, ſur-tout quand la religion leur ſert de prétexte. La France ainſi déchirée, s'affaiblit toutes les années de plus en plus, & bien éloignée d'avoir, dans le reſte de l'Europe, l'influence & le crédit qu'elle avait eu ſous François I & ſous Henri II, ce royaume ſe vit pluſieurs fois ſur le point de ſa ſubverſion & de ſa ruine totale. Il ne fallut rien moins que la bravoure héroïque d'Henri le Grand, joint à ſes talens militaires, pour reconquérir la France pied à pied, & la réunir ſous un ſeul maître. Il ne fallut ſur-tout rien moins que les qualités admirables de cette ame magnanime, ſécondée par le zele éclairé & infatigable d'un

Section XI. Charles IX.

Sully, digne ministre de ce modele des rois, pour rendre à ce royaume son ancien lustre, & tous ses peuples au bonheur.

Nous n'avons pu nous refuser à ces réflexions, avant que de détailler les secours accordés par plusieurs cantons à Catherine de Médicis & à ses deux fils. Un des premiers soins de la régente fut de faire annoncer, par Matthieu Coignet, aux cantons, l'événement de Charles IX au trône de France, & d'y joindre les assurances les plus fortes envers tous les membres du corps Helvétique, de son exactitude à remplir les traités.

En 1562, Catherine de Médicis fit demander 1562.
aux cantons une levée de 5200 hommes : comme elle devait être employée contre ses sujets protestans, les cantons de cette religion, qui avaient envoyé leurs députés à la diéte, refuserent d'entrer dans cette levée, qui fut accordée au ministre Français par les cantons catholiques. Le célebre Guillaume Frölich de Soleure fut encore colonel de ce régiment, divisé en treize enseignes de 400 hommes chacune, qui se distingua dans plusieurs expéditions de cette premiere guerre de religion, & sur-tout au siége de Rouen. Après la prise de cette ville, ce corps revint à Paris, les derniers jours de Novembre de cette année, où

Introduction.

1562. il fut joint par 3200 Suisses de nouvelle levée, distribués en huit enseignes. Frölich, qui avait été colonel de cinq régimens différens au service de France, qui avait acquis beaucoup de gloire sous le regne d'Henri II, & qui était extrêmement considéré de la régente, de même que des princes & seigneurs de cette cour, mourut au fauxbourg de St. Germain, le 4 Décembre. L'on crut avoir des soupçons très-probables qu'il avait été empoisonné, le 30 Novembre, à un festin, au rapport d'Antoine Hafner de Soleure, témoin oculaire, & qui a laissé des mémoires curieux sur les guerres civiles de France, depuis 1562 jusqu'en 1575. Le convoi funèbre de Frölich fut honoré de la présence de tous les grands de la cour. Plusieurs historiens étrangers lui ont donné les plus grands éloges. Le célebre & véridique de Thou le nomme, *magni nominis inter Helvetios dux*; d'Avila, dans son histoire des guerres civiles de France, l'appelle, *homme de haute réputation dans son pays, tant pour sa valeur que pour son expérience aux armes.*

Gebhart Tamman de Lucerne, le même qui, en 1558, avait levé, pour le service d'Henri II, un régiment de 3000 hommes, obtint celui de Frölich, pour lors composé de vingt-un ensei-

gnes, faiſant 8400 hommes. Tamman ſervit 1562.
avec beaucoup de gloire, le 19 Décembre, à la bataille de Dreux; ſoutint & repouſſa le choc de l'armée proteſtante à trois repriſes différentes, dans le dernier deſquels il perdit la vie, avec onze capitaines & 500 hommes de ſon régiment. Louis Pfyffer de Lucerne, capitaine des enfans perdus, ſe mit à la tête de ce régiment, qui, attaqué de tous côtés, & abandonné de l'armée royale, tint ferme, & ne put jamais être entamé, de façon que, donnant le temps au duc de Guiſe d'accourir à ſon ſecours avec l'élite de la gendarmerie, ce prince, réuni aux Suiſſes, recommença le combat, &, par des efforts inouïs, arracha la victoire aux généraux proteſtans. Ce fut la premiere bataille rangée qui ſe donna entre les Français ſous le prétexte de la religion; & ayant eu cette particularité remarquable, que le prince de Condé & le connétable de Montmorency, les deux généraux commandans des deux armées, furent pris dès le commencement du combat. Le duc de Guiſe, lieutenant du connétable, & reparant, depuis la déroute de St. Quentin, toujours ſes malheurs, l'idole des catholiques, & encore maître de la cour, repouſſa & battit les proteſtans. L'amiral de Coligni, lieutenant du prince

1562. de Condé, ſauva ſon armée par une retraite admirable, & acquit dès-lors la confiance du parti proteſtant.

Pendant que l'on était occupé, dans quelques cantons, à la levée du régiment de Frölich, & que les proteſtans, effrayés du maſſacre de Vaſſi, armaient dans toute la France, afin de réſiſter aux forces que Catherine de Médicis raſſemblait de tous côtés, pour les exterminer; Louis de Bourbon, prince de Condé, & oncle d'Henri le grand, chercha à obtenir quelques ſecours des cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Ce prince députa, pour cet effet, Petermann d'Erlach au grand conſeil de Berne, qui, s'étant préſenté, le 2 Avril, devant cette aſſemblée, fit le récit le plus touchant du maſſacre de Vaſſi & des autres perſécutions que la régente & les Guiſes faiſaient eſſuyer aux proteſtans. Quoique l'on fut ému de cette deſcription à Berne, l'on n'y voulut cependant pas rompre les engagemens de la paix perpétuelle, & les Bernois refuſerent conſtamment tout ſecours de troupes & d'argent au prince de Condé. L'exemple de cette république contint les autres cantons proteſtans.

Les chefs du parti de cette religion en France, furent extrêmement déconcertés d'un refus, que

leurs promesses & leurs sollicitations réitérées 1562.
auprès des Bernois ne purent changer, & qui ruinait tous leurs projets d'établissement dans le Dauphiné & dans le Lyonnais. François de Beaumont, baron des Adrets, qui commandait dans ces contrées pour le prince de Condé, trouva moyen de séduire quelques particuliers des premieres familles de Berne, & de les engager à lever, contre la défense expresse de cet état, huit compagnies de 400 hommes chacune, dont Nicolas de Diesbach fut le colonel. Ce corps se rendit, les premiers jours de Mai, à Lyon, en prenant sa route par Geneve; & quoiqu'il fût trop faible pour contrebalancer les secours accordés à la France par les autres cantons, Jean de Mendoze & Coignet, ministres de cette couronne en Suisse, ne laisserent pas que d'en craindre les suites. Se présentant, le 8 Août, devant le grand conseil de Berne, ils adresserent à cette assemblée les représentations les plus fortes sur cette levée illicite, & en obtinrent les ordres les plus précis pour son rappel. Deux sénateurs de Berne, dépêchés à Lyon avec les ordres de ce canton, ramenerent, au milieu de Septembre, ce régiment dans sa patrie. Le colonel & les capitaines de ce corps furent suspendus, pendant une année, de leurs

Introduction.

1562. charges dans le grand & petit conſeil. Telle fut l'iſſue de cette expédition, enfantée par l'eſprit de parti, & dont la ſageſſe du gouvernement étouffa les ſuites.

Les premiers jours de 1563, Catherine de Médicis conféra le régiment de Tamman au capitaine Louis Pfyffer de Lucerne, qui l'avait commandé avec tant de gloire à la bataille de Dreux; cette nomination proviſionnelle fut ratifiée par tous les cantons qui avaient fourni cette levée. Le colonel Pfyffer adreſſa, le jour de ſa réception, un diſcours très-pathétique à ſon régiment, dans lequel il l'exhorta à ne pas dégénérer de la valeur qu'il avait montré juſqu'alors, & lui promit, au nom du roi, la ſolde de bataille, qui fut depuis payée à Soleure. Ce corps remplit l'attente & les intentions de ſon chef; & après avoir montré beaucoup de bravoure dans diverſes expéditions de cette campagne, ſur-tout aux ſiéges d'Orléans & du Havre de Grace, il fut licencié le 16 Novembre; la régente ayant ſigné à Rouen, le 16 Août, un édit de pacification, qui, par ſes ordres, fut publié dans toute la France.

Le roi, étant devenu majeur, ſongea à renouveller l'alliance contractée par ſon pere avec la

plus grande partie du corps Helvétique, & en- 1562.
voya en Suiſſe, pour conduire cette négociation, François de Sceppeaux, ſeigneur de Vieilleville, & maréchal de France; Sebaſtien de l'Aubeſpine, abbé de Baſſe-Fontaine, & depuis quelques années évêque de Limoges, que l'on a vu, ſous le regne précédent, remplir les mêmes fonctions; & Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais. Cette ambaſſade, ayant parcouru divers cantons, parvint à ſigner, le 7 Décembre 1564, à Fribourg, un traité d'alliance avec la plupart des républiques Suiſſes & leurs alliés, qui avaient ſigné celui de 1549; lequel fut pris pour modele de ce traité, dont la durée devait s'étendre pour toute la vie du roi & ſept ans après ſa mort. Charles IX le ratifia le 21 Juillet 1565, dans la ville du Mont de Marſan en Gaſcogne. Et pour rendre cette alliance plus authentique, elle fut jurée ſolemnellement à Paris, dans l'égliſe de Notre Dame, par le roi & les députés des cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Glarus, de Fribourg, de Soleure, d'Appenzell, de l'abbé de St. Gall, des ligues Griſes & du Vallais, en Décembre de 1565.

Le canton de Berne ayant conclu, le 30 Octobre 1564, à Lauſanne, un traité de paix avec

Introduction.

1565. Emanuel Philibert, duc de Savoye, par la médiation de Philippe II, roi d'Espagne & des cantons alliés de cette couronne; ce traité, garanti par ces puissances médiatrices, le fut encore par Charles IX, à Bordeaux, le 26 Avril 1565.

1567. En 1567, Pomponne de Bellievre, ambassadeur de France en Suisse, obtint des cantons catholiques la levée d'un régiment de 6000 hommes, divisé en vingt enseignes, chacune de 300 hommes; parmi lesquelles il y avait une compagnie d'enfans perdus. Louis Pfyffer de Lucerne, qui, en 1563, avait acquis beaucoup de réputation à la bataille de Dreux, à la tête du régiment de Tamman, fut choisi pour colonel de celui-ci, qui reçut le titre de *Régiment des gardes Suisses du roi Charles IX.* Toutes les compagnies de ce régiment se mirent en marche le 21 Juillet, & arriverent jusqu'au 5 Août à Châlons sur Saone, qui était leur rendez-vous général, où il passa, le 11, sa premiere revue.

Le colonel Pfyffer se rendit de là, avec son régiment, à Château-Thierri, où il attendit de nouveaux ordres de la cour, qui, sur ces entrefaites, courait un danger très-imminent. Le prince de Condé, l'amiral & les autres chefs protestans avaient formé le dessein d'enlever le roi

& ſes freres, de même que la reine régente, & tous les ſeigneurs du parti catholique, lorſque Sa Majeſté tiendrait dans Monceaux, le jour de la St. Michel, un chapitre général de cet ordre. Catherine de Médicis, avertie de ce complot par Michel de Caſtelnau, & n'ayant, pour la défendre avec ſes enfans, que les troupes de la maiſon du roi, qui pour lors étaient en très-petit nombre, la régente ſe retira, le 27 Septembre, avec toute ſa cour à Meaux, pendant qu'elle envoyait un courier au colonel Pfyffer, avec les ordres les plus preſſans de venir la joindre avec ſon régiment dans cette ville. Pfyffer, apprenant le danger que couraient leurs Majeſtés, fit partir ſon corps à minuit, deux heures après l'arrivée du courier, & arriva, le 28, ſur les quatre heures du ſoir à Meaux, où le colonel & les capitaines reçurent l'accueil le plus gracieux du roi & de toute la cour, qui était venu à cheval à leur rencontre. 1567.

Pendant que ce régiment s'établiſſait dans ſes quartiers, la régente tint un grand conſeil, afin de ſe décider ſur le parti que l'on prendrait dans ce moment critique. Le connétable repréſentait que, ſi l'on prenait le parti de ſe retirer à Paris, éloigné de dix lieues de Meaux, le défaut de

Introduction.

1567. cavalerie exposerait les troupes royales à une déroute presque certaine, les forces principales des protestans consistant en cavalerie; qu'ainsi il fallait se défendre dans Meaux, en attendant que Leurs Majestés eussent reçu les secours que l'on avait mandé de toute part. Jaques de Savoye, duc de Némours, remontra, d'un autre côté, avec beaucoup de force, combien il serait honteux pour la maison royale, de se laisser assiéger ainsi par des sujets rebelles; que d'ailleurs Meaux, dépourvue de munitions de guerre, & n'ayant pour toute fortification qu'une enceinte de vieux murs, se trouvait remplie de bourgeois protestans, qui étaient autant d'espions du prince de Condé. Ces deux avis tenant le conseil en suspens, le colonel Pfyffer fit demander à Leurs Majestés d'y être introduit, & après avoir appuyé le sentiment du duc de Némours par les raisons les plus fortes, il continua ainsi: *Qu'il plaise à Vos Majestés de confier leurs personnes sacrées & celles de leur auguste maison, à la valeur & à la fidélité des Suisses. Nous sommes six mille hommes, & nous vous ouvrirons, Sire, à la pointe de nos piques, un chemin assez large pour passer à travers l'armée de vos ennemis.* Les autres capitaines Suisses, qui se tenaient à la porte du conseil,

conſeil, ayant joint leurs inſtances à celles de 1567.
leur colonel, ils déciderent le roi & la régente à confier leur ſalut au régiment de Pfyffer.

Ce parti pris, le conſeil ſe ſépara à huit heures du ſoir, & tandis que les ſeigneurs de la cour armaient leur ſuite, pour la joindre aux gardes du corps & aux chevaux légers, le colonel Pfyffer donna ſes ordres pour cette retraite. Vers la minuit du 28 au 29 Septembre, dix compagnies Suiſſes prirent les devants & ſe formerent en bataille, à un quart de lieue de Meaux, pendant que les dix autres compagnies faiſaient la garde, avec beaucoup de vigilance, auprès de la maiſon royale. Pluſieurs habitans eſcaladerent les murs avant la pointe du jour, afin d'informer le prince de Condé de ces diſpoſitions. Le roi & toute ſa famille monta à cheval, dès que le jour commença à poindre, ſuivi de toute la cour, il coupa par divers ſentiers, & ſe rendit de cette maniere, auprès de la premiere diviſion du régiment de Pfyffer, dont les dix dernieres compagnies ſortirent en même tems de Meaux, & formerent l'arriere-garde. Les deux flancs de cet eſpace étaient couverts, à la droite, par le connétable, à la tête d'un eſcadron de ſeigneurs & de gentilshommes de la cour, & à la gauche, par le duc

Introduction.

57. de Némours, conduiſant les gardes du corps & les chevaux légers, ou archers de la garde. Les Suiſſes marchaient d'un air déterminé, & avec beaucoup d'allégreſſe, en chantant les chanſons de guerre, faites ſur les victoires remportées par leurs ancètres, dans les guerres de Bourgogne & de Suabe.

Après avoir marché de cette façon, pendant une lieue, l'on découvrit la cavalerie des proteſtans, au-delà de la Marne, derriere des arbres, & le prince de Condé faiſant paſſer la riviere, ſur un pont de bateaux, à 1000 cavaliers, qui au bout d'une demi heure, furent renforcés par 1000 autres chevaux, cachés dans les villages voiſins. Dans ce moment critique, Pfyffer forma ſon bataillon quarré, ſur cinq rangs, dont les piquiers compoſerent les trois premiers & les hallebardiers les deux derniers. Il plaça les arquebuſiers dans les quatre angles, en leur défendant de tirer, à moins qu'ils ne fuſſent ſûrs d'abattre un ennemi de chaque coup. Le roi avec ſes freres, la reine mere, les ambaſſadeurs & les dames de la cour, ſe mirent au milieu de ce bataillon quarré, tandis que le connétable & le duc de Némours en couvraient les flancs, avec le peu de cavalerie qu'ils avaient. Comme les proteſtans s'approchaient,

Section XI. Charles IX.

Pfyffer fit faire la priere à genoux à son régiment, 1567.
après quoi il fit serrer les files, présenter les piques aux ennemis, & exhorta les officiers & les soldats à bien conserver leurs rangs & leurs files en marchant.

Ces précautions prises, ce corps continua sa marche; ce fut en vain, que le prince de Condé & l'amiral l'attaquerent de front, à la tête de 2000 chevaux, tandis que d'Andelot & le comte de la Rochefoucault le chargeaient en queue, avec un gros de cavalerie. Le bataillon s'arrêta, & avec une contenance fiere, fit face toutes les fois qu'il fut attaqué, continuant sa marche, après avoir repoussé les ennemis, & chaque soldat observant, avec une précision admirable, les ordres de ses officiers. Les généraux protestans voyant l'impossibilité d'entamer les Suisses, & ayant perdu beaucoup de monde par le feu aussi vif que soutenu de leurs arquebusiers, se retirerent dans les villages voisins, après avoir attaqué & côtoyé le régiment de Pfyffer, pendant sept lieues de chemin; tantôt le dévançant & tantôt le chargeant de tous côtés. Cependant le connétable averti, qu'il arrivait de Lagni aux protestans, un renfort de 1500 arquebusiers, pressait la marche du bataillon, afin de lui faire passer un ruisseau qui

1567. traversait la plaine, & qui n'était guéable qu'en peu d'endroits. Ce passage se fit avec beaucoup d'ordre, en présence des ennemis, qui ne le troublerent point, ce renfort d'arquebusiers ne leur étant pas arrivé.

Ce fut le moment le plus dangereux de cette retraite, le jour étant déja sur son déclin. Le ruisseau passé, le prince de Condé & l'amiral firent leur retraite dans les villages voisins. Dès qu'on les eût perdu de vue, la famille royale & toute la cour se rendirent avant la nuit tombante, à Paris, le connétable & le duc de Némours couvrant cette troupe illustre, avec 900 à 1000 chevaux, à quoi se montaient leurs deux escadrons. Le régiment de Pfyffer continua sa marche sur deux colonnes, jusqu'au Bourget à deux lieues de Paris; il s'arrêta deux heures dans ce bourg, pour repaître & se reposer, après quoi il se remit en marche, formé de la même maniere, & arriva après minuit dans les fauxbourgs de Paris, extrêmement fatigué d'une journée aussi pénible, que remplie de dangers, dans laquelle il ne perdit cependant que 30 hommes.

Le lendemain, les Suisses entrerent dans Paris en fort bon ordre, le roi les vit défiler à la porte de St. Martin, fit beaucoup de caresses au colonel

& aux principaux officiers, & dit publiquement, *qu'après Dieu il reconnaiſſait devoir ſa liberté & celle de ſa famille, de même que le ſalut de ſon royaume, à la fidélité & à la bravoure de ſon régiment des gardes Suiſſes.* Tous les princes & ſeigneurs de la cour, remplis de même que les principaux habitans de Paris, de reconnaiſſance pour un pareil ſervice, comblaient les officiers Suiſſes, d'honneurs & de careſſes; c'était à qui leur ferait le premier, les feſtins les plus ſomptueux. Le roi ayant accordé la ſolde de bataille au régiment de Pfyffer, le fit repartir & loger dans le fauxbourg de St. Honnoré. 1567.

Nous remarquerons encore ici, que toute la gloire dont ce corps ſe couvrit à cette journée mémorable, fut autant due à ſa diſcipline, qu'à ſa bravoure. Tous les militaires contemporains ont donné les plus grands éloges à cette retraite; le jugement que le célebre La Noue en a porté dans ſes diſcours politiques & militaires, mérite de trouver place ici: *J'ai entendu que ce gros bataillon fit une contenance digne des Suiſſes, car ſans s'eſtonner, ils demeurerent fermes pour un tems, puis après ſe retirerent ſerrés, tournant toujours la teſte, comme a acouſtumé de faire un furieux ſanglier, que les abboyeurs pourſuivent, juſqu'à ce*

Introduction.

1567. *qu'on les abandonnât, voyant qu'il n'y avait apparence de les forcer.*

L'armée proteſtante ſuivit le régiment de Pfyffer de fort près, s'empara le 30 Septembre de St. Denis, & les jours ſuivans de Montereau, de Lagni, du pont de St. Cloud, de Dammartin, en un mot, de toutes les petites villes & bourgs qui environnaient Paris. De façon que le 6 Octobre, cette capitale fut bloquée de toute part par le prince de Condé & l'amiral, dont les forces s'étaient conſidérablement augmentées depuis quelques jours. La régente ayant fait inutilement négocier avec ces deux chefs qui, pendant ces conférences, étaient parvenus à affamer Paris, il fut réſolu que le connétable attaquerait les ennemis le 10 Novembre, afin de délivrer le roi & la cour d'un blocus, dont ils ſoufraient beaucoup, de même que le reſte de cette capitale. Quoique l'armée catholique fût plus forte que celle des proteſtans, qu'elle attaqua dans la plaine de St. Denis, ce fut une de ces batailles indéciſes, dont chaque parti pouvait s'attribuer la victoire. Car ſi le prince de Condé abandonna le 12 Novembre St. Denis & les poſtes voiſins, ce qui ramena pour quelque tems l'abondance dans Paris, ce ne fut que pour envoyer d'Andelot, avec un gros détachement en Lorraine, aller au devant

d'une armée Allemande de 6500 reithres & de 1567.
4000 lanſquenets, que le prince Palatin, Jean Caſimir amenait aux proteſtans; qui reſtés maîtres comme auparavant, des principales places de la France, continuerent à donner la loi dans la plûpart des provinces de ce royaume.

Quant au connétable, couvert de bleſſures dès le commencement de la bataille, il fut pris par les proteſtans, & délivré au bout d'une heure par un de ſes fils; il mourut deux jours après à Paris, âgé de 80 ans, généralement regretté des catholiques & ſurtout des Suiſſes, qui l'appelaient communément leur pere; le titre le plus flatteur qu'un général puiſſe recevoir de la part de ſes ſoldats. Il eſt vrai que ce ſeigneur avait depuis 46 ans, preſque toujours combattu à la tête des troupes de notre nation, en qualité de leur capitaine, ou colonel général, juſqu'à ce qu'il fût revêtu de la dignité de connétable. Auſſi lorſque cette charge reçut en 1571, une forme ſtable de Charles IX, & fut conférée à Charles de Montmorency Méru, troiſieme fils du connétable, le roi rappela dans les lettres de création, les ſervices du pere avec les plus grands éloges, ſachant combien ſa mémoire était précieuſe aux militaires Suiſſes.

Introduction.

1567. Le régiment de Pfyffer conduit par ſon brave chef, que l'on peut à juſte titre placer parmi les grands hommes, que la Suiſſe produiſit dans ce ſiecle, malgré les démarches irrégulieres que ſon zèle inconſidéré pour la ligue, lui fit commettre les dernieres années de ſa vie, combattit à la bataille de St. Denis, avec ſa valeur ordinaire; attaqué à trois repriſes par le prince de Condé, à la tête de l'élite de la cavalerie proteſtante, il reſta inébranlable & repouſſa conſtamment les attaques ennemies, qui lui coûterent à la vérité bien du monde. L'on trouvera dans le quatrieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le baron de Zurlauben, page 373 & 374, une lettre de Charles IX, datée de Paris du 10 Décembre 1567, au colonel Ludovic Pfyffer, dans laquelle ce prince le comble d'éloges, ſur ſa valeur & ſur ſa ſagacité, & lui recommande d'aſſiſter le duc d'Anjou de ſes conſeils, en lui ordonnant de ſervir ſous lui avec ſon régiment, le reſte de cette année & la ſuivante.

Le duc d'Anjou s'était déja mis en campagne, dès le 24 Novembre, avec l'armée royale; mais comme les détails de ces deux campagnes rendraient cet ouvrage trop volumineux, nous nous contenterons de remarquer; que le régiment de

Section XI. Charles IX.

Pfyffer fut augmenté le 28 Décembre de la même année, par treize nouvelles compagnies, faisant chacune 300 hommes, qui joignirent ce corps à Frênecourt, & partagerent ses succès pendant les campagnes de 1568 & 1569. Ce régiment fut licencié le 13 Avril 1570, extrêmement affaibli des diverses expéditions de ces trois campagnes, & surtout par les batailles de Jarnac & de Moncontour, où ayant beaucoup contribué à la victoire remportée, dans ces deux journées, par l'armée royale, paya cette gloire du sang de beaucoup d'officiers & de soldats.

En 1569, les cantons catholiques accorderent au roi, la levée d'un nouveau regiment de 13 enseignes, chacune de 300 hommes, ayant pour colonel Pétermann Cléry, chevalier, & de Fribourg. Ce corps fut conduit le 2 Juin à l'armée royale, par le duc d'Aumâle, fit des merveilles à la bataille de Montcontour le 3 Octobre de cette année, & y perdit son colonel, mort le 19 Octobre de ses blessures. Ce régiment commandé par Béat de Zurlauben, de Zug, servit encore très-bien au siége de St. Jean d'Angéli; fort affaibli par ces deux expéditions, il fut licencié avec le régiment de Pfyffer, & retourna avec lui en Suisse.

Introduction.

Pompone de Belliévre ayant demandé, quelques jours après le retour de ces troupes en Suisse, une nouvelle levée aux cantons catholiques, pour le service du roi, ces républiques lui accorderent deux régimens, chacun de 3900 hommes, & divisé en 13 compagnies, de 300 hommes. Jean de Lanthen, dit Heit, avoyer de Fribourg, fut colonel de l'un de ces régimens, & Christophle Schorno, landammann de Schweiz, fut colonel de l'autre. Ces deux régimens arriverent le 15 Mai, au camp du roi, furent employés avec succès dans diverses expéditions, & après la troisieme paix de religion, conclue le 8 Août à St. Germain, ces troupes furent licenciées, & arriverent en Suisse, au milieu de Septembre 1570.

Charles IX créa le 17 Juin 1571, la charge de colonel général des Suisses, & en fit une dignité permanente, en faveur de Charles de Montmorency Méru, troisieme fils du connétable Anne de Montmorency. (Voyez le chapitre II de ce volume, section I.)

L'année 1572 fut une époque bien odieuse pour la France, lorsque le 24 Août, la moitié de Paris égorgea l'autre, par ordre du roi, au sein de la paix, & contre la foi des traités les plus sacrés. L'on comprend que nous voulons parler

du maſſacre de la St. Barthelémi, dont le ſouvenir ſera toujours en exécration à tous les gens de bien. L'amiral de Coligni, ſon gendre, grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes proteſtans, & plus de 60000 Français attachés à cette religion, aſſaſſinés dans cette nuit déplorable, par leurs concitoyens, même quelques-uns par leurs propres parens catholiques, au milieu de Paris & des principales villes du royaume, ne purent abattre, ni exterminer le parti proteſtant en France, comme Catherine de Médicis & Charles IX s'en étaient flattés. Deux millions de proteſtans échappés au maſſacre, reprirent les armes de tous côtés, pour venger cette trahiſon abominable, & replongerent la France dans toutes les horreurs d'une guerre de religion. La Rochelle, Niſmes, Sancerre & Montauban ſe diſtinguerent, en oppoſant la défenſe la mieux ſoutenue, aux troupes catholiques, chargées de les aſſiéger.

Ce fut en vain, que le parlement de Paris ſe déshonora, en voulant revêtir des formalités de la juſtice, un attentat auſſi exécrable; que ce tribunal fit le procès à la mémoire de Coligny aſſaſſiné, & qu'il condamna juridiquement Briquemant & Cavagnac, gentilshommes proteſtans

Introduction.

Quant aux cantons catholiques animés par le comte d'Anguifola, ambaffadeur de Philippe II, roi d'Efpagne, en Suiffe, & par le nonce du pape Grégoire XIII, contre les proteftans, & excités par ces deux miniftres, à cet efprit d'intolérance & de perfécution, que le roi d'Efpagne & le fouverain pontife faifaient prêcher alors dans toute l'Europe catholique, contre les adhérans de la religion évangelique réformée; ces républiques guidées par ces principes, fe rendirent aifément aux raifons alléguées par Pomponne de Belliévre, en faveur de la St. Barthelémi, & accorderent au roi une levée de 12000 hommes, qui fut partagée en deux régimens de 6000 hommes, dont chacun était divifé en vingt enfeignes, de 300 hommes; Jean de Lanthen, dit Heit, avoyer de Fribourg, fut colonel du premier de ces régimens, & le fecond eut Tamman de Lucerne pour colonel.

Ces 12000 Suiffes s'affemblerent le 11 Avril, à St. Jean de Laune, prirent le 15 de ce mois la route d'Orléans, où ils arriverent le 30. Le roi envoya le 4 Mai, un des gentilshommes de fa chambre, aux deux colonels Suiffes, pour leur demander deux compagnies, afin de fervir de garde à fa cour, pour lors à Fontainebleau. Ces

Section XI. Charles IX.

deux chefs détacherent les capitaines Tugginer & Kallenberg avec leurs compagnies, qui ſe rendirent le 9 Mai à Fontainebleau. Le reſte de ces deux régimens ſervit ſous le duc d'Anjou, au ſiége de la Rochelle, où le colonel Tamman mourut, & ſon régiment fut donné à Jean Kraſt, chancelier de Lucerne. Ces deux corps ayant encore ſervi à d'autres expéditions contre les proteſtans, furent licenciés à la fin de Novembre 1573, à la réſerve de quatre compagnies, qui ſous les ordres de Guillaume Tugginer de Soleure, furent deſtinées à garder la perſonne du roi, & en remplirent les fonctions ſous ce régne, de même que ſous celui d'Henri III, juſqu'en 1579.

Charles IX mourut à Vincennes, le 30 Mai 1574, à l'âge de 24 ans, à la ſuite d'une maladie affreuſe, où il perdit tout ſon ſang par les pores. Troublé par des remords continuels, du maſſacre de la St. Barthélemi & des autres barbaries, que les conſeils de Catherine de Médicis lui avaient fait exercer contre ſes ſujets proteſtans, ce jeune monarque parut très-décidé les derniers mois de ſa vie, à rejetter dorénavant des avis auſſi pernicieux, à régner par lui-même & dans des maximes de tolérance, & à rendre de cette façon la paix à ſon royaume. Quelques auteurs contem-

porains prétendent, que Catherine de Médicis fut si allarmée de ce changement du roi, qui l'avait menacée, selon le même rapport, de la renvoyer à Florence, qu'elle hâta par le poison les jours de son fils. Quoiqu'une pareille horreur paraisse incroyable, elle ne laissa pas de trouver créance dans ce siecle d'abominations, où Catherine de Médicis avait introduit les crimes les plus révoltans. Quoi qu'il en soit, ce jeune monarque fut extrêmement regretté dans les cantons catholiques; rempli de reconnaissance des services que leurs troupes lui avaient rendues, à la retraite de Meaux & à diverses autres expéditions, il avait toujours aimé ces républiques; & avait chargé sur son lit de mort, le colonel Tugginer, chef de sa garde Suisse, *de faire ses recommandations à Messieurs les cantons, ses bons comperes, & de les prier de garder toujours cette bonne amitié, fidélité à son successeur, que de si longtems ils avaient portés à la France.* Voyez Brantôme, hommes illustres de France, tome IV, page 19, édition de Leyde 8°. 1666.



SECTION

SECTION XII.

HENRI III.

JAMAIS la France ne s'était trouvée dans une confusion si déplorable, & si proche de sa ruine, qu'à la mort de Charles IX; son successeur, Henri, duc d'Anjou, qui, l'année précédente, avait été élu roi de Pologne, se trouvait absent. Henri, roi de Navarre, était traîné comme prisonnier à la suite de la cour, depuis la funeste journée de la St. Barthelémi. Le duc d'Alençon, frere cadet du roi défunt, était aussi gardé à vue par Catherine de Médicis. Le prince de Condé, échappé, l'année précédente, de sa prison, s'était rendu, le 21 Septembre 1573, à Berne, accompagné de Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré; & n'ayant pu obtenir des cantons protestans les secours qu'il demandait, il retourna à la cour Palatine où il s'était réfugié, travaillant à inonder la France de troupes allemandes. Les protestans du royaume, conduits par les deux fils de l'amiral de Coligny & par le comte de Laval son neveu, de même que par Lesdiguieres & Dupuy Montbrun, étaient en armes dans toutes les provinces, & employaient

tous les moyens pour s'emparer des principales forteresses. Les finances étaient épuisées ; le peuple, accablé d'impôts, était encore ruiné par les pillages continuels de la noblesse & des soldats des deux partis, qui, pauvres & mal payés, n'avaient que cette ressource pour subsister.

Dans ces tristes conjonctures, Catherine de Médicis se fit déclarer régente du royaume, en attendant le retour d'Henri, roi de Pologne. Il faut rendre, dans cette occasion, justice à cette princesse ; elle montra autant de fermeté que de sagacité dans une place si difficile. Cherchant à faire face de tous côtés, elle dépêcha Gaspard, comte de Schomberg, en Suisse, pour demander aux cantons catholiques une levée de 6000 hommes. La régente fit lever, en même temps, quelques cornettes de cavalerie Allemande, nommée alors *reithres*, & fit augmenter les deux corps d'armée que le duc de Montpensier & le dauphin son fils commandaient contre les protestans. Le comte de Schomberg s'étant rendu à Soleure, n'eut pas de peine à obtenir des cantons catholiques ce nouveau secours, qui fut partagé en deux régimens, chacun de dix compagnies de 300 hommes, dont le commandement fut confié à Diéterich In-der-Halden, ancien landammann

de Schweiz, le même que l'on a cité avec éloge ſous le regne d'Henri II. Le colonel du ſecond régiment était Urs Zurmatten de Soleure, fort illuſtré par ſes ſervices dans le régiment de Pfyffer, où il avait levé une compagnie en 1567, à la tête de laquelle il s'était ſinguliérement diſtingué à la retraite de Meaux, de même qu'aux batailles de St. Dénis, de Jarnaç & de Montcontour. Charles IX avait cru devoir récompenſer la valeur de Zurmatten, par des lettres de nobleſſe, datées d'Angers, en Février 1570, dans leſquelles ce prince fait une récapitulation des ſervices de Zurmatten, très-honorable pour lui.

Ces deux régimens s'aſſemblerent, en Juillet 1574, à Châlons ſur Saone, où la reine régente ſe rendit le 19 Août, & après les avoir paſſé en revue dans cette ville, elle conduiſit ces troupes à Lyon, & y attendit l'arrivée du roi. Catherine de Médicis était d'autant plus impatiente du retour d'Henri III, que le roi de Navarre & le duc d'Alençon venaient de s'évader, & que le premier retourna à la religion proteſtante, en ſe faiſant chef de ce parti. Dès que le roi de Pologne eût appris la mort de Charles IX, il quitta furtivement ce royaume, & traverſant l'Autriche, les états de Veniſe & de Florence, le Piémont

Introduction.

1575. leur bravoure ordinaire; mais, ayant perdu le colonel Tanner, plusieurs capitaines & plus de 1000 hommes, le colonel Zurmatten se battit en retraite, après avoir soutenu les attaques de Montbrun pendant plusieurs heures, & conduisit les débris de ce corps à Die.

Ce récit succint de ces deux combats, (appuyé du témoignage d'Antoine Hafner, officier dans le régiment de Zurmatten, qui a laissé des mémoires très-intéressans sur les guerres civiles de France) d'accord avec le célebre & véridique de Thou, détruit absolument une anecdote aussi hazardée que destituée de toute vérité, que Mr. de Sacy a osé publier dans un ouvrage intitulé, *l'Honneur du nom Français.* L'on devait imaginer naturellement que celui de la nation Suisse, si intimément lié avec les exploits les plus glorieux des monarques Français,du moins depuis l'époque de la paix perpétuelle, serait cité avec éloges dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Point du tout, Mr. de Sacy ne dit pas un mot de la fameuse retraite de Meaux, garde le même silence sur les services distingués des colonels Gallati & d'Aregger aux batailles d'Arques & d'Yvry, & sur beaucoup d'autres traits de bravoure des Suisses au service de France. Non content d'une

près de Die, de front, par Lesdiguieres à la tête 1575.
de 4000 protestans, & pris en flanc par Montbrun, qui en avait 3000 sous ses ordres. Les Suisses repousserent, ce jour, leurs ennemis avec beaucoup de valeur, malgré la supériorité de leurs forces. Le 13, les deux régimens Suisses furent attaqués derechef par Montbrun, qui avait reçu de nouveaux renforts; Lesdiguieres, lui ayant laissé 1500 hommes, avait tourné avec le reste de sa troupe ses armes d'un autre côté. Montbrun se trouvant ainsi à la tête de plus de 6000 hommes, dont les deux tiers consistaient en cavalerie, il partagea ses troupes en trois corps. Il en confia un à Abel Bérenger de Morges, un autre à de Champoleon, & se mit lui-même à la tête de l'arriere-garde, qui ne consistait qu'en un gros escadron de gentilshommes protestans, après avoir détaché quelques compagnies d'arquebusiers, afin de retarder les Suisses dans leur marche. Ces dispositions faites, Montbrun chargea Simianes & les Suisses de trois côtés différens, les obligeant de combattre dans un terrain fort désavantageux, le long de la riviere de la Dromme. Simianes fut culbuté & mis en fuite dès le premier choc avec ses arquebusiers à cheval; & les Suisses, ainsi abandonnés, résisterent avec

Introduction.

1575. liques. Il eſt tout auſſi faux que Montbrun ait pris un colonel Suiſſe ; car le colonel Tanner fut tué, & le colonel Zurmatten ramena le reſte des troupes Suiſſes à Die, le ſoir du 13, quelques jours après à Lyon, & de là dans leur patrie, où, ayant vêcu plus de vingt ans dans la plus haute conſidération, dont il n'aurait ſûrement pas joui, s'il avait commis une pareille lâcheté. Une autre preuve inconteſtable contre ce fait, tel que le raconte l'auteur Français, ſont des lettres de chevalier, accordées par Henri IV au colonel Zurmatten en 1596, qui font une récapitulation très-honorable des ſervices rendus par cet officier à la couronne de France. L'on peut voir ces lettres dans le ſixieme volume de l'Hiſtoire militaire des Suiſſes par Mr. le baron de Zurlauben, page 510—513. Par la même raiſon, l'abſurdité que Mr. de Sacy met dans la bouche de ſon colonel Suiſſe tombe d'elle-même, & ne mérite pas ſeulement d'être réfutée ; car tous les auteurs qui ont décrit la bataille de Marignan, s'accordent à dire, que l'armée de François I ſe trouvait le premier jour de cette bataille du double plus forte que celle des Suiſſes, & protégée par le feu d'une artillerie nombreuſe, dont les confédérés étaient dépourvus, qui, malgré ces

désavantages, avaient la victoire presque en main; 1575.
que le second jour, ce monarque ayant été renforcé par l'armée Vénitienne, sous les ordres de Barthelémi l'Alviane, les Suisses se battirent en retraite avec tant d'ordre & d'intrépidité, que cette manœuvre leur fit autant d'honneur que leurs victoires précédentes.

Il en est de même de plusieurs bévues impardonnables, au sujet de notre nation, dont cet ouvrage est rempli, qui ne peuvent qu'ôter toute créance à son auteur. Si, au lieu de prendre ce ton déclamateur, Mr. de Sacy avait pris la peine de s'instruire à fond de l'histoire, dont il nous a donné des extraits, il aurait appris que l'on ne pénétrait pas si aisément dans les rangs Suisses, & que l'on n'enlevait pas avec autant de facilité leur colonel au milieu de ses troupes; que si un chef de corps, ou un autre officier se fut laissé prendre de cette maniere, les cantons auraient puni cette lâcheté, de même que celle de ses soldats, par les châtimens les plus rigoureux. Les divers exemples, cités à ce sujet dans les quatre volumes de l'histoire militaire de la Suisse, de même que la conduite des cantons à l'égard de leurs troupes, qui, après la déroute de Pavie, se rendirent prisonniers aux

1575. généraux Impériaux, font des preuves évidentes de ce que nous venons d'avancer.

Revenons à ces deux régimens Suiffes, lefquels ayant été fondus & réunis en un feul corps, après les deux combats de Die, & mis fous les ordres du colonel Zurmatten, furent conduit par ce chef à Lyon ; & après avoir fervi dans d'autres expéditions, ils furent licenciés en Octobre.

Tout le corps Helvétique avait envoyé, au milieu d'Avril, une ambaffade au nouveau roi, pour le féliciter fur fon avénement à la couronne de France, & fur fon mariage avec Louife de Vaudemont, qui s'était célébré, le 15 Février, à Reims, la veille de fon facre. Henri III reçut à Paris ces ambaffadeurs, qui avaient à leur tête Jean Kambli, bourguemaître de Zurich, & Beat Louis de Mullinen, avoyer de Berne, auxquels l'on rendit, par ordre de Sa Majefté, tous les honneurs qui pour lors étaient en ufage à l'égard de ceux des têtes couronnées. Cette ambaffade revint en Suiffe au mois de Juillet, & fut précédée d'une lettre du roi aux cantons, remplie d'expreffions flatteufes pour ces républiques; préfentée, le 13 Juin, à la diéte de Baden par Jean de Bellievre, fieur de Hautefort, frere ainé de Pomponne de Bellievre, & qui lui avait

Section XII. Henri III.

succédé, depuis 1573, dans les fonctions d'ambassadeur ordinaire de France en Suisse. 1575.

Les premiers jours d'Août, le duc Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin, & Louis, prince de Condé, envoyerent secrettement le docteur Butterich & la Graffiniere dans les cantons de Zurich & de Berne, afin de faire sous main une levée de troupes en faveur des protestans Français. Ces agens s'intriguerent si bien dans les terres de ces deux républiques, pendant le courant d'Octobre & de Novembre, qu'ils parvinrint, malgré les défenses du souverain, à capituler, sous main, avec Albert de Mullinen, Louis & Pétermann d'Erlach, Béat Jaques de Bonstetten, Bénoit Nägeli, Walther de Diesbach, Antoine May, Bernard Tillmann, Jean Rodolphe de Graffenried & Ulrich Koch, qui tous avaient servi, avec distinction, en Hongrie contre les Turcs, dans les armées de l'empereur Maximilien II, & qui leverent chacun une compagnie de 350 hommes, la plupart à leurs propres dépens; soit qu'ils fussent entraînés par un faux zele de religion, ou séduits par les instances les plus flatteuses du duc Jean Casimir & du prince de Condé. La Graffiniere passa de là à Neuchâtel, où il engagea les capitaines Aimard Guy, Blaise

1575. Horry, Claude Lardic, Guillaume Tub, Louis des Coftes & Jéremie Guiennet, de lever chacun une enfeigne de même force que les précédentes. Toute cette levée, compofée de dix-huit compagnies, en y comprenant celles des deux colonels, faifant 6300 hommes, fut diftribuée en deux régimens, dont le commandement fut confié à Louis & à Gabriel de Diesbach, qui tous les deux avaient fervi avec beaucoup de réputation dans l'armée du maréchal de Briffac en Piémont, fous le regne d'Henri II.

Dès que Mr. de Bellievre eût appris cette levée, il fe rendit, le 22 Novembre à Berne, & fe plaignit hautement au fénat de ce canton, de cette infraction à la paix perpétuelle. Comme cette république avait condamné cette levée, elle promit à l'ambaffadeur de publier les défenfes les plus féveres à cet égard, & de faire garder les paffages de fes états avec le plus grand foin, pour empêcher fes fujets de s'évader. Malgré toutes ces précautions & les châtimens infligés à plufieurs officiers & foldats, pris en voulant joindre leurs enfeignes, l'on ne put empêcher ces deux régimens de fe former, & de fe raffembler aux environs de la Bonneville ou de Neuenftatt. L'enthoufiafme engagea plufieurs de ces volon-

taires à passer, malgré les rigueurs de l'arriere- 1575.
saison, l'Aar & d'autres rivieres à la nage; d'autres franchirent les frontieres Bernoises à travers des précipices affreux & couverts de neiges. Bellievre se transporta de nouveau à Berne, & demanda au sénat d'envoyer des députés à ces troupes, pour les sommer de revenir; ce qui lui fut accordé. Les trois députés Bernois trouverent la plupart de ces compagnies à Neuenstatt, & ayant exposé leur commission aux colonels & aux capitaines, ceux-ci leur remirent une lettre pour le sénat de Berne, dans laquelle ils le suppliaient d'excuser la nécessité où ils se trouvaient de ne pouvoir obéir, leurs engagemens avec le comte Palatin & le prince de Condé étant de nature à ne pouvoir les rompre sans se couvrir d'infamie, mais qu'ils serviraient le temps de leur capitulation d'une maniere irréprochable.

Une seconde députation que Berne envoya à cette levée, à la réquisition des cantons catholiques, l'ayant rencontrée, les premiers jours de Décembre, sur les frontieres de l'évêché de Bâle, ne produisit aucun effet, & ne put les empêcher de joindre l'armée du comte Palatin & du prince de Condé à Charmes en Lorraine, avec lesquels se trouvaient pour lors deux fils du connétable

Introduction.

1575. de Montmorency. Ces princes entrerent le 11 Janvier en France, à la tête d'une armée très-considérable, & s'emparerent, jusqu'au commencement d'Avril, de plusieurs places en Champagne, en Bourgogne & le long de la Loire, ayant été joints par le duc d'Alençon à la tête de quelques mille hommes. Le duc de Mayenne, (envoyé par Henri III avec un corps d'armée, pour s'opposer aux princes ligués, ne se trouvant pas assez fort pour les combattre, quoiqu'il eût été renforcé par le régiment de Pfyffer,) se contenta de les cottoyer & de leur couper, autant qu'il était possible, les vivres.

Les cantons catholiques avaient accordé, en Février, à Mr. Bellievre, la levée d'un régiment de 6000 hommes pour le service du roi, qui fut divisé en vingt enseignes de 300 hommes chacune. Louis Pfyffer, pour lors avoyer de Lucerne, fut encore le chef de ce régiment, avec lequel il joignit le duc de Mayenne au commencement de Mars, dans les environs de Moulins. Catherine de Médicis se rendit, le 27 Avril, au quartier du duc d'Alençon, frere cadet d'Henri III, négocia si bien, & lui promit tant d'avantages, qu'elle parvint à le détacher du parti des princes; ce qui accéléra le cinquieme traité

de pacification, qui fut ſigné le 6 Mai près de Sens; à la ſuite duquel le régiment de Pfyffer fut licencié, & fut réconduit, les premiers jours de Juin, par ſon illuſtre chef en Suiſſe. 1575.

Par ce traité, Henri III s'engageait à payer & à renvoyer les troupes Suiſſes & Allemandes de l'armée des princes, d'augmenter conſidérablement l'appanage du duc d'Alençon, de réhabiliter la mémoire de l'amiral de Coligny, de rétablir les freres de Montmorency dans tous leurs biens & dignités, & enfin d'inſtituer, pour la premiere fois, des chambres mi-parti des deux religions. Les deux régimens de Diesbach reſterent encore trois mois après cette pacification en Champagne, ſoit pour attendre les effets de l'interceſſion du duc d'Alençon & du comte Palatin, auprès du ſénat de Berne, en leur faveur; ſoit auſſi pour attendre le payement des arrérages qui leur étaient dûs. Le canton de Berne punit la plus grande partie des officiers de cette levée par quelques mois de priſon, & bannit la Graffiniere à perpétuité de ſes états.

En 1579, les cantons de Berne & de Soleure conclurent & ſignerent, le 8 Mai, avec Nicolas de Harlay-Sancy, ambaſſadeur extraordinaire de France en Suiſſe, un traité d'union, pour la

Introduction.

1576. ſûreté & la défenſe de Geneve, ratifié le 29 Août par Henri III, qui regardant Geneve comme un des boulevards de la Suiſſe, & voulant mettre des obſtacles inſurmontables aux prétentions du duc de Savoye ſur cette place, avait ordonné, dès l'année précédente, à Bellievre, de travailler à arranger ce traité entre la France & ces deux cantons.

En 1580, la guerre de religion ayant recommencé, Gaſpard Gallaty du canton de Glarus catholique, leva, avec l'agrément de ſon canton, de même qu'avec celui des républiques de Fribourg & de Soleure, un régiment de 2000 hommes, diviſé en cinq compagnies, chacune de 400 hommes. Ce corps ſervit en Dauphiné ſous le duc de Mayenne; & la pacification de Nérac, conclue le 28 Février 1579, ayant été confirmée en Décembre de cette année, l'on déſarma de toutes parts; le régiment de Gallaty fut licencié, & reconduit par ſon colonel en Suiſſe, les premiers jours de 1581.

Le duc d'Alençon prit, en 1581, la réſolution d'aller au ſecours des Flamands, & ayant fait lever, le 18 Août, le blocus de Cambrai, au duc Alexandre Farnéſe, il fut déclaré, le 19 Février 1582 à Anvers, duc de Brabant, par le prince

Section XII. Henri III.

prince d'Orange & les états de Flandre. Mais la conduite imprudente du nouveau duc de Brabant, & sur-tout sa tentative faite le 17 Juin 1783, pour s'emparer d'Anvers, lui ayant fait perdre la confiance des Flamans, & tous les avantages qu'il avait obtenu sur les Espagnols, il en mourut de chagrin, le 10 Juin 1584. Quoique Henri III eût été obligé de désavouer, auprès de Philippe II, cette entreprise de son frere, il ne laissa pas de demander aux cantons catholiques, la levée d'un régiment Suisse, afin d'aider le duc d'Alençon dans cette expédition. Ces républiques l'accorderent en Février 1582 : ce corps fut composé d'onze compagnies chacune de 300 hommes, commandé par Jean de Lauthen, dit Heidt, avoyer de Fribourg. Ce régiment fut licencié en 1584, & reconduit par son colonel en Suisse, extrêmement diminué par cette malheureuse expédition.

Henri III crut ne pouvoir mieux soutenir 1582.
son autorité dans ces tems de troubles, que le parti de la ligue & celui des protestans étaient sur le point de faire renaître, qu'en renouvellant l'alliance de ses prédécesseurs, avec le corps Helvétique. Pour cet effet, le roi envoya en Avril, une ambassade extraordinaire en Suisse, composée de François de Mandelot, vicomte de Châlons,

Introduction.

1582. cérémonie fut accompagnée de toute la pompe, qui pouvait lui donner un certain relief. Les princes & ſeigneurs de la cour, imitant leur maître, de même que les principaux habitans de Paris, donnerent à cette députation, les marques les plus éclatantes de leur conſidération. Ces ambaſſadeurs revinrent en Suiſſe, quelques jours avant la Noël, après avoir reçu chacun dans leur audience de congé du roi, une chaîne d'or, avec une médaille du même métal, ſur laquelle ſe trouvait le buſte de ce monarque.

Quelque éloignement que le canton de Berne eût témoigné ſous les deux régnes précédens, pour renouveller l'alliance de 1521 avec la France, à cauſe des perſécutions barbares que Henri II & Charles IX avaient exercé contre leurs ſujets proteſtans, il ſe laiſſa cependant engager par des conſidérations d'état très-importantes, d'accéder au dernier traité d'union; quoique les raiſons, citées comme la cauſe de cette aliénation des eſprits Bernois, ſubſiſtaſſent encore. Le traité conclu avec Sa Majeſté, en 1579, au ſujet de Geneve, avait occaſionné des démêlés très-vifs entre ce canton & Charles Emanuel, duc de Savoye, qui ſans les bons offices d'Henri de Clauſſe, ambaſſadeur d'Henri III en Suiſſe, auraient fait naître

Section XII. Henri III.

une rupture entre Berne d'un côté, & Lucerne, 1582.
Ury, Schweiz, Underwalden & Zug de l'autre. Ces cinq derniers cantons s'étant déclarés contre celui de Berne, en faveur du duc de Savoye, conduite inouie en Suisse, de la part de ces cinq républiques, détruisant tous les pactes de la confédération Helvétique, aussi bien que ce sistème d'union, auquel notre patrie doit, en grande partie, l'heureuse situation dont elle jouit. D'ailleurs, l'on savait à Berne Henri III d'un tempérament faible, avec peu d'espoir d'avoir des enfans, &, qu'après son décès, la couronne de France devait retomber sur la tête d'Henri, roi de Navarre. Toutes ces raisons ayant décidé Berne à accéder à cette alliance, Henri de Clausse se rendit, le 10 Novembre, dans cette ville, & n'eut pas de peine à confirmer le sénat de ce canton, par une longue harangue, dans cette résolution. Cependant, comme les deux puissances contractantes ajouterent à ce traité quelques articles au sujet du Pays-de-Vaud, il ne fut signé & juré, devant le sénat souverain de Berne, que le 10 Juillet 1583, par Henri de Clausse, ambassadeur de France en Suisse, au nom de son maître, & par cette assemblée. L'on donna à cette cérémonie toute la pompe & les formalités qui

Introduction.

1584. pouvaient rendre l'obſervation de ce traité d'autant plus ſacrée.

L'envie & la jalouſie des Guiſes & des princes appanagés de la maiſon de Lorraine contre Henri, roi de Navarre, chef du parti proteſtant, & héritier préſomptif de la couronne de France, depuis la mort du duc d'Anjou, enfanta cette fameuſe Ligue, qui replongea la France dans dix années de guerres & de dévaſtations, d'autant plus cruelles que la religion leur ſervit de prétexte. Cette Ligue, ainſi formée par Henri, duc de Guiſe, par ſes deux freres, par le duc de Mercœur, par le duc & le chevalier d'Aumale, par Henri de Savoye, duc de Nemours, & ſon frere Charles, marquis de St. Sorlin, y attira, en peu de temps, les ſeigneurs catholiques les plus puiſſans du royaume. Le duc & le cardinal de Guiſe dirigeaient abſolument cette Ligue, & avaient toute la confiance de Philippe II, roi d'Eſpagne, qui la ſoutenait par des ſubſides immenſes. Ces deux freres firent ſentir aux autres membres de cette aſſociation, que, pour y faire entrer les magiſtrats & le tiers-état, il fallait mettre un prince du ſang à ſa tête. Ils jetterent, pour cet effet, les yeux ſur Charles, cardinal de Bourbon, & oncle du roi de Navarre; ce prélat,

presque imbécile, & qui ne savait qu'être jaloux 1584.
de son neveu, se prêta aisément aux vues des Guises, & se déclara chef de la Ligue. C'était un fantôme, qu'il fallait montrer au peuple, faisant aveuglément les volontés du duc & du cardinal de Guise. Dès lors Paris, Lyon & les principales villes du royaume entrerent dans la Ligue, entiérement dévouées aux princes Lorrains; elles n'étaient soumises au roi qu'en apparence.

Henri, duc de Guise, devenu ainsi maître du parti catholique, ayant déja des troupes prêtes & l'argent nécessaire pour les soudoyer, commença, dès la chandeleur, à attaquer les amis du roi de Navarre, à la tête desquels l'on voyait, depuis le massacre de la St. Barthelémi, les fils du connétable Anne de Montmorency, qui avaient constamment refusé de signer & d'accéder à la Ligue. Non content de ces actes d'hostilités secrettes, les Guises recommencent la guerre, & s'emparent de plusieurs villes en France, entr'autres de Toul & de Verdun, après avoir fait publier, au nom du cardinal de Bourbon, les premiers jours de Mars, un manifeste, dans lequel ce vain fantôme se qualifiait, de premier prince du sang & de chef de la Ligue; recom-

Introduction.

1585. mandait aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique de la maison de Bourbon, & donnait aux ducs de Lorraine & de Guise le titre de lieutenans-généraux de la Ligue.

Le roi, toujours faible depuis son avénement à la couronne, & toujours guidé par Catherine de Médicis, qui, par une mauvaise politique, favorisait la maison de Lorraine contre le roi de Navarre, au lieu d'opposer la force à ce manifeste, & de se réunir à Henri son beaufrere, lorsque l'autorité royale se trouvait ainsi publiquement insultée, fit l'apologie du cardinal de Bourbon & des Guises. Cependant, réveillé de sa léthargie par les conseils du duc d'Épernon, le roi leva quelques troupes, & fit demander, par Henri de Clausse, son ambassadeur en Suisse, une levée de six mille hommes, qui fut accordée par toutes ces républiques, à la réserve de celles de Lucerne & d'Uri, & fut partagée en deux régimens, chacun de 3000 hommes, & composé de dix enseignes de 300 hommes. Jean de Lanthen, dit Heidt, avoyer de Fribourg, & que l'on a déja vu servir en France, avec distinction, à la tête de plusieurs corps, fut nommé colonel du premier de ces régimens, dans lequel le canton de

Berne fournit deux compagnies, commandées 1585.
par Béat Jaques de Bonſtetten & par Bénoît d'Erlach. Le ſecond de ces corps eut pour colonel, Rodolphe de Reding, landammann de Schweiz.

Ces deux régimens ſe mirent en marche les premiers jours de Mai : & comme le paſſage de la Bourgogne & de la Champagne leur était fermé par les troupes de la Ligue, elles prirent leur route par Geneve & le fort de l'Écluſe. Le ſecrétaire d'état, Villeroi, ayant négocié, ſur ces entrefaites, avec François de Mandelot, gouverneur de Lyon, & l'ayant engagé, de même que le duc de Nevers, à ſe détacher de la Ligue, Mandelot reçut les troupes Suiſſes à Lyon, & contint, par cette démarche, les provinces voiſines dans l'obéiſſance du roi. Si ce prince, toujours irréſolu, & toujours trahi par ſa mere, attachée aux Guiſes, avait ſu profiter de ces circonſtances favorables, & ſe fût réuni de bonne foi au roi de Navarre contre la Ligue, il eut alors aiſément diſſipé cette faction, devenue, peu de temps après, ſi puiſſante & ſi funeſte à ſon autorité : au lieu de cela, Henri III envoya Catherine de Médicis négocier avec le cardinal de Bourbon & les Guiſes, & fit publier à Ne-

1585. mours, le 7 Juillet, cette fameuse déclaration, par laquelle, se mettant lui-même à la tête de la Ligue, le roi dépouillait les protestans de tous les avantages qu'il leur avait accordé dans les trois pacifications précédentes, & défendit, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que celui de la catholique romaine.

Quoique tous ces détails appartiennent plutôt à l'histoire de France qu'à celle de cet ouvrage, nous avons cru devoir les placer ici, & nous continuerons d'en agir de même jusqu'à la paix de Vervins; afin de montrer à tout lecteur judicieux & impartial, le tableau véritable de la France dans ces temps de troubles & de barbaries; & sur-tout, afin de montrer, dans son vrai jour, la conduite des cantons protestans envers cette couronne, pendant une époque aussi critique pour eux, où ils ne pouvaient envisager ces oppresseurs & ces persécuteurs de la religion protestante, que comme leurs ennemis naturels.

Le canton de Berne, ayant appris que le roi de Navarre & les protestans Français allaient être attaqués par Henri III & la Ligue, à la suite de la déclaration de Nemours, ne voulut pas permettre que les deux compagnies Bernoises

ferviffent dans cette guerre. Cette république 1585.
écrivit, en conféquence de cette réfolution, le 26 Juillet, trois lettres; la premiere, au roi, pour juftifier fa conduite dans ces conjonctures; la feconde, aux colonels de Heidt & de Reding, pour demander le rappel de ces deux compagnies; & la troifieme, aux capitaines de Bonftetten & d'Erlach, avec ordre de ramener chacun fa troupe à Berne. Ces deux dernieres lettres ayant trouvé les deux régimens Suiffes encore à Lyon, les capitaines Bernois obéirent à cet ordre, & ramenerent, les premiers jours d'Avril, ces compagnies dans leur canton.

La démarche de cette république n'eft pas fi extraordinaire que la conduite des cantons de Lucerne & d'Uri, qui refuferent d'accorder cette levée de 6000 hommes; & l'ambaffadeur de France l'ayant obtenue, malgré leur oppofition, ils ne voulurent pas y fournir de leurs fujets. Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne, fi illuftre par fa belle retraite de Meaux & fes autres fervices glorieux, ternit les dernieres années de fa vie, en fe dévouant aveuglément aux intérêts des Guifes & de la Ligue. [illegible] crédit, fans bornes, que ce grand capitaine s'était acquis dans toute la Suiffe catholique, fut employé par lui, cette

Introduction.

1585. année & les ſuivantes, à détourner ces divers cantons de leur attachement pour la France, & à les faire entrer dans le parti des princes Lorrains.

Henri III s'étant ainſi réuni à la Ligue, de même qu'aux cours de Rome & de Madrid, pour écraſer le roi de Navarre & le parti proteſtant; ce prince, devenu depuis ſi cher à la France ſous le nom d'Henri IV, ne s'endormit pas dans un péril auſſi imminent. Il eſſaya d'abord d'éclairer le roi de France ſur ſes véritables intérêts, en lui faiſant comprendre, que la Ligue ne cherchait qu'à le détrôner, après avoir détruit les proteſtans. Traverſé, dans cette négociation, par les intrigues de Catherine de Médicis, le roi de Navarre appella auprès de ſa perſonne le prince de Condé, Henri de Montmorency, duc de Damville, maréchal, & depuis connétable de France, auſſi bien que les principaux ſeigneurs de ſon parti, & publia un manifeſte, à Bergérac, qui dut le faire connaître à toute la France. Dévoilant les intrigues des Guiſes & des principaux Ligueurs, qui le traitaient d'hérétique & de perturbateur de l'état, afin de l'exclure, par ces calomnies, du trône de France; ce prince démontra clairement, par l'expoſé de toute ſa conduite, pour empêcher le

renouvellement de cette guerre civile; que c'était 1585.
les princes Lorrains qu'il fallait envisager comme des traîtres; eux, dont toutes les démarches tendaient à la subversion du royaume. Le roi de Navarre offrait, quant à la religion réformée qu'il professait, de se soumettre à la décision d'un concile général, indépendant de la cour de Rome, & légitimement convoqué; & ce prince, étant le plus généreux chevalier de son temps, offrit de vuider ce grand différend par un combat contre le duc de Guise, seul à seul, dix contre dix, ou à quel nombre qu'on voudrait.

Le roi de France ne jugea pas à propos de répliquer au manifeste de Bergérac, non plus que les princes Lorrains; le duc de Guise même refusa le défi du roi de Navarre, en déclarant, qu'il n'était point l'ennemi de ce prince, mais que tout ce qu'il en faisait, était pour le salut de la religion catholique & de sa conscience. Les Guises voulurent, sous cet extérieur de modération, porter un coup plus sensible au roi de Navarre, en engageant le pape Sixte-Quint à fulminer, le 9 Septembre, contre ce roi & les princes de Condé, de Conti & le comte de Soissons, cette fameuse bulle d'excommunication, dans laquelle ce pontife pousse l'insolence jusqu'à

Introduction.

1585. ofer les appeller génération bâtarde & déteftable de la maifon de Bourbon, en les déclarant déchus de tous droits & de toute fucceffion, tant à la couronne de France qu'aux états & domaines dont ils étaient actuellement en poffeffion. La Ligue fit valoir cette bulle odieufe, en forçant Henri III à la faire publier dans toutes les chaires de Paris & des principales villes du royaume. Le roi de Navarre montra dès-lors à Sixte-Quint quel ennemi il aurait en lui, en faifant afficher, un mois après, aux portes du Vatican & dans tous les carrefours de Rome, un appel de cette bulle à un concile général, dans lequel il difait, que Sixte-Quint, foi-difant pontife de Rome, avait menti.

Henri de Navarre, cherchant à fe fortifier par les fecours des cantons proteftans & des princes Allemands attachés à cette religion, envoya quelques feigneurs de fon parti auprès des uns & des autres, afin d'y négocier une levée de troupes. Claude Antoine de Vienne, feigneur de Clervant & baron de Coppet, fut dépêché par ce prince à Berne, & remit, le 16 Septembre, au confeil fouverain de cette république une lettre d'Henri, où il expofe toute fa conduite, & l'état de la France, de même que celui de la religion réfor-

mée dans ce royaume, depuis la mort du duc 1585. d'Alençon. Clervant ajouta, dans cette audience, que le roi de Navarre, allant faire les derniers efforts pour ſauver la religion proteſtante en France, il eſpérait que Berne & les autres cantons attachés à cette croyance, le ſoutiendraient contre leurs ennemis communs. Berne, ſans s'expliquer ſur les ſecours qu'il accorderait à ce prince, renvoya Clervant avec une réponſe aſſez ſatisfaiſante. Ce miniſtre ſe rendit de là à Zurich, à Bâle & à Schaffhauſen, où il n'eut pas de peine à inſpirer les mêmes ſentimens pour ſon maître.

Ces quatre cantons, s'étant abouchés à Arau ſur la fin d'Octobre, convinrent d'envoyer une députation dans les états catholiques de la Suiſſe, pour y détruire les inſinuations & les intrigues de l'avoyer Pfyffer de Lucerne, en faveur de la ligue ; ce magiſtrat, étant fortement appuyé par l'ambaſſadeur d'Eſpagne & le nonce du pape. Ces députés furent reçus, dans ces divers états, avec tous les honneurs dûs à leur caractere, & on leur répondit par-tout à peu près de la même façon ; c'eſt-à-dire, que le ſouverain n'accorderait aucune levée de troupes qu'à Henri III, mais qu'il laiſſerait à ce prince liberté entiere d'en diſpoſer, dans

1585. l'intérieur de son royaume, comme il le jugerait à propos, soit contre la ligue, soit contre les protestans. Quant aux cantons de Lucerne & d'Uri, absolument gagnés par l'avoyer Pfyffer & le nonce du pape, ils ne donnerent qu'une réponse très-vague, & ne voulurent s'ouvrir en aucune maniere sur leurs dispositions à l'égard de la France.

1586. Les régimens de Heidt & de Reding furent employés cette année, par Henri III, dans diverses expéditions contre les sujets protestans de son royaume. Le roi de Navarre, attaqué, depuis le mois d'Octobre de l'année précédente, par deux armées assez considérables, pourvut à la sûreté de toutes ses places & y fit régner l'abondance, ne tenant la campagne qu'avec un corps volant, de 2000 arquebusiers à cheval, 300 chevaux légers & de 150 gentilshommes. Comme ses opérations n'étaient retardées par aucun embarras d'artillerie ni d'équipages, ce prince se portait avec une promptitude incroyable au secours de ses places attaquées, tenant les troupes ennemies dans une allarme continuelle, leur coupant quelquefois les vivres, & tombant d'autres fois sur leurs traîneurs; il maltraitait très-souvent leur arriere-garde, sans pouvoir être entamé

tamé à son tour; de façon que le duc de Mayenne, à la tête de la premiere de ces armées royales, dans laquelle se trouvait le régiment Suisse de Heidt, ne put rien entreprendre pendant ces deux campagnes, au bout desquelles ses troupes se trouverent diminuées de plus de la moitié. Le maréchal de Matignon, commandant la seconde de ces armées, dont le régiment de Reding faisait partie, ne fut pas plus heureux que le duc de Mayenne, ayant essuyé les mêmes échecs & les mêmes pertes. Cette conduite du roi de Navarre lui valut les éloges des plus grands capitaines de ce siecle, quoique ses ennemis, qui furent obligés d'avouer que ce prince méritait d'être placé parmi eux. 1586.

Les cantons protestans convoquerent, en Février, entr'eux une diéte à Arau; Balthasar de Griffach, capitaine dans le régiment de Heidt, lieutenant des cent Suisses de la garde & secrétaire interprête du roi à Soleure, se transporta à cette assemblée au nom de Mr. de Fleuri, ambassadeur de France en Suisse; & ayant obtenu, le 7, une audience, il demanda aux députés de cette diéte, si leurs souverains étaient dans la résolution d'observer la paix perpétuelle, & le dernier traité d'alliance avec Sa Majesté

Introduction.

·86. très-chrétienne ; Griſſach reçut le lendemain une réponſe par écrit, auſſi poſitive que ſatisfaiſante ſur ſa demande. Cette diéte réſolut d'envoyer une ambaſſade à Henri III, chargée de témoigner à ce monarque le déplaiſir de ſes fideles alliés, ſur la guerre civile qui déchirait la France, & de lui offrir la médiation de leurs ſouverains, pour pacifier ce royaume, ſe chargeant de la faire agréer au roi de Navarre, de même qu'aux principaux chefs du parti proteſtant. Ces ambaſſadeurs, à la tête deſquels l'on voyait Béat Louis de Mullinen, avoyer de Berne, ſe mirent en route vers le milieu d'Avril, & arriverent à Paris le 2 Mai, où ils furent reçus, par ordre du roi, avec tous les honneurs dûs à leur caractere. Ayant eu leur premiere audience d'Henri III, le 6 Mai, ce prince, gouverné par Catherine de Médicis, & obligé de ménager les Guiſes, fit une réponſe très-vague aux offres de cette députation, qui ne voyant, pour le malheur de la France, aucun jour à réuſſir dans ſes vues de pacification, revint ſur la fin de Mai en Suiſſe.

Dans le même temps, le colonel Gaſpard Gallaty, du canton de Glarus catholique, leva, avec l'agrément de quelques cantons catholiques, un

régiment de 1600 hommes pour le ſervice de 1586.
Sa Majeſté, compoſé de quatre enſeignes ou compagnies, de 400 hommes chacune; qui ſe rendirent, au milieu d'Avril, à Lyon, par Yverdon, Geneve & le fort de l'Écluſe; de là, Gallaty conduiſit ce corps en Dauphiné, où il ſervit, de même qu'en Provence, ſous les ordres du duc d'Épernon, pendant cette campagne & les quatre premiers mois de la ſuivante; il fut licencié en Avril 1587.

Les premiers mois de cette année furent em- 1587.
ployés par Catherine de Médicis à négocier, ſans aucun ſuccès, avec le roi de Navarre, afin de l'engager à embraſſer la religion catholique & à ſe réunir, par ce moyen, à Henri III; tous les deux pouvant alors fort aiſément diſſiper la Ligue. La reine mere, inquiéte des ſecours qu'Éliſabeth, reine d'Angleterre, ſe préparait d'envoyer au roi de Navarre, & de l'armement formidable qui ſe faiſait, en ſa faveur, parmi les princes proteſtans d'Allemagne, voulut diſſiper cet orage, & empêcher que la France ne fût ravagée par toutes ces troupes étrangeres. Le roi de Navarre répondit conſtamment, qu'il s'en remettrait à la déciſion d'un concile général, & indépendant de la cour de Rome. Sur quoi, Henri III, dans la

Introduction.

1587. dépendance entiere des Guises & de la Ligue, essuya des reproches très-vifs de leur part, au sujet de ces tentatives de Catherine de Médicis, avec des menaces fort insolentes. Ce faible & indolent monarque prit le parti de dissimuler ces outrages, & de continuer la guerre contre son beaufrere & l'héritier présomptif de sa couronne qu'il aimait, pour rendre toute puissante une faction qu'il détestait, parce qu'il ne pouvait plus se faire illusion sur les vues ambitieuses des Guises.

Le régiment de Heidt, qui avait servi dans l'armée commandée par le duc de Mayenne, ayant beaucoup souffert de la disette pendant les deux dernieres campagnes, & de quelques maladies épidémiques, qui en furent la suite, fut licencié en Avril de cette année.

Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, qui avait relevé, à la Chandeleur, Henri de Clausse de Fleuri, dans les fonctions d'ambassadeur ordinaire de France en Suisse, chargea Balthazar de Griffach, d'obtenir des cantons catholiques la levée d'un régiment de 4000 hommes, destiné à servir de garde Suisse à Sa Majesté, sur le pied que le régiment de Pfyffer avait servi, en cette qualité, à Charles IX. Tous les cantons catho-

liques accorderent cette levée, sans héfiter, voyant 1587.
le roi réuni avec la Ligue, & chef de cette association. Le commandement de ce corps fut confié, par ces républiques, à Gaspard Gallaty, qui le conduisit en France, au milieu de Mai, composé de dix compagnies, chacune de 400 hommes.

Dans le même temps, François de Châtillon, marquis de Coligny, & fils de l'amiral de ce nom, s'intrigua si bien dans le Pays-de-Vaud, avec le secours de François de Lettes, baron d'Aubonne, qu'il engagea plusieurs gentilshommes de ce pays, à lever, sous main, des compagnies d'infanterie pour le service du roi de Navarre. Les principaux de ces capitaines étaient, Priam de Willermin, baron de Montrichier, & son frere, Guillaume de Willermin, seigneur de Monnaz, François de Martines, les sieurs de Cugi & de Virol, auxquels se joignit, Jean Simonnin, de Montbeillard. Cette levée de 4000 hommes, divisée en dix compagnies de 400 hommes, & commandée par le baron d'Aubonne, fut conduite, par son colonel, dans le Dauphiné, pour se joindre à Lesdiguieres, général des protestans dans ces contrées, qui remportait tous les jours de nouveaux avantages sur les catho-

Introduction.

1587. liques. Le baron d'Aubonne, ayant été joint par Guillaume Stuart de Vézins, à la tête de quelques cents chevaux légers; l'un & l'autre s'avancerent, avec ce corps, vers Montélimar, ſans aucune précaution, de maniere que la Valette, frere du duc d'Épernon, & Alphonſe d'Ornano, colonel des Corſes, les attaquerent, le 16 Août, à l'improviſte, près d'Huriage, ſur les rives du Drac & de l'Iſere. Et comme la plupart des officiers & des ſoldats étaient répandus, en déſordre, dans les villages voiſins, ne ſongeant qu'à ſe garantir de la chaleur exceſſive, ils furent ſi totalement défaits & taillés en pieces, qu'il en réchappa à peine cent hommes avec quelques capitaines, qui ſe joignirent au camp volant de Coligny. Telle fut l'iſſue funeſte de cette levée, qui ſe perdit par la molleſſe & l'indiſcipline.

Mr. de Sillery s'étant préſenté, en Septembre, à la diéte de Baden, demanda & obtint, des cantons catholiques, lá levée d'un régiment de 4000 hommes, diviſé en dix compagnies de 400 hommes, dont Krepſinger, de Lucerne, fut nommé colonel. Il conduiſit ce corps, en Octobre, auprès de Paris, à l'armée royale, dont Henri III s'était réſervé le commandement en chef, où il ſervit conjointement avec le régiment de Gallaty.

Section XII. Henri III.

Le colonel Guillaume Tuggener, de Soleure, avait levé, en Juillet, pour le ſervice du roi, avec l'agrément des cantons de Soleure & de Fribourg, ſur les terres de ces deux républiques, un régiment de 2100 hommes, composé de ſept enſeignes de 300 hommes; avec leſquelles Tuggener comptait ſe rendre, les premiers jours d'Août, à Lyon; mais, ayant été tenu, pendant quelques ſemaines, en échec, dans la Breſſe, par Leſdiguieres, il ne put gagner Lyon qu'à la fin de Septembre, d'où il ſe rendit, les premiers jours d'Octobre, à l'armée du duc de Guiſe. Les deux régimens de Reding & de Tuggener ſervirent, ſous ce prince, en Bourgogne & en Champagne, & ſe diſtinguerent à la défaite des lanſquenets, ayant le duc d'Aumale pour colonel général. 1587.

Claude Antoine de Vienne, baron de Clervant & de Coppet, que le roi de Navarre avait déja député, en 1585, aux cantons proteſtans, revint, en Juin, avec une nouvelle commiſſion, de la part de ce prince, auprès de ces républiques, chargé de faire tous ſes efforts pour en obtenir un ſecours de troupes. Clervant eut l'adreſſe de leur perſuader que Henri III, ſous main, d'accord avec le roi de Navarre, n'atten-

1587. dait que la réunion de l'armée de ce prince avec les troupes Allemandes, qui marchaient à ſon ſecours, pour ſe joindre à lui, & ſe déclarer ouvertement contre la Ligue. Il régnait alors une telle confuſion en France, que les véritables citoyens de ce royaume, auſſi éloignés du parti de la Ligue que de celui des proteſtans, en avaient formé un troiſieme, que l'on nommait celui des royaliſtes, à la tête duquel l'on voyait pluſieurs princes & grands ſeigneurs. Le roi de France était en effet indécis ſur le parti qu'il embraſſerait, ayant beaucoup plus d'éloignement pour la Ligue que pour le roi de Navarre, avec lequel il entretenait encore, ſelon d'Aubigné, des liaiſons ſecrettes. Et ce qui rendit cette aſſurance du baron de Coppet plus vraiſemblable, c'eſt que Mr. de Sillery, ambaſſadeur de France en Suiſſe, ne fit aucune démarche pour s'oppoſer à cette négociation, qui cependant ſe traitait ſans aucun myſtere; d'autant plus, que Mr. de Bellievre s'était conduit, en 1575, bien différemment en pareille occaſion.

Le miniſtre du roi de Navarre une fois parvenu à établir l'intelligence ſecrette de ſon maître avec Henri III, n'eut aucune peine à obtenir la levée de trois régimens Suiſſes, de la part des

cantons proteſtans. Celui de Zurich fournit le 1587.
premier de ces corps de 3600 hommes, diviſé en neuf compagnies, chacune de 400 hommes, & choiſit pour colonel Marc Gaſpard Krieg, de Belliken. Parmi les capitaines de ce corps, l'on diſtinguait Marc Eſcher, Melchior Schweizer, Félix Scheuchzer & Henri Aſper.

Le ſecond de ces régimens, levé dans le canton de Berne, était de 7500 hommes, & diviſé en vingt-une compagnies, dont vingt étaient chacune de 350 hommes, & la vingt-unieme formant une compagnie d'enfans perdus, était de 500 hommes. Berne confia le commandement de ce corps au colonel Bernard Tillmann, qui depuis l'expédition faite, en 1575, par le prince Palatin, Jean Caſimir, en France, s'était attaché à la perſonne de ce prince, dont il était devenu le capitaine des gardes. Ulrich de Bonſtetten fut mis, par le même canton, à la tête de la compagnie d'enfans perdus, avec la commiſſion de commander le régiment en l'abſence du colonel, & de lui ſuccéder dans cette charge en cas de mort. Gabriel, Sébaſtien & Jean Jaques de Diesbach, Rodolphe & Nicolas de Mullinen, Paul de Luternau, Petermann & Bénoît d'Erlach, Wolfgang & Barthelémi May, Jean Ro-

Introduction.

1587. dolphe Tillier, Jean Rodolphe Sturler, Jaques Nötinger & Conrad Rubeli, tous Bernois; Jonas Merweilleux & Louis Osterwald, de Neuchâtel; Jean Jaques Tub, de Morat, & Conrad Marti, d'Arberg, composaient le corps des capitaines du régiment de Tillmann.

Les cantons de Glarus réformé, de Bâle & de Schaffhausen fournirent le troisieme de ces régimens, de 2100 hommes, & divisé en sept compagnies, chacune de 300 hommes, qui eurent pour colonel Jean Frédéric Rihyner, de Bâle. Toutes ces troupes se mirent, les premiers jours de Juillet, en marche, au nombre de 13000 hommes, & arriverent, le 10 de ce mois, aux environs de Mullhausen, qui était leur rendez-vous général. Le baron de Clervant fit les fonctions de colonel-général de cette armée Suisse, en attendant sa jonction avec le roi de Navarre, où, disait-il, un prince du sang viendrait, par ordre d'Henri III, se mettre à leur tête.

Les colonels & les capitaines Suisses étaient si persuadés, qu'ils allaient agir pour les intérêts de Sa Majesté très-chrétienne, qu'ils lui adresserent une lettre de Mullhausen, du 14 Juillet, dans laquelle ils assuraient ce prince, que bien éloignés d'être entrés en France dans l'intention

de l'offenser, leur dessein était uniquement de 1587.
combattre les princes Lorrains & les Ligueurs, qui troublaient le repos de son royaume, & qu'il ne pouvait lui-même envisager que comme ses plus grands ennemis. Le roi ne jugea pas à propos de répondre à cette singuliere lettre, par plusieurs raisons, faciles à comprendre. Les chefs de l'armée Suisse, dans l'attente d'une réponse, qui n'arrivait point, & le prince Palatin, Jean Casimir, indécis sur le choix du général qu'il mettrait à la tête des troupes allemandes, rassemblées par ses ordres & réunies avec les Suisses, arrêterent cette armée environ six semaines en Alsace. Enfin, le prince Jean Casimir confia le commandement en chef de toutes ces troupes à Guillaume de la Mark, duc de Bouillon, qui venait de les renforcer avec 2000 lansquenets & 300 reithres, de même qu'à Fabien, comte de Dohna, illustré par diverses campagnes dans les guerres du Nord, où il s'était extrêmement distingué.

Cette armée quitta les environs de Strasbourg, le 25 Août, composée de 12000 reithres ou cavalerie Allemande, de 13000 Suisses, de 6000 lansquenets & d'autant d'infanterie Française, qui avait joint, par petits pelotons; & pénétrant

Introduction.

1587. dans la Lorraine par les défilés de Phalzbourg, ces troupes, au nombre de plus de 38000 hommes, marcherent dans l'ordre ſuivant: Robert, comte de la Mark & frere du duc de Bouillon, fut mis à la tête de l'avant-garde, formée par 8000 reithres & le corps des lanſquenets. Le colonel, Jean Buk, commandant des reithres, & vieux capitaine, rempli d'expérience, fut chargé de ſéconder le comte de la Mark, & de diriger l'ardeur de ce jeune ſeigneur. Le duc de Bouillon & le comte ou bourgrave de Dohna ſe réſerverent conjointement la conduite du corps de bataille, compoſé des Suiſſes & de 4000 reithres. Le baron de Clervant commandait ſous eux, & faiſait les fonctions de colonel général des Suiſſes. L'arriere-garde fut confiée aux ſoins d'Iſaac de Vaudray, ſeigneur de Mony, & l'on mit ſous ſes ordres l'infanterie Françaiſe, ſoutenue par 1200 arquebuſiers.

Ces chefs trouverent le plat pays de la Lorraine abſolument ſaccagé par ordre du duc, qui, ayant fait retirer les habitans dans les villes & ſur les montagnes, avait fait brûler les villages, abattre les fours, ruiner les moulins, combler les puits & les fontaines, & emporter les vivres dans les places fortes; de maniere que cette armée

ayant beaucoup à souffrir de la disette extrême 1587.
des vivres, le soldat, & même l'officier, furent obligés de recourir aux fruits à peine mûrs & à de mauvais légumes, au défaut du pain & d'autre nourriture solide, capables de les soutenir dans les fatigues de cette marche : ce qui occasionna, dès les premiers jours de Septembre, une dyssenterie épidémique parmi toutes ces troupes, qui, dans le courant de ce mois, fit des ravages affreux, & emporta plus de 4000 Suisses; les malades ne pouvant être ni soignés, ni logés à l'abri des pluies continuelles que l'on avait à essuyer outre ces inconvéniens, tous les bâtimens ayant été ou abattus ou détruits par le feu. Cette épidémie emporta, en peu de jours, le colonel Tillmann, les capitaines Rodolphe & Nicolas de Mullinen, Gabriel & Sébastien de Diesbach, Paul de Luternau, Jean Rodolphe Sturler & Jonas Merveilleux, tous officiers d'un mérite distingué, qui furent extrêmement regrettés dans leur patrie.

Cette disette & ces pertes dégoûterent tellement les Suisses de la Lorraine, que les colonels Krieg & Ryhiner, aussi bien que plusieurs capitaines, furent d'avis de rebrousser chemin & de reprendre celui de l'Alsace. Les instances de Clervant, sécondé par le colonel de Bonstetten,

Introduction.

1587. qui avait ſuccédé à Tillmann, détournerent les autres chefs de cette réſolution. Ils furent joints, quelques jours après, par François de Châtillon, marquis de Coligny, qui, à la tête de 200 gens-d'armes & de 800 arquebuſiers à cheval, avait traverſé le Dauphiné, le Pays-de-Vaud & Neuchâtel, l'évêché de Bâle & le comté de Bourgogne, afin de ſe réunir à cette armée combinée, & de la conduire vers les ſources de la Loire, où le roi de Navarre l'attendait à la tête de ſes troupes. Les Suiſſes, encouragés par les promeſſes magnifiques de Coligny & de Clervant, ſe laiſſerent conduire avec les Allemands, par la Champagne & la Bourgogne, vers l'abbaye de la Charité; mais leurs généraux déſunis, ne faiſant obſerver aucun ordre, aucune diſcipline dans cette route, les ſoldats commettaient par-tout les déſordres les plus affreux, s'écartaient de leurs rangs, dès qu'ils voyaient le moindre jour à exercer leurs pillages, & s'adonnaient à l'ivrognerie, ainſi qu'à tous les excès de la débauche.

Cette vie déſordonnée, jointe aux attaques continuelles du duc de Guiſe, qui, côtoyant l'armée Allemande à la tête de quelques mille lances & arquebuſiers à cheval, tombait à tout moment ſur les traîneurs & l'arriere-garde, lui

fit perdre beaucoup de monde, de même que 1587.
l'intempérie de la saison, devenue très-pluvieuse. Ces troupes étrangeres, ainsi diminuées de près de la moitié, arriverent, les premiers jours d'Octobre, sur les bords de la Seine, & passant cette riviere à Châtillon, ils tournerent à main droite vers la Charité, afin de passer le pont de la Loire. Mais l'armée royale, commandée par Henri III en personne, &, sous lui, par les ducs de Nevers & d'Épernon, avait occupé toutes les places aux environs de ce fleuve, depuis Gergeau jusqu'à la Charité; ce qui embarrassa beaucoup les généraux Allemands, en les empêchant d'avancer ou de former la moindre entreprise. Le roi avait sous ses ordres les régimens Suisses de Gallaty & de Krepsinger, 6000 hommes d'infanterie Française, & 4000 lances & chevaux légers. Le désordre augmentant tous les jours dans l'armée combinée, les reithres & les lansquenets se mutinerent, en demandant leur solde qui leur avait été promise dès qu'ils entreraient en France. D'un autre côté, les Suisses voyant dans l'armée royale, prête à les attaquer, deux régimens de leur nation, avoués par les cantons catholiques, ouvrirent les yeux sur la fausseté des promesses de Clervant & de Coligny, les accablerent de re-

1587. proches, & menacerent de se joindre à leurs compatriotes.

Au milieu de toutes ces rumeurs, les chefs de l'armée protestante tinrent, à cheval, un conseil de guerre à la tête du camp, & résolurent de retourner sur leurs pas, afin d'entrer dans la Beauce, province abondante en vivres, où ils se rafraîchiraient, en attendant que le roi de Navarre eût envoyé les sommes suffisantes pour la solde des troupes, & un prince de sa maison, pour les commander en chef. Le roi de Navarre marchait en effet pour se joindre à ces troupes étrangeres, & prenait avec les siennes la route de la Loire; mais le duc de Joyeuse étant sorti de Saumur, à la tête d'une armée du double plus forte que la sienne, ce prince ne put exécuter cette jonction, quoiqu'il eût passé la Dordogne le 19 Octobre, attaqué le duc de Joyeuse à l'improviste, & remporté sur lui, à Coutras, une victoire complette, à la suite d'une mêlée très-sanglante, où le duc de Joyeuse périt avec ses principaux officiers & plus de 6000 hommes.

Sur ces entrefaites, l'armée combinée, répandue entre la Loire & la Beauce, cantonnée dans ces contrées, sans aucun ordre, ni précautions, contre ses ennemis, continuait à se livrer à

l'ivrogne-

l'ivrognerie & à la débauche; ce qui renouvella 1587.
l'épidémie, & emporta derechef beaucoup de monde. Ses quartiers, fort éloignés les uns des autres, pour la plus grande commodité de l'officier & du soldat, étaient journellement attaqués par le duc d'Épernon, à la tête de l'avant-garde royale, qui, dans ces surprises, tuait bien du monde aux Allemands. Le duc ayant grand soin d'épargner les quartiers des Suisses, tant par égard pour les cantons protestans, que pour rendre ces troupes suspectes aux reithres & aux lansquenets. En effet, les Suisses, ne voulant pas se détacher de leur alliance avec Henri III, ni combattre leurs compatriotes dans l'armée royale, firent les reproches les plus sanglans à Clervant de les avoir ainsi trompé, & se déciderent d'envoyer des députés à ce monarque, & pour justifier leur entrée en France, & traiter de leur accommodement & de leur retraite avec Sa Majesté.

Le bourgrave de Dohna & Clervant hâterent la marche de leurs troupes vers la Loire, afin de détourner les Suisses de cette résolution; mais cette marche précipitée ne servit qu'à augmenter le désordre dans cette armée, remplie de malades abandonnés, en grande partie, à la merci des

1587. paysans, presque tous assommés par ces derniers, & par la cavalerie légere du duc de Guise. Enfin, l'armée combinée arriva, le 6 Octobre, près de Montargis: le bourgrave de Dohna se logea, avec toute sa cavalerie, au bourg de Vimori; mais alité, dans ce moment, de la dyssenterie, il fut obligé de s'en remettre à deux de ses colonels, qui, sans prendre aucune des précautions usitées en face de l'ennemi, repartirent l'infanterie à Château-Landon & dans les villages voisins, à une lieue & demi de là. Le duc de Guise, instruit de ces dispositions, se détermina d'attaquer le bourg de Vimori, au milieu de la nuit du 26 au 27 Octobre, & sécondé par les ducs de Mayenne & d'Aumale, ce prince exécuta si bien cette surprise, que le bourgrave de Dohna put à peine se retirer à Château-Landon avec 200 chevaux. Il ne réchappa des reithres que trois à quatre mille, qui se sauverent à la débandade, & la plûpart à pied; tout le reste fut pris, taillé en pieces, ou périt dans les flammes, les Ligueurs ayant commencé par embraser Vimori de tous côtés.

Cette défaite consterna l'armée combinée, & celle du roi s'étant avancée à Bonneval, après avoir passé la Loire à Baugency, les colonels &

les capitaines Suisses exécuterent leur dessein, d'envoyer une députation à Henri III. Louis de Gonzague, duc de Nevers, reçut ces députés à Bonneval, de la part du roi; & après leur avoir fait quelques reproches sur leur conduite imprudente, il les introduisit auprès de Sa Majesté, qui, après leur avoir témoigné son mécontentement, les renvoya au duc de Nevers, pour arranger & conclure leur accommodement, dont le duc leur remit les conditions principales. Ces députés retournerent auprès de leurs compatriotes, afin de leur communiquer ces articles; & comme ils délibéraient là-dessus, ils furent attaqués par le duc d'Épernon, qui crut que c'était le moyen le plus sûr de finir leurs irrésolutions à cet égard. Les Suisses repousserent cette attaque avec leur bravoure ordinaire, & de façon à faire respecter leurs quartiers à l'avenir; mais le bourgrave de Dohna, trahi par son secrétaire Huignérius, qui s'était laissé corrompre par le duc de Guise, fut surpris derechef, par ce prince, la nuit du 23 au 24 Novembre, à Auneau, gros bourg, & tout le reste des reithres ayant été taillé en pieces dans cette déroute nocturne, les Suisses signerent leur accommodement avec le roi de France, qui s'engagea à leur faire 1587.

Introduction.

1587. payer 450000 écus à couronne, & les fit escorter jusqu'aux frontieres de la Suisse par des commissaires, chargés de leur fournir des vivres.

Le journal d'Henri III porte, qu'après la capitulation arrêtée, Sa Majesté donna audience aux principaux officiers, & leur fit beaucoup de caresses, pour ne pas trop aigrir les cantons protestans, dont ce prince prévoyait avoir besoin dans peu. Le duc d'Épernon fit, le même jour, un festin superbe aux colonels & aux capitaines Suisses de ces trois régimens, de même qu'à ceux de Gallaty & de Krepsinger. Les colonels Krieg, de Bonstetten & Rihyner ramenerent, au milieu de Décembre, les débris de leurs trois régimens en Suisse, fondus jusqu'à 5000 hommes, de 13000 qu'ils étaient en quittant leur patrie. Tous les autres chefs de cette armée combinée furent obligés de se séparer, & de se sauver, ainsi que leurs principaux officiers, par des routes détournées.

1588. Les régimens de Reding, de Tuggener & de Krepsinger ayant été licenciés en Janvier, il ne resta de troupes de notre nation au service du roi, que le régiment de Gallaty, qui continua de servir comme garde Suisse de ce prince. Henri, duc de Guise, ébloui par ses victoires précé-

dentes, soutenu par tous les princes de la maison 1588.
de Lorraine, & n'ignorant pas qu'il était l'idole de toute la Ligue, crut pouvoir lever, cette année, le masque à l'égard du roi. Le duc présenta, en Février, au nom du cardinal de Bourbon & de la Ligue, une requête très-insolente à Henri III, dans laquelle ils lui prescrivaient les loix & les conditions qu'un souverain impérieux pourrait exiger d'un de ses vassaux. Le roi de France se croyant obligé de dissimuler cet outrage, fut chassé de Paris par ce sujet audacieux, à qui il avait en vain fait défendre de venir dans cette capitale. Il s'agit ici de la fameuse journée des barricades, le 12 Mai, dans laquelle le régiment de Gallaty, mêlé avec celui des gardes Françaises, enveloppé de tous côtés par les Ligueurs & les Parisiens armés, au nombre de plus de 25000 hommes, fut obligé de céder au grand nombre, & de se laisser désarmer. Le duc de Guise renvoya, le même jour, ces troupes prisonnieres au roi, qui, le 13, quitta Paris à la dérobée, & se retira, le 14, à Chartres, laissant le duc de Guise seul maître dans cette capitale. Le colonel Gallaty écrivit aux cantons catholiques une relation de toute cette affaire, dans laquelle il se justifie, à ses souverains, de

Introduction.

1588. la cruelle néceſſité où il ſe trouva avec ſon régiment, de ſe laiſſer déſarmer & prendre priſonnier. Cette piece, datée du 20 Mai, ſe trouve dans le cinquieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes par Mr. le baron de Zurlauben, page 260—265.

Le roi, arrivé à Chartres, fit expédier des lettres-patentes, adreſſées à toutes les villes de ſon royaume, dans leſquelles ce prince, en ſe plaignant des outrages du duc de Guiſe, manifeſtait cette faibleſſe honteuſe, qui, pour le malheur de la France, formait, depuis quelque temps, le fonds de ſon caractere. La preuve en fut l'édit de réunion entre le roi & le duc de Guiſe, conclu par Catherine de Médicis, qui était reſtée à Paris pour le négocier. Il fut ſigné, le 11 Juillet, à Rouen, à la honte de la couronne, ſelon le préſident Hainault. Henri III, revenu de Rouen à Chartres, reçoit, le 30 Juillet, avec une amitié apparente, le duc de Guiſe, ſe rend à Blois le 3 Septembre, ouvre, dans cette ville, les états du royaume le 16 Octobre, jure, le 18, d'obſerver le nouvel édit de réunion avec le duc de Guiſe, fait poignarder le duc au château de Blois, le 23 Décembre, & fait maſſacrer, le lendemain, ſon frere le car-

dinal de Guise. Le roi avait fait arrêter, en même 1588.
temps, le jeune duc de Guise, le cardinal de Bourbon, les ducs d'Elbœuf & de Nemours, & outre ces quatre princes, Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, le président Étienne de Neuilly, la Chapelle Marteau, prévôt des marchands de Paris, & l'abbé Cornac. Gallaty & le régiment des gardes Suisses ne tremperent en rien dans toute cette affaire; & il est absolument faux que ce colonel fournit quatre soldats de son corps, pour massacrer le cardinal de Guise à coups d'hallebardes.

Si, dans ce moment critique, Henri III avait su profiter de la consternation que la mort des Guises & l'emprisonnement de leurs parens & de leurs créatures, répandit dans Paris, de même que dans les principales villes de France, il aurait pu se saisir, sans peine, de cette capitale, aussi bien que d'Orléans & de Lyon, & tirer, du moins, quelque utilité de cette exécution odieuse; mais, au lieu de parcourir ce royaume à la tête d'une armée, le roi s'amusa à faire des édits & des déclarations, & fit sentir aux Parisiens qu'il tremblait encore de l'ombre des Guises. Paris, revenu de son premier effroi, se porta à toutes les fureurs de la révolte; Lyon, Orléans, Reims,

Introduction.

588. Rouen, Toulouſe, & beaucoup d'autres villes ſuivirent cet exemple. La plus grande partie des parlemens déclarerent Henri III déchu de la couronne, & le duc de Mayenne lieutenant-général du royaume & chef de l'union. Le pape Sixte-Quint, ayant appris le maſſacre du cardinal de Guiſe, excommunia le roi, malgré les repréſentations du cardinal de Joyeuſe. Et, pour comble de diſgraces, le duc de Savoye, Charles Émanuel I, profitant de ces troubles, ſe déclara pour la Ligue, & enleva à la France le marquiſat de Saluces.

589. Henri III, ainſi attaqué de tous côtés, ſoit par ſes ſujets révoltés, ſoutenus des ſubſides & des troupes Eſpagnoles, ſoit par le duc de Savoye & les foudres du Vatican, n'avait pour lui que les villes de Tours, de Blois, du Mans, de Chartres, de Châlons, de Caen, de Beaugency & le château d'Amboiſe, où il venait de transférer les priſonniers d'état, arrêtés à Blois. Dans cette ſituation déſeſpérée, le roi de France recourut à celui de Navarre, ſon beaufrere, qu'il n'avait ceſſé de perſécuter, depuis le commencement de ſon regne, & auquel il venait de déclarer la guerre, par les engagemens pris avec la Ligue, aux derniers états de Blois. Malgré tous ces

griefs, le roi de Navarre n'écoute que les impulſions de ſon ame magnanime; & non content de conclure avec Henri III une ſuſpenſion d'armes, pour une année, aux conditions que Sa Majeſté parut déſirer, il leve, par ſa conduite remplie de ménagemens, toutes les difficultés qui pouvaient s'oppoſer à leur réunion. Pluſieurs villes du Poitou & de la Saintonge s'étant rendues aux proteſtans, le roi de Navarre ordonne que l'on ménage les catholiques, & ſur-tout qu'on ne les trouble pas dans l'exercice de leur religion. Il publie, le 18 Avril, à Châtelleraut un manifeſte, dans lequel, déteſtant la révolte des Français contre leur roi légitime, le roi de Navarre s'offre de leur faire la guerre comme héritier préſomptif de la couronne de France, proteſte de ſe ſoumettre à Henri III, exhorte tous les chefs & principaux membres du parti proteſtant d'imiter ſon exemple, & de prouver, par une pareille conduite, qu'ils étaient les ſoutiens, & non les ennemis de l'état. 1589.

Cette démarche du roi de Navarre ouvrit enfin les yeux à Henri III ſur ſes véritables intérêts; & la réunion parfaite de ces deux princes s'enſuivit peu de jours après, ayant été négociée par la ducheſſe d'Angoulême & par Du Pleſſis

Introduction.

1589. Mornay. Le roi de Navarre vint ſaluer celui de France, le dernier jour d'Avril, au Pleſſis les Tours, ſans aucune ſuite, malgré les conſeils défians de ſes ſerviteurs, avec cet air de franchiſe, image de la bonté de ſon cœur; & obtint d'Henri III, Saumur, pour ville de ſûreté & de paſſage ſur la Loire, afin de pouvoir ſe retirer dans ſes états par cette place, au cas que leurs forces réunies ne puſſent ſe ſoutenir contre la Ligue. Le roi de France, guidé par les avis de ſon beau-frere, était enfin ſorti de ſa léthargie, il avait envoyé Sancy en Suiſſe, depuis deux mois, afin d'y négocier une levée de troupes; le comte de Schomberg fut dépèché, dans le même temps, en Allemagne avec une pareille commiſſion. Henri III appella auprès de ſa perſonne tous les préſidens & conſeillers des parlemens de Paris, de Rouen & de Dijon, diſperſés par les révoltes de ces villes; il transféra le parlement de Paris, à Tours; celui de Rouen, à Caen; & celui de Dijon, à Châlons en Bourgogne. A toutes ces précautions, Sa Majeſté ajouta celle, d'établir, dans toutes les provinces du royaume, les ſeigneurs les plus affectionnés de ſa cour, en qualité de gouverneurs, tant pour contenir les peuples dans l'obéiſſance ou les y ramener, que

pour y accélérer la levée des gens de guerre. 1589.
Peu de jours après l'entrevue des deux rois, le duc de Mayenne, à la tête d'une armée de la Ligue, s'étant emparé de Vendôme, appartenant au roi de Navarre, essaya, la nuit du 7 au 8 Mai, de surprendre & d'enlever Henri III dans Tours, & attaqua, pour cet effet, les fauxbourgs de cette ville avant l'aube du jour, sachant que les habitans étaient fort affectionnés à la Ligue. Le roi montra beaucoup d'intrépidité dans cette rencontre, plaça lui-même les divers corps de ses troupes aux postes qu'ils devaient défendre, &, sécondé par le maréchal d'Aumont, ainsi que par le duc de Montbazon, il combattit toute la journée, & s'exposa au feu, comme le dernier de ses soldats. Dès les premieres attaques, le colonel Gallaty fit défiler son régiment, afin de le conduire à la tête de l'attaque, mais le roi le pria de le tenir sous les armes dans la ville, pour en contenir les habitans. Le roi de Navarre fit passer la Loire à son armée aux premieres nouvelles de cette affaire, & avec une telle diligence, que Châtillon, à la tête de son avant-garde, arriva au fauxbourg St. Saphorien, à l'entrée de la nuit; ce qui obligea le duc de Mayenne à songer à la retraite.

Introduction.

1589. Le lendemain, 9 de Mai, le roi de Navarre ſurvint lui-même, avec le reſte de ſes forces, avant midi. Les deux rois employerent le reſte du mois de Mai & celui de Juin à diverſes conquêtes, & prirent le parti de s'avancer, les premiers jours de Juillet, vers Paris, à la tête de l'armée réunie, tant pour aſſiéger cette capitale, & la réduire à l'obéiſſance de ſon ſouverain légitime, que pour attirer, par ce moyen, les troupes de la Ligue à une bataille dont l'iſſue pût décider du ſort de la France, croyant que le duc de Mayenne ferait les derniers efforts pour leur faire lever ce ſiége. Cette réſolution priſe, l'armée royale ſe mit en marche dans l'ordre ſuivant: le roi de Navarre ſe chargea de conduire l'avant-garde; le roi ſe mit à la tête du corps de bataille, & le duc d'Épernon commanda l'arriere-garde. Au ſecond logement, Henri III reçut des lettres de Sancy, qui lui apprenaient le ſuccès de ſes négociations & la marche des Suiſſes. Cette nouvelle réjouit beaucoup les deux rois, qui étaient fort en peine de cette affaire, & répandit l'allégreſſe dans toute l'armée.

Sa Majeſté envoya promptement un ordre au duc de Longueville & à la Noue, de ramaſſer

le plus de troupes qu'ils pourraient, de pénétrer en Champagne, & d'aller à la rencontre des Suiſſes, qui étaient arrivés aux environs de Langres. Ces deux généraux, ayant exécuté ces ordres avec beaucoup de diligence, en avertirent Sancy, & le joignirent, à Châtillon-ſur-Seine, avec 1200 chevaux & 2000 hommes d'infanterie. Réunis avec Sancy, tous les trois preſſerent la marche de ce corps auxiliaire, pour joindre l'armée royale, qui, en s'avançant ſur Paris, s'était emparée de Gergeau, de Poiſſy, de Pluviers, d'Etampes, de Pontoiſe & de Montereau-ſur-Yonne. C'eſt ainſi que les deux rois, en s'emparant de toutes ces places, commencerent à reſſerrer Paris & à jetter la conſternation parmi ſes habitans. Sancy & Schomberg, ayant fait paſſer, le jour de la St. Jaques, le pont de Poiſſy aux Suiſſes & aux Allemands, renforcerent l'armée de la couronne avec 13500 hommes, dont 10000 Suiſſes, 2000 lanſquenets & 1500 reithres. Ce renfort inſpira une allégreſſe générale aux autres troupes des deux rois, & les porta à 42000 combattans. Henri III fit, le 27 Juillet, la revue de ces troupes auxiliaires, accompagné du roi de Navarre, du duc de Montpenſier & des autres ſeigneurs de ſa cour; frappé de leur 1589.

Introduction.

1589. d'un magiſtrat, avait le cœur d'un héros, & qui, ſous ce regne, avait déja rempli, avec ſuccès, à deux repriſes, les fonctions d'ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté auprès des cantons; Sancy opina, dans cette aſſemblée, qu'il fallait de toute néceſſité lever un corps nombreux de troupes Suiſſes. On ſe moqua de ſon avis, ſachant que le roi était ſans argent pour ſoudoyer une pareille levée, & on lui demanda, d'un ton ironique: *Où était ce généreux & habile ſujet du roi qui, avec de ſimples lettres de Sa Majeſté, lui fournirait une armée étrangere?* Sancy, rempli d'indignation contre l'ingratitude de pluſieurs membres de ce conſeil, enrichis des bienfaits du roi, leur répliqua: *Meſſieurs, puiſque de tous ceux qui ont reçu tant de graces de Sa Majeſté, il ne s'en trouve pas un qui veuille la ſécourir, je vous déclare que ce ſera moi qui leverai cette armée.* On le prit au mot, & on lui expédia ſur le champ des lettres de créance, datées de Blois du 11 Février.

Sancy, obligé de ſe déguiſer, pour éviter les embuches des Ligueurs, arriva, le 20 Février, à Geneve, & trouva cette ville, de même que Berne, fort irritée contre Charles Émanuel I, duc de Savoye, qui avait engagé le baron d'Hermence, deux

deux mois auparavant, de former une conſpiration, pour remettre Lauſanne & le Pays-de-Vaud ſous ſon obéiſſance. Le complot fut découvert, & les Bernois mirent leurs milices ſur pied, malgré les plaintes & les proteſtations du duc de Savoye. Sancy augmenta les craintes des Genevois contre l'ambition de ce prince, leur conſeilla d'implorer l'aſſiſtance de Berne, & s'y rendit lui-même, pour accélérer la déclaration de guerre de ce canton contre Charles Émanuel. Ayant d'abord eu une conférence ſecrette avec l'avoyer de cette république, Béat Louis de Mullinen; Sancy lui propoſa d'engager Berne à faire cauſe commune avec le roi de France contre le duc de Savoye, d'avancer une ſomme conſidérable à Henri III, qui ſe chargerait alors des frais de cette guerre contre leur ennemi commun, & rembourſerait à ce canton ſes avances ſur les pays conquis au duc de Savoye, à condition que les Bernois fourniraient à la France une quantité ſuffiſante de troupes pour cette guerre. L'avoyer de Mullinen communiqua les propoſitions de Sancy au ſénat de Berne, qui, après deux ſéances, réſolut, le 27 Février, d'avancer au roi une ſomme d'argent, de lui laiſſer la direction de la guerre en ſon nom, & d'envoyer à ſa ſolde un 1589.

Introduction.

1589. corps de troupes; à condition que Sa Majesté les employerait d'abord contre ceux des états du duc de Savoye, qui incommodaient le plus les frontieres Bernoises; que ces troupes ne serviraient à reconquérir le marquisat de Saluces, qu'après avoir soumis les trois bailliages de Gex, de Thonon & de Ternier, & avoir chassé de la Savoye toutes les garnisons qui la défendaient; qu'enfin ces trois bailliages seraient cédés aux Bernois, & que le roi ne ferait ni paix, ni trève avec le duc de Savoye, sans le consentement de ce canton.

Sillery s'étant rendu à Berne, afin d'y séconder Sanoy, ces deux ambassadeurs conclurent, les premiers jours de Mars, une alliance offensive & défensive, entre leur maître & cette république, contre le duc de Savoye, aux conditions que nous venons d'expliquer. Ces deux ministres obtinrent, dans le même temps, la convocation d'une diéte du corps Helvétique à Soleure; &, s'étant présenté, le 14 Mars, devant cette assemblée, ils lui demanderent une levée de 12000 hommes, pour soutenir Sa Majesté contre ses sujets révoltés. La plûpart des cantons catholiques avaient été détournés de leur ancien attachement à la France par l'avoyer Pfyffer de Lu-

cerne & par la Motte, député de la Ligue, qui 1589.
résidait, de la part du duc de Mayenne, depuis deux mois, à Lucerne. Ces républiques, ainsi excitées, ne voulurent pas participer à cette levée, quoique Mrs. de Sancy & de Sillery eussent entiérement détruit & réfuté, à cette diéte, un mémoire séditieux contre le roi, présenté, quelques semaines auparavant, par la Motte, aux cantons catholiques assemblés dans cette ville. Il n'y eut donc que Berne, Glarus, Bâle, Soleure, Schaffhausen & les Ligues-Grises, qui entreprirent de sécourir le roi dans la situation fâcheuse où il se trouvait. Leurs troupes auxiliaires, au nombre de 12600 hommes, furent partagées en quatre régimens, chacun de dix compagnies de 300 hommes. Le premier de ces corps, levé & soudoyé par le canton de Berne, eut Louis d'Erlach pour colonel. Le second, fourni par les cantons de Glarus, de Bâle & de Schaffhausen, fut commandé par Louis Wichser, landammann de Glarus. Le troisieme de ces régimens, levé dans les terres de Soleure, était sous les ordres de Laurent d'Arregger, banneret, & depuis avoyer de ce canton. Le quatrieme de ces corps, levé dans les Ligues-Grises, avait Rodolphe de Schauenstein pour colonel; mais,

Introduction.

1589. étant mort au bout de quelques mois, le chevalier Hartmann de Hartmannis lui succéda dans cette place. Peu de temps après, ces troupes furent augmentées de deux compagnies franches ou détachées, chacune de 300 hommes, levées, pour le service du roi, par Louis Osterwald, maire de Neuchâtel, & par Jean Conrad Hurter, de Schaffhausen.

Genève accéda, le 18 Avril, au traité d'union d'Henri III & du canton de Berne contre le duc de Savoye, ayant déclaré la guerre à ce prince, les premiers jours de ce mois, après avoir fait lever six compagnies d'infanterie & trois de cavalerie; ces dernieres étaient commandées par Guitry, Beauvais & la Nocle. Ces troupes, composées de protestans Français, jointes à quelques compagnies bourgeoises de Geneve, entrerent dans le Faussigny, & s'emparerent, au bout de quelques jours, de divers châteaux dans ces contrées; entr'autres de celui de St. Jean, appartenant au baron d'Hermence, dans lequel l'on trouva beaucoup de papiers, concernant les projets du duc de Savoye contre Berne & Geneve. Ce prince, ne s'étant pas attendu à cette invasion, avait entiérement dégarni ces frontieres, pour renforcer son corps d'armée dans la

Bresse. Guitry, commandant en chef des troupes 1589.
de Geneve, commença, le 15 Avril, d'assiéger le fort de l'Écluse, passage important, très-bien fortifié, & d'un accès fort-difficile. Ce fut au milieu de ce siége que Sancy arriva aux environs de Geneve, à la tête d'une armée Suisse de 12600 hommes; ce général fit abandonner, par le conseil des colonels d'Erlach & d'Arregger, le siége de l'Écluse, qui aurait pu traîner trop en longueur. Mr. de Sancy, ayant ainsi changé le plan d'opérations, pénétra dans le Chablais, s'empara, le 25 Avril, de la ville & du château de Thonon, & le 1 de Mai de Ripaille. Le comte de Martinenge avait essayé, le 28 Avril, de sécourir cette derniere place, à la tête d'un corps Savoyard de 3000 hommes, mais il fut totalement battu, après un combat de deux heures.

Berne pourvut à la sûreté du Pays-de-Vaud par un nombre suffisant de troupes, commandées par Jean Jaques de Diesbach, & envoya un train d'artillerie à l'armée de Sancy, qui, après la conquête du Chablais, n'avait d'autre projet que d'amener ces troupes auxiliaires au secours de son maître. Pour cet effet, il tâcha d'abord de faire entrer les colonels & capitaines Suisses dans ses vues, & y parvint, en leur faisant sentir,

1589. qu'en se joignant à l'armée royale, l'on pourrait aisément subjuguer Paris, & faire rentrer le reste de la France dans son devoir, après la réduction de cette capitale; qu'alors Sa Majesté attaquerait tout de suite le duc de Savoye avec une armée formidable, qui contraindrait ce prince à s'accommoder aux conditions qu'il plairait aux cantons alliés de lui imposer. Mr. de Sancy, ayant ainsi obtenu le consentement de ses principaux officiers, de le suivre avec leurs troupes en France, se présenta, avec Mr. de Sillery, le 6 Mai, devant le sénat de Berne, & exposant à cette assemblée les mêmes raisons que je viens de citer; il y ajouta, que les 100000 écus d'or, avancés par cette république au roi, selon le traité, ne suffisant pas à la solde de l'armée pour un mois, elle se débanderait infailliblement au bout de ce temps là; qu'en échange, si on lui permettait d'employer le reste de cette somme à conduire ces troupes en France, Sa Majesté, ainsi renforcée, détruirait, en peu de temps, la Ligue, & soumettrait les villes révoltées de son royaume; après quoi, tombant, avec ses forces réunies, sur le duc de Savoye, il serait aisé de le dépouiller de tous les bailliages à la bienséance de Berne.

Section XII. Henri III.

Cette propoſition de Mr. de Sancy fit d'abord de la peine au ſénat, qui, par ce moyen, ſe voyait chargé tout ſeul d'une guerre, entrepriſe au nom du roi, d'autant plus que cette aſſemblée n'ignorait pas les préparatifs du duc de Savoye, pour reprendre les contrées que les troupes combinées venaient de lui enlever. Cependant les inſtances & les repréſentations des deux miniſtres Français firent conſentir ce canton au départ de ces troupes, à la réſerve de cinq compagnies du régiment d'Erlach, à condition d'attendre juſqu'au 20 Mai, que cinq enſeignes, de 500 hommes chacune, aideraient à ces cinq compagnies à garder les conquêtes que l'on venait de faire. Ce corps de 4500 Bernois fut augmenté de 2000 Vallaiſans, par les négociations de Mr. de Sancy; ce nouveau corps ſe chargea de garder & de défendre les diſtricts conquis au-delà de la Dranſe. Toutes ces précautions priſes, Sancy retourna à Thonon, fit répandre le bruit que l'armée allait s'avancer à Rumilly, pour ſurprendre Chambery, & marcha tout à coup du côté de Langres. 1589.

Pendant que les troupes Suiſſes prenaient cette route à petites journées, en traverſant les comtés de Neuchâtel & de Montbeillard, Sancy ſe

1589. rendit à Strasbourg, pour rassembler les troupes que le seigneur de Harancourt avait promises au roi, avec lesquelles il rejoignit les Suisses dans la Franche-Comté, où les magistrats des villes leur fournirent des vivres; &, ayant passé la Saone, il reçut un renfort de 300 chevaux, commandé par Guillaume de Sault, comte de Tavannes. Cette armée s'avança sur Langres, qui était restée fidele au roi, & fut renforcée, dans ces contrées, par 200 chevaux & 2000 fantassins que le duc de Longueville & la Noue avaient rassemblés. Philibert de la Guiche, sécondé par les sollicitations des envieux de Sancy, que Henri III, toujours faible, n'aurait pas dû écouter, obtint de ce prince des lettres de colonel général des Suisses. La Guiche se rend en Champagne & se présente à l'armée royale, pour remplir les fonctions de sa charge; Sancy lui dit avec hauteur: *Monsieur, gardez vos lettres, & moi je garderai mes hommes.* Cette réplique donna un nouveau relief à ce général, aussi habile que rempli de bravoure, malgré sa robe de maître de requêtes.

Toutes ces troupes auxiliaires s'étant réunies, le jour de la St. Jaques, à l'armée royale, tout paraissait promettre à Henri III les plus heureux

ſuccès & la ſoumiſſion peu éloignée de Paris. 1589.
Les deux rois viſitent, le dernier jour de Juillet, tous les poſtes, en examinent les travaux, & ſe décident à laiſſer repoſer l'armée le jour ſuivant, & à faire donner, le 2 Août, un aſſaut général à tous les fauxbourgs de Paris. Dans cette époque, ſi critique pour cette capitale révoltée, le fanatiſme de la Ligue inſpire un jeune moine Dominicain, nommé Jaques Clément, qui ſe rend, mardi premier Août, au quartier du roi à St. Cloud, aſſaſſine ce prince d'un coup de couteau, &, quelques inſtans après, eſt maſſacré lui-même à coups d'hallebardes par les gardes de ce monarque. Henri III expira le ſecond d'Août, après avoir reçu le ſaint ſacrément, & avoir déclaré le roi de Navarre ſon ſucceſſeur légitime au trône de France. Ce prince dit au roi de Navarre, quelques momens avant que de rendre l'ame: *Aſſurez-vous, mon cher beau-frere, que vous ne ſerez jamais roi de France, ſi vous ne vous faites catholique, & ſi vous ne vous humiliez à l'égliſe.*

Ainſi périt ce dernier roi de la maiſon de Valois, âgé de trente-huit ans, dont il en avait régné quinze, qui ne furent pas les plus glorieuſes de ſa vie. Il avait cependant de grandes qualités

1589. naturelles, mais elles furent étouffées par les séductions de ses mignons ou favoris, dont la cupidité s'opposant sans cesse aux sages conseils d'un Chiverny, d'un Bellievre, d'un Jeannin & d'un Villeroi, fit perdre à ce prince l'attachement de ses ministres. Ce ne fut que les derniers mois de sa vie que Henri III ouvrit enfin les yeux sur ses véritables intérêts, & parut reprendre cette élévation d'ame qui lui avait acquis tant de partisans, comme duc d'Anjou.



SECTION XIII.

HENRI IV.

HENRI, roi de Navarre, qui reçut de la poſtérité, à tant de titres, le ſurnom de Grand, ſucceſſeur légitime de la couronne de France, ſe trouva, dans le moment critique de l'aſſaſſinat d'Henri III, attaqué par la Ligue, dont les partiſans tenaient les principales villes du royaume en leur pouvoir; environné d'ennemis ſecrets, parmi leſquels on voyait pluſieurs ſeigneurs royaliſtes; & la plupart de ſes anciens ſerviteurs, conſternés de cette révolution imprévue, ne lui offrant que des conſeils timides, dont l'exécution l'aurait à jamais éloigné de la couronne. Dans ces conjonctures déſeſpérées, où la plus grande partie des chefs de l'armée royale, & même quelques princes de la maiſon de Bourbon, étaient indécis ſur le parti qu'ils prendraient, Henri ne ſe manqua pas à lui-même, pourvut à tout avec une préſence d'eſprit admirable, & ramena, par ſa conduite auſſi remplie de grandeur d'ame que d'affabilité, preſque tous ceux qui étaient ſur le point de l'abandonner. Ce monarque tint, d'abord après la mort de ſon prédéceſſeur, un 1589.

Introduction.

1589. grand conseil, composé de ses serviteurs les plus affidés, auxquels il fit si bien sentir la nécessité de ne pas abandonner les places sur les bords de la Seine, pour se retirer sur ceux de la Loire, qu'ils se rangerent tous à cet avis. Le parti pris, Henri dit: *que dans des conjonctures aussi épineuses, il fallait commencer par s'assurer des plus anciens & des plus fideles amis & alliés de la couronne de France.* Nous avons cru devoir citer, mot à mot, la phrase de ce prince.

Sancy avait prévenu les intentions du roi, il s'était rendu au quartier des Suisses, dès que Henri III eût rendu le dernier soupir; il assembla les colonels & les capitaines de cette nation, & trouva les colonels Gallaty & d'Arregger remplis de scrupules, ainsi que plusieurs capitaines de leurs régimens, de servir un prince protestant, sans l'ordre exprès de leurs souverains. Sancy représenta si bien à ces officiers les droits légitimes du roi de Navarre au trône de France, qu'il leva leurs scrupules, & les engagea de servir ce prince, en attendant qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres de leurs cantons respectifs, auxquels l'on enverrait, pour cet effet, les capitaines Jost Gréder, de Soleure, & Michaël Baeldi, du canton de Glarus réformé, afin d'ob-

tenir l'approbation de leurs ſouverains ſur l'en- 1589.
gagement qu'ils venaient de prendre. Quant aux colonels Wichſer & d'Hartmannis, tous les deux proteſtans, ils ſe rendirent ſans peine aux inſtances de Sancy, qui fit monter les colonels & les capitaines Suiſſes à cheval, les conduiſit tout de ſuite au quartier du roi, où ils arriverent au moment que le conſeil, tenu par ce prince, venait de ſe ſéparer. Henri fut pénétré de ce procédé des Suiſſes, alla au devant d'eux, embraſſa Sancy avec des larmes de joie, & toucha dans la main à tous ces officiers, au nombre de quarante. Ils étaient deſcendu de cheval à l'approche du roi, & lui prêterent hommage, comme légitime roi de France. Ce bon prince les remercia, & leur avoua ingénument, *qu'il leur devait ſon ſalut & celui de ſon royaume;* les aſſurant, *qu'il n'oublierait jamais un ſervice auſſi eſſentiel.* Et qui plus eſt, ce modele des ſouverains leur tint parole; car juſqu'au dernier moment de ſon regne glorieux, il fut invariablement l'allié le plus fidele du corps Helvétique.

L'hommage des troupes Suiſſes entraîna celui des reithres & des lanſquenets, & décida, le même matin, pluſieurs princes & ſeigneurs de rendre ce devoir au nouveau roi, connu, depuis

Introduction.

1589. cette époque, sous le nom d'Henri IV, & décoré par la postérité, de celui d'Henri le Grand. Ce monarque prit le deuil, le fit prendre à toute sa maison, & établit, le même jour, son nouveau quartier dans le bourg de St. Cloud. Il y eut, après midi, dans la maison de Gondy, où le feu roi avait logé, une assemblée des principaux seigneurs catholiques; les avis y furent très-partagés; cependant ils se réunirent tous à reconnaître le roi de Navarre comme légitime successeur au trône de France, au cas qu'il embrassât la religion catholique. Cette assemblée convint, de députer, pour cet effet, au roi quelques-uns de ses membres, & de charger François de Luxembourg, duc de Piney, de porter la parole en leur nom.

Le duc de Piney, introduit avec les autres députés, auprès du roi, déclara, à ce prince, que tout ce qu'il y avait de princes, seigneurs & officiers de la couronne de la religion catholique, ainsi que toute la noblesse de cette armée, qui faisaient ensemble la plus grande & la meilleure partie du royaume, s'offraient à le reconnaître pour roi de France, en le priant de rentrer dans le sein de l'église, & de se convertir à la foi catholique, afin d'ôter tout prétexte à ses en-

nemis & tout ſcrupule à ſes ſerviteurs. Henri, 1589.
voulant ſe concilier les catholiques, ſans éloigner les proteſtans, répondit à cette députation: *Qu'il remerciait la nobleſſe du devoir qu'elle lui rendait; qu'il ſavait qu'elle était le premier ordre du royaume, &, dans tous les temps, l'appui de ſa couronne, qu'il l'embraſſait avec tendreſſe; mais qu'elle ne devait pas s'inquiéter, s'il ne pouvait la ſatisfaire, tout de ſuite, ſur le changement de religion qu'elle lui demandait; qu'il lui fallait du temps pour l'examiner, étant prêt à ſe ſoumettre à un concile national. Qu'en attendant, il donnerait toutes les ſûretés & aſſurances poſſibles pour l'avantage de la religion catholique.*

Après cette réponſe, les ſeigneurs députés retournerent à l'hôtel de Gondy, engagerent la plus grande partie de cette aſſemblée à ſe contenter de cette aſſurance d'Henri IV, & à ſigner, le lendemain 3 Août, une déclaration, par laquelle ils reconnaiſſaient Henri de Bourbon, roi de Navarre, pour leur ſouverain légitime; Sa Majeſté promettant, de ſon côté, de ſe faire inſtruire dans la religion catholique, & de la protéger, en attendant, de toutes ſes forces. Tous les ſeigneurs, qui avaient ſigné cette déclaration, enregiſtrée, peu de jours après, au parlement de

1589. Tours, prêterent le ferment de fidélité à Henri IV. Cependant plusieurs seigneurs, ne voulant pas prendre cet engagement, se jetterent dans le parti de la Ligue ; ce que firent aussi beaucoup d'officiers & de soldats Français, de maniere que, quinze jours après la mort d'Henri III, l'armée royale se trouva diminuée de près du tiers ; ce qui obligea le roi de lever le siége de Paris, & de partager ses forces en trois corps, se réservant d'agir à la tête du premier & du plus considérable, sur les bords de la Seine & en Normandie, suivi du prince de Conti & du duc de Montpensier, du maréchal de Biron & du duc de Montmorency, colonel général des Suisses, de même que des seigneurs protestans. Les régimens de Gallaty & d'Arregger servaient dans cette armée. Le second devait agir en Picardie, sous les ordres du duc de Longueville, ayant avec lui le régiment de Wichser. Le maréchal d'Aumont fut envoyé avec le troisieme corps d'armée, dans lequel se trouvait le régiment d'Hartmannis, en Champagne, afin de soumettre ces contrées, où la Ligue faisait les plus grands efforts. Henri IV, ayant fait ses dispositions, pour réunir ces trois divisions de son armée en cas de nécessité, fit camper la sienne à Darnethal, éloigné

éloigné de quatre lieues de Rouen, qu'il feignit 1589.
de vouloir assiéger, afin d'engager le duc d'Aumale & le comte de Brissac, à s'y jetter avec un détachement considérable, & de pouvoir exécuter, par ce moyen, son projet sur Dieppe.

Mais avant que de suivre ce monarque dans ses opérations militaires, il est nécessaire de donner un coup d'œil aux événemens survenus en Suisse, depuis le printemps dernier. Après que Mr. de Sancy eût pris la route de Langres avec les troupes Suisses auxiliaires, la Motte, député du duc de Mayenne auprès des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schweiz, d'Underwalden & de Zug, appuyé par l'avoyer Pfyffer de Lucerne, parvint à obtenir de ces républiques une levée de 6000 hommes pour le service de la Ligue. L'on partagea ces troupes en deux régimens, de 3000 hommes chacun, & composés de dix enseignes de 300 hommes. Rodolphe Pfyffer, de Lucerne, frere cadet de l'avoyer de ce nom, fut colonel du premier de ces corps, & Sebastien de Béroldinguen, du canton d'Uri, fut colonel du second de ces régimens. Mr. de Sillery, ayant engagé les cantons de Berne, de Bâle & de Soleure à fermer leurs passages à cette levée; elle se mit en marche le 1 Juin, & prit sa route

Introduction.

1589. par le St. Gothard, d'où, paſſant par la Savoye & la Breſſe, elle ſe joignit, en Bourgogne aux troupes de la Ligue. L'on verra le ſort de ces deux régimens à la ſuite de la bataille d'Yvri.

Après le départ de Mr. de Sancy, pour ſe rendre avec ſon armée Suiſſe auprès d'Henri III, les troupes Bernoiſes, ſous les ordres de Louis d'Erlach & de Jean Jaques de Diesbach, firent diverſes excurſions en Savoye, dans l'une deſquelles le ſeigneur d'Avully fut pris & conduit au château de Lauſanne, d'où il fut conduit, le 20 Mai, devant le ſénat de Berne, parce qu'il ſe diſait chargé de propoſer, à cette république, un accommodement de la part de ſon maître. Les cantons de Zurich & de Fribourg avaient engagé celui de Berne d'entrer en négociation avec d'Avully; & d'envoyer le banneret Rodolphe Sager au congrès de Zurich, afin d'y arranger & conclure cette pacification. Mais le duc de Savoye, ne cherchant qu'à gagner du temps, profita de la ſuſpenſion d'armes, pour s'avancer à Rumilly avec 8000 fantaſſins & 2000 chevaux; ce prince ne put, malgré la ſupériorité de ſes forces, s'emparer que du château de Ternier, ayant été repouſſé dans toutes ſes autres expéditions.

Section XIII. Henri IV.

Berne apprit la nouvelle de cet armement, &, 1589.
peu de jours après, reçut avis que ses troupes, commandées par le colonel d'Erlach, avaient obligé Charles Émanuel, à décamper de Colonges & à se tenir sur la défensive derriere l'Écluse. Cependant ce canton crut devoir ordonner, le 6 Juin, une levée de 10000 hommes, pour mettre Geneve & le pays de Gex à couvert de toute irruption ennemie. Jean de Wattewille, avoyer de Berne, fut choisi pour général de cette armée; on lui adjoignit, pour conseil de guerre, les colonels Louis d'Erlach, Jean Jacques de Diesbach & Ulric de Bonstetten, Rodolphe Sager, banneret; Pierre de Werth, vice-banneret; Jean Antoine Tillier, Jean Weyermann & Michel Ougsbourger. Cette armée sortit de Berne, le 17 Juin, avec la grande banniere de la république, portée par Pierre de Werth, arriva, le 18, à Moudon; & le 19 à Lausanne, où elle séjourna jusqu'au 21. L'avoyer de Wattewille s'avança, le 25, à Chantoux, & n'apprenant rien des conférences d'Évian, fit, avec le colonel d'Erlach, toutes les dispositions pour attaquer les états du duc de Savoye, & envoya, en attendant, le banneret Rodolphe Sager à Berne, pour recevoir les derniers ordres du sénat.

Introduction.

1589. Il est néceſſaire d'éclaircir l'article des conférences d'Évian. A la premiere nouvelle de la levée de l'armée Bernoiſe, le duc de Savoye fit faire des propoſitions de paix très-avantageuſes au colonel d'Erlach, qui, de Thonon, les envoya, le 16 Juin, à ſes ſouverains; & quoiqu'elles paruſſent très-captieuſes au ſénat de Berne, il envoya cependant, le 20 de ce mois, le tréſorier Dachſelhofer & le banneret de Buren à Évian, afin d'entrer en conférence avec les miniſtres de Charles Émanuel; mais ces derniers ne firent que tergiverſer pendant près de cinq ſemaines, juſqu'à ce que la nouvelle de la défaite de St. Joire les rendit plus traitables.

L'armée Bernoiſe entra, le 14 Juillet, dans le Fauſſigny, & ſéjourna deux jours à Gravin, ſans que les troupes Savoyardes oſaſſent ſe montrer; cependant ayant reçu ordre de s'oppoſer aux progrès des Bernois, le marquis d'Eſte, ſécondé des barons de Valpergue & d'Hermence, entreprit, à la tête de 5200 Savoyards, d'arrêter la marche du général de Wattewille. Le marquis d'Eſte ayant choiſi un poſte avantageux près de St. Joire, diſputa le paſſage à l'armée Bernoiſe en trois endroits différens: ce qui occaſionna, le 26 Juillet, un combat très-ſanglant entre les

Bernois & les Savoyards, dans lequel ces derniers 1589.
urent totalement défaits & mis en fuite, à la
uite de trois attaques différentes. Les Savoyards
erdirent dans cette journée 1000 hommes, deux
ornettes & quatre pieces de campagne. Le gé-
éral de Wattewille, qui s'était placé à la tète
e la cavalerie Bernoise, fixa la victoire par ses
harges impétueuses, en culbutant les escadrons
nnemis. Les succès de cette journée entraînerent
a prise de St. Joire, de Bardonnache, & de quel-
ues autres places, qui furent emportées par les
ainqueurs.

Dès que Charles Émanuel eût reçu avis de
ette défaite, il pressa le colonel Ulric de Bon-
etten, alors député auprès de lui, de renouer
es négociations, que ce prince sçut trainer en
ongueur, sans discontinuer les hostilités, jusqu'à
e que Berne excédée d'une guerre aussi dispen-
ieuse, & voyant le roi de France dans l'impos-
bilité de la séconder, se laissa gagner par les
rotestations insidieuses du duc de Savoye, au
oint de signer le 1 Octobre, le traité de Nion,
ui, cependant, fut rompu l'année suivante, les
Genevois n'ayant pas voulu y accéder. Cette
uerre ainsi continuée avec des succès divers,
& suspendue plusieurs fois par des trêves, ne

Introduction.

1589. fut entiérement terminée, qu'en 1598, par la paix de Vervins.

Tel était l'état des affaires en Suiſſe, lorſque Joſt Greder, & Michel Baeldi, munis de lettres & inſtructions de leurs compatriotes, partirent de St. Cloud, le 15 Août, accompagnés du ſieur Lambert, conſeiller du roi, & maître des requêtes, qui fut chargé des pleins pouvoirs de Sa Majeſté, pour confirmer Nicolas Brulart, ſeigneur de Silléry, dans ſes fonctions d'ambaſſadeur ordinaire, auprès des cantons, & dépéché pour cet effet en Suiſſe, par Henri IV. Ces trois perſonnes, obligées de ſe déguiſer, & de prendre des routes détournées, afin d'éviter les embuches des ligueurs, paſſerent par Langres, & arriverent ſur la fin d'Août à Soleure. Silléry fit notifier aux cantons, le décès d'Henri III, & l'avénement d'Henri IV, au trône de France. Cette notification fut accompagnée d'une lettre du roi, conçue dans les termes les plus flatteurs pour le corps Helvétique, & remplie de cette cordialité, qui, dans tous les tems, caractériſa la bonté d'ame de ce grand monarque. L'on peut voir cette piece dans le cinquieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. le baron de Zurlauben, *page* 391 — 393.

Les princes ſeigneurs & officiers de la couronne, 1589.
qui avaient ſigné la déclaration du 3 Août, écrivirent auſſi de leur côté, une lettre très-obligeante aux cantons, pour leur apprendre qu'ils venaient de reconnaitre Henri IV, pour légitime roi de France. Cette lettre ſe trouve à la ſuite de celle du roi, dans le même ouvrage de M. le baron de Zurlauben. Quant aux capitaines Greder & Baeldi, ils n'eurent pas de peine à obtenir l'approbation des républiques de Berne, de Soleure, de Glarus, de Bâle, de Schaffhauſen, & des Ligues-Griſes, ſur l'engagement que leurs troupes venaient de prendre avec le nouveau roi.

Revenons aux exploits d'Henri le Grand, qui, après avoir partagé ſon armée en trois corps, & avoir poſté à Darnetal, celui dont il s'était réſervé le commandement, ſe rendit de là à Dieppe, avec un détachement de 400 chevaux, afin de s'emparer d'une place auſſi importante, dont le commandeur de Chaſtes était gouverneur, & en avait offert l'entrée au roi; lequel ayant examiné la ſituation de Dieppe, réſolut de faire camper ſes troupes dans les environs de cette place, & de ſoutenir dans ce camp, les premiers efforts de la Ligue. Cette poſition lui

Introduction.

1589. parut d'autant plus avantageuſe, que le havre de Dieppe lui donnait la facilité de recevoir en droiture les ſecours Anglais, promis à ce prince, par la reine Éliſabeth. Pour cet effet, Henri s'aſſura de Neuchâtel, & du château d'Arques, diſtant à une lieue de Dieppe, conduiſit le 6 Septembre, ſa petite armée, forte au plus de 7000 hommes, dans ces contrées, & la poſta de la maniere ſuivante. Le roi ſe logea avec toute l'infanterie Françaiſe, dans le château d'Arques, en y faiſant établir des batteries. Ce château commande un gros bourg du même nom, où le maréchal de Biron s'établit avec les régimens de Gallaty & d'Arregger. Ces deux poſtes communiquant avec Dieppe, par une longue chauſſée, ou eſpèce de digue fort élevée, le roi ſe décida par les avis du maréchal de Biron, à fortifier cette chauſſée d'un foſſé, & à la garnir de redoutes, à la diſtance de 200 pas. Toute l'armée parvint au bout de quatre jours, à faire de cette chauſſée un bon retranchement, qui fut bien garni d'artillerie. Le roi diſtribua la cavalerie derriere ces lignes, dans leſquelles l'on avait pratiqué des ouvertures, par où elle pouvait ſortir à douze chevaux de front, & ſe répandre dans la campagne. Le

commandeur de Chaftes avait eu foin d'équi- 1589.
per un grand nombre de vaiffeaux de tranfport, & de barques, employés journellement à chercher en Angleterre des munitions & des vivres, qui maintinrent les troupes royales dans l'abondance.

Henri IV avait fait faire d'abord après la mort de fon prédéceffeur, les propofitions d'accommodement les plus avantageufes au duc de Mayenne, qui les refufa, quoiqu'il n'eût plus dans la perfonne de ce monarque, un ennemi perfonnel, ni l'affaffinat de deux freres à venger. Le duc armait puiffamment, fous prétexte de foutenir la caufe de la religion, & les intérèts du cardinal de Bourbon, que la Ligue avait reconnu pour roi de France, fous le nom de Charles X, malgré fa détention, par fon neveu, au château de Fontenai, en Poitou. L'élection de ce fantôme, en fatisfaifant l'ambition des princes Lorrains, fut approuvée par le pape, & Philippe II, roi d'Efpagne; qui, quoiqu'un des premiers moteurs de la Ligue, ne s'était jamais déclaré ouvertement en fa faveur, du vivant d'Henri III. Philippe fe contentant de donner des fécours d'argent à la Ligue, & d'appuyer par fes miniftres en Suiffe & en Allemagne,

Introduction.

1589. les levées que le duc de Mayenne faisait faire dans ces pays. Ce monarque crut après la mort d'Henri III, pouvoir lever le masque, & assister publiquement la Ligue, contre un prince protestant.

Le duc de Mayenne sortit le 1 Septembre, de Paris, à la tête de près de 27000 hommes, dont 6000 Suisses, 4000 lansquenets, 6000 arquebusiers Français & Lorrains, 4500 chevaux Français & Allemands, & 6000 hommes d'infanterie Française. Le duc marcha du côté de Rouen, prit chemin faisant Poissy, Mante, Vernon & Gournai, & reçut dans cette marche différens renforts, du duc d'Aumale, de Christophle de Bassompierre, & de Jean de Montluc, seigneur de Balagny, qui porterent l'armée de la Ligue, à plus de 30000 hommes, avec lesquels le duc de Mayenne s'avança sur Dieppe, résolu d'attaquer cette place par la droite, en cherchant à gagner le fauxbourg du Pollet; & après s'en être emparé, à battre l'embouchure du port avec son artillerie, afin d'y renfermer les vaisseaux chargés d'approvisionner l'armée royale; affamée de cette maniere, & affaiblie par la disette, elle aurait été facilement vaincue; ce qui aurait été un coup décisif pour la Ligue. Le

roi apprit la marche des ennemis, par Baqueville, qui avait ordre de battre l'estrade, & se doutant des vues du duc de Mayenne, ce monarque fit les dispositions suivantes, pour s'en garantir. 1589.

Henri laissa le maréchal de Biron dans le château, & dans le bourg d'Arques, avec le régiment d'Arregger, & 300 arquebusiers, pour que l'ennemi ne pût pénétrer de ce côté. Charles Bâtard de Valois & duc d'Angoulême, fut chargé de défendre les lignes de communication, entre Arques & Dieppe, avec le régiment de Gallaty, 500 arquebusiers, & 600 chevaux. Ayant pris ces précautions, le roi se rendit en diligence au Pollet, avec le reste de la cavalerie & des arquebusiers, & fit travailler à une tranchée profonde, qui environnait ce fauxbourg, en forme d'éperon; à la pointe duquel l'on retrancha un grand moulin, qu'on remplit de terre, & ferma de palissades, & dans lequel l'on plaça six petites pieces d'artillerie. Henri se logea dans le Pollet, avec les troupes qu'il avait amenées.

Pendant que Sa Majesté faisait exécuter ces travaux, le duc de Mayenne s'avançait avec beaucoup de lenteur, retardé à tout instant dans sa marche, par l'embarras du canon & des

Introduction.

1589. bagages, ainsi que par la difficulté du chemin, de façon qu'il n'arriva que le matin du 13 Septembre, à la vue du Pollet. Il rangea d'abord son armée en bataille, pour attirer celle du roi hors de ses retranchemens; mais, Sa Majesté n'ayant garde de donner dans ce panneau, se contenta d'envoyer un escadron de chevaux légers, former une légere escarmouche, avec ordre de se retirer sans engager de combat. Il y eut jusqu'au 17 de vives escarmouches, où la cavalerie royale eut toujours l'avantage. Pendant ce tems-là, le duc fit reconnaître le Pollet, & le trouva inaccessible de tous côtés, commandant toute la plaine, avec son artillerie, & protégé encore par celle de Dieppe.

Ces dispositions d'Henri faisant juger à Mayenne, que le roi ne donnerait jamais bataille, s'il n'y était contraint, & ne voulant pas sacrifier son armée, en attaquant des postes aussi bien fortifiés, il résolut de les assiéger, & d'attirer l'armée royale par ce moyen au combat. Le duc de Mayenne crut pour cet effet devoir tourner ses premieres attaques, contre le bourg d'Arques; mais, le maréchal de Biron n'avait pas perdu un moment, depuis le 10, pour le faire environner de bons retranchemens, & sur-tout

la maladrerie, qui se trouvait à l'extrêmité de 1589.
ce bourg. Henri voyant que le duc de Mayenne abandonnait l'attaque du Pollet, pour celle d'Arques, s'y transporta le 19, avec quelques troupes, & sécondé du duc de Montpensier, & du maréchal de Biron, distribua & ménagea si bien ses forces, que le duc de Mayenne fut obligé de faire sonner le lendemain la retraite, après une attaque où il fut repoussé de tous côtés.

Le 21 Septembre, le duc résolut de faire ce matin un dernier effort, & commanda au comte de Bélin d'attaquer la maladrerie, avec deux régimens de lansquenets, & deux de cavalerie Française. Le comte de Bélin mena ce corps en silence, par un chemin couvert, jusqu'au pied des tranchées, où les lansquenets eurent recours à un stratagême, qui pensa décider du sort de cette journée, en faveur de la Ligue. Ils mirent leurs chapeaux sur la pointe de leurs piques, & demanderent, à grands cris, d'être reçus dans le parti du roi, comme mécontens du duc de Mayenne; on les crut d'autant plus facilement, qu'ils s'étaient déjà soulevés dans cette marche, faute de paye. Sur quoi, les troupes qui défendaient cette tranchée, parmi lesquelles il y avait des Allemands, leur tendirent la main, & leur

Introduction.

1589. aiderent à y monter. Mais à peine furent-ils au haut du retranchement, que tournant la pointe de leurs piques, ils chargerent les Suisses & les Français ; ces derniers se voyant ainsi surpris, avant que d'avoir leurs arquebuses en état de tirer, se retirerent avec précipitation, vers le penchant de la colline, où ils croyaient être plus en sûreté. Dans ce moment critique, les régimens de Chataigneraye & de Tremblecour, se faisant ouvrir la barriere du retranchement par les lansquenets, se forment sur les deux aîles de ceux-ci, & ainsi réunis, attaquent le maréchal de Biron, à la tête du régiment de Gallaty, avec une telle promptitude, & avec tant de furie, que le maréchal fut porté par terre de ce premier choc, & les Suisses obligés de se battre en retraite, jusqu'au pied de la colline.

Dès que le duc de Mayenne apprit cet heureux succès, il envoya les ducs de Nemours & d'Aumale, avec le comte de Sagonne, à la tête de 4000 chevaux légers, & de 2000 arquebusiers, renforcer le corps du comte de Bélin, afin de s'emparer ensemble du bourg d'Arques, tandis qu'il suivrait avec le reste de l'armée pour les soutenir. D'un autre côté, le roi se voyant par cet échec dans la nécessité de combattre,

ne négligea pas un instant pour réparer ce dé- 1589.
sordre, ayant dégarni la ligne de communication, du peu de cavalerie qui y restait, il envoya le duc de Montpensier charger le duc d'Aumale, & le grand prieur, attaquer le duc de Nemours & le comte de Sagonne. Quoique ces deux princes fussent repoussés dans cette premiere attaque, le roi ne perdit point sa présence d'esprit; il rallia les arquebusiers Français, mis en fuite du premier choc des lansquenets, fit renforcer le régiment de Gallaty, par six compagnies de celui d'Arregger, & Sa Majesté allait attaquer les ennemis, à la tête de ses troupes, lorsque Coligny accourut avec deux régimens d'infanterie Française, en criant! „ *courage*, „ *Sire*, *nous venons vaincre ou mourir avec* „ *vous*". Ce corps ainsi réuni marche aux Ligueurs avec une telle impétuosité, que, du premier choc, il culbute les régimens de la Chataigneraye; Tremblecour fait prisonnier le comte de Bélin, & le colonel des arquebusiers Lorrains, & repousse les ennemis vers la maladrerie; ce qui fit changer en un instant la face du combat.

Le roi ne négligea pas ce moment favorable, & pendant que le duc de Montpensier & le grand

Introduction.

1587. prieur, renforcés de quelques cent gentils-hommes, & de deux escadrons accourus de Dieppe, chargerent derechef les ducs d'Aumale & de Nemours, avec plus de succès, Henri fit donner l'assaut au retranchement de la Maladrerie, & au bout d'une demi heure, reconquit ce poste important, après avoir taillé en pieces les lansquenets & arquebusiers Lorrains, qui le défendaient, sans leur faire de quartier, à cause de leur trahison. Les ducs d'Aumale & de Nemours, quoique sécourus par plusieurs cornettes de reithres, furent attaqués durant l'assaut de la Maladrerie, avec tant d'impétuosité, par les ducs de Montpensier & d'Angoulême, dont les escadrons s'augmentaient à tout instant, que la cavalerie de la Ligue fut obligée de gagner l'ouverture des lignes en désordre, & de se retirer vers Martinglise, avec beaucoup de perte, vivement poursuivie par la cavalerie royaliste.

Ce fut le moment décisif de la victoire, en faveur du roi, qui aurait été à la merci du duc de Mayenne, quelques heures auparavant, si selon toutes les relations de cette journée, celui-ci avait profité du premier avantage, remporté par le comte de Bélin, en s'avançant tout de suite par ces ouvertures, avec le reste de son armée.

armée. Au lieu que la conduisant avec beaucoup de lenteur, pour la conserver en ordre de bataille, le duc n'arriva à la vue des retranchemens, que lorsque son infanterie y eût été taillée en piéces, & sa cavalerie rechassée dans la plaine. Le duc de Mayenne voyant la nuit prête à tomber, & ses troupes découragées, fit sonner la retraite, qui fut couverte par les régimens de Pfyffer, & de Béroldinguen. Ces deux régimens eurent, selon de Thou, beaucoup à souffrir des volées de canon, que le roi fit tirer, du poste de la maladrerie. Telle fut l'issue du combat, ou pour mieux dire, de la bataille d'Arques, où les Ligueurs perdirent près de 2000 hommes, & plusieurs officiers de marque, entr'autres, le comte de Sagonne, le baron de St. André, frere du comte de Sault, & Claude du Châtelet. Le roi ne perdit que 200 hommes; mais il regretta beaucoup, Charles Martel de Baqueville, & le comte de Roucy, de la maison de la Rochefoucault, qui l'un & l'autre moururent le lendemain de leurs blessures. 1589.

Nous terminerons le récit de cette journée mémorable, par l'anecdote suivante, tirée de la vie & des gestes d'Henri le grand, par Baptiste le Grain. « *Le roi voyant le colonel Gallaty*,

1589. „ *qui soutenait avec son régiment le plus grand fais „ des ennemis, part aussi-tôt, & venant joindre „ Gallaty; mon compere, lui dit Sa Majesté, je „ viens acquérir de l'honneur, ou mourir avec „ vous. Cette parole & la présence d'un tel roi, „ renforça le courage de Gallaty & de ses Suisses, „ ensorte que le roi avec eux repoussa ce gros „ effort, & advança fort la victoire, qui lui était „ toute assurée par cette charge. Le régiment de „ Soleure y fit des merveilles*". Il paraît que le Grain parle du moment, où le roi ayant rallié les arquebusiers Français, & les ayant réuni avec six compagnies du régiment d'Arregger, à celui de Gallaty, allait attaquer le comte de Bélin, lorsque ce monarque fut renforcé par Coligny.

Après que le duc de Mayenne eût laissé prendre quelque repos à son armée harrassée, il fit, le 24 Septembre, une nouvelle tentative, & partagea son armée en deux corps. Avec le premier, qui pouvait aller à 18000 hommes, il entreprit d'attaquer Dieppe, & le fauxbourg du Pollet, pendant que le duc d'Aumale à la tête du second détachement, de huit à 10000 hommes, devait chercher à s'emparer du château ou du bourg d'Arques. Le roi se transporta au

Section XIII. Henri IV.

Pollet, avec la plus grande partie de ses forces, 1589.
& ne laissa dans Arques, que le régiment d'Arregger, avec celui de la Garde, & 400 chevaux, sous les ordres de Charles de Montmorency Damville, colonel général des Suisses & des Grisons, qui, essuyant quatre assauts redoublés du duc d'Aumale, le repoussa constamment, & l'obligea de se retirer avec 800 hommes de perte. Les attaques du duc de Mayenne ne réussirent pas mieux, ses troupes furent repoussées de tous les postes qu'ils assaillirent, le 24 & le 25, perdant beaucoup de monde par l'artillerie royale, qui était extrèmement bien servie. Cependant, malgré tous ses succès, l'armée du roi, depuis plus de quinze jours sous les armes, & occupée aux travaux les plus pénibles, était extrêmement harassée, d'autant plus qu'elle commençait à souffrir de la disette. La seule ressource de Sa Majesté, pour se tirer de cette situation pénible, était les sécours qu'elle attendait à tout instant, du duc de Longueville, & du maréchal d'Aumont, mandés de sa part depuis le 10 Septembre. Ces deux généraux s'étaient effectivement mis en marche le 17, de même que la Noue, & avaient trouvé moyen de se réunir le 22; mais, ne pouvant marcher qu'à petites journées,

1589. ils ne furent en état de dégager leur maître, que les premiers jours d'Octobre.

Le duc décampa, dès qu'il apprit la marche de cette armée, & conduisit la sienne en Picardie, soit pour la faire rafraîchir dans ces quartiers, & l'empêcher de se débander, soit pour aller au-devant des troupes auxiliaires d'Espagne, venant de Flandres, avec des sommes considérables pour la Ligue. D'un autre côté, le comte de Soissons, étant venu de Bretagne, joindre le roi, à la tête d'un gros détachement, & le duc de Longueville, étant arrivé avec le maréchal d'Aumont à Dieppe, Sa Majesté fit raffraîchir toutes ses troupes pendant quelques jours, laissa le commandement de Dieppe & de ses environs, au maréchal de Biron, avec quelques 1000 hommes, & se mit en marche le 16 Octobre, afin de suivre le duc de Mayenne. Henri reprit, chemin faisant, quelques places sur la Ligue, & arriva sans aucune perte à Amiens, où étant attendu avec impatience par toute la bourgeoisie, il fut reçu aux acclamations publiques. Le roi s'arrêta pendant quelques jours dans cette capitale de la Picardie, & apprit sur ces entrefaites, que 4000 Anglais & 1000 Écossais, venaient de débarquer à Dieppe, avec un gros convoi de munitions, de

vivres & d'argent. Ce renfort décida Sa Majesté à profiter de l'absence du duc de Mayenne, pour attaquer les fauxbourgs de Paris, afin de remettre son armée un peu délabrée, en argent & en équipages, par un pillage aussi riche. 1589.

Ce parti pris, le maréchal de Biron reçut ordre de ce prince, de lui amener les Anglais & les Écossais, avec d'autres troupes des environs de Dieppe, après les avoir fait rafraîchir pendant quelques jours. Sa Majesté se mit en marche le 24 Octobre, & arriva le 29, à la vue de Paris, où tout était dans un désordre & une confusion inexprimables, cette capitale se trouvant dépourvue de gens de guerre, & sans espérance de secours. Les Parisiens croyant le roi défait, & chassé de la France, sur les fausses relations du duc de Mayenne, furent dans une consternation extrême, à l'approche de ce monarque, à la tête d'une armée formidable. Cependant, le désespoir & le fanatisme, soutenu des exhortations de Mendoze ambassadeur d'Espagne, arma ce peuple nombreux. Le conseil de la Ligue, rassuré par les promesses magnifiques du ministre Espagnol, se détermina à défendre les fauxbourgs. Dès ce moment tout endossa la cuirasse, jusqu'aux prêtres & aux moi-

Introduction.

1589. nes, & fut diſtribué dans les tranchées, faites quatre mois auparavant, lors du dernier ſiége de Paris.

Le roi partagea le dernier Octobre, ſon armée en trois corps. Le premier, commandé par le maréchal de Biron, ſon fils aîné, & Guitry, était compoſé de deux régimens Français, de celui de Gallaty, & de 4000 Anglais, fut chargé d'attaquer les fauxbourgs de St. Victor, & celui de St. Marceau. La ſeconde diviſion, ſous les ordres du maréchal d'Aumont, & de Charles de Montmorency Damville, conſiſtait en quatre régimens Français, ceux d'Arregger & de Wichſer, avec quatre compagnies de volontaires & 1000 Écoſſais, devāit aſſaillir les fauxbourgs de St. Jaques & de St. Michel. Le troiſieme corps, formé par dix régimens Français, & les lanſquenets ſous Théodoric de Schomberg, était conduit par le marquis de Coligny & la Noue, chargé d'attaquer le fauxbourg de St. Germain, de même que les portes de Buſſy & de Nesle. Chacune de ces diviſions avait deux canons & deux coulevrines, & fut ſoutenu par un gros de cavalerie, qui avait été partagée de même en trois corps. Henri ſe réſerva le commandement du premier, confia celui du ſecond au comte de

Soiſſons, & mit le duc de Longueville à la tête 1589.
du troiſieme.

Ces diſpoſitions faites, le roi fit prendre de la nourriture à ſes troupes, & le 1 Novembre, donna à l'aube du jour le ſignal de l'attaque générale. Elle dura juſqu'à onze heures, & fut extrêmement meurtriere; cependant, comme les tranchées ſe trouvaient rompues en pluſieurs endroits, & que les Pariſiens étaient fort inférieurs aux troupes royales, pour la valeur & la diſcipline, ils furent mis en fuite de tous côtés, après avoir laiſſé environ 1000 hommes étendus ſur la place, & perdu 300 priſonniers. La priſe de ces retranchemens ne coûta que peu de ſoldats au roi, qui perdit un ſeul officier de marque, Claude Antoine marquis de Vienne, fils du baron de Clervant, cité ſous le regne d'Henri III. L'attaque du fauxbourg St. Germain fut la plus ſanglante; la Noue qui venait de l'emporter, pourſuivit les fuyards de ſi près, qu'il fut ſur le point d'entrer avec eux dans Paris, par la porte de Nesle. Les fauxbourgs ainſi emportés, le roi ne permit pas qu'ils fuſſent livrés à la premiere fureur du ſoldat; mais attendit l'arrivée de la cavalerie, la plaça dans les avenues qui répondaient aux différentes por-

Introduction.

1589. tes de Paris, avec ordre de se tenir sous les armes, pour repousser les sorties des Parisiens, & lui réserva le pillage des quartiers où elle fut distribuée. Ces précautions prises, le reste des fauxbourgs repartis entre l'infanterie Française & étrangere, fut pillé par régimens & compagnies, avec un grand ordre, au moyen duquel le butin également reparti, & beaucoup plus considérable, remonta toute l'armée, & la remit dans l'abondance de toutes choses. Sa Majesté défendit sur peine de la vie, de toucher aux églises, aux hôpitaux & aux monasteres, ne se reposant que sur elle-même, de l'observation rigoureuse de cet ordre.

Dès que le duc de Mayenne apprend la prise des fauxbourgs de Paris, il s'avance à grandes journées vers cette capitale, avec son armée renforcée d'un corps considérable de troupes Vallonnes, & rassure par son arrivée les Parisiens, qui parlaient déjà de se soumettre au roi. Mais, ce prince n'avait voulu qu'enrichir son armée, & l'ayant laissé rafraîchir pendant quelques jours dans ses nouveaux quartiers, il la partagea derechef en plusieurs corps, afin de pouvoir subsister pendant cet hiver avec d'autant plus de facilité, & conserver les provinces

Section XIII. Henri IV.

qui reconnaissaient son autorité. Le duc de Longueville & la Noue, retournerent en Picardie avec leur division, & le maréchal d'Aumont en Champagne, avec la sienne. Le maréchal de Biron, & son fils furent renvoyés à Dieppe, à la tête des troupes qu'ils avaient amenées au roi. Anne d'Anglure, baron de Givry, s'étendit avec quelques régimens dans la Brie. Henri marcha avec le reste de l'armée par la Beauce, & tirant vers la Loire, il prit le chemin de Tours, après s'être emparé de quelques places; entr'autres de Vendôme, ville de son patrimoine, qui était fort à sa bienséance. Pendant ce siége, les capitaines Jost Greder & Michel Baeldi, rejoignirent l'armée royale, présentés à Sa Majesté, par les colonels Gallaty & Arregger, ils rendirent compte à ce prince de l'heureux succès de leurs négociations, & en reçurent l'accueil le plus flatteur. Il est très-sûr, que l'approbation donnée par deux cantons catholiques, aux régimens de Gallaty & d'Arregger, affermit plusieurs seigneurs de cette religion, dans le parti du roi, qui fit son entrée à Tours, le 21 Novembre. 1589.

Le 22, le parlement de Paris, transféré par Henri III à Tours, reconnut Henri IV pour

Introduction.

1589. *Les contributions qu'on tirait des villes prises, servaient à la paye des troupes étrangères; mais le soldat Français ne recevait que le pain, & toute son espérance consistait dans le pillage & dans le butin. Le nombre des troupes Suisses était aussi fort diminué. Comme l'on ne pouvait pas leur payer la solde entiere aux revues qu'elles passaient chaque mois, ce délai devenait très-onéreux à eux & au roi. Ces considérations déterminerent ce prince à renvoyer en Suisse le régiment de Gallaty.*

Les princes & seigneurs catholiques, qui avaient reconnu Henri de Bourbon pour roi de France, crurent devoir se justifier auprès du pape Sixte-Quint, d'avoir reconnu pour leur souverain légitime, un prince excommunié par ce pontife, auquel ils députerent, pour cet effet, François de Luxembourg, duc de Piney, aussi illustré par sa naissance que par son mérite, qui prit son chemin par la Suisse & le pays des Grisons. Sillery vint trouver ce seigneur à Bâle, & connaissant son zele pour les intérêts d'Henri IV, il l'engagea d'écrire, le 8 Novembre, de cette ville deux lettres; la premiere aux cantons catholiques, pour leur apprendre que la plupart des princes & des seigneurs Français, de cette religion, avaient reconnu Henri IV pour roi de

France, & pour les exhorter à en faire autant. 1589.
Cette lettre ne fit aucun effet ſur ces républiques, entraînées dans le parti de la Ligue, par les intrigues de l'avoyer Pfyffer & de la Motte. La ſeconde de ces lettres fut adreſſée aux cantons de Berne & de Schaffhauſen, afin de leur expliquer le ſujet de ſon voyage, leur marquer que Veniſe & le grand-duc de Toſcane venaient de reconnaître Henri IV pour roi de France, & enfin les prier de vouloir bien continuer leur attachement à ce monarque. Le duc de Luxembourg fit, devant le ſénat de Zurich & devant celui de Bâle, une déclaration ſemblable à cette derniere lettre.

Le duc de Mayenne avait perſuadé Sixte-quint, que toute la France était réunie au parti de la Ligue, & qu'il ne reſtait au roi de Navarre que le parti proteſtant, avec un petit nombre de gentilshommes catholiques, perdus de dettes & ſans aveu. Sur quoi, le ſouverain pontife avait dépêché le cardinal Cajetan, en qualité de ſon légat en France, pour confirmer l'élection du cardinal de Bourbon, & chargé d'une ſomme de 300000 écus romains, deſtinée au ſoutien de la Ligue. Le duc de Luxembourg eût ſoin de prévenir le pape du ſujet de ſon voyage, par une longue

1589. lettre, dans laquelle il rendait compte à Sixte-quint, de la ſituation actuelle de la France, en ajoutant que, député par les princes & les ſeigneurs catholiques de ce royaume, auprès de Sa Sainteté, afin de la conſulter comme pere commun des fidelles, ſur les moyens de réunir les deux partis Français, il ſuppliait le St. Pere de concourir à rendre la paix à ſa patrie. Le pape détrompé par cette lettre, envoya de nouvelles inſtructions au cardinal Cajétan à Turin, où il s'était arrêté quelques jours, auprès de Charles Émanuel I, & fit aſſurer le duc de Luxembourg, qu'il ſerait charmé de le voir. Sixte-quint mis au fait des fourberies de la Ligue, dans la premiere audience qu'il accorda au duc de Luxembourg, répondit très-obligeamment aux ſeigneurs Français, qui ſervaient dans les armées d'Henri IV. Ce pontife commençait à ſe flatter, que, ce monarque rentrant au ſein de l'égliſe, il pourrait devenir ſouverain légitime de ce royaume, qui, par ce moyen & par les ſoins du pape, ſerait rendu à la tranquillité & au bonheur.

Pendant que le duc de Luxembourg négociait ainſi, avec le conſentement du roi, à la cour de Rome, & que Sancy dépêché par ce monar-

Section XIII. Henri IV.

que, auprès des princes protestans d'Allemagne, 1589.
travaillait avec succès à en obtenir des secours d'hommes & d'argent, pour son maître, ce prince ne s'oublia pas lui-même. Sachant les principaux chefs de la Ligue, désunis par des vues différentes, Henri fit proposer encore au duc de Mayenne, un accommodement fort avantageux, par le comte de Bélin, resté prisonnier du roi depuis la journée d'Arques. Le duc, quoique fort porté à accepter les propositions du roi, n'osa le faire dans l'incertitude de sa conversion; & la crainte d'être abandonné par le conseil de la Ligue, le porta à renvoyer le comte de Bélin à Henri IV, avec des paroles ambiguës & très-vagues.

Balthazar de Griffach de Soleure, lieutenant 1590.
des cent Suisses de la garde, secrétaire interprète de l'ambassade Française auprès des cantons, & premier capitaine du régiment de Gallaty, ayant reconduit les débris de ce corps en Suisse, leva en Janvier, avec l'agrément du canton de Soleure, un régiment de 1500 hommes, divisé en cinq compagnies de 300 hommes. Griffach joignit avec ce corps, le maréchal d'Aumont en Champagne, & avec la division de ce général, l'armée royale au siége de Dreux.

Introduction.

1590. Le cardinal Cajétan arriva le 20 Janvier, à Paris; vendu à la cour de Madrid, il n'eût aucun égard aux dernières intentions du pape, remit aux chefs de la Ligue, les 300000 écus romains, qu'il devait tenir en réserve, & au moyen de ce secours, mit le duc de Mayenne en état de tenir la campagne, les premiers jours de Février avec l'armée des Ligueurs. Le duc ayant formé le siége de Meulan, le roi campé près de Lizieux, accourut le 13 Février, au secours de cette place, & obligea les troupes de la Ligue d'en lever le siége, qui recommença après la retraite de Sa Majesté, & fut levé le 27 Février, pour la seconde fois à l'approche de l'armée royale. Le duc conduisit la sienne auprès de Rouen, tant pour appaiser une émeute considérable, survenue dans cette ville en faveur du roi, que pour aller au-devant des troupes Espagnoles & Lorraines, sous les ordres du comte d'Egmont, & du colonel de St. Paul. Henri IV profita de cette marche, pour entreprendre le siége de Dreux, afin de couper par la prise de cette place, toute communication aux Parisiens avec la Normandie & la Beauce.

Les Parisiens extrêmement inquiets de cette entreprise, envoyerent couriers sur couriers au duc

duc de Mayenne, pour le folliciter de fécourir 1590.
Dreux. Le duc réuni avec les Efpagnols & les Lorrains, fe mit en marche les premiers jours de Mars, à la tête de 5000 chevaux, & de plus de 20000 hommes d'infanterie, dans l'intention de livrer bataille au roi, qui leva le fiége de Dreux le 12 Mars, & prit le parti d'attendre l'ennemi dans la plaine d'Ivry, où il pofta fon armée, de la façon la plus avantageufe. Cette plaine eft de forme ovale, & large de quelques lieues; à gauche, elle eft bornée par deux grands villages, nommés St. André & Fourcanville; & fur fa droite fe trouve un bois fort épais; vers le couchant il y a une profonde vallée, dans laquelle coule la petite riviere d'Eure, qui a fur fes bords deux bourgs confidérables; au midi de la vallée eft Anet, & Ivry fe trouve à l'oppofite & au nord. On traverfe l'Eure facilement à Anet; mais à Ivry, on eft obligé de la paffer fur un pont de bois fort large, & élevé fur de gros pilotis.

Le 13, de grand matin, Charles, baron de Biron, fils du maréchal de ce nom, & Dominique de Vic, faifant les fonctions de maréchaux des camps, aidés des capitaines Favas & Surenne, conduifirent l'armée royale à l'entrée

Introduction.

1590. de la plaine d'ivry, par la gauche, & la mirent en bataille, entre les deux villages, pour pouvoir la mettre plus aifément à couvert du mauvais tems; & afin de lui fervir de retraite en cas d'échec, ces deux villages furent environnés d'un bon retranchement. Le corps de l'armée, ayant à la droite le village de St. André, à la gauche celui de Fourcanville, & de front le vallon, fut rangé par le roi, de la maniere fuivante. Le centre ou corps de bataille, dont il fe réferva le commandement, était compofé d'un efcadron de 500 chevaux, faifant l'élite de la nobleffe Françaife, conduite par Sa Majefté, & par le prince de Conty. Cet efcadron avait à fa droite, les régimens d'Arregger & de Griffach, celui des gardes Françaifes, & un autre régiment Français, & fur fa gauche l'on voyait les régimens de Wichfer & d'Hartmannis, avec deux autres régimens Français. La gauche du corps de bataille, était appuyée fur un efcadron de 250 chevaux, fous les ordres du baron Charles de Biron, & la droite foutenue par 400 chevaux légers, ayant le grand prieur, & Anne d'Anglure, baron de Givry, à leur tête. L'avant-garde, commandée par le duc de Montpenfier & le maréchal d'Aumont, était compofée de

deux escadrons; le premier de 300 chevaux, 1590.
aux ordres du maréchal d'Aumont, était flanqué de deux régimens d'arquebusiers Français; le second de ces escadrons, de même force que le premier, conduit par le duc de Montpensier, était protégé à sa droite par 500 Suisses, & à sa gauche par 500 lansquenets. L'arriere-garde, commandée par le maréchal de Biron, était composée de 150 chevaux d'élite, & du corps des reithres, conduits par le colonel Théodoric de Schomberg. Ce corps de réserve n'était destiné que pour se porter au sécours de ceux qui auraient souffert quelque échec. Les enfans perdus furent placés dans le vallon, sous les colonels Brignolet, Parabere & St. Dénis.

Le duc de Mayenne ayant appris la levée du siége de Dreux, & la marche du roi en Normandie, se hâta de le suivre, espérant le combattre avec avantage dans cette retraite, & tomber sur son arriere-garde, au passage de quelque riviere. Comme il se hâtait de faire avancer ses troupes vers l'Eure, & que François de Savigny de Rosne marchait en avant avec Bois-Dauphin, à la tête de quelques 100 chevaux, ces derniers entrant dans la plaine d'Ivry, découvrirent l'armée royale rangée en bataille, avec

Introduction.

1590. leur qui l'animait. L'on peut voir dans de Thou & dans d'Avila, la harangue de ce monarque, de même que la priere qu'il adressa à Dieu, à la tête du corps de bataille, l'un & l'autre caractérisent la grande ame de ce modele des rois. Après quoi il se couvrit de son héaume, surmonté d'un grand panache de plumes blanches, aux acclamations de tous ses soldats, qui, dans cet instant, crierent vive le roi. Observant que le vent lui était contraire, & pouvait dérober à ses troupes la vue des ennemis, en chassant dans leurs yeux la fumée de l'artillerie, & des autres armes à feu, il les fit tourner à gauche, pour gagner le dessus du vent. Le duc de Mayenne, qui avait remis son armée en bataille comme la veille, n'eût pas plutôt apperçu cette manœuvre du roi, qu'il fit donner le signal du combat.

Il commença par des décharges réciproques d'artillerie, celle de la Ligue n'endommagea que le terrein, au lieu que le canon du roi mit en déroute deux escadrons de reithres, qui marchaient à la tête de l'armée Liguée, & incommoda extrêmement le comte d'Egmont, avec ses lances Vallonnes. Ce seigneur ne voulant pas attendre de nouvelles décharges, fondit avec

ſon eſcadron ſur les chevaux légers du grand-prieur, qui furent obligés de plier, & de céder à l'impétuoſité du choc des lances; le comte d'Egmont voulut profiter de cet avantage, & s'emparer de l'artillerie royale; mais, attaqué à la droite par le maréchal d'Aumont, à la gauche par le baron de Biron, & de front par le grand-prieur, qui venait de rallier ſon eſcadron. Le comte d'Egmont ainſi chargé de tous côtés, & foudroyé encore par l'artillerie, que le baron de Givry faiſait manœuvrer avec beaucoup de ſuccès, fut entiérement taillé en pieces, avec ſon corps de lances, après deux heures d'une mêlée très-ſanglante. 1590.

Enſuite les eſcadrons des ducs de Montpenſier & de Nemours, & ceux du comte de Schomberg, & du duc d'Aumale, ſe chargerent ſi vaillamment, qu'il était difficile de juger à qui demeurerait la victoire. Et les reithres, qui marchaient devant le duc de Mayenne, quoique maltraités par l'artillerie, s'avancerent au combat; mais arrivés dans le vallon, ils furent reçus par les enfans perdus, avec une grêle d'arquebuſades, qui tuerent le duc de Brunſwick, & pluſieurs ſeigneurs Allemands. Les reithres firent une décharge de piſtolets, & voulurent ſuivant l'ordre qu'ils avaient reçu, gagner les

Introduction.

1590. derrieres de l'armée par une caracole, mais comme les escadrons étaient trop serrés pour leur donner passage, ils choquerent & mirent en confusion celui des lances, conduit par le duc de Mayenne. Le roi vit ce désordre & en profita, donnant des éperons à son cheval, il chargea, suivi de l'élite de sa noblesse, avec beaucoup de furie le duc de Mayenne, avant que ce dernier pût se débarrasser des reithres; de façon que le duc ne pouvant se servir de ses lances, dont le principal effet, & les plus fortes atteintes se portent en chargeant au galop, les fit jetter par terre, & fut obligé de se défendre avec l'épée seule. Cependant, malgré ce désavantage, le duc de Mayenne très-bien sécondé par les carabins Espagnols, se défendit de façon à rendre la victoire douteuse, & la mêlée très-sanglante. Henri Pot de Rhodes, qui portait la cornette royale, fut tué sur la place, de même qu'un page du roi, avec un panache blanc pareil à celui de ce prince. Leur chute fit craindre un moment la mort de ce monarque; mais, bientôt après on le vit reparaître, faisant des prodiges de valeur; & ralliant son escadron, à la tête duquel il parvint enfin, à renverser & à dissiper celui du duc de Mayenne. Le roi le poursuivit très-chaudement jusqu'à l'entrée du

bois, où il trouva les reithres, qu'il acheva de 1590.
dissiper. Dans le même tems, les régimens d'Arregger & de Grissach, attaquerent ceux de Ponsenac, de Disemieux & de Châteliere, & après un combat très-rude, les désirent & les mirent en fuite.

Ce fut le moment décisif de la victoire, l'aîle droite & le corps de bataille des Ligueurs, ainsi mis hors de combat, laissaient le champ libre aux troupes royales. L'aîle gauche de la Ligue, sous le duc d'Aumale résistait encore, lorsque le duc de Montpensier sécouru par le maréchal d'Aumont, revint à la charge, & culbuta la cavalerie du duc d'Aumale. Dans le même tems le grand-prieur, le baron de Biron, & le comte de Schomberg, remporterent le même avantage sur l'escadron de Nemours, & sur les arquebusiers Lorrains. Enfin, les régimens de Wichser & d'Hartmannis fondent dans ce moment critique sur les lansquenets & l'infanterie Lorraine, qui, se voyant abandonnés de leur cavalerie, prennent la fuite après une faible résistance.

L'armée de la Ligue ainsi dissipée, se retira en confusion vers Ivry, la cavalerie passa l'Eure, soit sur le pont, soit à la nage; & comme les pluyes avaient beaucoup enflé la riviere, grand

1590. nombre de Ligueurs qui tenterent de la paſſer à gué, s'y noyerent. Les reithres & les lanſquenets ne voulant pas périr auſſi miſérablement, ſe retrancherent à la hâte ſur les bords de la riviere, tant avec les chariots de bagages, qu'au moyen d'un foſſé, derriere lequel ils ſe défendirent en déſeſpérés. Mais ces troupes Allemandes, fuſillées de tous côtés par les arquebuſiers de l'armée royale, & attaquées par l'infanterie, furent taillées en pieces juſqu'au dernier. Quant aux gens de pied Français de l'armée de la Ligue, le roi reçut avec beaucoup de clémence, tout ce qui ſe rendit à lui, ce prince magnanime ayant crié, dès que la victoire ſe décida en ſa faveur, *Sauve les Français.*

Il ne reſtait dans la plaine d'Ivry, des troupes de la Ligue, que les régimens de Pfyffer & de Béroldinguen, qui n'avaient pas encore abandonné un pouce de leur terrein, & qui venaient de ſe former en bataillon quarré, afin de ſe défendre d'autant mieux. Le roi revenu avec ſa cavalerie, de la pourſuite de celle du duc de Mayenne, galopa au régiment d'Arregger, & dit au colonel : *ça ça, il faut charger les comperes.* Mais d'Arregger & de Griſſach ſupplierent le roi, de vouloir bien épargner leurs

patriotes, pour l'amour d'eux, & de les re- 1590.
ɩir à composition; sur quoi, le maréchal de
n survenant, dit au roi : *Sire, souvenez-*
des lansquenets d'Arques. Le colonel d'Ar-
;er répliqua : *Sire, ce ne sont pas des lans-*
'ets, mais des Suisses, desquels nous répon-
de toute façon. Sa Majesté daigna se
re aux instances de ces deux colonels. L'on
u dans la derniere section du volume pré-
:nt, le traitement favorable que le roi fit à
deux régimens, & la maniere dont les ca-
ines Jost Greder & Jaques Vallier arran-
nt cette négociation, par ordre de ce prince.
;ette journée mémorable décida en quelque
: de la décadence de la Ligue, lui coûta
de 6000 hommes, & plusieurs princes &
ieurs, entr'autres le duc de Brunswick, &
omte d'Egmont. L'armée royale s'empara
ingt cornettes, de quinze drapeaux Alle-
ds, & de soixante Français, de dix-huit
:s d'artillerie, de tout le bagage & des mu-
ɔns des Ligueurs. Le roi ne perdit qu'envi-
500 hommes, quoique toutes ses forces
:assent, selon le journal du capitaine Gre-
qu'à 12000 fantassins, & à 2500 chevaux;
ȷui faisait un peu plus de la moitié des trou-

1590. pes du duc de Mayenne qui prit, de même que les ducs de Nemours & d'Aumale, & les autres chefs de la Ligue, différentes routes dans leur fuite, après avoir eu foin de faire rompre le pont d'Ivry. Cette précaution empêcha le roi de les pourfuivre plus loin, la plupart de ces généraux Ligueurs fe rejoignirent à Mantes, d'où ayant raffemblé les débris de leurs troupes, le duc de Mayenne les ramena à Paris, par Pontoife & St. Dénis.

Quoique les plus grands efforts de cette bataille fuffent foutenus par la cavalerie royale, dont la bravoure décida la victoire, cependant, les quatre régimens Suiffes contribuerent de leur côté, beaucoup au fuccès de cette journée, en défaifant & mettant en fuite l'infanterie de la Ligue, qui leur était oppofée. Selon les mémoires de Sully, le roi dit au colonel d'Arregger, en paffant devant fon régiment : *mon compere! gardez-moi une hallebarde à la tête de votre régiment, car il y aura de l'honneur à acquérir.* L'on montre dans l'arfenal de Soleure, les armes dont ce grand monarque fut revêtu dans cette journée fi glorieufe pour lui, données par ce prince au colonel d'Arregger. Et non-content de ce don précieux, le roi rendit

témoignages les plus flatteurs de la valeur 1590.
es troupes, dans deux lettres; la premiere
ſſée au corps Helvétique, & la ſeconde au
on de Soleure, pour aviſer ſes bons amis &
;, de cette victoire.

e roi s'étant emparé de Vernon & de Man-
s'arrêta quelques jours dans cette derniere
, pour y faire rafraîchir ſon armée. Sur
entrefaites, le duc de Luxembourg parvint
étacher le pape des intérêts de la Ligue,
e-quint fit de grands reproches au cardinal
étan, de n'avoir pas ſuivi ſes dernieres inſ-
tions. Le légat voulant ſe juſtifier aux yeux
ſouverain pontife, propoſa une entrevue au
échal de Biron (elle ſe fit au château de
ſy,) dans laquelle Cajétan fit d'inutiles efforts
r détacher les ſeigneurs catholiques du parti
roi, qui, employa les mois d'Avril & de
i, à s'emparer de nouveau, de preſque tou-
les places & bourgs, aux environs de Paris,
de pouvoir bloquer & reſſerrer cette capi-
d'autant plus étroitement. Le vieux cardinal
Bourbon, que la Ligue avait reconnu pour
de France, ſous le nom de Charles X,
urut alors dans ſa priſon de Fontenai en
itou. Cette mort ne produiſit aucun change-

Introduction.

1590. ment dans la Ligue; ce qui prouva que ce prince n'avait servi que de voile, pour couvrir les intrigues des principaux chefs de cette association. La sorbonne & les moines firent jurer les Parisiens sur le St. Sacrément, de ne se soumettre dans aucun tems à Henri IV.

Ce fanatisme hâta le blocus de Paris, qui recommença les premiers jours de Juillet, par l'armée royale, renforcée en moins de quinze jours, par 14000 hommes, amenés par le prince de Conty, par Louis de Gonzague, duc de Nevers, par Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, & par le marquis de Coligny, de diverses provinces du royaume. Henri se voyant à la tête de 30000 hommes, s'empara pour la seconde fois, la nuit du 24 Juillet, de tous les fauxbourgs de Paris, par un assaut général, dans lequel les quatre régimens Suisses rendirent de grands services. Paris resserré très-étroitement, après la prise de ses fauxbourgs, éprouva toutes les horreurs de la famine. Quinze cent lansquenets, commandés par le baron d'Herberstein, commirent des désordres affreux dans cette ville assiégée, qui, parmi les troupes de sa garnison n'avait pas un seul Suisse. Cependant Mr. de Voltaire leur attribue toutes

ces horreurs, & traite notre Nation, de... 1590.

> Barbares, dont la guerre eſt l'unique métier,
> Et qui vendent leur ſang, à qui veut le payer.

Si, au lieu de ſe livrer à un ſarcaſme ſi indécent, ce fameux poëte avait pris la peine de conſulter le célebre & véridique de Thou, d'Avila, le Grain, & les mémoires de Sully, il n'aurait ſûrement pas héſité à déſavouer & à effacer de cet admirable poëme, cette apoſtrophe deſtituée de toute vérité. Le lecteur impartial, frappé des preuves inconteſtables de l'attachement déſintéreſſé, qu'une partie des républiques Suiſſes donna à Henri III, & à ſon ſucceſſeur, ſur-tout depuis 1588, n'ajoutera aucune foi à cette imputation odieuſe; d'autant plus qu'il pourra ſe convaincre par les lettres originales d'Henri IV, auſſi bien que par celles de MM. de Sancy & de Sillery, inſérées dans le cinquieme & ſixieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes, de Mr. le baron de Zurlauben, que la couronne de France, ſe trouvait redevable de plus d'un million d'écus, aux cantons de Zurich, de Berne, de Bâle & de Soleure. Dans les mêmes lettres, Henri IV convient devoir des ſommes conſidérables, aux colonels

1590. Gallaty, d'Arregger, Wichser & d'Hartmannis, de même qu'aux capitaines de leurs régimens. Ces preuves plus que suffisantes, pour confondre les assertions erronnées de Mr. de Voltaire, sur les Suisses, forment en même-tems un monument bien précieux de la valeur & de la fidélité désintéressée, de ces illustres militaires; qui, en servant ce grand monarque, avaient avancé de leurs propres deniers, la paye de leurs soldats, & de leurs bas officiers.

Les Parisiens réduits par ce siége aux plus grandes extrêmités, écrivirent au duc de Mayenne, pour lors aux environs de Laon, que, s'il ne venait avant dix jours à leur sécours, ils seraient obligés de se rendre au roi. Le duc frappé de cette nouvelle, envoya couriers sur couriers, à Alexandre Farnese, duc de Parme, afin de hâter sa marche avec l'armée Espagnole. Ces deux généraux ayant réuni toutes leurs troupes, sur la fin d'Août, à Meaux, le roi jugea à propos de lever le siége de Paris, le 31 de ce mois, & de camper avec son armée dans une plaine au-dessus de Chelles, afin d'attirer les ducs de Parme & de Mayenne à une bataille. Mais, ceux-ci bien éloignés d'en courir les risques, se contenterent de jeter un gros détachement,

&

& un convoi considérable de vivres & de mu- 1590.
nitions dans Paris. Après quoi, ils mirent le siége devant Lagny & Corbeil, & s'emparerent de ces deux places, au bout de quelques jours ; ce qui r'ouvrit aux Parisiens la communication de la Seine & de l'Oise. Le duc de Parme rempli d'aversion pour les principaux chefs de la Ligue, reprit, malgré leurs instances, le chemin de Flandres avec son armée, à la suite de ces deux expéditions. Le roi n'ayant pu attirer ce prince à un combat, résolut de finir cette campagne, en le harcelant à la tête de toute la cavalerie royale, après avoir pourvu à la sûreté des places qu'il tenait aux environs de Paris, & distribué de nouveau son armée en trois divisions. Mais, ce fut en vain que, Henri suivit le duc de Parme, jusqu'auprès d'Amiens, avec toute sa cavalerie, Farnese prit tant de précautions, que le roi ne put jamais entamer l'arriere-garde Espagnole. Anne d'Anglure, baron de Givry, posté à Melun, avec une des trois divisions de l'armée royale, reprit Corbeil & Lagny, d'abord après la retraite du duc de Parme, de façon que les Parisiens privés de nouveau des sécours de la Seine, de l'Oise, & de l'Ionne, eurent beaucoup à souffrir de la diset-

Introduction.

1590. te, le reste de cette année, & les premiers mois de la suivante.

Le canton de Berne accorda en Novembre, aux sollicitations de Mr. de Sancy, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté en Suisse, la levée d'un régiment Bernois, de 2100 hommes, divisé en sept enseignes de 300 hommes, dont Jean Jaques de Diesbach fut colonel. Ce régiment servit le reste de cette année sous Mr. de Sancy, dans le pays de Gex. Le roi revenu de Picardie en Octobre, recommença sur la fin de ce mois à bloquer Paris, & continua ce blocus tout l'hiver.

1591. Le régiment de Diesbach passa les premiers jours de Mars, à l'armée du maréchal d'Aumont en Bourgogne, où il rendit de très-bons services; & quoique le dérangement des finances royales privât ce corps de plus de la moitié de sa solde, le canton de Berne l'augmenta en Septembre, de trois nouvelles enseignes, de 300 hommes chacune, soudoyées pendant trois mois aux dépends de cette république. Ce régiment fut porté par cette augmentation, à 3000 hommes.

Henri IV avait, dès le mois de Janvier, commencé le siége de Chartres, cependant, il ne

put se rendre maître de cette place, que le 18 1591.
Avril, après un siége aussi long que meurtrier, dans lequel les quatre régimens Suisses se distinguerent beaucoup. Les mémoires du capitaine Jost Greder, disent : qu'après la prise de Chartres, le manque d'argent obligea Sa Majesté, à licencier les régimens d'Arregger & d'Hartmannis, après que Mr. de Sancy eût dressé à Meaux, leur solde, qui commençait le 16 Avril 1589, & finissait le 30 Avril 1591. Les colonels & capitaines de ces deux régimens furent admis à l'audience de congé de ce monarque rempli d'affabilité, qui daigna les remercier lui-même des services qu'ils lui avaient rendu, en déplorant la nécessité où il se trouvait de les licencier. Ces marques de bonté, qui, pénétrerent tous les cœurs de ces braves officiers, furent couronnées par la main libérale de Sa Majesté, d'une chaîne d'or, du poids de 400 écus d'or, dont chacun d'eux fut gratifié.

Sa Majesté récompensa la valeur du colonel d'Arregger, d'un don plus précieux, en le créant chevalier. Devenu en 1594, avoyer de Soleure, il mourut en 1616, & fut généralement regretté en Suisse.

Introduction.

1592. La guerre continua le reste de l'année précédente, & les premiers mois de celle-ci, dans les diverses provinces Françaises, avec des succès variés, sans aucun de ces événemens remarquables, qui pussent mériter de trouver place dans cet ouvrage. Le duc de Luxembourg continuait à négocier à Rome, pour Henri IV; mais ce seigneur ne trouvait pas auprès de Grégoire XIV, élevé depuis un an à la thiare pontificale, des dispositions aussi favorables pour Sa Majesté, que Sixte-quint en avait manifesté les derniers mois de sa vie. Le vicomte de Turenne, qui, par son mariage avec Charlotte de la Mark, était devenu duc de Bouillon, & prince de Sédan, négociait avec plus de succès pour ce monarque, auprès des électeurs & des autres princes protestans d'Allemagne. Du Plessis Mornai, dépèché par Henri, auprès d'Élisabeth reine d'Angleterre, en obtint de nouveaux secours de troupes & d'argent.

Le régiment de Diesbach fut licencié sur ces entrefaites, & fut remplacé par celui de Heidt, levé pour le service du roi, avec l'agrément du canton de Fribourg, par Jean de Lanthen, dit Heidt, fils de l'avoyer de Fribourg de ce nom, qui s'était distingué à la tête de plusieurs levées,

Section XIII. Henri IV.

sous Charles IX, & Henri III. Ce régiment 1592.
était de 1500 hommes, & composé de cinq enseignes, chacune de 300 hommes.

Les affaires de la Ligue, tombées en décadence depuis la défaite d'Ivry, penchaient à leur ruine totale, cette année & la suivante; quelques efforts que fissent les chefs de ces factieux, ils ne purent ranimer les restes d'un parti, qui se détruisait autant par ses propres dissensions, que par les armes de Henri le grand, quoique le duc de Parme eût amené, par les ordres réitérés de Philippe II, roi d'Espagne, aux Ligueurs, à trois reprises, des sécours considérables. Le roi reprit le siége de Paris, & fit celui de Rouen, sans pouvoir réduire ces deux villes à son obéissance, le duc de Parme accourant à leur sécours, à la tête de l'armée Espagnole, lorsqu'elles se trouvaient réduites à toute extrêmité. Ce fut dans la derniere de ces expéditions, en délivrant Rouen, que le duc de Parme eût le bras fracassé d'une arquebusade, dont il mourut en Décembre, avec la réputation d'un des plus grands capitaines de l'Europe. Le roi, quoique délivré par cette mort d'un ennemi très-redoutable, fut assez grand, pour lui donner des regrets & des éloges. Les troupes étrangeres découragées

Introduction.

1592. par cette perte, & par les différens échecs qu'elles reçurent, sur-tout devant Houdan & Mantes, où elles furent battues par les Suisses, en garnison dans ces deux places, quitterent presque toutes le service de la Ligue, & se retirerent sur la fin de cette année, hors du royaume.

Ce fut en vain que le pape Grégoire XIV, absolument dévoué au roi d'Espagne & à la Ligue, envoya son neveu le duc de Monté Marciano, à la tête de 9000 hommes, au secours des Ligueurs, & dissipa par cette expédition, très-mal-à-propos, une grande partie du trésor de l'église, amassé par Sixte-quint. Ce fut en vain encore, que Grégoire voulut joindre à ces armes temporelles, les foudres du Vatican, &, fulminer une excommunication contre tous ceux qui reconnaîtraient Henri IV, pour roi de France. La fermeté des parlemens & des autres tribunaux soumis à ce monarque, détruisit l'effet de ces usurpations odieuses de la cour de Rome, & ramena tous les bons Français, aux véritables principes du gouvernement de ce royaume. Quant au duc de Monté Marciano, il fut obligé de quitter la France, sur la fin de cette année, avec ses troupes réduites à 3000 hommes, après avoir donné aux diverses pro-

vinçes de ce royaume, l'idée d'une dissolution 1592.
& d'une débauche si affreuse, que tous les habitans de la campagne, même les Ligueurs les plus zélés, furent remplis d'horreur à la vue de ces abominations, & de haine contre ces troupes Italiennes.

Cette année fut remarquable par la réunion 1593.
du roi, à la religion catholique, ce prince s'y faisant instruire au milieu de ses conquêtes, selon la promesse qu'il avait faite aux seigneurs catholiques de son armée, le lendemain de la mort d'Henri III. Après avoir assiégé & soumis Dreux, ce monarque fit, le 25 Juillet, son abjuration publique dans l'église de St. Dénis, & porta, en embrassant la religion catholique, un coup mortel à la Ligue. Les cent Suisses de la garde, qui, avaient toujours servi le feu roi & Henri IV, avec une fidélité inébranlable, malgré les sollicitations & les offres avantageuses du duc de Mayenne, se trouverent dans l'église de St. Dénis, lors de cette cérémonie. Une grande partie des seigneurs & des magistrats attachés à la Ligue, ouvrirent dès ce moment les yeux sur les véritables intérêts de la France, & sans se laisser entraîner par les clameurs du cardinal Cajétan, du duc de Mayenne, & du duc de

Introduction.

1593. Féria, ambassadeur d'Espagne, qui firent tous leurs efforts, pour rendre cette réunion du roi à la religion catholique, suspecte, ces véritables citoyens obligerent en quelque sorte le duc de Mayenne, d'accepter une trêve de trois mois, offerte par Sa Majesté, &, qui fut publiée le 31 Juillet, à Paris & à St. Dénis. L'on y comprit toutes les puissances étrangeres, de même que tous les Français, qui avaient pris part dans cette guerre. Le duc de Savoye y fut aussi compris, pourvu qu'il demandât à y être admis, avant le 31 Août; ce que ce prince accepta, avant l'expiration du terme prescrit, craignant d'être accablé par les forces réunies d'Henri IV, qui, avant toutes choses, obligea Charles Émanuel de conclure une suspension d'armes de trois mois, avec la république de Geneve.

Le duc de Mayenne avait convoqué avec le cardinal légat, dès le mois de Mars précédent, les prétendus états du royaume à Paris, où le duc de Féria leur fit, au nom de Philippe II, les promesses les plus magnifiques : elles n'éblouirent pas les seigneurs & les principaux magistrats qui y assisterent, les uns & les autres ne songeant, depuis l'abjuration du roi, qu'à

Section XIII. Henri IV.

ſe ſoumettre avec le reſte du royaume à la domination de ce monarque. 1593.

Henri IV craignant, que, l'attachement inviolable que les cantons proteſtans n'avaient ceſſé de lui témoigner, ne diminuât à cauſe de ſon changement de religion, envoya auprès de ces républiques, Joſeph du Chêne, ſieur de la Violette, avec une lettre de ſa propre main; dans laſquelle ce monarque leur annonçait ſa converſion, en les aſſurant d'une amitié inébranlable, & cela dans les termes les plus flatteurs. Cet envoyé eut ordre de paſſer par Geneve, & de donner au conſeil général de cette ville, les mêmes aſſurances de la part de Sa Majeſté. Du Chêne remplit dans le courant d'Octobre, toutes ces commiſſions au gré de ſon maître. Mr. de Sillery avait eu ſoin dès les premiers jours d'Août, de notifier aux divers états du corps Helvétique, la réunion du roi à la religion catholique. Cette nouvelle remplit de joie tous les partiſans de ce grand monarque, dont la Suiſſe était remplie, même dans les cantons catholiques, en dépit de la faction d'Eſpagne & des agens de la Ligue, conſternés d'un événement qui détruiſait toutes leurs intrigues; d'autant plus que ce parti perdit en Suiſſe, quel-

Introduction.

1593. ques mois après, son appui le plus ferme, dans la mort de l'avoyer Pfyffer de Lucerne, qui, malgré les procédés généreux d'Henri IV, avec les régimens de Pfyffer & de Béroldinguen, persista jusqu'à son dernier soupir dans son zele fanatique pour les Guises & la Ligue.

Sa Majesté voulant témoigner à toute la France, son désir sincere de se réconcilier avec le souverain pontife, lui dépêcha d'abord après son abjuration, une ambassade d'obédience, composée du duc de Nevers, de Claude d'Angennes, évêque de Mans, & de Louis Séguier, doyen du chapitre de notre dame de Paris. C'était Clément VIII, Florentin, & de la maison Aldobrandine, qui, depuis un an occupait la chaire de St. Pierre, & qui, cherchant à pacifier la France, en avait rappelé dès l'année précédente le duc de Monté Marciano, avec les troupes Italiennes. Le pape reçut très-bien cette ambassade, sécondée dans cette négociation par le cardinal Tollet, qui, quoique jésuite & Espagnol, servit Henri IV, très-utilement dans cette occasion.

1594. La trêve générale ayant été interrompue, les principales villes du royaume, attachées jusqu'alors à la Ligue, se soumirent dans le courant

de cette année à leur légitime souverain. Vitry, 1594.
gouverneur de Meaux, eût la gloire d'en donner le premier exemple, en engageant les principaux habitans de cette ville, d'ouvrir leurs portes au roi, le 11 Janvier. Pontoise lui fut remise par d'Alincourt. Le maréchal de la Châtre se soumit à Sa Majesté, avec les villes d'Orléans & de Bourges. Le colonel Alphonse d'Ornano fut chargé de la part de ce prince, de recevoir le serment de fidélité de la ville de Lyon. Celles de Péronne, de Roye & de Montdidier prirent le même parti. Tandis qu'une grande partie de la France se détachait ainsi de la Ligue, le roi se fit sacrer le 27 Février, à Chartres, par de Thou, évêque de cette ville, & frere du célebre historien. Enfin, Paris ouvrit ses portes le 22 Mars, à son roi; les comtes de Brissac & de Bélin, maréchaux de la Ligue, aidés de plusieurs magistrats, arrangerent la soumission de cette capitale. Le roi confirma la Châtre, Urbain de Laval de Bois-Dauphin, les comtes de Brissac & de Bélin, dans leur charge de maréchal de France, qui leur avait été conférée par le duc de Mayenne. *Ce furent*, disait le premier président de Harlay : ***autant de batards, qui se légitimerent aux dépends de leur***

Introduction.

1594 *pere.* Les régimens de Wichfer, de Heidt & de Griffach, aiderent Sa Majesté à prendre possession de Paris, d'où le cardinal légat eût liberté entiere de se retirer. Le roi accorda la même grace au duc de Féria, ambassadeur d'Espagne, qui prit la route de Flandres, avec les troupes Espagnoles, & fut suivi par le conseil des seize, ainsi que par une vingtaine de Ligueurs déterminés. Ce qu'il y eut de plus admirable, &, ce que l'on ne saurait trop répéter pour la gloire d'Henri le grand, c'est qu'ayant fait publier le jour de son entrée à Paris, une absolution générale, tout rentra à l'instant dans l'ordre, les boutiques furent r'ouvertes & la justice rendue, tous les bourgeois de cette capitale prirent l'écharpe blanche, & jouissant tout de suite des douceurs d'une domination aussi remplie d'équité, ce bon roi devint en peu de jours l'idole des Parisiens.

André de Brancas de Villars, créé amiral de France, par le duc de Mayenne, remit au roi la ville de Rouen & les places voisines qui en dépendaient, ce prince lui confirma ses charges & gouvernemens. Presque toutes les villes du royaume s'empresserent de suivre l'exemple de Paris, &, d'ouvrir leurs portes dans le courant

de cette année, à Henri IV. Le jeune duc de Guise, fils du Balafré, qui tenait Reims, & plusieurs places fortes de la Champagne, en son pouvoir, se hâta de faire son accommodement avec Sa Majesté; qui, contre l'avis de son conseil, confia le gouvernement de Provence à ce jeune prince, afin de l'opposer dans ces contrées au duc d'Épernon, sur la fidélité duquel le roi avait de violens soupçons. Il ne restait plus au duc de Mayenne, que quelques places fortes en Picardie & en Bourgogne, & voyant la défection journaliere des principaux Ligueurs, il travailla sous main, à son accommodement : afin de le rendre plus avantageux, le duc hâta nuit & jour la marche de l'armée Espagnole, que l'archiduc Ernest envoyait de Flandres à son sécours, sous les ordres de Charles, comte de Mansfeld, qui arriva en Picardie, à la tête de 7000 hommes d'infanterie, de 800 chevaux, & d'un train considérable d'artillerie; il mit le siége devant la Capelle, & obligea cette place à capituler après une vigoureuse résistance. Le roi voulant réparer cette perte, forma le siége de Laon, & resserra si bien cette ville, que, l'armée Espagnole réunie aux troupes du duc de Mayenne, s'étant avancée jusqu'à une lieue du 1594.

Introduction.

1594. camp royal, ne put jeter ni ſécours ni vivres dans cette place aſſiégée. Ces troupes combinées ſe retirerent après pluſieurs tentatives inutiles, ſoit pour ravitailler Laon, ſoit pour attaquer l'armée royale. Sans ſe rebuter de tous ſes mauvais ſuccès, le duc de Mayenne entreprit d'envoyer de la Fére, un convoi conſidérable à Laon, eſcorté de 1600 fantaſſins, & de 400 chevaux légers. Le roi, informé de ce deſſein, dreſſa un embuſcade à ce détachement ennemi, & l'envoya ſous les ordres de Charles maréchal de Biron, s'embuſquer le 18 Juin, aux environs de la Fére. Biron ayant les régimens de Wichſer & de Griſſach, parmi ſon corps de troupes, s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, qu'il parvint à la ſuite d'un combat très-opiniâtre, à tailler en pieces & à diſſiper l'eſcorte Eſpagnole, & à s'emparer de tout le convoi. Malgré cette déroute, Laon ne ſe rendit que le 20 Juillet, au roi, qui, employa le reſte de cette année à ſoumettre diverſes places de ſon royaume, & à conclure une trêve avec le duc de Lorraine. Ce monarque ne revint à Paris, que le 27 Décembre, aux acclamations des habitans de cette capitale.

1595. Le roi voyant ſon autorité affermie, par tant

de ſuccès, déclara le 17 Janvier, la guerre au roi d'Eſpagne. La réponſe de Philippe II, fut conforme à ſa politique, proteſtant qu'il ne voulait rompre la paix, ni avec la France, ni avec les catholiques de ce royaume; mais, qu'il ferait tous ſes efforts pour les délivrer de l'oppreſſion du prince de Béarn. Philippe tenait deux armées prêtes pour appuyer cette réponſe, l'une aux ordres du comte de Mansfeld, devait pénétrer en France, par la Picardie, & l'autre ſous le connétable de Vélaſco, devait fondre ſur la Bourgogne, en traverſant le Piémont, la Savoye, la Breſſe, & la Franche-Comté. Les courſes faites dans cette derniere province, ſur la fin de l'année précédente, par les colonels d'Auſſonville & de Beauveau, qui s'étaient emparés de quelques places, en ravageant le plat pays, avaient extrèmement irrité le roi d'Eſpagne; ce prince ayant appris avec chagrin, que les cantons, protecteurs de la neutralité de cette province, n'avaient pas réprimé ces hoſtilités; ces républiques piquées contre les Francs-Comtois, de ce qu'ils avaient permis en 1587, après la défaite d'Auneau, que les troupes du duc de Guiſe maſſacraſſent dans cette province, les traîneurs des troupes proteſtantes, fournies au roi de Navar- 1595.

1595. re par les cantons de cette religion, ne crurent pas devoir faire attention aux plaintes des députés Franc-Comtois, contre ces irruptions.

Le maréchal de Biron ouvrit la campagne en Bourgogne, fur la fin de Janvier, avec 2000 Suiffes, 1200 chevaux, & 4000 hommes d'infanterie Françaife. Il prit la ville de Beaune, le 4 Février, & le château le 4 Mars, s'empara d'Auxonne les derniers jours d'Avril, &, d'Autun le 15 Mai. Toutes ces conquêtes hâterent la marche du connétable de Caftille, il traverfa la Savoye, & entra dans la Franche-Comté, à la tête de 8000 fantaffins, & de 2000 chevaux, & fut joint dans cette province, par le duc de Mayenne, avec 1500 hommes d'infanterie, & 500 de cavalerie. Ces deux généraux reprennent Jonvelle, & mettent le fiége devant Vezoul, qui ne fit pas une longue réfiftance, quoique Beauveau s'y fut jetté ; mais, apprenant que les bourgeois de Dijon s'étaient foumis au maréchal de Biron, & que le roi arrivé à Dijon, faifait le fiége des deux châteaux de cette ville, le duc & le connétable fe mettent en marche, pour fécourir ces deux places. Henri IV informé de leur projet, fe met à la tête de 2000 chevaux, & va au-devant des ennemis, qu'il

rencontre

rencontre le 5 Juin, auprès de Fontaine Françaife. Le roi fit des difpofitions fi favantes, & les exécuta avec tant de valeur, qu'avec cette poignée de monde, il défit totalement l'armée combinée du duc de Mayenne, & du connétable qui fe retira après cette déroute à Gray, & Mayenne à Château-Châlons, d'où il fit demander une fufpenfion d'armes au roi, de retour à Dijon, qui lui fut accordée, à condition de remettre les deux châteaux affiégés, entre les mains de Sa Majefté. 1595.

Cette trêve mit Henri IV en liberté d'agir contre le connétable, venant de recevoir plufieurs renforts de troupes Françaifes, & de lanfquenets, conduits par le duc de Bouillon, qui, porterent fon armée à près de 15000 hommes. Le roi pénétrant à leur tête dans la Franche-Comté, s'avança jufqu'à Gray, & fe difpofait à attaquer l'armée Efpagnole, lorfqu'il fut arrêté par une députation du corps Helvétique, envoyée à ce monarque par la diéte de Baden, pour le prier d'épargner la Franche-Comté, & de lui accorder la neutralité, dont elle avait joui depuis plus d'un fiecle. Ces ambaffadeurs, parmi lefquels l'on diftinguait Laurent d'Arregger, avoyer de Soleure, reçurent l'accueil le plus

Introduction.

1595. gracieux de ce grand roi, qui, daignant leur sacrifier ses ressentimens contre les Espagnols, de même que la conquête d'une province, si fort à sa bienséance, &, qu'il lui aurait été facile de faire dans ses conjonctures, il accorda la neutralité au comté de Bourgogne, & tourna ses armes victorieuses vers d'autres contrées. Les cantons pénétrés de reconnaissance d'un procédé aussi obligeant de Sa Majesté, lui écrivirent en Octobre, une lettre de remerciement à ce sujet.

Après que la neutralité de la Franche-Comté fût assurée, par le traité que Mr. de Sillery avait conclu à Soleure, avec les députés des cantons; & que Sa Majesté ratifia à Lyon, le 22 Septembre, le connétable de Castille retourna dans le Milanais, avec les débris de son armée. L'absolution du pape Clément VIII, sollicitée depuis deux ans, par l'ambassade d'obédience du roi, & traversée jusqu'alors par la faction Espagnole, fut enfin accordée par ce pontife à Henri IV, le 17 Septembre. Cette nouvelle arrivée en France, remplit de joie tous les citoyens de ce royaume, dissipa entiérement les restes de la Ligue, & décida le duc de Mayenne à se soumettre au roi. Il devait par son accommode-

ment, remettre la Fére à Sa Majesté; mais la garnison Espagnole ayant refusé d'évacuer cette place, elle fut investie le 16 Novembre, par l'armée royale, & bloquée pendant tout le courant de cet hiver, sous le commandement du maréchal de Biron. 1595.

1596. Les régimens de Gallaty, de Heidt & de Grissach, servirent au siége de la Fére, qui fut aussi long que meurtrier, les Espagnols ayant tenté inutilement à deux reprises de secourir cette place, qui ne se rendit au roi, que le 16 Mai. Le colonel Wichser avait résigné l'année précédente son régiment à Sa Majesté, qui le conféra au colonel Gallaty; ce monarque ayant décoré Wichser, ce printemps, de la dignité de chevalier, le chargea cette année de plusieurs commissions importantes en Suisse, dont cet officier s'acquitta au gré du roi.

1597. Cette année fut remarquable par la surprise d'Amiens, effectuée la nuit du 11 Mars, par Ferdinand de Portocarréro, à la tête de 4000 Espagnols; cette perte fut très-sensible au roi. Résolu d'assiéger Amiens en personne, il fit rassembler son armée aux environs de Corbie; le siége commença les derniers jours d'Avril, & dura jusqu'au 25 Septembre, que la garnison

Introduction.

1597. Eſpagnole fut obligée de capituler. Les régimens de Gallaty, de Griſſach & de Heidt, ſe diſtinguerent beaucoup à ce ſiége, commandés par Mr. de Harlay Sancy, leur colonel général.

1598. La paix de Vervins, conclue le 2 Mai, entre la France & l'Eſpagne, termina les exploits des régimens de Gallaty, de Griſſach & de Heidt. Henri IV fit mettre la derniere main à ce traité, par MM. de Bellievre & de Sillery, qui, par ſes ordres, y comprirent le corps Helvétique, auquel ce monarque en fit part le 13 Juin, par une lettre conçue dans ce ſtyle affectueux, qui lui gagnait tous les cœurs. François de Hotteman, ſeigneur de Morfontaine, & conſeiller d'état, qui, depuis deux ans, avait relevé Mr. de Sillery, dans ſes fonctions d'ambaſſadeur ordinaire de France, auprès des cantons, remit au corps Helvétique, cette lettre de Sa Majeſté, qui, renvoya ces trois régimens Suiſſes, dans leur patrie, comblés d'éloges d'autant plus flatteurs, qu'ils partaient d'un des plus grands capitaines de ſon ſiecle, ſous les yeux duquel ils avaient ſouvent eu l'honneur de combattre. Les trois compagnies colonelles, chacune de 100 hommes, furent conſervées pour la garde du roi; ce qui avec l'ancienne compagnie Gallaty, con-

fervée depuis 1589, faisait un corps de 400 hommes, commandé par le colonel Gallaty. 1598.

Le roi ayant déclaré la guerre au duc de Savoye, les gardes Suisses se signalerent dans plusieurs affaires, pendant cette campagne. Les mémoires de Bassompierre font une mention très-honorable de ce corps, aux siéges de Charbonnieres & de Montmélian. Il n'est pas inutile de remarquer, que le décompte de l'extraordinaire des guerres, place depuis 1598, jusqu'en 1601, les gardes Suisses d'abord après les gardes Françaises. Henri IV se mit lui-même à la tête de son armée, conquit la plus grande partie de la Savoye, & obligea Charles Émanuel, de recevoir la paix, aux conditions que Sa Majesté lui prescrivit. 1600.

Le duc de Savoye cédait par ce traité, qui fut signé à Lyon, le 17 Janvier, la Bresse, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex, à la France; en échange, cette couronne céda à la maison de Savoye, le marquisat de Saluces à perpétuité. La seconde compagnie Gallaty, ou la compagnie colonelle du régiment de Wichser, fut licenciée en Février, & celle du colonel Heidt, détachée en garnison, de maniere que, depuis cette année, il n'y eut plus que les deux com- 1601.

Introduction.

1601. pagnies de Gailaty & de Griffach, décorées du titre de gardes Suiffes. Balthazar de Griffach étant mort cette année, fa compagnie fut donnée au colonel Hartmann de Hartmannis, qui, avait fervi avec tant de bravoure à la tête de fon régiment, les premieres années du regne d'Henri le grand; l'on verra fous celui de Louis XIV, l'hiftoire de cette compagnie, qui eut un fort très-fingulier.

L'on approchait cependant du tems auquel le roi s'était propofé de renouveller l'alliance avec les cantons; elle fouffrit quelques obftacles, quoique défirée avec empreffement de plufieurs de ces républiques, à la réferve de celle de Zurich, inébranlable dans fon fyftême, de s'en tenir à la paix perpétuelle, avec la couronne de France. Hotteman de Morfontaine, mort à Soleure, le 28 Mai 1600, avait été remplacé par Mr. de Sillery, & par Méride Vic, feigneur de Morin; ces deux miniftres travaillerent à ramener une partie des cantons catholiques, fur leurs fcrupules, au fujet du capitulat de Milan, conclu par ces états en 1587, avec Philippe II roi d'Efpagne, de même que fur l'alliance conclue par les mêmes cantons, avec la maifon de Savoye, en 1577, & renouvellée en 1581. Lucer-

Section XIII. Henri IV.

ne, Ury, Schweiz, Underwalden, Zug, Fribourg & Appenzell catholique, demanderent aux ambaſſadeurs du roi, des explications ſpéciales, par une lettre annexe, ſur les engagemens pris avec l'Eſpagne & la Savoye, afin de n'en pas contracter avec ces trois puiſſances, qu'ils ne puiſſent remplir ; & ayant obtenu cette déclaration de Mr. de Sillery, ces cantons accéderent à cette alliance ; la lettre annexe & ce traité furent ſignés le même jour. L'on peut voir cette déclaration de Sa Majeſté, dans le ſixieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes, par Mr. le baron de Zurlauben, *page* 520—523. 1601.

Pendant que Mr. de Sillery était occupé à détruire les repréſentations du comte de Fuentes, gouverneur général du Milanais, faites à pluſieurs cantons catholiques, contre cette alliance, & d'applanir toutes les difficultés à ce ſujet, le roi avait nommé Charles de Gontault, duc de Biron & maréchal de France, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, auprès du corps Helvétique. Ce ſeigneur arriva le 15 Janvier, à Soleure, & fit ſon entrée dans cette ville, avec un faſte & une magnificence inconnue juſqu'alors en Suiſſe. Le maréchal ſuivi d'une foule de gentils-hommes du premier rang, repréſenta ſon 1602.

maître dans cette occaſion, avec toute la grandeur, qu'il crut devoir à Henri IV, & au rang qu'il tenait auprès de ce monarque. L'alliance fut ſignée & jurée le 31 Janvier, dans la collégiale de St. Urs à Soleure, par le maréchal duc de Biron, & MM. de Sillery & de Vic, au nom du roi; d'un autre côté, par les députés de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Glarus, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Schaffhauſen, d'Appenzell, de l'abbé & de la ville de St. Gall, des Ligues-Griſes, du Vallais, de Bienne, de Mullhauſen & de Rottweil. Ce traité ne différa en rien pour l'eſſentiel, de ceux qui furent conclus avec la couronne de France, en 1521, en 1549, en 1564 & en 1582, tous les articles étant rélatifs à ceux de la paix perpétuelle. Sa Majeſté ayant demandé, que cette alliance s'étendit ſur tout le regne de ſon ſucceſſeur, à la couronne de France, ſans qu'il fût néceſſaire de la renouveller auparavant, cette clauſe fut accordée avec plaiſir, par les états Suiſſes, qui avaient ſigné ce traité.

Le canton de Berne n'y accéda que le 28 Avril, voulant s'aſſurer auparavant, par une lettre annexe, de pluſieurs articles qui l'intéreſſaient ſpécialement. Mr. de Sillery, reſté ſeul ambaſ-

ſadeur de France en Suiſſe, après le départ du 1602.
maréchal de Biron, & de Méri de Vic, eut pluſieurs conférences à ce ſujet, avec le ſénat de Berne, au bout deſquelles cette république ſe détermina d'envoyer auprès de Sa Majeſté, Jean Jaques de Diesbach, ſénateur de Berne, auſſi connu par ſes lumieres politiques, que par ſes talens militaires. Les deux députés de Soleure, Jean Jaques de Staal, & Jean Georges Wagner, furent invités comme bons voiſins, d'aſſiſter aux inſtructions que l'on donna à Mr. de Diesbach, qui eut pluſieurs audiences particulieres d'Henri IV, dans leſquelles ce député obtint de Sa Majeſté, les articles ſéparés, demandés par le canton de Berne, entr'autres la garantie du Pays-de-Vaud. Mr. de Diesbach, très-connu de ce grand monarque, & requis par lui de l'inſtruire ſur les divers intérêts de chaque membre du corps Helvétique, rendit au roi, le compte le plus exact & le plus détaillé, de la ſituation actuelle de ces différentes républiques, de façon à donner à ce prince les notions les plus diſtinctes ſur la Suiſſe.

Henri IV ayant ratifié ce traité, déſira qu'il fût juré en ſa préſence; tout le corps Helvétique, à la réſerve de Zurich, envoya les der-

Introduction.

1602. niers jours de Septembre, une ambaſſade au roi, compoſée de quarante députés, à la tête deſquels l'on voyait Rodolphe Sager, avoyer de Berne, & Jean Jaques de Diesbach, ſénateur de cette république ; & parmi leſquels l'on diſtinguait ſur-tout, le colonel Laurent d'Arregger, avoyer de Soleure. Sa Majeſté avait envoyé ſur leur route, les ordres néceſſaires, à l'égard des honneurs qu'elle voulait faire rendre à cette ambaſſade; les villes de Dijon & de Troyes ſe diſtinguerent ſur-tout dans leurs réceptions. Le duc de Montbazon, & François de Montigny, gouverneur de Paris, furent chargés à la tête de 120 gentils-hommes, de recevoir ces ambaſſadeurs, à deux lieues de cette capitale, chacun en avait deux à ſes côtés, & le reſte ſuivait. L'on voyait l'avoyer de Berne, placé comme chef de l'ambaſſade, entre MM. de Montbazon & de Sillery ; la cavalcade s'avança dans cet ordre, juſqu'à la porte de St. Antoine, où le prévôt des marchands, à la tête des échevins, après avoir harangué les ambaſſadeurs, ſe joignit à leur entrée.

Le lendemain 15 d'Octobre, Pomponne de Bellievre, chancelier de France, le même qui, ſous le regne d'Henri III, avait été pendant

plusieurs années, ministre de ce prince en Suisse, régala magnifiquement cette ambassade, qui, après ce repas fut conduite par le duc d'Aiguillon, fils aîné du duc de Mayenne, avec cinquante gentils-hommes, de l'hôtel du chancelier au Louvre, où elle fut reçue à l'entrée de la cour, par le duc de Montpensier, à la tête de plusieurs chevaliers du St. Esprit, & conduite jusqu'au bas du grand escalier. Là ces ambassadeurs étaient attendus par le comte de Soissons, grand maître de la maison du roi, qui, avec les principaux officiers de la couronne, les introduisit dans la salle d'audience, où le roi était entouré des princes du sang, & de tout ce qu'il y avait de plus grand en France. Ce monarque, après avoir touché à tous ces députés dans la main, en signe d'amitié & d'alliance, répondit dans les termes les plus obligeans, au discours que l'avoyer de Berne eût l'honneur de lui adresser. De là, les ambassadeurs furent introduits chez la reine, où ils reçurent un accueil également gracieux; on leur fit aussi voir le dauphin, sur la tête duquel cette alliance reposait déjà. 1602.

L'on fut occupé pendant quelques jours, à mettre la derniere main aux actes nécessaires, pour la prestation du serment solemnel, dont la

Introduction.

1602. cérémonie se fit, le 20 Octobre, dans l'église de notre dame, où le concours de tous les grands du royaume, lui donna tout l'appareil nécessaire à une pareille solemnité. Ces représentans du corps Helvétique, ne purent entendre, sans être sensiblement touchés, les expressions employées par Sa Majesté, dans son discours avant la prestation du serment. Elle daigna rappeler les premieres années de son regne, & s'étendre sur les époques où ce grand prince avait trouvé ses principales ressources, dans la fidélité & la constance des troupes Suisses; il leur réitéra les mêmes assurances qu'il avait données aux chefs de ces troupes, lorsque Mr. de Sancy eut l'honneur de les lui présenter, le lendemain de la mort d'Henri III; en ajoutant : *que, si jamais le corps Helvétique se trouvait attaqué, il était prêt de marcher en personne, à la tête de toutes ses forces, pour le défendre.*

Cette cérémonie fut suivie d'un festin somptueux, servi dans le palais archiépiscopal, aux ambassadeurs, qui furent tous placés d'un côté de la table, suivant le rang de leurs cantons respectifs; de l'autre côté, l'on voyait les princes de Condé, de Conty, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, le connétable, le duc d'Ai-

Section XIII. Henri IV.

guillon & le comte de Sommerive, fils du duc 1602.
de Mayenne, le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, de même que plusieurs autres seigneurs de la premiere distinction. Le roi parut sur la fin du repas, dans la salle du festin, accompagné des cardinaux de Joyeuse & de Gondy, & se joignit aux grands de sa cour, pour boire à la santé de ses bons comperes. Le 25 Octobre, l'ambassade reçut de Sa Majesté, son audience de congé, dans laquelle ce bon prince daigna lui confirmer ses dispositions, pour le corps Helvétique. Chaque ambassadeur fut gratifié d'une chaîne d'or, du poids de 400 couronnes, avec une grande médaille du même métal. Les cantons furent pénétrés de reconnaissance, pour la réception distinguée, accordée à leurs représentans, & redoublerent leur attachement pour ce grand monarque.

En 1605, Louis le Févre, seigneur de Caumartin, fut nommé par Sa Majesté, pour remplacer Méri de Vic, dans ses fonctions d'ambassadeur ordinaire de France, auprès des cantons, & remplit cette place, jusqu'en 1607.

En 1606, Mr. de Caumartin fut chargé de demander aux cantons, une levée de 6000 hommes, qui, accordée sans aucune difficulté, fut

Introduction.

1602. partagée en deux régimens, chacun de dix compagnies, de 300 hommes. Gaſpard Gallaty, du canton de Glarus catholique, dont on a déjà ſouvent parlé avec éloge, & Nicolas de Praromann, avoyer de Fribourg, furent choiſis pour colonels de ces deux régimens, deſtinés à ranger le duc de Bouillon à ſon devoir. Mais, ce ſeigneur ayant recouru à la clémence du roi, les régimens de Gallaty & de Praromann furent licenciés, au bout de trois mois.

En 1607, Euſtache du Refuge ſuccéda à Mr. de Caumartin, en qualité d'ambaſſadeur ordinaire du roi, en Suiſſe. Henri IV ſe préparait depuis quelques années, à venger tous les outrages qu'il avait reçus de la maiſon d'Autriche, ayant ſacrifié juſqu'alors ſes reſſentimens à la tranquillité de ſon royaume, & au déſir ſi digne de ſa belle ame, de remettre ſes ſujets dans cette ſituation heureuſe, dont ils avaient à peine quelques notions, lorſqu'il parvint au trône de France. L'adminiſtration auſſi douce qu'équitable de ce grand roi, ſécondé par Maximilien de Béthune, duc de Sully, avait effacé dans toute la France, juſqu'aux traces des miſeres & des ravages accumulés ſur toutes les pro-

vinces de ce royaume, par trente années de guerres civiles.

En 1609, mourut Jean Guillaume, dernier duc de Cléves, de Juliers & de Berg, sans laisser d'enfans; ce qui fit éclore les grands desseins du roi, & du duc de Sully, ami & confident intime d'Henri IV, autant que son ministre, & bien digne d'un tel monarque. Les chefs des maisons Palatines, de Saxe & de Brandebourg, avaient des prétentions également fondées, sur la succession de Juliers. Rodolphe II, empereur d'Allemagne, prince faible & dirigé par le ministere de la cour de Madrid, chercha à exclure ces trois prétendans, & ordonna le séquestre des états litigieux, entre les mains de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, afin de faire entrer cette succession importante dans sa maison. Henri IV, toujours dominé par la passion de la gloire, en tant qu'elle pouvait contribuer au bonheur des peuples, se piqua de se montrer dans cette époque critique, le protecteur des princes Allemands, ainsi opprimés, & le défenseur des libertés de l'Empire. Il assura les princes ligués, d'un sécours de 8000 hommes d'infanterie, & de 2000 chevaux, avec l'artillerie & les munitions nécessaires. Le roi y mit la con-

Introduction.

dition expresse, que ces princes ne feraient aucun changement dans la religion, de tous les états de cette succession, & que les catholiques continueraient à y être maintenus dans tous leurs privileges.

. Le roi ordonna à du Refuge, de s'assurer dans l'attente de cet événement, d'une levée de 6000 Suisses, qui fut accordée à la premiere requisition de ce ministre, par tous les cantons, dans une diéte générale, convoquée pour cet effet à Soleure, dans le courant de Septembre 1609. Cette levée distribuée en vingt enseignes, de 300 hommes chacune, & partagée en deux régimens de 3000 hommes, eut pour colonels Gaspard Gallaty, du canton de Glarus, & Jaques Fégelin de Fribourg. Parmi les capitaines de ces deux régimens, l'on voyait : de Zurich, Jean Jaques Steiner, & Ulrich Holzhalb; de Berne, Gerhard de Diesbach, & Jean Rodolphe de Wattewille; de Zug, Béat Jaques de Zurlauben ; des Ligues - Grises, Joachim de Jochberg, André de Salis, & Jean Luce de Gugelberg-Moos.

En 1610, cette levée se mit en marche au milieu de Mars, & prit la route de Châlons sur Marne; le rendez-vous général de l'armée royale, ayant été désigné dans les plaines aux environs

rons de cette place. Henri IV comptait commander en personne cette armée, qui devait monter au-delà de 40000 hommes, & s'y rendre après le sacre de la reine, lorsque la main sacrilége de François Ravaillac, monstre vomi des enfers, au moyen du fanatisme, assassina le 14 Mai, le meilleur des rois. Telle fut la fin déplorable d'Henri le grand, plutôt pere que souverain de ses sujets, plus respectable encore, par son caractere de bonté, de franchise & de clémence, que, par les talens d'un grand capitaine & cette valeur héroïque, qui le fit triompher de la Ligue, de l'Espagne, de la Lorraine & de la Savoye. *La France*, dit un auteur célebre, *n'eût jamais de meilleur, ni de si grand roi; il unit à une extrême franchise, la plus adroite politique; aux sentimens les plus élevés, une simplicité charmante; & à un courage de soldat, un fond d'humanité inépuisable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obstacles à vaincre, des périls à essuyer, & surtout des adversaires dignes de lui.*

SECTION XIV.

LOUIS XIII.

LE dauphin encore mineur ſuccéda au trône de France, ſous la régence de la reine mere Marie de Médicis. Les cantons ſenſiblement touchés de la mort tragique d'un monarque qui fut l'ami & l'allié inébranlable du corps Helvétique, & dont la mémoire ſera toujours auſſi chérie, que révérée en Suiſſe, écrivirent une lettre de condoléance à la régente, & lui offrirent leurs ſécours pendant une minorité, que l'on prévoyait être fort orageuſe. La reine Marie de Médicis répondit à cette lettre, dans les termes les plus obligeans.

Pendant ce tems-là, les troupes Suiſſes commandées par le duc de Rohan, leur colonel général, étaient employées à pénétrer dans les duchés de Juliers & de Cléves, du moins en partie, car le régiment de Fégelin avait été licencié, quelques ſemaines après la mort d'Henri IV. Le régiment de Gallaty, après avoir ſervi au ſiége de Juliers, dont la garniſon capitula le 1 Septembre, fut mis ſur la fin d'Octobre, en

garnifon à Lyon, & renvoyé en Suiffe les derniers jours de 1610.

Le choix que fit en 1612, la reine régente, d'un nouvel ambaffadeur en Suiffe, dans la perfonne de Pierre de Caftille, rompu dans les négociations les plus difficiles, produifit bientôt dans ce pays un changement très-avantageux aux puiffances contractantes; ce fut l'acceffion du canton de Zurich, à l'alliance de 1602, pour laquelle il avait marqué jufqu'alors beaucoup d'éloignement, qui fut diffipé par les repréfentations du nouveau miniftre de France. Zurich accéda à ce traité, par une lettre annexe du 20 Janvier 1614.

La même année, les cantons accorderent à la reine régente, une levée de 6000 hommes, qui fut partagée en deux régimens, commandés par les colonels Gafpard Gallaty, de Glarus, & Jaques Fégelin, de Fribourg. Chacun de ces corps était compofé, de dix compagnies de 300 hommes. Le régiment de Fégelin fut licencié à la fin de l'année, celui de Gallaty réduit à 160 hommes par compagnie, en eut deux de licenciées, & les huit compagnies reftantes furent créées le 12 Mars 1616, régiment des gardes Suiffes du roi. Ce corps a toujours fubfifté, depuis cette

Dd 2

époque ſous ce titre. Voyez le chapitre VI du volume ſuivant.

En 1616, Pierre de Caſtille obtint pour le ſervice du roi, une levée de 4200 hommes, qui, fournie par les cantons catholiques, fut partagée en deux régimens, chacun de ſept compagnies, de 300 hommes, commandés par Jaques Fégelin de Fribourg, que l'on a déjà vu colonel dans les deux dernieres levées; & par Joſt Greder de Soleure, qui avait ſervi dans le régiment d'Arregger, avec beaucoup de diſtinction. Ces deux corps furent employés à ſoumettre les princes & les ſeigneurs, qui cabalaient contre la reine régente, à cauſe de la grande faveur du maréchal d'Ancre. Ces deux régimens furent licenciés en Septembre 1617, & Sa Majeſté créa le colonel Joſt Greder chevalier, le 21 Août, de la même année. Rien de plus glorieux pour la mémoire de cet officier, que le contenu de ce diplôme, inſéré dans l'hiſtoire militaire des Suiſſes, par Mr. le baron de Zurlauben, tome VI, page 530.

En 1617, Pierre de Caſtille, intendant des finances, fut remplacé dans ſes fonctions d'ambaſſadeur ordinaire du roi, en Suiſſe, par Robert Miron, préſident au parlement de Paris, &, qui

avait préſidé au tiers-état, lorſque ceux du royaume furent aſſemblés à Paris, en 1614. Ce nouveau miniſtre donna d'abord tous ſes ſoins, pour calmer les troubles élevés depuis une douzaine d'années, dans les Ligues-Griſes, par les intrigues du comte de Fuentes, gouverneur général du Milanais. Miron fit d'inutiles efforts pour rendre la tranquillité à ces contrées, dont les troubles durerent encore plus de vingt ans. On peut en voir les détails dans les mémoires du duc de Rohan, publiés par Mr. le baron de Zurlauben.

En 1621, Sa Majeſté envoya Guillaume de Montholon en Suiſſe, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, afin de concourir avec Robert Miron, pour faire exécuter dans les Ligues-Griſes, le traité de Madrid, que François de Baſſompierre, colonel général des Suiſſes & Griſons, avait négocié, avec les miniſtres de Philippe IV, au ſujet des Griſons, & qui fut ſigné à Madrid, le 25 Avril de cette année. Mais, Mr. de Montholon étant mort à Soleure, quelques ſemaines après ſon arrivée en Suiſſe, tout le fardeau de cette négociation épineuſe retomba ſur Miron.

En 1624, François Annibal d'Étrées, marquis

Introduction.

de Coeuvres, fut envoyé par le roi en Suiſſe, revêtu du caractere d'ambaſſadeur extraordinaire, chargé d'engager les cantons à s'unir fortement avec la France, contre l'Eſpagne, afin de parvenir à forces réunies, à chaſſer les troupes Autrichiennes & Eſpagnoles, du pays des Griſons, & de rendre par ce moyen la liberté à ſes habitans. Le marquis de Coeuvres quitta pour cet effet, ſur la fin de cette année, les fonctions d'ambaſſadeur pour celles de général, ſe mit à la tête d'une armée de 12000 hommes, avec laquelle il ſoumit la Valteline & le comté de Chiavenna, chaſſa les Autrichiens & les Eſpagnols de ce pays, & y rétablit la tranquillité, du moins pour quelque tems.

Cinq régimens Suiſſes compoſerent la moitié de cette petite armée, & contribuerent beaucoup à ſes ſuccès. Le premier de ces régimens, levé par le canton de Zurich, & diviſé en cinq compagnies, de 200 hommes chacune, avait Gaſpard Schmidt pour colonel. Le ſecond levé & ſoudoyé par le canton de Berne, de même force & compoſition que celui de Zurich, était commandé par Nicolas de Diesbach, de Berne. Le troiſieme régiment, levé par les cantons catholiques, & compoſé comme les deux précédens,

avait Jean Henri Zum Brunnen, landammann du canton d'Ury, pour colonel. Le quatrieme levé par la république du Vallais, & de la même formation que les trois autres, était ſous les ordres du colonel Angelin Preux de Siers; & Rodolphe, baron de Salis leva le cinquieme régiment, dans le pays des Griſons, composé de dix compagnies, de 200 hommes chacune.

Le roi apprenant les ſuccès de ſes troupes & de ſes alliés, réſolut d'en profiter, & revêtit le maréchal de Baſſompierre, du caractere d'ambaſſadeur extraordinaire, auprès du corps Helvétique. Ce ſeigneur, dont le mérite perſonnel, joint à ſa charge de colonel général des Suiſſes & Griſons, lui avait attiré l'eſtime des principaux magiſtrats de la Suiſſe, parvint plus facilement qu'un autre, à lever les difficultés qui avaient empêché une partie des cantons, de ſécourir les Griſons; ce qui aurait terminé les différends de la Valteline, d'une façon plus ſolide & plus honorable pour notre nation, lorſque le traité de Monçon rendit toutes ſes négociations inutiles. Baſſompierre arriva le 12 Décembre 1625, à Soleure, obtint la convocation d'une diéte extraordinaire dans cette ville, pour l'entendre, qui s'ouvrit le 13 Janvier 1626,

Introduction.

& dans laquelle cet ambaſſadeur ramena par ſes repréſentations, pluſieurs états de la Suiſſe, à leurs véritables intérêts dans cette époque, malgré les intrigues d'Alèxandre Scapio, évèque de Campanie & nonce du pape. Au milieu des préparatifs que les cantons faiſaient, pour reſtituer la Valteline aux Ligues-Griſes, & pour aſſurer dans ce pays la liberté de conſcience, l'on apprit que Fargis, ambaſſadeur de France en Eſpagne, avait ſigné le 5 Mars 1626, à Monçon, un traité avec la cour de Madrid, qui terminait les différends de la Valteline. Le maréchal de Baſſompierre avait quitté la Suiſſe, ſur la fin de Février, avec la ſatisfaction d'avoir cultivé pendant ſon ambaſſade, & augmenté la confiance, que la plupart des cantons avaient en lui.

Robert Miron avait obtenu, quelques mois avant l'arrivée du maréchal de Baſſompierre en Suiſſe, des cantons catholiques, la levée d'un régiment Suiſſe de 3300 hommes, compoſé d'onze compagnies, de 300 hommes chacune, qui, eut pour colonel Walther Am Rhyn, avoyer de Lucerne. Ce régiment ſervit dans diverſes provinces Françaiſes, contre les proteſtans de ce royaume, & fut licencié en Picardie, le 13 Mars 1627.

Section XIV. Louis XIII.

En 1628, Robert Miron fut rappelé par le roi, après avoir fonctionné pendant onze ans, en qualité d'ambassadeur ordinaire de France en Suisse. Il fut remplacé au bout de deux mois par Charles Brulart Léon, conseiller d'état de Sa Majesté, doué des qualités personnelles, faites pour réussir en Suisse, qui, arrivant le 7 Août à Soleure, fut reçu les premiers jours de Septembre, dans une diéte générale des cantons & de leurs alliés, à la réserve des Ligues-Grises & de Rothweil, qui ne purent y envoyer leurs députés, parce que leur territoire était occupé par les Impériaux.

En 1630, le maréchal de Bassompierre revint en Suisse, comme ambassadeur extraordinaire, soit pour pacifier les nouveaux troubles élevés dans les Ligues-Grises, soit aussi pour demander une levée de 6000 hommes. Les cantons de Zurich, de Berne, de Glarus, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Schaffhausen & d'Appenzell, accorderent cette levée; qui fut partagée en deux régimens, chacun de dix compagnies, de 300 hommes; le premier de ces corps eut Jean Louis d'Erlach, seigneur de Castelen, pour colonel; se rendit le 28 Avril en France, servit très-bien en Italie, & fut licencié le 10

Introduction.

Juin 1631, après la conclusion du traité de Quierasque. Le second de ces corps fut mis sous les ordres du colonel François d'Affry de Fribourg, servit sur la frontiere de Lorraine, & les ennemis ayant tourné leurs armes d'un autre côté, il fut licencié en Septembre, au bout de six mois de service.

En 1632, Henri, duc de Rohan, ancien colonel général des Suisses & Grisons, &, depuis quatre mois général en chef des Ligues-Grises, fut revêtu du titre & des fonctions d'ambassadeur extraordinaire de France, auprès du corps Helvétique. Ce seigneur demeura cinq années en Suisse, décoré de ce caractere, pendant lesquelles il rendit les services les plus essentiels aux cantons, en étouffant toute semence de division entre ces républiques, fomentées sans cesse par l'ambassadeur d'Espagne, & le nonce du pape. (Voyez l'éloge du duc de Rohan, dans le volume suivant, chapitre II, section II, article III.)

En 1634, les cantons protestans se voyant depuis quelques années, environnés d'ennemis secrets, crurent devoir s'assurer des secours de Louis XIII, au cas qu'ils fussent attaqués. Ces républiques envoyerent à cet effet le trésorier de Zurich, Salomon Hirzel, & le colonel Jean

Louis d'Erlach, sénateur de Berne, auprès de Sa Majesté, avec le caractere d'ambassadeurs. Ils furent extrêmement accueillis du cardinal de Richelieu, reçurent le 18 Octobre, leur premiere audience du roi, qui leur fit faire la réception la plus honorable. Le cardinal premier ministre, leur fit donner les assurances les plus fortes, de secourir les cantons protestans, par les armées Françaises, à l'instant qu'ils seraient attaqués. Ces deux ambassadeurs prirent le 12 Mars 1635, leur audience de congé à Chantilly, de Sa Majesté, & le 26 du même mois, à Ruel, du cardinal de Richelieu. Revenus en Suisse, ils se rendirent à la diéte d'Arau, que les états protestans du corps Helvétique, avaient convoquée au milieu d'Avril, pour entendre leur rapport; ils rendirent à leurs souverains un compte très-satisfaisant du succès de leurs négociations.

La même année Michel Vialard de Herces, maitre des requêtes, fut nommé par le roi, les premiers jours de Mars, pour succéder à Charles de Brulart Léon, dans les fonctions d'ambassadeur ordinaire de France en Suisse, & arriva le 28 Mars, à Soleure; mais, étant mort dans cette ville, le 27 Octobre de la même année, il fut remplacé au bout de six semaines, par

Introduction.

Blaise Méliand, seigneur d'Égligny, & président au parlement de Paris.

En 1635, ce ministre obtint des cantons, une levée de 3200 hommes, pour aider au duc de Rohan à pacifier les troubles des Grisons. Cette levée fut partagée en deux régimens, chacun de huit compagnies, de 200 hommes. Gaspard Schmith de Zurich, que l'on a vu en 1624, chef d'un régiment Suisse, sous le marquis de Coeuvres, fut colonel du premier de ces corps, & le second fut mis sous les ordres de Wolfgang Greder de Soleure, deuxieme fils du colonel Jost Greder. Ces deux régimens joignirent l'armée du duc de Rohan, dans la Valteline, contribuerent beaucoup aux succès de ce grand capitaine, & sur-tout à la victoire décisive, qu'il remporta le 10 Novembre de la même année, à Morbégno sur l'armée Espagnole, commandée par Serbelloné. Le roi honora le colonel Greder d'une lettre de remerciment de sa main, datée de St. Germain en Laye, du 30 Novembre, dans laquelle Sa Majesté rend le témoignage le plus flatteur, à la conduite de cet illustre militaire. Les régimens de Schmith & de Greder furent licenciés; après l'accommodement conclu le 26 Mars 1637, entre le duc de Rohan, & les Ligues-Grises.

Section XIV. Louis XIII.

Sur la fin de la même année de 1635, les cantons accorderent au roi une levée de 12000 hommes, qui fut partagée en quatre régimens, divisés chacun en dix compagnies, de 300 hommes. Jean Rodolphe d'Erlach, baron de Riggisberg & seigneur de Champvent, fut colonel du premier de ces régimens, qui, après avoir servi en Lorraine avec beaucoup de bravoure, fut licencié en 1637. Le second régiment eut pour colonel, Jodoc Bircher, avoyer de Lucerne, se distingua de même en Lorraine, & fut licencié avec le régiment d'Erlach. François d'Affry de Fribourg, gouverneur général de Neuchâtel, le même qui, en 1630, avait commandé un régiment Suisse, au service du roi, fut le colonel du troisieme de ces corps, servit très-bien en Picardie & en Flandre, & fut licencié avec les régimens d'Erlach & de Bircher.

Le quatrieme de ces régimens eut pour colonel, Jaques d'Estavayé Molondin de Soleure, acquit beaucoup de réputation dans les campagnes de Flandre, depuis 1635, jusqu'en 1645, fut augmenté en 1637, de plusieurs compagnies des régimens de Bircher & d'Affry, reçut en 1639, une nouvelle augmentation de sept compagnies, toutes de 200 hommes. Mr. de Molon-

Introduction.

din nommé en 1645, par le duc de Longueville, gouverneur général de Neuchâtel, résigna la même année son régiment avec l'agrément de la reine régente, à son frere cadet Laurent d'Estavayé Montet, qui fut depuis colonel des gardes Suisses. Voyez le quatrieme article des maréchaux de camps. Le régiment d'Estavayé continua à se distinguer sous ce nouveau chef, dans diverses expéditions jusqu'en 1654, qu'il fut réformé, & son colonel incorporé avec sa compagnie colonelle, dans le régiment des gardes Suisses.

Pour ne pas interrompre l'article du régiment d'Estavayé, nous avons pris le parti d'anticiper sur le regne de Louis XIV. Par cette raison, nous suivrons la même méthode, à l'égard des régimens levés les dernieres années du regne de Louis XIII, &, qui n'ont été licenciés que sous celui de son successeur.

En 1639, Méliand, ambassadeur de France, demanda & obtint des cantons, la levée de huit compagnies, de 200 hommes chacune, pour en augmenter le régiment des gardes Suisses. Les huit premieres compagnies de ce corps avaient été portées en 1619, à 200 hommes, & la même année, l'on y avait ajouté deux nouvelles

compagnies. En 1629, ce régiment fut encore augmenté d'une onzieme compagnie de 200 hommes, & depuis 1639 jusqu'en 1647, il fut composé de 19 compagnies, chacune de 200 hommes. Nous remarquerons à ce sujet, que, les compagnies des gardes Suisses resterent jusqu'en 1676, sur le pied de 200 hommes.

Le même ministre obtint en 1639, la levée de deux régimens Suisses, pour le service du roi, chacun de ces corps était de 1800 hommes, & composé de 9 compagnies, chacune de 200 hommes. Le premier de ces régimens levé dans le canton de Berne, à la réserve d'une compagnie de Schaffhausen, une d'Appenzell réformé, & une de Neuchâtel, eut pour colonel Jean François de Wattewille de Berne, qui servit avec beaucoup de distinction, à la tête de son régiment, jusqu'en 1646, qu'il le résigna en faveur de son cousin, Albert de Wattewille, seigneur de Diesbach, qui avait été nommé en 1642, lieutenant colonel de ce corps, qui fut licencié en 1652, & le colonel de Wattewille entra avec sa compagnie colonelle aux gardes Suisses.

Le second de ces régimens fut commandé par le colonel Wolfgang Greder de Soleure, le

Introduction.

même, qui en 1635, avait été colonel d'un régiment Suiffe, dans la Valteline. Ce corps fe diftingua pendant trois années, dans plufieurs expéditions, toujours commandé par fon brave colonel, fur-tout en défendant Aire, contre l'armée Efpagnole, depuis le 3 Septembre 1641, jufqu'au 7 Décembre de la même année. Le colonel Greder, après avoir fait monnoyer fa vaiffelle, pour payer fon régiment, mourut le 17 Octobre, des fatigues de ce commandement, & de tout ce qu'il avait fouffert, de la difette extrême, durant le fiége de cette place; qui, ayant été inveftie, avant que les généraux Français euffent le tems de l'approvifionner, la garnifon fut réduite à la famine la plus affreufe, & obligée, felon des mémoires contemporains, à faire bouillir fes bandouilleres, afin de pouvoir fe nourrir; les chiens & les chats étaient des morceaux délicats, réfervés aux plus opulens; le premier de ces animaux fe vendait jufqu'à 22 livres, & le fecond 12 livres. Malgré une mifere auffi effrayante, le régiment de Greder défendit Aire pendant trois mois. La plus grande partie de ce corps ayant péri dans ce fiége, le refte fut licencié le 27 Décembre 1641.

Jaques le Févre, feigneur de Caumartin, qui avait

avait ſuccédé en 1640, à Méliand, comme ambaſſadeur ordinaire de France en Suiſſe, préſenta les premiers jours de Novembre 1641, aux cantons, une lettre du roi, datée du 25 Octobre, qui leur demandait une nouvelle levée; les expreſſions, dont Sa Majeſté ſe ſervait, marquaient la plus grande eſtime pour le corps Helvétique, en général, & pour les troupes Suiſſes en particulier. Cette levée fut accordée tout de ſuite, & diſtribuée en quatre régimens.

Jean Jaques Rahn, de Zurich, & capitaine aux gardes Suiſſes, fut colonel du premier de ces régimens, levé par les cantons de Zurich, de Berne, de Glarus & d'Appenzell réformé, & compoſé de douze compagnies, chacune de 200 hommes. Le colonel Rahn ſe diſtingua dans pluſieurs affaires, à la tête de ſon régiment, qu'il réſigna en 1648, ayant conſervé ſa compagnie aux gardes. Jean Henri de Lochmann, de Zurich, obtint alors le régiment de Rahn, ſervit avec beaucoup de valeur, en commandant ce corps, qui fut réformé en 1654. Le colonel de Lochmann entra la même année dans le régiment des gardes Suiſſes, avec ſa compagnie colonelle, & y reſta juſqu'à ſa mort,

Introduction.

arrivée en 1667. Louis XIV annoblit Lochmann & toute sa famille, par des lettres-patentes, données en Août 1654, qui font une mention très-honorable de ses services.

François Rudella de Fribourg, aussi capitaine aux gardes Suisses, fut le colonel du second régiment de cette levée, de même force & composition que celui de Rahn; ce corps fit les campagnes de Catalogne & de Flandre; son colonel s'en démit au printemps de 1648. Jaques Nicolas de Praromann de Fribourg, obtint ce corps, à la tête duquel il servit avec la plus grande distinction, jusqu'en 1648, que ses blessures l'obligerent à le résigner en faveur de son lieutenant colonel, Antoine de Reynold de Fribourg; lequel, après avoir suivi les traces glorieuses de ses deux prédécesseurs, eut son régiment réformé en 1653, & entra pour lors dans celui des gardes Suisses, avec sa compagnie colonelle.

Louis de Roll de Soleure, autre capitaine aux gardes Suisses, obtint le troisieme régiment de cette levée, qui était composé de vingt compagnies, chacune de 200 hommes. Le colonel de Roll se signala dans diverses campagnes, à la tête de ce corps, fut créé le 25 Mars 1642,

gentil-homme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, se démit en 1649, de son régiment, & rentra dans celui des gardes Suisses. Henri de Sury de Soleure, obtint par cette démission le régiment de Roll, qui fut réformé en 1650, à la réserve de sa compagnie colonelle, qui fut conservée en qualité de compagnie franche. Le colonel de Sury entra avec cette troupe, en 1653, dans le régiment des gardes Suisses, fut créé la même année gentil-homme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, & fut tué au siége d'Arras, en 1654.

Balthazar Ambuhel du Vallais, fut le colonel du quatrieme & dernier de ces régimens, levé dans le Vallais, & composé de dix compagnies, chacune de 200 hommes. Ce corps servit très-bien en Catalogne & en Flandre, jusqu'en 1649, que le dérangement des finances obligea la reine régente, de le licencier.

Louis XIII mourut le 14 Mars 1643. Tel était le tableau des troupes Suisses, au service de ce monarque, lors de son décès.

Introduction.

	hommes.
1°. Les cent Suisses de la garde, commandés par Henri de la Mark. . .	100.
2°. Le régiment des gardes Suisses, de dix-neuf compagnies, commandé par le colonel Freuler.	3800.
3°. Le régiment de Molondin, de vingt compagnies.	4000.
4°. Le régiment de Wattewille, de neuf compagnies.	1800.
5°. Le régiment de Rahn, de douze compagnies.	2400.
6°. Le régiment de Praromman, de douze compagnies.	2400.
7°. Le régiment de Roll, de vingt compagnies.	4000.
8°. Le régiment d'Ambuhel, dix compagnies.	2000.
Total de toutes les troupes Suisses, huit corps différens, faisant 103 compagnies, &c.	20500.

SECTION XV.

LOUIS XIV.

LOUIS XIV succéda à son pere, à l'âge de six ans, sous la régence de sa mere Anne d'Autriche; cette minorité fut très-longue, & remplie de troubles & de cabales. Le nouveau gouvernement ne changea rien à l'attachement du corps Helvétique pour la couronne de France; accoutumé à fournir des sécours à cette puissance alliée, il ne suivit d'autres vues que celles qui pouvaient maintenir l'autorité royale, pendant la régence, en attendant que le roi devenu majeur, se déterminât à renouveller l'alliance de 1602.

En 1648, le fameux traité de Munster, conclu & signé le 24 Octobre, rendit la paix à l'Allemagne, désolée par trente années de guerres civiles. Le corps Helvétique fut confirmé par un article de ce traité, en sa qualité de puissance libre & indépendante. Les ministres de France à ce congrès, appuyerent la négociation de Jean Rodolphe Wettstein, bourguemaître de Bâle, député par le corps Helvétique, au congrès de Munster. (Voyez à ce sujet, l'introduc-

tion au service de la maison d'Autriche, régne de Ferdinand III.)

La même année Jean de la Barde, chevalier de St. Michel, & marquis de Marolles sur Seine, succéda à Jaques le Févre, de Caumartin, dans les fonctions d'ambassadeur de France en Suisse. Peu de ministres de cette couronne ont essuyé autant de contradictions dans leurs vues, & peu ont su les surmonter avec autant d'habileté; il fut obligé de travailler au renouvellement de l'alliance, lorsque tous les cantons étaient rebutés & choqués des procédés du cardinal Mazarin, qui, non content de ne pas payer leurs troupes, & de les laisser manquer de tout, recevait fort mal les justes plaintes des colonels Suisses à ce sujet; & ce qui traversa le plus l'ambassadeur de France dans cette négociation, ce furent les malheureuses dissensions dont la Suisse fut troublée dans le courant de son ministere.

En 1649 & en 1650, la France fut déchirée par une guerre intestine, suite des troubles qui avaient agité ce royaume en 1648. Les troupes Suisses s'attacherent avec une fidélité inviolable, à la personne de Louis XIV, malgré les sollicitations & les offres avantageuses des princes du

ſang, des parlemens & des grands. Dans ces tems d'agitation, tous les colonels & les capitaines Suiſſes ſe diſtinguerent, par leur zele, à maintenir l'autorité royale. Louis XIV a rendu plus d'une fois juſtice à ces braves gens; & dans un âge avancé, il racontait avec ſatisfaction, aux officiers généraux Suiſſes, qui avaient l'honneur d'approcher de ſa perſonne, les preuves d'attachement que lui avaient données les Heſſi, Molondin, Wattewille, Praromann, Lochmann, Reynold, Dumont, Roll & Sury, lorſque tout ſemblait l'abandonner; ce grand monarque les nommait par leurs noms; en rappelant même des faits particuliers, avec les expreſſions obligeantes, qu'il ſavait mieux placer que perſonne.

Une lettre du roi mineur, & de la reine régente, du 15 Novembre 1649, & adreſſée aux cantons, eſt un monument bien flatteur pour les régimens Suiſſes, qui ſervaient en France, dans cette époque critique, & une preuve ſans replique de leur attachement déſintéreſſé pour la perſonne du roi. Cependant, le cardinal Mazarin, premier miniſtre, donna en 1650, de grands ſujets de plaintes, à ces mêmes troupes, & les paya de la plus noire ingratitude. Les plaintes

Introduction.

de ces officiers Suisses, à leurs cantons souverains, les irriterent au point, que, Mr. de la Barde eut beaucoup de peine à prévenir une rupture entre ces républiques & son maître. Ce ministre obtint, à force d'instances des cantons, d'envoyer une députation à la régente, qui redressa le 29 Mars 1650, avec le cardinal, une partie de leurs griefs.

En 1657, les cantons catholiques accorderent à Mr. de la Barde, pour le service du roi, la levée d'un régiment Suisse de neuf compagnies, chacune de 200 hommes, commandé par le colonel Jost Pfyffer, seigneur de Wyher, de Lucerne. Ce corps fut licencié en 1660, après la paix des Pyrénées.

En 1658, Mr. de la Barde parvint à surmonter tous les obstacles qui s'opposaient au renouvellement de l'alliance, conclue en 1602, avec Henri le grand. Tout le corps Helvétique signa ce traité, le 1 Juin; & le même jour, le ministre Français signa, au nom de son maître, quatre lettres annexes, que Sa Majesté avait ajoutée à cette alliance, sur la réquisition des diverses républiques protestantes de la Suisse, rassemblées pour cet effet à Arau, où elles avaient convoqué une diéte extraordinaire. Louis XIV

ratifia ce traité à Calais, le 19 Juillet, de la même année.

En 1659, la paix des Pyrénées, ſignée le 7 Novembre, dans l'isle des Faiſans, termina cette longue guerre entre la France & l'Eſpagne. Ces deux puiſſances contractantes eurent l'attention de comprendre le corps Helvétique dans ce traité.

En 1661, la naiſſance du dauphin, arrivée le 1 Novembre, cauſa une joie univerſelle à toute la France, de même qu'en Suiſſe. Le roi déſira que, l'alliance conclue en 1658, avec le corps Helvétique, qui devait durer pendant la vie de Sa Majeſté, & huit années au-delà, s'étendît pour le même terme, au-delà de la vie du dauphin. Tous les cantons & alliés conſentirent, avec joie, à cette propoſition de Louis XIV, qui marquait l'eſtime la plus flatteuſe de ce monarque, pour ces républiques. Cette prolongation fut ſignée & ratifiée par tout le corps Helvétique, à Soleure, le 4 Septembre 1663, dans une diéte extraordinaire, convoquée à cet effet.

Le roi ayant ſouhaité en 1663, que cette alliance fut jurée dans ſa capitale, avec le même éclat qui avait accompagné cette cérémonie en 1602, tout le corps Helvétique envoya une am-

Introduction.

ſus, la fin du regne d'Henri II.) Ce fut en 1636, que les maréchaux de Guébriant & de Gaſſion parvinrent à faire ſentir au cardinal de Richelieu l'utilité des changemens introduits, depuis vingt ans, par Guſtave Adolphe, dans les armées Suédoiſes. C'eſt à ce grand roi que l'art militaire doit, en partie, ce degré de perfection auquel il eſt parvenu de nos jours; c'eſt lui qui, en 1616, diviſa les régimens en bataillons, les joignit par brigades, & leur donna un état-major complet, ſur le pied où il a ſubſiſté juſqu'à la ſeconde & derniere paix d'Aix-la-Chapelle, dans la plupart des ſervices de l'Europe.

A l'égard des troupes Suiſſes en France, elles abandonnerent, en 1630, l'arquebuſe pour le mouſquet, & ſix ans après, les mouſquetaires renoncerent aux anciennes bandoulieres, où chaque cartouche était dans un étui de bois ſéparé, en faveur des gibernes qui avaient auſſi été inventées par le grand Guſtave. La hache-d'armes, que les hallebardiers portaient à leur ceinture, fut abolie. L'uſage des corcelets & celui des autres armes défenſives, ſe perdit ſur la fin du regne de Louis XIII, & les officiers ſupérieurs ne les conſerverent que pour un jour de combat.

Louis XIV réforma, à la fin de l'année 1668,

onze compagnies dans le régiment des gardes Suisses, dont Mr. de Louvois forma, par le conseil de Pierre Stuppa, des compagnies franches. La création de ces troupes, confiées pour lors, en grande partie, à des officiers de basse extraction, mais, en échange, absolument dévoués au ministre de la guerre, déplut beaucoup à la majeure partie du corps Helvétique; ce qui n'empècha pas Moûlier, résident de France en Suisse depuis 1663, de lever sous main, en 1668 & en 1669, une trentaine de ces compagnies franches, la plûpart dans les terres de l'abbé de St. Gall, dans le pays des Grisons & dans le Valais. Tous les cantons, choqués de la conduite de Moûlier, défendirent à leurs sujets de prendre parti dans ces compagnies, & sur-tout d'en lever; les capitaines de ces compagnies s'étant désistés de l'ancienne solde Suisse, fixée depuis 1553, de même que de la plus grande partie des prérogatives & des privileges accordés aux troupes de notre nation depuis Charles VIII. Ces officiers, conduits par les instigations de Pierre Stuppa, qui leur avait fait obtenir leur charge, se croyant tout à fait indépendans des cantons, ne se firent aucun scrupule d'avilir ainsi le service des troupes Suisses, malgré

les ordres de leurs premiers souverains, pour faire d'autant mieux leur cour à Mr. de Louvois.

Dans la même année 1668, la compagnie détachée de Schauenstein fut réformée à Paris, servant, depuis 1611, de garnison privilégiée & permanente à la ville de Lyon. L'on a vu sous le regne d'Henri III, l'origine de cette compagnie, une des quatre compagnies colonelles, conservées par ce grand roi, après la paix de Vervins, pour la garde de sa personne, faisant un corps commandé par le colonel Gaspard Gallaty. Le chef de cette compagnie était, en 1598, Balthasar de Grissach, à la mort duquel, en 1602, le roi la donna au colonel Hartmann de Hartmannis, qui étant mort un an après, cette troupe fut donnée au fils de Balthazar de Grissach, lequel la commanda jusqu'en 1605, qu'il mourut. Sa Majesté en gratifia alors Rodolphe, baron de Schauenstein, Grison, dont le pere avait levé, en 1589, un régiment de 3000 hommes pour le service d'Henri III. Cette compagnie fut portée, en 1610, à 300 hommes, & l'année suivante, le marquis d'Alincourt, fils du fameux secrétaire d'état Villeroi, & gouverneur de Lyon, demanda la compagnie de Schauenstein à Marie de Médicis, pour garni-

ſon permanente de cette ville. Cette troupe reſta juſqu'en 1654 ſur ce pied, forte de 300 hommes, & ayant ſon état-major particulier. Le baron, Rodolphe de Schauenſtein, quoique colonel, en 1625, d'un régiment Griſon, entretenu par la France pour la pacification des troubles de la Valteline, conſerva cette compagnie juſqu'en 1628. Il s'en démit alors, avec l'agrément du roi, en faveur de ſon fils ainé Thomas, baron de Schauenſtein, qui poſſéda cette compagnie juſqu'à ſa mort, arrivée en 1642. Henri, baron de Schauenſtein, frere cadet du précédent, &, depuis 1635, capitaine aux gardes Suiſſes, obtint cette compagnie en 1642, avec laquelle il fut incorporé, en 1654, dans le régiment des gardes Suiſſes. Depuis cette époque, la compagnie de Schauenſtein, réduite à 200 hommes, reſta à Lyon, mais ſur le pied d'une compagnie détachée des gardes Suiſſes. Henri, baron de Schauenſtein, étant mort en 1666, ſon fils, Jean Rodolphe, fut pourvu de cette compagnie, qui, transférée pour lors à Paris, fut réformée le 16 Juin 1668.

La levée du régiment d'Erlach, qui ſe fit en 1671, de même que celle des autres régimens Suiſſes aujourd'hui ſubſiſtans, exécutée les an-

Introduction.

nées suivantes, caractérise sur-tout cette troisieme époque du service des troupes de notre nation en France. Tous ces régimens eurent un état-major complet, sur le même pied où nous les avons vus de nos jours. Tous ont adopté dès-lors les évolutions & les manœuvres que Mr. de Martinet, inspecteur de l'infanterie Française, venait d'introduire. Cet officier substitua l'usage de la bayonnette à celui de la pique, dont on se servait, depuis vingt ans, beaucoup moins dans l'infanterie, les lances ayant été abolies dans la cavalerie sous la minorité de Louis XIV. Les Suisses furent les derniers à réformer leurs piquiers. Tous leurs régimens en France, prirent, depuis 1688, un habillement uniforme, qui consistait dans un habit tout rouge, veste, culotte & bas bleus de roi; les collets & paremens de cette derniere couleur n'ayant été introduits qu'au commencement de ce siecle, afin de distinguer les différens régimens, dont les tambours battraient toujours l'ancienne marche & ordonnance Suisse.

Quant aux compagnies franches, le ministere s'accommoda, en 1673, à ce sujet avec les cantons, le roi ayant envoyé, l'année précédente, Michel Harot, baron de St. Romain, en Suisse, en

en qualité de son ambassadeur ordinaire auprès du corps Helvétique. Ce ministre n'avoit rien pour calmer les cantons, aliénés par la conduite pleine de hauteur de Moûlier, homme d'une extraction très-commune, doué de tous les talens d'un négociateur, & bouffi d'un orgueil révoltant. Le baron de St. Romain, parvenu à gagner la confiance des cantons, leur proposa un arrangement pour les compagnies franches, au moyen duquel ces républiques en avouerent la plus grande partie. Ces compagnies, soumises dès-lors aux ordres du corps Helvétique, furent traitées sur le même pied que les autres régimens Suisses, quant à la solde, aux privileges & au conseil de guerre; & enfin la plupart de ces compagnies changerent de capitaines, commandées depuis cette époque par des officiers issus des premieres familles de la Suisse; ce dont on sera convaincu par le tableau de ces troupes dans l'année 1679.

En 1671, le colonel Pierre Stuppa fit, au nom du roi, une capitulation avec le canton de Berne, pour la levée d'un régiment Bernois de douze compagnies, à 200 hommes chacune, qui fut signée à Berne le 14 Août. Jean Jaques d'Erlach fut le premier colonel de ce régiment: Mr.

Introduction.

d'Erneft en eft aujourd'hui colonel propriétaire.

En 1672, le même colonel Stuppa négocia & conclut, en Février, avec différens cantons, la capitulation d'un régiment, de même compofition que le régiment d'Erlach, dont il fut colonel. Ce corps eft poffédé actuellement par Mr. le baron de Salis, de Samade, Grifon, maréchal des camps & armées du roi.

La même année, le colonel Stuppa parvint à conclure, avec divers cantons & co-alliés, les capitulations de plufieurs compagnies, dont le roi forma deux régimens, en y incorporant quelques compagnies franches. Le prémier de ces régimens fut donné à Rodolphe de Salis, de Zizers, Grifon; Mr. de Sonnenberg de Lucerne, maréchal des camps & armées du roi, en eft aujourd'hui le colonel. Le fecond de ces régimens eut pour colonel François Pfyffer, feigneur de Wyher, de Lucerne; il eft poffédé aujourd'hui par Mr. de Caftellas, de Fribourg, lieutenant général & grand-croix de St. Louis.

En 1673, le baron de St. Romain obtint, des cantons catholiques, la levée d'un régiment de dix compagnies, de 200 hommes chacune; Wolfgang Greder, de Soleure, ancien capitaine aux gardes Suiffes, en fut le premier colonel; c'eft

aujourd'hui Mr. de Vigier, de Soleure, fils ainé du lieutenant général de ce nom, & maréchal des camps & armées du roi.

La même année, Louis XIV étant venu en Alsace, les cantons de Berne, de Lucerne, de Bâle & de Soleure envoyerent une ambassade, complimenter ce monarque, qui leur fit faire une réception très-honorable, leur donna audience à Brisach, & répondit fort-obligeamment à la harangue du député Bernois, chef de l'ambassade.

En 1674, la Franche-Comté fut conquise pour la seconde fois par les armes Françaises. Ce fut en vain que les cantons se donnerent tous les soins imaginables, pour obtenir derechef la neutralité en faveur de cette province, & son évacuation par les troupes Françaises, les lenteurs, & même la mauvaise foi de la cour de Madrid, rendirent ce zele des républiques Suisses inutile. La Franche-Comté resta entre les mains de Louis XIV, & fut cédée à perpétuité, par l'Espagne, à la couronne de France, dans le traité de Nimweguen.

En 1674, une ordonnance du roi, du 5 Avril, fixe les officiers d'une compagnie Suisse, à un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant & un enseigne. Quant aux bas-officiers, la même

Introduction.

ordonnance les fixe à ſept, quatre ſergens, un port-enſeigne, un fourier & un capitaine d'armes.

En 1676, Robert de Gravelle vint relever le baron de St. Romain dans ſes fonctions d'ambaſſadeur ordinaire de France en Suiſſe. Extrêmement actif, il ne négligea rien pour détruire les impreſſions de jalouſie que les miniſtres de l'empereur & du roi d'Eſpagne cherchaient à donner aux cantons, de la puiſſance formidable & de l'ambition ſans bornes de Louis XIV.

En 1677, Jean Baptiſte Stuppa, frere cadet du maréchal des camps, forma un régiment Suiſſe, de douze compagnies franches, non avouées, chacune de 200 hommes; le colonel propriétaire de ce régiment eſt Mr. Lullin, de Châteauvieux, de Geneve, & maréchal des camps.

En 1678, ſe conclut la paix de Nimweguen, entre Louis XIV, d'un côté, & l'empereur Léopold, Charles II, roi d'Eſpagne, & les Provinces-Unies, de l'autre. Toutes ces puiſſances contractantes eurent l'attention de comprendre le corps Helvétique dans ce traité.

En 1679, une ordonnance du roi, du 25 Janvier, inſtitue les capitaines commandans dans les troupes Suiſſes, avec cent trente livres d'appointemens par mois.

Section XV. Louis XIV.

En 1679, les troupes Suiſſes, au ſervice de Louis XIV, formaient l'état qui ſuit.

1°. Compagnie des cent Suiſſes de la garde, cent hommes. Capitaine colonel, Jean Baptiſte de Caſſagnet, marquis de Tilladet, lieutenant général des armées du roi. Lieutenant Suiſſe, George Nicolas de Diesbach, ſeigneur de Belleroche, de Fribourg.

2°. Régiment de gardes Suiſſes. La générale, à Louis Auguſte de Bourbon, duc du Maine, colonel général des Suiſſes & Griſons. La colonelle, à Laurent d'Eſtavayé Montet, colonel du régiment des gardes Suiſſes, & maréchal des camps. Lochmann & Rahn, d'Erlach, Hauſer & Vigier, de Salis, Stuppa, de Reynold & de Reding, de Villars - Chandieu, & Waldkirch, Dumont & de Salis le jeune, Hemmel. Total, dix compagnies, ſans la générale.

3°. Régiment d'Erlach, douze compagnies; la colonelle, lieutenante-colonelle de Willading, de Wyttenbach, de Diesbach, de Mullinen, Daxelhofer, de Willading, de Joſt, du Terraux, de Engel, de May, de Bourgeois.

4°. Régiment de Stuppa l'aîné, douze compagnies; la colonelle, lieutenante-colonelle Heſſy, chevalier Stuppa, Vitten, Platter, Guler,

Wittmer, Burckhardt, de Tſchudi le jeune, de Cappel, Faeſch l'ainé, Schellenberg.

5°. Régiment de Salis, onze compagnies; la colonelle, lieutenante-colonelle Oberkann, Jérôme de Sury, Joſeph de Sury, Polier, de Tſchudi l'ainé, Sulzgerber, de Beſenval, de Reding, le Comte, Piaty.

6°. Régiment de Pfyffer, douze compagnies; la colonelle, lieutenante-colonelle Monnin, Penteroze, de Reding, de Caſtellas, d'Alt, Marchléſi, Fégelin, chevalier de Reynold, de Reynold Peyrolles, Brendlé, le Fevre.

7°. Régiment de Greder, douze compagnies; la colonelle, lieutenante-colonelle Schmidtmann, Audrion le jeune, Schindler, Fabry, de Courten, Butigny, Meunier, Meyer, de Wattewille le jeune, Bély, Dubuiſſon.

8°. Régiment de Stuppa le jeune, la colonelle, lieutenante-colonelle Salis le jeune, Paraviciny, Ruſſinger, Leiſler, Saluz, de Sacconay, Pury, Guler le jeune, d'Affry, du Terraux, de Roll. Total, douze compagnies.

9°. Compagnies franches, au nombre de quarante. Stuppa l'ainé, Stuppa le cadet, Chanſon, Michiely, Fragand, de Tſchudy, Marly, Stimmer, Franc, Cabalzar, Jaccar, de Salis,

de Muralt, Pfyffer, Houtter, Miquiely du Crêt, de Diesbach de Belleroche, Polier, Oberkann, de Besenval, Salzgerber, de Zurlauben, de Reynold, Hemmel, de Reynold fils, de Reding, de Courten, de Surbek, Mandrot, de Cappol, Wittmer, de Planta, de Reding le jeune, Schellenberg, Fabry, Escher, Schmidtmann, Gremet, Faesch & Brendlé.

Total. 1°. les cent Suisses. . .	100 hommes.
2°. Sept régimens, faisant 82 compagnies de 200 hommes.	16400
3°. Quarante compag. franches, de 200 hommes l'une comportant l'autre.	8000
Total des troupes Suisses en France en 1679. . . .	25400 hommes.

En 1681, Strasbourg s'étant rendu à Louis XIV, il fut prendre possession de cette place importante, & se rendit, à la fin de Septembre, en Alsace. Tout le corps Helvétique envoya une ambassade, pour complimenter Sa Majesté, qui lui donna audience, le 10 Octobre, à Ensisheim; fit une réponse très-gracieuse à la harangue de Jean Gaspard Hirzel, bourguemaître de

Introduction.

Zurich, & ordonna de rendre aux ambassadeurs Suisses tous les honneurs qui se pratiquaient à l'égard de ceux des têtes couronnées.

En 1683, une ordonnance du roi, du 20 Mai, régla le rang des capitaines-commandans, & statua qu'ils rouleraient avec les capitaines en pied, & commanderaient même ces derniers, en cas d'ancienneté de leurs commissions.

En 1684 se conclut, le 10 Août, la trève de Ratisbonne, entre la France, l'empire d'Allemagne & l'Espagne, qui devait durer vingt années, dans laquelle Louis XIV fit comprendre le corps Helvétique.

La même année, Mr. de Gravelle étant mort à Soleure, le 30 Juin, son fils, Jules de Gravelle, marquis de Marly, fut nommé, par le roi, son envoyé extraordinaire en Suisse, remplit ces fonctions jusqu'en Novembre de cette année, que Sa Majesté revêtit Michel Tambonneau du caractere de son ambassadeur ordinaire auprès du corps Helvétique.

En 1687, le parlement de Dijon se mêla fort mal à propos des démêlés survenus entre l'évêque titulaire de Geneve & cette république, & prétendit être juge de ce différend. Les cantons protestans, dont Geneve avait imploré la protec-

tion, s'aſſemblerent à Arau pour cette affaire, & députerent, auprès de Sa Majeſté, Henri Eſcher, bourguemaître de Zurich, & Nicolas Dachſelhofer, banneret de Berne, revêtus du caractere de miniſtres plénipotentiaires; qui demanderent d'être reçus ſur le même pied que l'avait été la députation des cantons proteſtans, envoyée en 1634 à Louis XIII, & revêtus du même caractere que celle-ci. Les miniſtres du roi les chicanerent plus mal à propos encore ſur le cérémoniel; l'ambaſſade ne voulut recevoir aucune audience du roi aux conditions propoſées par Colbert de Croiſſy, ſecrétaire d'état au département des affaires étrangeres, s'en retourna très-mécontente en Suiſſe, & fut communiquer ce mécontentement aux cantons proteſtans. Les miniſtres des puiſſances maritimes profiterent, avec beaucoup d'habileté, de ces conjonctures, quelques années après, pour engager ces républiques à contracter une alliance offenſive & défenſive, avec Guillaume, roi d'Angleterre.

La même année, une ordonnance de Sa Majeſté, du 15 Novembre, créa un capitaine-lieutenant avec 100 livres d'appointemens par mois, dans toutes les compagnies Suiſſes, à la réſerve de celles du régiment des gardes. Cette charge

Introduction.

régiment de Pfyffer, de former un régiment Suiſſe, de ſix compagnies franches. Ce corps ſervit très-bien dans le cours de cette guerre, & fut réformé le 18 Janvier 1698.

Un autre brevet du roi, auſſi du 14 Mars, permit à Henri Oberkan de Zurich, & lieutenant colonel du régiment de Greder, de former un régiment Suiſſe, de neuf compagnies franches. Le colonel Oberkan, mécontent de ce que Sa Majeſté ne lui avait pas donné le régiment de Pfyffer, qui était venu à vaquer ſur ces entrefaites, quitta le ſervice de France; ſa place fut accordée le 18 Juin, à Jean Polier de Lauſanne, canton de Berne, & major du régiment de vieux Salis, qui, trois mois après, ſe démit de ce régiment, après avoir obtenu celui de vieux Salis. Jaques Schellenberg de Zurich, obtint le 26 Novembre, le régiment de Polier, qui fut réformé le 18 Janvier 1698.

En 1691, le roi accorda aux majors Suiſſes, par une ordonnance du 29 Mars, le rang & la commiſſion de capitaine, du moment qu'ils obtenaient une majorité, ne jouiſſant juſqu'alors que du rang qu'ils avaient, en obtenant une place de major.

La même année, Sa Majeſté voulant récom-

penſer la bravoure que le régiment des gardes Suiſſes, montra au ſiége de Mons, donna rang & commiſſion de colonel, aux capitaines de ce corps, par une ordonnance du 27 Mars.

Tous les régimens Suiſſes partagerent la gloire de celui des gardes, & ſe diſtinguerent par une valeur infinie, dans les batailles de Fleurus, de Nerwinden & de Steinkerke, de même qu'aux ſiéges de Mons, de Namur, d'Ath & de Barcelonne. Albert Manuel, colonel du régiment Bernois, ſe couvrit en 1695, de gloire, par la défenſe de Caſtel Follit; place très-importante en Catalogne, dont la garde lui avait été confiée par le maréchal de Noailles; aſſiégé par une armée de 20000 Eſpagnols, le colonel Manuel fut d'abord tellement reſſerré, qu'il ſe trouva dans l'impoſſibilité d'en avertir ſon général, & qu'il vit ſa garniſon en proye aux horreurs de la famine la plus affreuſe, malgré laquelle il oppoſa une défenſe ſi ſoutenue, & ménagée avec autant de prudence que d'intrépidité, qu'il donna le tems au maréchal de Noailles de venir à ſon ſecours, & de faire lever le ſiége aux Eſpagnols, au bout de douze ſemaines de tranchée ouverte. Louis XIV qui ſavait récompenſer & ranimer la valeur, ne voulut pas laiſſer cette belle

Introduction.

action dans l'oubli, & la consacra à la pc
rité, en envoyant au colonel Manuel une
daille d'or, qui avait d'un côté le buste du
avec ces mots : *Ludovicus magnus rex chr
nissimus ;* de l'autre côté, l'on voyait le roi
sur un vaisseau Grec, tenant un trident
main, & plaçant une couronne sur la tête
guerrier habillé à la romaine, qui s'appr
du roi, en se baissant, avec ces mots au-d
Virtuti nauticæ præmia data ; & à l'entour
médaille, *Albertus Manuel legionis Helveticæ
fectus, servato Castel Follito, manu regis hoc
nere decoratus est.* ANNO MDCLXXXXV. C
médaille du poids de 38 louis, fut accor
gnée par ordre du roi, d'une lettre du mar
de Barbezieux, ministre de la guerre, très-
teuse pour le colonel Manuel.

En 1696, toutes les compagnies Suisses ét
de 200 hommes, & tous les régimens de ce
nation de douze compagnies, à la réserve
régimens de Schellenberg & de Monnin,
troupes formaient le tableau suivant:

Section XV. Louis XIV.

	hommes.
1°. Les cent Suisses de la garde, commandés par le marquis de Courtenvaux.	100
2°. Le régiment des gardes Suisses, commandé par le lieutenant général Stuppa.	2400
3°. Le régiment de Manuel, ci-devant d'Erlach.	2400
4°. Le régiment du lieutenant général Stuppa.	2400
5°. Le régiment de Reynold, ci-devant vieux Salis.	2400
6°. Le régiment de Hessy, ci-devant Pfyffer.	2400
7°. Le régiment de Greder. . . .	2400
8°. Le régiment de Surbok, ci-devant jeune Stuppa.	2400
9°. Le régiment de jeune Salis. . .	2400
10°. Le régiment de Courten. . .	2400
11°. Le régiment de Monnin. . . .	1200
12°. Le régiment de Schellenberg. .	1800
13°. Vingt compagnies franches, de 200 hommes chacune.	4000
Total, 11 régimens, & 147 compagnies, faisant	28700

Introduction.

En 1697, cette guerre ſanglante fut terminée par le traité de Riſwick, conclu & ſigné le 20 Septembre, qui pacifia, pour quelques années, l'Europe méridionale. Le corps Helvétique fut compris & réſervé, dans cette pacification, par les puiſſances contractantes.

Le roi fit ſur la fin de 1697, une grande réduction dans ſes troupes. Par une ordonnance du 10 Novembre, toutes les compagnies Suiſſes furent réduites à 100 hommes, à la réſerve de celles du régiment des gardes, & dans les autres régimens, les compagnies colonelles & lieutenantes colonelles, qui, toutes reſterent à 200 hommes. La même ordonnance joignait deux à deux, les compagnies réduites à 100 hommes, dont les capitaines ſervaient alternativement chacun ſon année, & la moitié des autres officiers & bas officiers de ces deux compagnies couplées, fut réformée. Cette réduction fut l'époque des demi compagnies, dont le grand nombre était ſouvent nuiſible à la diſcipline des régimens Suiſſes; elles furent par cette raiſon abolies en 1764. Il exiſta à la vérité, dans les régimens Suiſſes, des demi compagnies long-tems avant cette époque, mais elles étaient rares.

La réduction des compagnies Suiſſes, de même

me que la solde de paix, introduite depuis lors parmi les troupes de notre nation, fut regardée par la diéte des cantons assemblés à Baden, comme une contravention manifeste à toutes les capitulations signées depuis 1671. La diéte prit le parti d'envoyer au roi, le 3 Décembre, de fortes représentations sur tous ces griefs, & aux colonels Suisses une défense expresse d'accepter la nouvelle solde de paix. Le marquis de Barbezieux, ministre de la guerre, acheva d'aliéner les cantons, en refusant avec sa hauteur naturelle à son caractere, & la plus révoltante, les demandes du corps Helvétique, d'abolir plusieurs innovations très-préjudiciables à ses privileges.

En échange, Mr. Amelot n'omit rien, pour calmer les justes ressentimens des cantons, joignant toujours la plus grande douceur à une activité prodigieuse; c'est le meilleur modele à suivre, pour tous les ambassadeurs de France en Suisse, qui voudront réussir dans leurs négociations. Les regrets que le départ de Mr. Amelot, en Avril 1698, fit naître en Suisse, furent une preuve évidente du mérite d'un ministre, dont la mémoire sera toujours précieuse dans notre pays.

Introduction.

En 1698, les régimens de Monnin & de Schellemberg, furent réformés, à la réserve de la compagnie colonelle de Monnin, & des compagnies de Chanson & de Schellenberg. Il y eut aussi dans le même tems, plusieurs compagnies réformées dans différens régimens, qui furent remplacées par des compagnies franches.

Robert Brulart, marquis de Sillery & de Puisieux, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur d'Huningue, arriva le 13 Mai 1698, à Soleure, en qualité d'ambassadeur ordinaire de Sa Majesté en Suisse. Le nom de Sillery fort considéré dans la plupart des cantons, donna des préjugés favorables, pour le marquis de Puisieux, qui imita son prédécesseur, par la droiture & la noblesse des sentimens; il aurait été à désirer qu'il en eut de même imité la douceur. Il est vrai que le marquis de Puisieux entra en fonction, auprès du corps Helvétique, dans des conjonctures fort épineuses, & très-désagréables pour un ministre de France.

Les cantons, irrités des réponses peu satisfaisantes des ministres de Louis XIV, résolurent à la diéte, qu'ils indiquerent pour cet effet, les premiers jours de Juillet 1698, à Baden, de faire le procès aux colonels Suisses, qui n'avaient

pas suivi les ordres émanés de cette assemblée, en Décembre 1697. Ces républiques déciderent aussi d'envoyer une ambassade au roi, afin de demander à Sa Majesté, le redressement de tous les griefs de la nation, chargée en cas de refus, de rappeler toutes les troupes Suisses, au service de France. Le marquis de Puisieux, prévoyant toutes les suites d'une telle résolution, demanda un délai à la diéte, jusqu'à la St. Martin, qui ne lui fut accordé que jusqu'au 29 Septembre. Ce ministre s'étant rendu sur la fin de Septembre, à la diéte de Baden, s'excusa sur la briéveté du tems, qui ne lui avait pas permis de recevoir les derniers ordres de son maître, adoucit les cantons autant qu'il lui fut possible, promit le redressement de plusieurs griefs, justifia de son mieux les colonels cités à la diéte, & parvint enfin, en temporisant, à éteindre ce premier feu de cette assemblée, qui, paraissait conduire le corps Helvétique à une rupture entiere avec Louis XIV, d'autant plus que les ministres de l'empereur, du roi d'Angleterre & des Provinces-Unies, ne négligeaient rien, pour fomenter ces dissensions.

En 1701, la succession de la monarchie Espagnole ayant allumé la guerre entre le roi de

Introduction.

France, l'électeur de Baviere, & le duc de Savoye d'une part, & l'empereur, l'Empire, l'Angleterre, le roi de Portugal, & les Provinces-Unies de l'autre; Louis XIV remit toutes les compagnies Suisses à 200 hommes, par une ordonnance du 12 Octobre. Quant au régiment des gardes Suisses, les compagnies resterent sur le pied de 1698, c'est-à-dire, à 175 hommes, & payées pour 200.

En 1702, le marquis de Puisieux obtint des cantons catholiques, la levée d'un régiment Suisse, de neuf compagnies, de 200 hommes chacune. Louis Pfyffer, seigneur de Wyher & capitaine aux gardes Suisses, en fut le colonel. (Voyez brigadiers article 9.) François Joseph de Sury de Steinbruk, de Soleure, devint lieutenant colonel de ce régiment, (voyez brigadiers article 15;) & Balthazar Felber de Lucerne, obtint la majorité de ce corps, qui fut réformé le 15 Février 1715, à la réserve de deux compagnies, celle du brigadier de Sury, & celle du comte de Diesbach, depuis maréchal des camps, qui furent conservées.

En 1706, les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweiz, d'Underwalden, de Zug, de Bâle, de Fribourg & de Soleure, de même que l'abbé

de St. Gall, furent sollicités par Vincent Bichi, archevèque titulaire de Laodicée, & nonce du pape Clément XI, d'offrir leur médiation aux puissances belligérantes. Ces républiques convoquerent pour cet effet, une diéte extraordinaire à Lucerne, d'où cette assemblée écrivit à l'empereur Joseph, à Louis XIV, à Philippe V, roi d'Espagne, aussi bien qu'à son concurrent Charles III, à la reine Anne, aux Provinces-Unies, aux électeurs de Baviere & de Cologne, & au duc de Savoye. Le roi de France & son petit fils Philippe V, accepterent de même que les deux électeurs, les offres des cantons, le duc de Savoye parut y incliner; mais, la maison d'Autriche, & les puissances maritimes, mécontentes des cantons catholiques, & du parti qu'ils avaient pris de reconnaître Philippe V, comme légitime roi d'Espagne, de même que des sécours qu'ils avaient accordés à ce monarque, rejetterent la médiation de ces républiques, avec beaucoup de hauteur.

En 1710, une ordonnance de Sa Majesté du 15 Janvier, créa 50 pensions annuelles de 50 livres, & dix de 100 livres, pour les soldats protestans invalides, qui, pour cause de religion, ne pouvant être reçus à l'hôtel royal des inva-

Introduction.

lides, jouiront de ces pensions dans leur patrie, sans aucune retenue.

La même année, le roi régla par une ordonnance du 12 Novembre, l'armement des officiers Suisses, à la réserve de ceux du régiment des gardes, de la maniere qui suit. Les colonels, lieutenants colonels & capitaines, devant avoir un esponton, de la longueur de huit pieds, & les autres officiers un fusil à bayonnette.

En 1713, l'Europe méridionale fut pacifiée par le traité d'Utrecht, dans lequel le corps Helvétique fut compris. Ce fut le terme d'une guerre très-sanglante, qui durait depuis douze années; & dans le courant de laquelle, l'on vit toujours les troupes Suisses, soutenir cet esprit de bravoure, qui les caractérisa dans tous les tems. Plusieurs régimens de notre nation se distinguerent même dans les affaires, où les armes Françaises eurent le moins de succès; aussi Louis XIV conserva presque toutes les troupes Suisses, malgré l'épuisement de ses finances, quoiqu'il fit faire par cette raison, une réduction considérable dans les troupes Françaises.

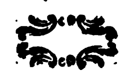
En 1714, le prince Eugene de Savoye, & le maréchal de Villars, terminerent à Baden en Suisse, le 7 Septembre, les différends qui empê-

chaient la conclusion de la paix générale, entre l'empereur Charles VI, & Louis XIV.

En 1715, François Charles des Comtes de Marseille & de Vintimille, comte du Luc & de la Marthe, lieutenant du roi en Provence, & commandeur de l'ordre de St. Louis, qui avait succédé en 1709, au marquis de Puisieux, comme ambassadeur ordinaire de France en Suisse, parvint à renouveller avec les cantons catholiques & le Vallais, l'alliance conclue avec la couronne de France, en 1663. Ce traité par lequel les républiques contractantes de la Suisse, resserrerent plus étroitement l'alliance de 1663, fut signé à Soleure, le 15 Mai 1715, par le comte du Luc, & les députés des cantons catholiques & du Vallais, & juré le même jour avec beaucoup de pompe, dans l'église de St. Urs. Quoique l'alliance de 1663, ne fût point expirée, devant s'étendre huit années au-delà du décès de Louis XIV; ce monarque accablé d'infirmités & prévoyant sa fin peu éloignée, fut bien aise d'attâcher à son successeur, pour tout son regne, une nation dont il avait éprouvé l'attachement inviolable pour sa personne, pendant sa minorité & dans des tems, où presque toute l'Europe avait été liguée contre lui. Ce fut en vain

que le comte du Luc invita les états proteſtans de la Suiſſe, d'accéder à cette alliance, pluſieurs articles que l'on avait ajouté à celle de 1663, les empêcherent de prendre ce parti.

Louis XIV ratifia le traité de Soleure, le 20 Juin, & termina le 1 Septembre 1715, ſa longue carriere, ſouvent très-brillante; mais, ſur la fin remplie de revers; il aurait été à déſirer, pour la gloire de ſon regne, qu'elle n'eût pas été ternie par l'invaſion de la Hollande, la révocation de l'édit de Nantes, & le ſac du Palatinat. Quant aux griefs accumulés du corps Helvétique, il faut plutôt les attribuer à la hauteur révoltante de quelques-uns de ſes miniſtres, qu'à ce monarque lui-même.



SECTION XVI.

LOUIS XV.

PHILIPPE, duc d'Orléans, déclaré, le 2 Septembre 1715, régent du royaume de France, fit d'abord notifier, au corps Helvétique, le décès de Louis XIV, & l'avénement de ſon arriere-petit-fils au trône de France, qui prit le titre de Louis XV. Cette lettre était remplie d'expreſſions flatteuſes pour les cantons.

Ce prince accorda, quelques ſemaines après, à Mr. de Reynold, lieutenant général & colonel du régiment des gardes Suiſſes, une place au conſeil de guerre, & lui ſubordonna tout le militaire Suiſſe. Ce conſeil de guerre, établi par le régent, avait été ſubſtitué au ſecrétaire d'état de ce département & à ſon bureau.

Par une ordonnance du 29 Septembre 1715, il fut permis aux capitaines des gardes Suiſſes, de réduire leurs compagnies à 160 hommes, quoiqu'ils fuſſent payés ſur le pied de 200 hommes.

En 1716, une ordonnance du 4 Février, réduiſit toutes les compagnies Suiſſes à 160 hommes.

La même année, Claude Théophile de Béziade,

Introduction.

marquis d'Avarcy, arriva, le 6 Novembre, à Soleure, pour y résider comme ambaſſadeur ordinaire de France, & en remplit les fonctions avec la franchiſe, digne d'un homme de condition, vieux militaire, juſqu'en 1726, qu'il fût rappellé.

En 1719, une ordonnance du régent, commit, le 5 Janvier, Mr. de Reynold, colonel des gardes Suiſſes, aux fonctions de colonel général des Suiſſes & Griſons, qui joüit de cette prérogative juſqu'au 10 Juillet 1721.

En 1720, les compagnies Suiſſes furent remiſes à 200 hommes, par une ordonnance du 2 Janvier; mais, le 28 Avril 1721, une autre ordonnance les réduiſit de nouveau à 160 hommes.

François Adam Karrer, de Soleure, & capitaine dans le régiment de Buiſſon, avait fait, le 15 Décembre 1719, une capitulation avec Mr. le Blanc, miniſtre de la guerre, pour la levée d'un bataillon Suiſſe, attaché au ſervice de la marine, compoſé de trois compagnies, chacune de 250 hommes. Ce bataillon était ſubordonné au colonel général des Suiſſes & Griſons, quoiqu'il n'eut jamais été avoué d'aucun état ſouverain de la Suiſſe, & que même ſa façon de ſervir fût contraire à toutes les capitulations des troupes de notre nation. Il avait auſſi ſon état-

Section XVI. Louis XV.

major & sa justice particuliere, exercée de même que dans les autres régimens Suisses. Il était payé du fond de la marine, & relevait du ministre de ce département. En 1731, le régiment de Karrer fut augmenté d'une quatrieme compagnie. En 1742, ce corps était composé d'une compagnie colonelle de 350 hommes, toujours en garnison à Rochefort, & de trois autres compagnies de 200 hommes chacune, qui servaient sur les vaisseaux du roi & dans les colonies de l'Amérique. L'on tirait de chaque compagnie seize hommes, pour former une compagnie de 64 grenadiers; y compris deux sergens, deux caporaux, deux anspessades & deux tambours, commandés par un capitaine, un lieutenant & un sous-lieutenant. Tout le régiment montait, avec sa *prima plana* & son état-major, à 960 hommes. Il avait trois drapeaux aux couleurs du colonel; le quatrieme, de la compagnie colonelle, était blanc, semé de fleurs de lys en or, partagé en quatre quartiers par une croix blanche, avec cette dévise en or: *Fidelitate & bonore.—Terra & Mari.* Ce régiment, réformé en 1763, eut les colonels suivans:

1°. François-Adam Karrer, de Soleure, résigna

Introduction.

en 1736 son régiment en faveur de son fils. (Voyez Brigadiers, article 26.)

2°. Louis Ignace Karrer, fils du précédent, obtint, en 1736, le régiment de son pere; mourut en 1752. (Voyez Brigadiers, article 45.)

3°. Mr. le comte de Halwyl, de Soleure; obtint, en 1752, le régiment de Karrer; ce régiment fut réformé en 1763, & le comte de Halwyl fut gratifié d'une pension de 20000 livres. (Voyez maréchaux des camps, article 34.)

En 1727, les lieutenans du régiment des gardes Suisses eurent rang de lieutenans-colonels, les sous-lieutenans & enseignes eurent rang de capitaines, par une ordonnance du 8 Mai.

Jean Louis d'Usson, marquis de Bonnac, brigadier de cavalerie, & chevalier de l'ordre de St. André de Russie, vint, le 16 Novembre 1727, en Suisse, pour y résider en qualité d'ambassadeur ordinaire du roi près du corps Helvétique, & en fit les fonctions jusqu'à son rappel en 1737.

La guerre s'étant rallumée en 1733, entre la France, l'Espagne & le roi de Sardaigne, contre l'empereur Charles VI & l'empire d'Allemagne, une ordonnance de Louis XV, du 10 Novembre, remit les compagnies Suisses à 175 hommes, les capitaines étant payés pour 200 hommes. Le

marquis de Bonnac obtint, dans le même temps, des cantons, la levée de huit nouvelles compagnies, diſtribuées dans les huit régimens Suiſſes, qui, au moyen de cette augmentation, furent portés chacun à trois bataillons, de deux qu'ils étaient auparavant.

En 1734, les Ligues-Griſes leverent, pour le ſervice du roi, un régiment de trois bataillons, chacun de trois compagnies, ayant la même compoſition que les huit autres régimens Suiſſes. Jean Victor, baron de Travers d'Ortenſtein, en fut le premier colonel. Mr. le baron de Salis, de Marchlinz, maréchal des camps, & grand-croix de l'ordre du mérite, en eſt actuellement colonel propriétaire.

La même année, les cantons leverent douze nouvelles compagnies Suiſſes pour le ſervice du roi, chacune de 175 hommes, qui furent jointes aux régimens de May, de Brendlé, de Bettens & d'Affry, augmentés de cette façon d'un quatrieme bataillon.

La paix s'étant conclue, à Vienne, en Octobre 1735, & ayant été ratifiée, par la diéte de Ratisbonne, le 16 Mai 1736, Sa Majeſté très-chrétienne, aſſurée d'avance de cette ratification de l'empire, publia, dès le 25 Avril de cette année,

une ordonnance, qui réduisit les compagnies Suisses, de neuf régimens, à 150 hommes, payées cependant à raison de 180 hommes.

En 1737, une ordonnance du roi réduisit, le 8 Janvier, les régimens Suisses de May, de Brendlé, de Bettens, de Burquy, de Wittmer, de Besenwal, de Diesbach & de Courten à deux bataillons. La même ordonnance fixe le régiment de Travers à deux bataillons; le premier, composé de la compagnie colonelle, de 160 hommes, & de trois compagnies de 100 hommes: le second bataillon devait être composé de quatre compagnies, chacune de 100 hommes.

En 1738, Dominique Jaques de Barberic, marquis de Courteille, vint remplacer le marquis de Bonnac dans les fonctions d'ambassadeur ordinaire de France en Suisse, & conclut à Soleure, le 11 Septembre 1739, un traité d'alliance offensive & défensive entre Louis XV & le prince évêque de Bâle, Jaques Sigismond, baron de Reinach. Ce traité fut ratifié, par le roi, à Versailles, le 22 Septembre 1739.

La mort de l'empereur Charles VI, décédé le 20 Octobre 1740, ayant rallumé, en 1741, la guerre dans presque toute l'Europe méridionale, une ordonnance de Louis XV, du 15 Mai,

Section XVI. Louis XV.

augmenta les compagnies des régimens de Bettens, de Séedorf, de Monnin, de Vigier, de Wittmer, de la Cour au Chantre, de Diesbach & de Courten, de 15 hommes chacune. La même ordonnance ſtipula pareille augmentation pour la compagnie colonelle du régiment de Travers, & une de 75 hommes pour les autres compagnies de ce régiment, qui n'étaient que de 100 hommes.

En 1743, le marquis de Courteille obtint du corps Helvétique la levée de trente-ſix nouvelles compagnies, de 175 hommes chacune, qui, reparties dans les neuf régimens, nommés dans la période précédente, porterent chacun de ces corps à trois bataillons, de 700 hommes chacun, & diviſé en quatre compagnies.

En 1745, le régiment des gardes Suiſſes fut augmenté, le 6 Janvier, par une ordonnance du roi, de 35 hommes par compagnie, & fut porté, par cette augmentation, à quatre bataillons, de 705 hommes chacun, formés de trois compagnies, chacune de 235 hommes.

Introduction.

En 1748, les troupes Suisses au service de France étaient,

	hommes.
1°. Les 100 Suisses des gardes, capitaine colonel le marquis de Courtenvaux.	100
2°. Quatre bataill. des gardes Suisses, colonel le baron de Zurlauben. .	2820
3°. Trois bat.du régiment de Bettens.	2100
4°. Trois bat. du régiment de Séedorf.	2100
5°. Trois bat. du régiment de Vigier.	2100
6°. Trois bat. du régiment de Monnin.	2100
7°. Trois bat. du régiment de Wittmer.	2100
8°. Trois bat. du régiment de Grand-Villars.	2100
9°. Trois bat. du régiment de Diesbach.	2100
10°. Trois bat. du régiment de Courten.	2100
11°. Trois bat. du régiment de Salis.	2100
12°. Compagnie franche de Reynoid.	50
13°. Compagnie franche de Heuberger.	175
14°. Compagnie franche de Travers.	50
Total. Quatorze corps divers, 10 régimens, & 128 compagnies faisant .	22095

Toutes

Section XVI. Louis XV.

Toutes ces troupes ſe diſtinguerent dans le courant de cette guerre, en Flandre & en Italie, dans la plupart des expéditions, où elles furent employées. L'on n'a qu'à conſulter à cet égard, le troiſieme volume de l'hiſtoire militaire des Suiſſes au ſervice de France, par Mr. le baron de Zurlauben.

Cette guerre ſanglante fut terminée par la paix d'Aix la Chapelle, ſignée le 18 Octobre 1748, par la plus grande partie des puiſſances belligérantes; ce qui occaſionna une réduction de près de 100000 hommes, dans les armées Françaiſes, dont les régimens Suiſſes ſe reſſentirent auſſi. Le 15 Novembre, une ordonnance du roi, diminue chaque compagnie des gardes Suiſſes de 15 hommes. Le 10 Décembre, Sa Majeſté réforma par une autre ordonnance, 55 hommes par compagnie, dans les régimens de Bettens, de Séedorf, de Vigier, de Monnin, de Wittmer, de Grand Villars, de Diesbach, de Courten & de Salis; de maniere que ces neuf régimens reſterent à trois bataillons, chacun de quatre compagnies, de 120 hommes.

En 1749, Marc Réné d'Argenſon, marquis de Paulmi, ayant remplacé le marquis de Courteille, dans les fonctions d'ambaſſadeur ordinaire

de France en Suiſſe, fut complimenté le 1 Septembre, en cette qualité à Soleure, par les députés du corps Helvétique. Ce miniſtre renouvella le ſouvenir de Mr. Amelot, & appellé peu de tems après au miniſtere de la guerre, le marquis de Paulmi quitta la Suiſſe en 1751, au grand regret de diverſes républiques de notre nation, dont il avait ſu ſe faire chérir.

La même année, le régiment des gardes Suiſſes eſſuya le 10 Novembre, une nouvelle réduction de 10 hommes par compagnie. Une autre ordonnance du roi, réduiſit le 30 Octobre 1750, les compagnies de ce régiment à 200 hommes.

En 1751, le marquis de Paulmi renouvella le 11 Avril, avec le canton de Berne, la capitulation du régiment de Bettens. La même année la compagnie franche de Heuberger fut réformée.

En 1752, le canton de Zurich leva pour le ſervice du roi, un régiment Zuricois, de même force & compoſition, que celle des autres régimens Suiſſes & Griſons, fixée par l'ordonnance du 10 Décembre 1748, à douze compagnies, chacune de 120 hommes. Mr. de Lochmann, maréchal des camps, en fut le premier colonel. Steiner, maréchal des camps & comman-

deur de l'ordre du mérite, en est actuellement colonel propriétaire.

La même année, Sa Majesté envoya Théodore de Chavigny, comte de Toulongeon en Suisse, en qualité de son ambassadeur ordinaire près du corps Helvétique. Mr. de Chavigny résida à Soleure, en cette qualité jusqu'en 1762.

En 1755, les compagnies franches de Reynold & de Travers, furent réformées, qui étaient les dernieres de ce grand nombre de troupes en ce genre.

En 1756, les régimens Suisses & Grisons furent de nouveau remis à deux bataillons, chacun de 720 hommes. Cette ordonnance était une attention particuliere de Sa Majesté, pour le soulagement de ses troupes Suisses & Grisonnes, dans le service de garnison & de campagne.

La même année la guerre se ralluma entre la France, l'empereur & l'empire d'Allemagne, la Suede & la Russie d'une part; & l'Angleterre, le roi de Prusse, le duc de Brunswick, & le landgrave de Hesse-Cassel de l'autre.

En 1758, le prince évêque de Bâle, Georges Joseph Guillaume, baron de Rink de Baldenstein, leva pour le service du roi, un régiment de ses états, de même composition que les au-

Introduction.

tres régimens Suiſſes, dont la capitulation fut ſignée le 25 Février. M. le baron d'Eptingen, maréchal des camps, colonel de ce corps depuis ſa création, fut remplacé par le baron de Schonaw, & en 1786, par Mr. le baron de Rheinach.

La même année le régiment de Jenner, conduit par ſon brave chef, fit en Avril, l'arriere-garde d'une colonne de l'armée Françaiſe, lors de l'évacuation de l'électorat d'Hannovre; & ſouvent attaqué par l'avant-garde des alliés, il la repouſſa conſtamment.

Le 23 Juin, ſe livra la bataille de Crevelt, où Mr. de Lochmann ſoutint avec ſon régiment, les attaques réitérées d'une grande partie de l'infanterie Hanovrienne, les repouſſa deux fois, & acquit beaucoup de gloire dans cette journée, qui ne fut pas heureuſe pour les armées Françaiſes.

Le 23 Juillet, les régimens de Waldner & de Diesbach ſe diſtinguerent infiniment à la bataille de Sandershauſen, en eſcaladant & pénétrant dans les retranchemens ennemis; ce qui décida la victoire en faveur du duc de Broglio, contre les alliés commandés par le prince d'Iſembourg.

Section XVI. Louis XV.

Ces deux régimens & celui de Planta, combattirent le 10 Octobre, avec la même valeur à la bataille de Luterberg, où l'armée Françaiſe remporta une victoire complette ſur celle des alliés.

En 1759, Sa Majeſté créa par une ordonnance du 27 Janvier, un inſpecteur général, pour les régimens Suiſſes & Griſons, & choiſi parmi les officiers généraux de notre nation. Mr. de Caſtellas, de Fribourg, obtint cette place. (Voyez lieutenants généraux, article 29.)

La même année, Sa Majeſté donna aux troupes proteſtantes Suiſſes & Allemandes, qui ſervaient dans ſes armées, une marque de bienveillance très-flatteuſe, en inſtituant l'ordre du mérite militaire en leur faveur, par une ordonnance du 10 Mars; les officiers attachés à la religion proteſtante, ſe trouvant exclus par cette raiſon, de l'ordre militaire de St. Louis. Sa Majeſté créa deux chevaliers grands croix, l'un pour la nation Suiſſe, & l'autre pour les Allemands, auxquels l'on ajouta en 1770, un grand croix honoraire, pour chaque nation. Les uns & les autres portent une grande croix en broderie d'or, ſur le manteau & ſur l'habit, du côté de l'épée en pal, & une grande croix d'or émaillée, de même forme que celle de St. Louis. Ayant

pousserent toujours avec perte, & contribuerent de cette façon, au gain de cette sanglante journée. Le régiment de Diesbach, fatigué par une marche forcée, n'était arrivé à l'armée de Broglio, qu'une heure avant le commencement du combat.

Le 1 Juillet 1760, se donna la bataille de Warbourg, où le brigadier de Jenner couvrit à la tête de sa brigade, la retraite de l'armée Françaife, avec autant de bravoure que d'habileté, & contint par ce moyen l'armée alliée, dont il repoussa les diverses attaques.

En 1762, le comte de Diesbach de Belleroche, défendit Cassel, avec une valeur remplie de sagacité, qui lui valut des récompenses flatteuses de Sa Majesté, & beaucoup de considération de la part du prince de Brunswick, qui assiégeait cette place, à la tête d'une armée de 40000 hommes. Ce n'est pas la seule occasion, où cet officier général s'est conduit de maniere, à mériter d'être placé parmi les militaires, qui ont fait le plus d'honneur à la Suisse. (Voyez lieutenants généraux, article 38.)

En 1763, la paix signée à Paris, le 10 Février, & à Hubertsbourg le 15 du même mois, termina cette guerre, la plus sanglante que l'histoire nous ait transmise; car, pendant sept cam-

Introduction.

pagnes, il s'y livra trente deux batailles rangées, ſans compter beaucoup de combats très-ſanglans.

La même année le régiment de Salis Griſon, fit le 1 Mars, une nouvelle capitulation, qui donna à ce corps ſa formation actuelle. Mr. le duc de Choiſeul, pour lors colonel général des Suiſſes & Griſons, & ſécretaire d'état au département de la guerre, fit propoſer aux divers cantons de conſentir à une nouvelle formation de leurs régimens, au ſervice de France. La capitulation du régiment de Salis, fut communiquée pour cet effet, à ces républiques, comme un modele à ſuivre dans ce projet, du moins en grande partie. Ce changement eſſuya bien des difficultés dans quelques cantons, révoltés du ton de hauteur que le marquis d'Entraigne prit dans cette occaſion. Ce miniſtre ſubalterne, car, il n'avait que le titre de *chargé d'affaires du roi en Suiſſe*, ſervit Sa Majeſté ſi mal dans notre pays, qu'il fut rappelé au bout d'un an.

Ce mécontentement de pluſieurs cantons, ne les empêcha pas de donner leur agrément à l'ordonnance de Sa Majeſté, du 1 Juin 1763, par laquelle le régiment des gardes Suiſſes reçut ſa formation actuelle.

Cette nouvelle formation, introduite en 1763

& en 1764, dans tous les régimens de notre nation en France, fait la quatrieme & derniere époque du ſervice des troupes Suiſſes, dans ce royaume; ce fut un changement total, qui abolit à la vérité la plus grande partie des uſages particuliers, établis depuis long-tems dans ces troupes, ſans toucher cependant à leurs prérogatives & privileges; mais, en échange, l'eſprit de diſcipline & de bien tenue, aujourd'hui le caractere diſtinctif de ces régimens, de même qu'une préciſion unique dans leurs manœuvres; tout cela fut mis dans le jour le plus avantageux par la nouvelle formation, ainſi que par pluſieurs réglemens militaires, qui en furent la ſuite.

Mr. le chevalier de Beauteville, lieutenant général des armées du roi, grand croix de l'ordre de St. Louis, & gouverneur de St. Omer, fut envoyé le 15 Octobre 1763, en Suiſſe, par Sa Majeſté, en qualité de ſon ambaſſadeur ordinaire près du corps Helvétique. Eleve du maréchal de Saxe, Mr. de Beauteville ſervit dans différentes campagnes, de maniere à faire honneur à un tel maître. Ce miniſtre développa dès ſon arrivée en Suiſſe, dans toutes ſes négociations, une ſagacité d'autant plus étonnante, que

Introduction.

c'étaït ſon coup d'eſſai ; auſſi parvint-il à calmer divers cantons, dont les griefs avaient pris naiſſance, ſous la malheureuſe miſſion du marquis d'Entraigne, & à les ramener aux vues de Mr. le duc de Choiſeul, ſur cette nouvelle formation. Sa Majeſté ſera toujours très-bien ſervie en Suiſſe, par un ambaſſadeur, dont la probité & la candeur faiſaient le caractere dominant, & qui a repréſenté ſon maître, avec toute l'affabilité & la dignité que l'on peut attendre d'un homme de condition, parvenu par ſon mérite aux premiers grades militaires.

En 1764, Mr. de Beauteville conclut à Soleure, & ſigna le 8 Mai, la capitulation actuelle du régiment d'Erlach, avec MM. de Mullinen, & Freudenreich, bannerets de la république de Berne, au nom de ces états. Le canton de Zurich conclut & ſigna en même tems, la nouvelle capitulation du régiment de Lochmann, ſur le même pied que celle du régiment d'Erlach, à la réſerve du terme de ſa durée. Le canton de Berne ayant ratifié cette capitulation, pour le terme de vingt-quatre années, & le canton de Zurich, pour celui de douze ans.

En 1766, les régimens d'Erlach, de Caſtellas & de Jenner, formant une ſeule brigade, cam-

perent en Septembre à Compiegne. Cette brigade reçut & mérita de grands éloges, tant à l'égard de la beauté & de la tenue de ces corps, que relativement à la précision & à la vîtesse de leurs manœuvres. Sa Majesté voulant leur en témoigner sa satisfaction, ajouta une gratification annuelle de 1000 livres, au revenu de tous les capitaines Suisses, à la réserve de ceux du régiment des gardes, & une de 500 livres aux capitaines des grenadiers.

Le 22 Décembre 1771, fut une époque bien flatteuse, pour les troupes Suisses au service de France, Sa Majesté ayant bien voulu mettre son petit fils à leur tête, en conférant au comte d'Artois, la charge de colonel général des Suisses & Grisons; & afin de mettre le comble à cette faveur, le roi nomma Mr. le comte d'Affry colonel du régiment des gardes Suisses, & lieutenant-général de ses armées, pour remplir les fonctions de colonel général des Suisses & Grisons, pendant la minorité du jeune prince, lequel ayant atteint en 1775, sa majorité, Mr. le comte d'Affry continua, d'ordre de Sa Majesté, à remplir cette place, avec le titre d'administrateur général des Suisses & Grisons.

Le 18 Février 1772, Sa Majesté ordonna avec

Introduction.

l'agrément des cantons, la reforme de neuf hommes par compagnie Suiſſe & Griſonne, à ſavoir, un ſergent, deux caporaux, deux appointés & quatre fuſiliers; ces compagnies ſe trouvant réduites, au moyen de cette réforme, à 54 hommes.

Les premiers jours de Mai 1774, Louis XV attaqué de la petite vérole, mourut le 10 de ce mois, des ſuites de cette maladie, & termina ſa carriere, au bout de 64 ans & trois mois; ayant rempli le trône de France, pendant 58 ans & huit mois, & régné depuis ſa majorité 51 ans & trois mois. Louis XV naquit le 15 Février 1710, ſuccéda à ſon ayeul Louis XIV, le 1 Septembre 1715; fut couronné à Reims, le 25 Octobre 1722, & déclaré majeur le 23 Février 1723. L'on croit devoir faire remarquer, que les regnes de ces deux derniers monarques Français, formant enſemble une époque de 131 ans, cela fait une eſpece d'anachroniſme chronologique, dont l'hiſtoire ancienne & moderne ne fournit aucun exemple.

SECTION XVII.

LOUIS XVI.

LOUIS Auguſte, petit fils de Louis XV, eſt né le 23 Août 1754, & fut nommé à ſa naiſſance duc de Berry. Son pere, Louis dauphin de France, étant mort le 20 Décembre 1765, il reçut le titre de dauphin, & jouit de toutes les prérogatives attachées à la perſonne de l'héritier du trône de France. Épouſa le 16 Mai 1770, l'archi-ducheſſe Marie Antoinette d'Autriche, fille cadette de l'empereur François I, & de l'impératrice reine Marie Thérefe. En ſuccédant le 10 Mai 1774, à Louis XV, il prit depuis ſon avénement à la couronne de France, le nom de Louis XVI, & ſe fit ſacrer à Rheims, le 11 Juin 1775. Toutes les démarches de Sa Majeſté régnante, & toutes les ordonnances émanées de ſon trône, ne tendent qu'au ſoulagement & au bonheur de la France.

En 1775, Mr. le chevalier de Beauteville, ayant été rappellé les premiers jours de Juillet, il fut remplacé par Jean Gravier, ſeigneur de Vergennes, conſeiller d'état, préſident au par-

lement de Dijon, & frere du ministre des affaires étrangeres. Mr. de Vergennes, revêtu seulement pour lors, du caractere de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, auprès du corps Helvétique, donna tous ses soins, pendant cette année & la suivante, à disposer les cantons au renouvellement d'une alliance genérale avec la couronne de France. Ce ministre fut parfaitement sécondé, dans une négociation aussi difficile, par Mr. de Bicamille, gentil-homme du Béarn, & secrétaire d'ambassade à Soleure, qui, depuis 1768, avait rempli cette place importante, avec un applaudissement général; ayant, pendant cette époque, été chargé, à plusieurs reprises, des affaires de la couronne de France en Suisse. Mr. de Bicamille, joignant toute la droiture & intégrité du cœur, à une habileté consommée dans les négociations, servit Sa Majesté très-utilement en Suisse, jusqu'en 1780, qu'il eut sa retraite.

Les cantons, après s'être consultés séparément, dans l'arriere-saison de 1775, sur les propositions de Mr. de Vergennes, les républiques protestantes à Arau, & les catholiques à Lucerne, se réunirent au printemps de 1776, dans une diéte générale à Baden; dans laquelle leurs re-

Section XVII. Louis XVI.

présentans convinrent entr'eux, sauf l'approbation de leurs souverains respectifs, de la plupart des articles préliminaires, de même que de l'arrangement de cette alliance. Le reste de l'année 1776, & les premiers mois de 1777, l'on examina dans les divers cantons, les résolutions & *l'abscheid* de la diéte de Baden. Le corps Helvétique reçut sur ces entrefaites, une lettre de Sa Majesté, remplie d'expressions obligeantes & flatteuses pour les cantons, datée du 10 Avril 1777, qui les invitait de s'ajourner dans le courant de Mai, en diéte générale de tout le corps Helvétique, afin de pouvoir prendre avec son ministre plénipotentiaire, des arrangemens définitifs au sujet du renouvellement de l'alliance avec sa couronne.

Ces républiques sentant tout le prix du désir sincere, qu'avait Sa Majesté de renouveller, & même de resserrer plus étroitement l'union inaltérable, qui régnait depuis deux siecles & demi, entre la couronne de France & le corps Helvétique; se rappellant d'ailleurs, combien ces traités avaient procuré d'avantages solides, aux deux puissances contractantes, n'ayant pas peu contribué à leur sûreté & conservation réciproques, dans diverses époques; les cantons s'ajour- 1777.

Introduction.

1777. nerent pour le 12 Mai 1777, à Soleure, & Mr. le président de Vergennes, ayant été revêtu par Louis XVI, du caractere de son ambassadeur ordinaire en Suisse, par des lettres de créance du 28 Avril, sa légitimation se fit le même jour, que l'ouverture de la diéte. Ce ministre entrant dans les vues d'un monarque, dont les premieres démarches marquaient aux Suisses, l'attachement le plus flatteur, applanit sans peine les difficultés qui pouvaient s'opposer à cette alliance. D'un autre côté, tous les membres de cette diéte, s'étant réunis avec un vrai patriotisme, cette assemblée rédigea avec Mr. l'ambassadeur, toujours sauf l'approbation de leurs souverains respectifs, un traité d'alliance qui, ayant été signé par Mr. le président de Vergennes d'un côté, & de l'autre par les députés de tous les cantons & co-alliés, à l'hôtel de ville de Soleure, le 28 Mai 1777; fut généralement approuvé par tous les membres du corps Helvétique. Cette diéte se sépara le samedi 31 Mai; après s'être ajournée derechef, pour le 25 Août de la même année, dans la ville de Soleure, afin d'y prêter le serment solemnel, au nom des deux puissances contractantes, d'observer réciproquement ce traité d'alliance; & après avoir pris tous

tous les arrangemens définitifs sur cet objet important. 1777.

Cette alliance générale de tout le corps Helvétique, avec la couronne de France, ayant annullé celle que les cantons catholiques, & la république du Vallais, avaient conclue en 1715, avec la même puissance, l'on a cru devoir l'insérer ici mot à mot.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

LES ÉTATS CATHOLIQUES AYANT TÉMOIGNÉ au roi, dès le commencement de son regne, le désir de renouveller l'alliance qui subsistait, depuis 1715, entre son royaume & les dits états, conformément aux clauses du dit traité; Sa Majesté, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, voulant reconnaître les services distingués, rendus à sa couronne, & multiplier les preuves de bienveillance & d'amitié qu'ils ont constamment données à la nation en général, aux catholiques & à tous les états Helvétiques en particulier, manifesta, par sa réponse, les dispositions les plus favorables, ainsi que l'in-

Introduction.

1777. tention d'en étendre l'effet à tout le corps Helvétique.

Une déclaration auſſi propre à remplir l'objet de conſolider l'union, le bonheur & la ſûreté de la confédération Helvétique, fut reçue avec la reconnaiſſance due aux vues ſalutaires du roi, pour réunir tous les états qui la compoſent, en une ſeule & même alliance avec ſa couronne. Sa Majeſté, conſéquemment à cette baſe du nouveau traité, établie par ſa lettre du 22 Mai 1775, ayant encore renouvellé les mêmes aſſurances par celle du 10 Avril 1777, jointe aux dernieres propoſitions qu'elle a fait remettre au corps Helvétique, en explication plus particuliere de ſes intentions, les députés des louables cantons & co-alliés ſe ſont rendus à Soleure, pour y régler avec ſon excellence monſieur le préſident de Vergennes, ambaſſadeur du roi en Suiſſe, les conditions d'un traité défenſif, conforme aux intérêts des deux nations, qui ſont déja ſi eſſentiellement unies par le voiſinage & par l'identité des vues & des principes des ſouverains reſpectifs.

Le tout ayant été murement peſé & réfléchi; NOUS LOUIS XVI, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, &c.; ET NOUS, les bourguemaîtres, avoyers, landammanns,

conſeils & communautés des républiques Helvétiques & co-alliés, ſavoir, ZURICH, BERNE, LUCERNE, URY, SCHWEITZ, UNDERWALDEN, haut & bas, ZUG, avec les offices extérieurs, GLARUS, des deux réligions, BASLE, FRIBOURG, SOLEURE, SCHAFFHAUSEN, APPENZELL, les Rhodes intérieures & extérieures, l'abbé & la ville DE ST. GALL, la république du VALLAIS, & les villes de MULLHAUSEN ET BIENNE; avons contracté la préſente alliance commune & générale, qui n'a point d'autre but que l'utilité, la défenſe & la ſureté mutuelle & générale, ſans tendre à l'offenſe de qui que ce ſoit, & conclu le préſent traité, lequel a été convenu & accordé, ainſi qu'il s'enſuit (*). 1777.

Art. I. LA PAIX PERPÉTUELLE, conclue en 1516, entre le roi François I, de glorieuſe mémoire, & les LL. cantons & leurs alliés, devant être regardée comme le fondement précieux de l'amitié qui a ſubſiſté ſi heureuſement depuis entre la couronne de France & la Ligue Helvétique, ainſi que des traités d'alliance qui ont été conclus en différens temps par la

(*) Voyez le précédent volume pénultieme ſection.

1777. dite couronne, ſoit avec le corps Helvétique, ſoit avec pluſieurs cantons; la dite PAIX PERPÉTÜELLE, qui ſert également de baſe à la préſente alliance, eſt réſervée & rappellée ici de la maniere la plus expreſſe par les parties contractantes, comme devant ſubſiſter toujours, indépendamment du préſent traité, à l'exception néanmoins des articles auxquels on aura dérogé par les ſtipulations du préſent traité.

Art. II. Tous les états, compoſant le corps Helvétique, participeront à la préſente alliance, ainſi que ceux d'entre leurs alliés que l'on conviendra reſpectivement d'y admettre.

Art. III. Le roi & les états, compoſant le corps Helvétique, réciproquement animés du déſir le plus ſincere, de renouveller & de reſſerrer l'union qui a conſtamment régné entr'eux depuis pluſieurs ſiecles, & dont l'expérience leur a démontré la convenance & l'utilité, & voulant faire ſervir cette union au bien & à l'avantage commun de leurs états reſpectifs, ils contractent, par le préſent traité, une véritable amitié & une ſincere alliance purement défenſive, & s'engagent à ſe comporter mutuellement comme de bons & fideles alliés, en avançant, de tout leur pouvoir, leurs avantages réciproques, & détourner tout

ce qui pourrait leur nuire ; promettant de s'entr'aider de leurs bons offices, & de se réunir pour le repos, la défense & la conservation de leurs personnes, royaumes, états, pays, droits, honneurs, seigneuries & sujets qu'ils possédent présentement en Europe, en se donnant à cet effet les secours qui seront déterminés par le présent traité. 1777.

Art. IV. En conséquence de l'union stipulée par l'article précédent, & le roi ayant le désir le plus sincere que le corps Helvétique conserve son état actuel de souveraineté absolue & de parfaite indépendance, comme de concourir constamment à empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte à la liberté & à la sûreté du corps Helvétique en général, & de tous les états qui le composent en particulier ; Sa Majesté promet & s'engage de faire ses efforts, pour prévenir & détourner, par ses bons offices, les entreprises qu'on pourrait faire contre le corps Helvétique ; & au cas que le dit corps, ou quelques-uns des états & républiques qui le composent, fussent attaqués par quelque puissance étrangere, Sa Majesté les aidera de ses forces, & les défendra, à ses fraix, contre toute aggression hostile de leur part, selon que la nécessité le demandera ; néanmoins au

1777. cas ſeulement que Sa Majeſté en ſera réquiſe.

Art. V. Réciproquement, au cas que les états du roi en Europe, fuſſent envahis & attaqués; & que Sa Majeſté jugeât avoir beſoin, pour ſa défenſe, d'un plus grand nombre de troupes Suiſſes, qu'Elle n'en aura alors à ſon ſervice, & que celui qui aura été déterminé par les diverſes capitulations dans ce temps là ſubſiſtantes, les LL. cantons & alliés de la Suiſſe promettent & s'engagent de ſe prêter à ces circonſtances, & d'accorder, dix jours après la réquiſition qui leur en ſera faite par Sa Majeſté, une nouvelle levée de gens volontaires, & engagés, de leur bon gré, dans leurs états médiats & immédiats; le cas toutefois réſervé, où le corps Helvétique ſerait lui-même en guerre, ou dans un péril imminent de l'être.

Cette nouvelle levée de troupes Suiſſes, qui ſe fera aux dépends du roi, ne pourra excéder le nombre de ſix mille hommes, qui ne ſeront employés que pour la défenſe du royaume, ſuivant l'article III du préſent traité.

Cette même levée, qui aura la préférence ſur toute nouvelle levée étrangere, ſans préjudice néanmoins des engagemens réſervés par l'article VIII, ne pourra être faite concurremment avec

les augmentations déja ftipulées par les diverfes 1777.
capitulations.

Ce corps de troupes jouira du libre exercice de la religion & de la juftice, comme du paffé, & fera, à tous égards, tenu & traité à l'inftar des régimens de la nation, qui ferviront alors par capitulation.

Quant à la forme de la levée effective, à la nomination des officiers, & à toutes les autres conditions particulieres, ces différens objets feront réglés dans le temps, conformément aux circonftances, & par une convention amiable; & la guerre finie, ces troupes feront renvoyées dans leur pays, à moins qu'il n'en foit convenu autrement.

Art. VI. Le roi & le corps Helvétique regardent, comme une fuite & comme un effet néceffaire de leur union, l'engagement qu'ils renouvellent, de ne pas fouffrir que leurs ennemis & adverfaires refpectifs s'établiffent dans leur pays, terres & feigneuries, & de ne leur accorder aucun paffage par leurs dits pays, pour aller attaquer ou molefter l'autre allié; promettant réciproquement de s'y oppofer, même à main armée, fi la néceffité le requiert. Et comme le préfent traité, abfolument défenfif, ne doit pré-

1777. judicier, ni déroger en rien à la neutralité des parties, les LL. cantons & leurs alliés déclarent ici, de la maniere la plus expresse, de vouloir l'observer & maintenir dans tous les cas, & sans distinction vis-à-vis de toutes les puissances.

Art. VII. Sa Majesté & le corps Helvétique déclarent contracter & conclure la présente alliance défensive pour le terme de cinquante ans.

Art. VIII. Le roi & le corps Helvétique en général, & chacun de ses membres en particulier, s'engagent, de la maniere la plus expresse de ne pas se désister de la présente alliance, & de ne faire, à cet effet, aussi longtemps qu'elle subsistera, aucunes capitulations, traités ou conventions, qui y soient contraires. Sa Majesté & les LL. cantons & co-alliés en général, & chacun d'eux en particulier, réservent ici les capitulations, traités & conventions antérieurement conclus avec diverses puissances; déclarant en même temps, qu'ils ne contiennent rien qui pourrait empêcher l'entiere exécution des engagemens mutuellement pris, en contractant la présente alliance.

Art. IX. En conséquence de la présente alliance défensive, si l'une ou l'autre des parties contractantes entrait en guerre, ou y prenait part

avec quelqu'autre puissance, Sa Majesté & le corps 1777.
Helvétique, ne pourront faire la paix avec leurs ennemis à l'insçu de l'autre allié, & sans se comprendre réciproquement dans le traité de pacification, ou de trêve qui pourrait se conclure. Il sera néanmoins laissé à la liberté & au choix des parties, d'être comprises dans le dit traité de paix ou de trêve, ou de s'en abstenir.

Art. X. Les conventions qui subsistent entre le roi & les divers états du corps Helvétique, ainsi que celles qui pourront se conclure par la suite, au sujet de l'entretien des régimens Suisses en France, étant l'objet des capitulations militaires, on sera libre, de part & d'autre, d'en faire de nouvelles à leur échéance, ou de ne pas les continuer, sans par là préjudicier ni déroger à l'alliance même, sous l'engagement réciproque, d'exécuter toutefois les capitulations, selon leur forme & teneur.

Les dits régimens continueront à jouir du libre exercice de la religion & de la justice comme du passé, ainsi que de tous les autres privileges, franchises & avantages, qui sont assurés aux troupes de la nation Suisse, par les traités & les capitulations.

Art. XI. Comme il peut arriver fréquemment,

1777. que les ſujets de Sa Majeſté & ceux du corps Helvétique, contractent des mariages, faſſent des acquiſitions, ou ſe lient par des ſociétés, obligations ou contrats quelconques, dont il peut réſulter des conteſtations ou des procès; il eſt convenu, que, ſans admettre à cet égard des reſtrictions ou des privileges contraires, toutes les fois que des particuliers des deux nations auront entr'eux quelques affaires litigieuſes, qui ne pourront ſe terminer à l'amiable & ſans la voie des tribunaux, le demandeur ſera obligé de pourſuivre ſon action par devant les juges naturels du défenſeur, à moins que les parties plaidantes ne fuſſent préſentes dans le lieu même du contract, ou ne fuſſent convenues des juges par devant leſquels elles ſe feraient engagées, de diſcuter leurs difficultés. Le roi & le corps Helvétique s'engagent réciproquement à faire rendre bonne & briéve juſtice à celui ou à ceux des deux nations qui réclameront, dans ce cas là, le ſecours de l'autorité; bien entendu néanmoins que ces diſpoſitions feront cenſées ne concerner que les cauſes purement perſonnelles, & que les cauſes réelles ſeront portées par devant le juge territorial; comme auſſi que la nature & le caractere de chaque action feront déterminés par les régles établies dans

les lieux de la ſituation des biens. Dans le cas 1777.
néanmoins où un Suiſſe décédérait en France, ſans avoir diſpoſé des biens meubles qu'il y poſſédait, & où ſes plus proches parens feraient tous domiciliés en Suiſſe, les difficultés qui ſurviendraient entre les dits parens, à raiſon de l'habileté à ſuccéder au défunt, feront portées par devant le juge naturel & ordinaire de ſes héritiers & parens. Et réciproquement, ſi la même queſtion s'éleve entre des parens & héritiers d'un Français décédé en Suiſſe, elle ſera décidée par le juge naturel Français, dont ils dépendront.

Art. XII. Par une ſuite du même déſir, qu'ont les parties contractantes, d'entretenir entr'elles la plus parfaite correſpondance, & de la faire ſervir au bien & à l'avantage des peuples des deux dominations, elles ſont convenues, que les jugemens définitifs en matiere civile, rendus par des tribunaux ſouverains, feront exécutés réciproquement, ſelon leur forme & teneur dans les états de Sa Majeſté & dans ceux du corps Helvétique, comme s'ils avaient été rendus dans le pays où ſe trouvera, après le dit jugement, la partie condamnée; & pour prévenir toute interprétation, ainſi que tout ce qui pourrait affaiblir

Introduction.

1777. le contenu du préſent article, on s'engage, de part & d'autre, à s'en rapporter à la ſimple déclaration qui ſera faite par le ſouverain, dans les états duquel le jugement aura été rendu, pour en expliquer la nature.

Art. XIII. Un banqueroutier frauduleux, ſujet de la France, ne pourra trouver d'aſyle en Suiſſe, pour tromper ſes créanciers ; il pourra au contraire, y être pourſuivi & ſaiſi, & le jugement rendu contre lui, quant aux effets civils, être pleinement exécutoire: la même procédure devant avoir lieu, en pareil cas, contre un Suiſſe en France.

Art. XIV. Sa Majeſté & le corps Helvétique s'engagent, de ne pas prendre en leur protection les ſujets reſpectifs, qui fuiraient pour crimes reconnus & conſtatés, ou qui ſeraient bannis de l'une & l'autre domination, pour forfaitures ou délits qualifiés; ſe promettant, au contraire, mutuellement d'apporter tous leurs ſoins pour les chaſſer, comme doivent en uſer de bons & fideles alliés.

Art. XV. Pour les mêmes vues du bien public, & d'une convenance commune aux deux parties, il a été réglé auſſi, que ſi des criminels d'état, des aſſaſſins, ou autres perſonnes recon-

nues coupables de délits publics & majeurs, & 1777.
déclarées telles par leurs souverains respectifs, cherchaient à se réfugier dans les états de l'autre nation, Sa Majesté & le corps Helvétique promettent de se les remettre de bonne foi & à la premiere réquisition. Et s'il arrivait aussi que des voleurs se réfugiassent en Suisse ou en France, avec des effets volés, on les saisira, pour en procurer de bonne foi la restitution; & si les dits voleurs étaient des domestiques, qui auraient volé avec effraction, ou voleurs de grand chemin, on livrera, à la premiere réquisition, leurs personnes, pour être punies sur les lieux où les vols se feront commis.

Les parties contractantes sont néanmoins convenues, qu'elles n'extraderont point réciproquement leurs sujets respectifs, prévenus de crimes commis dans l'autre état, à moins que ce ne soit pour crime grave & public; & hors de ce cas, elles promettent & s'engagent de punir elles-mêmes le délinquant.

Art. XVI. Les LL. états catholiques, auxquels se joignent les LL. cantons de Glarus & d'Appenzell réformés, ainsi que la ville de Bienne, réservent ici les argens de paix & d'alliances, & Sa Majesté s'engage de les faire réguliérement

Introduction.

1777. payer, chaque année, dans la ville de Soleure, en especes ayant cours en Suisse, suivant les anciens traités, & comme il s'est pratiqué jusqu'ici.

Art. XVII. Le roi s'engage de permettre à tous les LL. cantons, & à leurs co-alliés participans à la présente alliance, d'acheter dans ses états & d'exporter librement tout le sel dont ils auront besoin. La quantité & les conditions des livraisons seront fixées, de gré à gré, par des conventions particulieres, néanmoins à des prix modérés.

Sa Majesté, sans changer l'ordre habituel des livraisons, promet aussi de tenir la main à la pleine & entiere exécution des conventions particulieres, faites à cet égard avec les fermiers-généraux.

Sa Majesté déclare, qu'elle accordera, en tout temps, le libre passage par ses états, pour toutes les denrées que les cantons & co-alliés participans à la présente alliance, feront venir de l'étranger.

Sa Majesté déclare en outre, qu'elle accordera la permission de recueillir & transporter librement en Suisse le produit en nature des dixmes, rentes foncieres & bienfonds que les divers états possédent actuellement en Alsace, sans être af-

ſujettis au payement des droits uſités en pareil 1777.
cas, & en ſuivant les formes obſervées juſqu'ici, à moins que des circonſtances extraordinaires & preſſantes ne s'y oppoſent.

Sa Majeſté donnera aux LL. cantons & co-alliés, relativement à l'achat des grains & autres denrées deſtinées pour leur uſage, toutes les facilités compatibles avec les beſoins de ſes propres ſujets.

Art. XVIII. Le roi déclare vouloir conſerver à la nation Suiſſe les privileges & avantages que les commerçans & autres Suiſſes ont acquis, & dont ils ont joui légitimément en France; mais les deux parties, pleines d'une confiance mutuelle, n'ayant pas voulu retarder la confection de la préſente alliance générale, pour déterminer avec préciſion la nature & l'étendue des dits privileges & avantages, elles ſont convenues de tenir, dans le cours de deux années, à compter de la date des ratifications, ſur la premiere réquiſition qui en ſera faite par Sa Majeſté ou par les LL. cantons & leurs alliés, des conférences, dans leſquelles on réglera, de concert & définitivement, ſelon les loix de la bonne foi & de l'équité, les titres & les motifs des réclamations, formées par le corps Helvétique ou ſes différens membres.

Introduction.

1777. L'arrangement qui sera conclu, aura la même force & valeur que s'il était inséré de mot en mot dans le présent traité d'alliance, dont il sera censé faire partie: en attendant, il ne sera rien innové.

Art. XIX. Les arrangemens qui subsistent entre le roi d'un côté, & les cantons catholiques de l'autre, relativement au droit d'aubaine & de traite foraine, ainsi que le traité conclu en 1772 avec les cantons protestans, continueront à être exécutés selon leur forme & teneur, en attendant qu'on puisse convenir d'un traité qui sera censé faire partie de la présente alliance, & qui aura la même force & valeur que s'il y était inséré mot pour mot.

Les parties contractantes déclarent néanmoins, qu'elles n'entendent pas abolir les droits locaux, qui peuvent être dûs, en pareil cas, à des villes ou à des seigneurs particuliers, sous le nom d'*abzug*, ou autre semblable. Mais il est expressément convenu que, dans tous les cas, la réciprocité sera observée. En conséquence, les citoyens, bourgeois & sujets des états respectifs ne seront admis à exporter les biens qui peuvent leur être dûs, ou le prix d'iceux, qu'en rapportant un certificat, en bonne forme, du magistrat

magistrat ou juge du lieu, de leur domicile, qui 1777.
constatera l'usage qui y est observé, & servira de base à la réciprocité.

Les parties contractantes, en 1772, déclarent en même temps, que les Français & les Suisses pourront, en exécution des arrangemens respectivement subsistans, recueillir & exporter librement les successions qui leur feront échues, ou le prix provenant de la vente qu'ils en auront faite, sans être assujettis au payement du droit de traite foraine.

Il est de plus expressément convenu, que, jusqu'à la conclusion d'un traité définitif, la réciprocité la plus exacte aura lieu, tant à l'égard des successions, qu'à l'égard de tous les autres objets qui y sont relatifs, & qui ne sont pas déterminés par le traité de 1772, entre Sa Majesté & les états évangéliques.

Art. XX. Si, par la suite des temps, on reconnaissait, que quelques articles du présent traité demandent des éclaircissemens, il est expressément convenu, que, pour prévenir toute interprétation arbitraire, on se contentera amiablement à cet égard, sans rien entreprendre, ni innover jusqu'à ce que le sens des dits articles ait été fixé d'un commun accord.

Introduction.

1777. Art. XXI. La préſente convention ſera ratifiée par le roi & par le corps Helvétique, dans la forme accoutumée, les ratifications ſeront échangées dans l'eſpace de deux mois, ou plutôt ſi faire ſe peut, & l'alliance ſera jurée de la part & au nom des parties contractantes, ainſi & de même qu'il a été pratiqué à l'occaſion des alliances précédentes.

En foi de quoi, nous l'ambaſſadeur du roi, & nous tous les députés des états ci-deſſus mentionnés, avons ſignés & ſcellés de nos armes le préſent traité, rédigé en Français, & dont il a été fait deux doubles, d'une même forme & teneur, l'un en langue françaiſe, & l'autre aux langues Françaiſes & Allemandes.

Cette alliance fut ſignée le 28 Mai 1777, dans la ſalle du conſeil ſouverain de Soleure, avec toute la ſolemnité, qui pouvait relever l'éclat de cette cérémonie auguſte. D'un côté, au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne, actuellement régnante, par ſon ambaſſadeur auprès du corps Helvétique, Jean Gravier, ſeigneur de Vergennes, conſeiller d'état & préſident au parlement de Dijon. Et de l'autre côté, par les députés de tous les cantons & états co-alliés, nommés dans le préambule de cette alliance,

au nombre de quarante & six, suivant le rang 1777.
que leurs souverains respectifs tiennent dans la
confédération Helvétique.

L'on joignit pour plus grande sûreté des états
évangeliques réformés du corps Helvétique, &
à leur réquisition, la lettre annexe suivante, de
la part de Sa Majesté, à la susdite alliance.

Nous Louis XVI, par la grace de Dieu, roi
de France & de Navarre; & nous les cantons
& villes de Zurich, de Berne, de Glarus réformé, de Bâle, de Schaffhausen & d'Appenzell Rhoodes extérieures, & des villes de St. Gall,
de Mullhausen & de Bienne, avons, outre le
traité d'alliance, fait & passé le 28 Mai, accordé & accepté les articles suivans, par cette
lettre annexe, laquelle aura la même force &
vigueur que l'alliance même. Nous roi Louis,
déclarons comprendre dans le traité, qui a été
conclu le dit jour, le Pays-de-Vaux ou Romand, que nous le canton de Berne, tenons &
possédons, de même que les autres terres &
pays des cantons & alliés, qui ont pris part à
l'alliance signée le 28 Mai, & ce, aux mêmes
clauses & conditions, stipulées en 1582 & en
1602, en vertu des lettres des rois Henri III
& Henri IV, touchant les concessions faites par

Introduction.

1777. avaient été aſſignés, & furent complimentés le même ſoir, par Mr. de Picamille, ſecrétaire de l'ambaſſade de France en Suiſſe, qui était à la tête des autres ſecrétaires & officiers de Mr. l'ambaſſadeur. Les repréſentans des divers états du corps Helvétique, participant à cette alliance, firent le même ſoir, & chacun en particulier, leur viſite à Mr. l'ambaſſadeur.

LE 25 AOÛT, journée mémorable dans les faſtes de notre patrie, les ambaſſadeurs des cantons & états co-alliés, raſſemblés dès les huit heures du matin, en habit de cérémonie, à l'hôtel de ville de Soleure, firent l'ouverture de cette diéte, avec les harangues & les ſalutations ordinaires; après quoi, ils députerent le grand-ſautier de Soleure, à la tête des huiſſiers de ce canton, à ſon excellence de Vergennes, lui annoncer leur viſite. Toute l'ambaſſade Helvétique, ſuivie d'un cortege très-brillant de plus de 200 gentils-hommes, & des perſonnes les plus qualifiées de la Suiſſe, ſe rendit à neuf heures & demi du matin, à l'hôtel de l'ambaſſade de France; à la porte duquel cette illuſtre députation fut reçue par les ſecrétaires & les officiers de la chancellerie du roi, & paſſa enſuite à travers une haie, formée par la livrée de Mr. de

Vergennes, qui allait jusqu'au bas du grand es- 1777.
calier, où Mr. de Picamille, à la tête des gentils-hommes de son excellence, & des secrétaires interprêtes & trésoriers de l'ambassade de France, attendait ces représentans du corps Helvétique, qui furent reçus sur les premieres marches de cet escalier, par Mr. l'ambassadeur, environné d'officiers généraux, & du haut-état major au service de France. L'on se rendit de là, dans la salle de St. Louis, où le compliment analogue à la solemnité de ce jour, fut prononcé par Mr. Escher, proconsul & premier député de Zurich, & en cette qualité, chef de l'ambassade Helvétique, dont il exprima les sentimens avec autant de dignité que de précision. Son excellence de Vergennes y répondit, au nom du roi son maître, sur le même ton. Après quoi, Mr. l'ambassadeur de France, & ceux du corps Helvétique passerent dans la salle du dais, où l'échange des ratifications du traité d'alliance se fit à huis clos, en présence du chancelier de Soleure, & des secrétaires & interprêtes du roi. Au départ de l'ambassade Helvétique, de l'hôtel de celle de France, l'on observa le même cérémoniel qu'à son arrivée.

A dix heures & demi, l'ambassadeur de France

Introduction.

1777. & ceux du corps Helvétique, se rendirent à la collégiale de St. Urs, entre deux haies de la garnison en parade, qui présentait les armes & battait aux champs, au bruit des salves de l'artillerie des remparts, & au son de toutes les cloches de la ville. Reçus sous le portail de l'église, par le prévôt de St. Urs, à la tête de son chapitre, l'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, se plaça au milieu de la nef, à droite & à côté d'un prie-Dieu, sur une ligne paralelle avec le banc des premiers ambassadeurs des cantons. Les spectateurs d'un état un peu distingué au nombre d'environ 2000, furent placés & distribués avec beaucoup d'ordre, selon leur rang, sur des gradins qu'on avait ménagés de toutes parts. Après une grande messe, chantée en musique à quatre parties, l'on dressa au milieu du chœur, un autel couvert d'un tapis, sur lequel l'on plaça le livre des Sts. évangiles ouvert, que soutenait le prévôt du chapitre, aidé de quatre chanoines, tous en habits sacerdotaux. Aussitôt l'ambassadeur de France entra dans le chœur, marchant au milieu des deux premiers ambassadeurs de Zurich & de Berne, & suivi du sieur de Picamille, & du chancelier de Soleure. Le sieur de Picamille posa l'original

Français, du traité d'alliance, sur la crédence, 1777.
à droite de l'autel; tandis que le chancelier de Soleure en faisait autant à la gauche, du double de ce traité, transcrit en Allemand & en Français. Les autres ambassadeurs du corps Helvétique suivirent, selon le rang établi entre leurs souverains respectifs, & se placerent dans le chœur sur deux files; dont la premiere était composée des premiers ambassadeurs de chaque canton, desquels l'avoyer régnant & premier représentant de celui de Soleure, prit le centre; la seconde file était composée par les seconds députés des cantons, & par tous ceux des états co-alliés. Pour lors, le proconsul Escher s'approchant de l'autel, & posant la main sur les Sts. évangiles, jura en allemand l'observation religieuse & constante de ce traité d'alliance, au nom de tous les états du corps Helvétique, dont les représentans l'avaient signé, & qui se trouvaient présens. L'ambassadeur de France s'étant approché en même tems de l'autel, répéta en français, ce serment avec les mêmes formalités, au nom du roi son maître. Après quoi, les premiers députés des douze autres cantons, & états co-alliés, prêterent successivement & chacun à son rang, le même serment en alle-

Introduction.

777. mand, au nom de leurs ſouverains reſpectifs.

Une décharge générale de l'artillerie, & de toute la garniſon ſous les armes, annonça, de même que le ſon de toutes les cloches, cette ſolemnité aux habitans de ces contrées. Cette cérémonie fut ſuivie d'un *Te-Deum*, chanté en muſique, après lequel l'ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, retourna à ſon hôtel, & ceux du corps Helvétique, à l'hôtel de ville. Les uns & les autres ſortirent de la collégiale de St. Urs, dans le même ordre qu'ils y étaient entrés, ſalués par la garniſon, préſentant les armes & battant aux champs, par pluſieurs décharges d'artillerie, accompagnées du ſon de toutes les cloches, & enfin, par les acclamations d'un peuple innombrable des divers cantons. Ce peuple ſe livrait à la joie de voir la tranquillité de la Suiſſe affermie par cette alliance, & la réunion ſincere qu'elle avait occaſionnée entre les cantons, que tout patriote enviſagera comme une de ſes influences les plus heureuſes pour le corps Helvétique.

A deux heures après midi, il y eut un grand feſtin à l'hôtel de l'ambaſſade de France, auquel tous les repréſentans du corps Helvétique, leurs gentils-hommes d'ambaſſade, les militaires &

étrangers les plus qualifiés, au nombre d'environ 300 personnes, furent invitées & servies à cinq tables, dont la premiere, tenue par Mr. l'ambassadeur, était de 90 couverts, remplie par les représentans du corps Helvétique, par les premiers magistrats & le chancelier de Soleure, & par divers officiers généraux. Madame l'ambassadrice, à la tête de la seconde table de 60 couverts, y avait rassemblé en hommes & en femmes, tout ce que la solemnité de ce jour avait attiré & réuni de plus qualifié & de plus distingué dans les murs de Soleure. Les trois autres tables étaient chacune de 50 couverts, dont Mr. le marquis de Vergennes, fils de Mr. l'ambassadeur, Mr. de Picamille, & un colonel parent de la maison de Vergennes, faisaient les honneurs. Les santés du roi & de la famille royale, fixées à sept; celles du corps Helvétique, des treize cantons, des états co-alliés, & de chaque canton en particulier, & celle de Mr. l'ambassadeur furent bues debout, au bruit d'une décharge de 24 pieces de canons, & des fanfares militaires. Ce festin ne finit que vers les six heures du soir. 1777.

Toute la ville & les fauxbourgs furent illuminés, vers les neuf heures du soir, & les con-

1777. trées d'alentour, remplies de feux de joie. L'on tira en même temps un feu d'artifice, qui avait été préparé ſur le glacis de la ville, & en face de la courtine, derriere laquelle l'hôtel de l'ambaſſade eſt conſtruit. Ce feu d'artifice dura juſqu'à 10 heures & demi, au ſortir duquel l'on ſervit un grand ſouper à deux tables, de 80 couverts chacune; Mr. l'ambaſſadeur fit les honneurs de l'une, & Mme. l'ambaſſadrice ceux de l'autre; ce qui termina les fètes de cette journée.

LE 26 AOÛT, l'ambaſſadeur de France ayant prévenu la veille ceux du corps Helvétique, de ſon déſir de les ſaluer le lendemain à l'hôtel de ville, ces derniers s'y raſſemblerent dès les 9 heures du matin. A 10 heures, la diéte envoya une députation, prendre ſon excellence à ſon hôtel; où ayant été reçue avec les mèmes honneurs, que l'ambaſſade Helvétique l'avait été la veille, cette députation conduiſit Mr. l'ambaſſadeur à l'audience de la diéte. Son excellence était précédée de toute ſa maiſon, des officiers attachés à l'ambaſſade, & de pluſieurs officiers généraux, & militaires diſtingués, qui s'empreſſerent de lui faire honneur & cortege. Arrivé à l'hôtel de ville, au travers de deux haies de la garniſon, battant aux champs & préſentant les

armes, Mr. l'ambaſſadeur fut introduit par les deux chefs de la députation, dans la ſalle d'aſſemblée, où il fut reçu au milieu du parquet, & conduit à ſon fauteuil, par ſon excellence Schwaller, avoyer en charge du canton de Soleure, & en cette qualité, préſident de cette diéte. Après que tous les députés eurent repris leur place, & que les deux corteges furent auſſi placés, Mr. l'ambaſſadeur couvert, de même que tous les repréſentans du corps Helvétique, prononça le diſcours ſuivant. 1777.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS ! *Rien ne manque à notre ſatisfaction commune. En eſt-il de plus pure & de plus vraie pour des cœurs citoyens, que celle qui naît du témoignage intérieur, d'un ſervice rendu à la patrie. Tout,* MAGNIFIQUES SEIGNEURS, *concourt dans ce moment à célébrer un pacte qui, reſſerrant les nœuds les plus heureux, puiſqu'ils ſont à la fois le garant & le prix d'une confiance réciproque, entre deux nations conſtamment amies, ſemble identifier leurs intérêts. Les acclamations de vos peuples, ajoute encore, s'il eſt poſſible, à l'éclat de cette auguſte cérémonie, qui vient de conſtater d'une maniere également ſacrée & ſolemnelle, l'union la plus étroite entre la France & la Suiſſe. Interprête des*

Introduction.

1777. *ſentimens du roi, que j'ai l'honneur de repréſenter, ſa ſatisfaction eſt égale à l'affection invariable, que Sa Majeſté n'a perdu aucune occaſion de témoigner à vos illuſtres républiques; aſſurance, que je dois avoir l'honneur de vous donner,* MAGNIFIQUES SEIGNEURS, *de la part du roi, dont le cœur magnanime, plus libre déſormais dans ſes mouvemens, s'occupera avec joie des moyens d'en multiplier & répandre les effets ſur des états, qui, depuis paſſé trois ſiecles, ont montré tant d'attachement & d'affection, pour la couronne de France. Heureux! cette effuſion doit m'être permiſe à l'époque de nos liens; heureux, le miniſtre public, qui, dans le ſein d'une nation amie, peut goûter la joie pure, d'avoir contribué à ſon bonheur! C'eſt là,* MAGNIFIQUES SEIGNEURS, *l'avantage, dont je jouis au milieu de votre illuſtre aſſemblée, ſans diſtraction. Juſqu'ici je n'avais qu'à intéreſſer votre confiance, par les efforts de mon zele, j'en recueille aujourd'hui les fruits. Le ſuccès que nous célébrons, eſt la plus noble récompenſe de nos travaux & de nos ſoins, dirigés efficacément à la gloire des deux nations, que la nature & l'intérêt, éclairés par le patriotiſme, réuniront dans tous les temps.*

Mr. le proconſul Eſcher répondit à ce diſ-

cours, au nom des repréſentans du corps Helvétique, & exprima la ſenſibilité reconnaiſſante de ſes divers membres, pour les procédés & les ſentimens, manifeſtés dans cette occaſion à leur égard, par Sa Majeſté Très-Chrétienne; qui, ayant ſuivi les traces de quelques-uns de ſes auguſtes prédéceſſeurs, rappellait aux cantons & états co-alliés, dans cette époque, l'exemple & la conduite de Henri le grand, cet allié ſi cher à la Suiſſe. *Nouvel aiguillon*, continua le proconſul, *de reconnaiſſance pour nos ſouverains reſpectifs, qui les affermira dans cet attachement inviolable pour la couronne de France. Attachement, que votre excellence ſait très-bien, ne s'être jamais démenti de notre part, depuis la concluſion de la paix perpétuelle.* 1777.

La réponſe du proconſul Eſcher finie, Son Excel. Schwaller quitta ſa place, & préſentant la main à Mr. l'ambaſſadeur, le reconduiſit au milieu du parquet, d'où il fut ramené par la même députation & avec les mêmes cérémonies juſqu'à ſon hôtel. Après le retour de cette députation, Son Ex. Schwaller fit, en ſa qualité de préſident, la clôture de cette diéte extraordinaire, par un diſcours analogue au ſujet.

Dans l'intervalle du retour des députés à leur

Introduction.

1777. logement, jusqu'à l'heure du festin, Mr. le marquis de Vergennes, fils de Mr. l'ambassadeur, & Mr. de Picamille, suivis des officiers de la tréforerie, se rendirent chez les représentans du corps Helvétique, & leur présenterent, au nom de Sa Majesté très-chrétienne, pour chacun d'eux, une médaille d'or, pendue à une chaîne du même métal; l'une & l'autre du poids de 1500 livres de France, de même qu'une bourse de cent jetons d'argent, avec quatre chaînes & médailles d'or, plus petites & de moindre poids, pour les gentilshommes d'ambassade de chaque canton. Ce don affectueux de Sa Majesté fut reçu avec l'effusion reconnaissante que ce monument honorable de cette époque précieuse aux citoyens patriotes, devait exciter dans le cœur de ces illustres représentans du corps Helvétique; ceux de Zurich & de Berne, en recevant ces dons avec les mêmes sentimens, se réserverent néanmoins l'approbation de leurs souverains à cet égard. L'on voyait sur toutes ces médailles d'or & jetons d'argent, d'un côté, le buste du roi avec cette inscription: LUDOVICUS XVI. DEI GRAT: FRANC: ET NAVAR: REX. & de l'autre côté: FŒDUS HELVETICUM RENOVA-

Section XVII. Louis XVI.

RENOVAVUM ET STABILITUM ANNO MDCCLXXVII. 1777.

Le feftin fut fervi à l'hôtel de l'ambaffade de France, avec les mêmes formalités & fur le même pied que le jour d'auparavant. A neuf heures du foir, les illuminations furent renouvellées, celles de l'hôtel de l'ambaffadeur de France étaient compofées de divers emblêmes & dévifes, à la gloire des deux nations, qui rappellaient plufieurs traits de leur attachement réciproque. L'on foupa à deux tables de 80 couverts chacune : au fortir de ce fouper, l'on fe rendit à minuit à un grand bal paré, qui dura jufqu'à fix heures du matin.

Nous terminerons la rélation de ces folemnités par le trait fuivant de la régence de Soleure : Son Exc. Heidegger, bourguemaître de Zurich, & premier député de ce canton à la diéte extraordinaire, qui s'ouvrit à Soleure le 12 Mai, étant tombé dangereufement malade, au point que dès le troifieme jour l'on craignit pour fa vie, le confeil fouverain de Soleure ordonna tout de fuite des prieres publiques dans toutes les églifes de cette ville, pour demander à Dieu le rétabliffement de ce digne & refpectable magiftrat. Il eft à défirer que ce trait caractériftique du pa-

Introduction.

1777. triotisme, rempli d'humanité & dénué de tout préjugé superstitieux, serve de modele aux autres régences Helvétiques dans leurs procédés mutuels envers leurs confédérés d'une religion différente de la leur. Il est à désirer que cette conduite du gouvernement de Soleure, dont l'exposé seul renferme tous les éloges possibles, & qui fera époque dans les annales de l'humanité & de la tolérance, soit consignée dans toutes celles de la Suisse, pour être transmise à la postérité la plus reculée. Nous remarquerons encore à ce sujet, que cette régence fit observer, dans Soleure, la police la plus parfaite, & prit toutes les précautions imaginables pour faire rendre aux représentans du corps Helvétique les honneurs dûs à leur caractere, & aux personnes qualifiées les égards dûs à leur rang; ce qui fut exécuté avec l'exactitude la plus scrupuleuse, de même que les ordres donnés, pour que tous les vivres & les autres commodités de la vie fussent livrées à un prix honnête à cette foule d'étrangers réunis, durant ces fêtes, dans les murs de Soleure.

Sa Majesté très-chrétienne ayant rappellé Mr. le président de Vergennes, son ambassadeur ordinaire auprès du corps Helvétique, sur la fin de Septembre 1777, pour remplir les mêmes

fonctions, & revêtu du même caractere auprès de la république de Vénise, ce ministre fut remplacé par Louis Frédéric Alexandre, vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, baron de la Voute-Solignac, un des quatre barons du Languedoc, maréchal des camps & armées du roi, & gouverneur du Puis en Velai, qui arriva le 5 Décembre 1777 à Soleure, fut complimenté le lendemain par le sénat de ce canton; & quoique ce ministre n'omit rien pour prévenir les divers membres du corps Helvétique en sa faveur, quelques difficultés retarderent néanmoins sa diéte de légitimation jusqu'au milieu d'Août 1780. Cette diéte fut aussi destinée à discuter à l'amiable avec Mr. l'ambassadeur, & à finir avec lui les privileges de la nation Suisse en France, selon la teneur des articles XVIII & XX du dernier traité d'alliance; ce second objet de cette diéte, bien loin de pouvoir être rempli, ne fut pas même entamé, parce que l'on s'aigrit sur le cérémoniel, & que cette assemblée se sépara par cette raison dès la premiere séance.

En 1781, Sa Majesté très-chrétienne & les cantons convinrent de convoquer, au milieu de Juin, une diéte extraordinaire à Soleure, afin de traiter & d'arranger définitivement ensemble,

Introduction.

s'il était possible, l'objet des privileges de notre nation en France. Mais comme, d'un côté, quelques cantons & états co-alliés voulurent trop étendre les concessions faites à nos ancètres par François I & Henri le grand, dans la paix perpétuelle, ainsi que dans les alliances de 1522 & de 1602, tandis que, de l'autre côté, le ministere de Louis XVI prétendit supprimer, du moins en grande partie, les privileges des négocians Suisses en France, & cela par la raison, que ces privileges & exemptions portent, depuis une trentaine d'années, un préjudice très-considérable aux fermes générales, de même qu'au commerce de fabrication des villes de Lyon, Tours, Angers &c.; l'on ne put convenir de rien dans cette diéte. Il est à craindre, que les difficultés qui rendirent ces conférences de Soleure inutiles, n'augmentent dans la même proportion que les fabriques de soie & de mousseline à Zurich & St. Gall, ainsi que leur exportation en France, & par là, que toutes tentatives ultérieures, pour fixer définitivement cé point de litige, seront aussi infructueuses que les précédentes, à moins que les puissances contractantes ne se rapprochent; les unes, en se désistant de quelques prétentions excessives, & trop nuisibles au commerce

de la France, de même qu'aux recettes royales, pour que le ministere de Versailles les confirme; & l'autre, c'est-à-dire, ce même ministere, en modifiant ces suppressions, ou en les compensant par d'autres prérogatives, accordées au militaire Suisse en France, plus honorables & moins lucratives; compensations, qui applaniraient d'autant plus vite & plus aisément ces difficultés, que la majeure partie des cantons ont toujours envisagé nos traités avec la couronne de France, depuis la paix perpétuelle inclusivement avec la derniere alliance, comme des liaisons politiques & militaires entre deux nations, invariablement unies par leur intérêt réciproque, depuis quelques siecles, & non pas comme des traités de commerce.

Mr. le vicomte de Polignac renouvella, le 13 Février 1779, avec le canton de Zurich, la capitulation du régiment Zuricois de Steiner, avec quelques changemens dans sa formation, avantageux au bien de ce corps, de même qu'au service de Sa Majesté.

Ce ministre ayant été rappellé, sur la fin de 1784, par le roi son maître, Sa Majesté nomma, peu de temps après, Jean Gravier, comte de Vergennes, à cette ambassade, le même qui ar-

rangea, conclut, ſigna & jura la derniere alliance avec la couronne de France. Arrivé, ſur la fin de Mai 1786, à Soleure, & complimenté le lendemain par le conſeil d'état de cette république, Mr. le comte de Vergennes le fut de la part, du corps Helvétique, comme ambaſſadeur ordinaire de France en Suiſſe, le 12 de Septembre. NB. L'auteur ayant mis, dans le courant d'Octobre 1786, la derniere main à ce volume.

Fin du cinquieme volume.

TABLE ET RÉPARTITION GÉNÉRALE DU TOME CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction à l'Histoire militaire des Suisses au service de France, depuis le regne de Charles VII jusqu'à l'année 1786, de celui de Louis XVI.

ERRATA DU TOME V.

Pag. lig.

7. 9. & les louanges de M. *lisez* & les louanges que M.
17. 15. de s'en retourner *lis.* de s'en contenter
18. 7. M. Zurlauben *lis.* M. de Zurlauben
19. duc de Bourgogne *lis.* duc de Bourbon
23. 19. le duc de *lis.* les ducs de
27. 17. les pays *lis.* le pays
47. 23. Philippe Baudet *lis.* Philippe Baudat
54. 6. Antoine de Buffey *lis.* Antoine Baffey
60. 16. 12000 arbalêtriers *lis.* 12000 combattans
96. 2. de Bonaco *lis.* Bonacau
107. 8. 115 mille florins d'empire, mourut *lis.* 115 mille florins d'empire, à la régence de Zurich, mourut
111. 23. feront augmentés *lis.* furent augmentés
113. 25. Le prince *lis.* le roi
132. 21. pouvant venir à bout, il finit à les *lis.* pouvant en venir à bout, il finit par les
138. 17 & 21. Pont-Soy *lis.* Pont-Joi
145. 9. le 30 Décembre *lis.* le 30 Septembre
147. 7. marchait, armé en tête *lis.* marchait, armet en tête
165. 7. la Lonrelline *lis.* la Lomelline
166. 18. Sorée *lis.* Ivrée
167. 20. Louis Lanoi *lis.* Lanoi
169. 16. Wefc *lis.* Weft
174. 16. Launoi *lis.* Lanoi

Cette erreur est répétée pag. 177, *pag.* 184, *pag.* 186, *pag.* 187 *&* 291.

3

Pag.	lig.	
191.	2.	de 1727 & les premiers mois de 1728 *lis.* de 1527 & les premiers mois de 1528
212.	1.	leurs souverains légitimes *lis.* leurs régens légitimes
240.	17.	leurs majestés d'y être *lis.* leurs majestés la permission d'y être
250.	21.	de ce volume *lis.* du volume suivant
253.	24.	Jorée *lis.* Ivrée
273.	3.	Juin 1783 *lis.* Juin 1583
351.	20.	Tremblecour *lis.* & de Tremblecour
372.	14.	de 4000 chevaux *lis.* de 400 chevaux
396.	13.	absolution *lis.* amnistie
426.	20.	Chapitre II *lis.* Chapitre I
449.	5.	doué de *lis.* dénué de
453.	21.	de Just *lis.* de Manuel
525.	21.	ajoute encore *lis.* ajoutent encore
534.	9.	1686 *lis.* 1786.









DATE DUE

